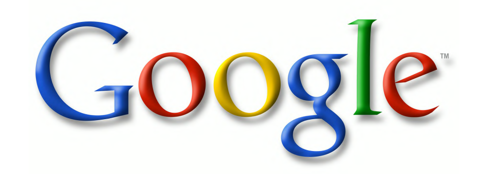





1130



JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

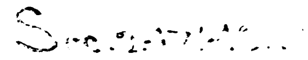
COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

NEUVIÈME ANNÉE. — 1860.



NANCY,
A. LEPAGE, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ,
Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

1860.



JOURNAL
DE LA
SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE
ET DU
COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

9e ANNÉE. — 1er NUMÉRO. — JANVIER 1860.

SOUSCRIPTION A UN FRANC.

RESTAURATION DE LA GALERIE DES CERFS.

SEPTIÈME LISTE.

MM.	
Barthement (Lucien), receveur de l'enregistrement à Barrême (Basses-Alpes). (2e s.)	2
Bour, propriétaire,	20
Charlot, Conseiller à la Cour impériale,	50
Circourt (le comte Arthur de) à Fontainebleau (6e s.)	46
Clément (Mme Ve), propriétaire,	20
Cotel (Isidore), propriétaire à Malzéville,	1
Denys (Paul), avocat,	1
Dufour (Antoine), de Nancy, à Paris,	1
Duhamel (Mme Ve), à Sainte-Marie-au-Bois,	2
Ferey (Léon), avocat à Paris,	1
Guérin (Jules), employé à la Bibliothèque impériale à Paris,	1

Lallemand (Adrien), avocat à Paris,	1
La Tour (Gustave de), député des Côtes-du-Nord au Corps législatif,	20
Lhuillier-Moiset, de Toul,	2
Lombard, propriétaire à Norroy,	2
Pernot du Breuil (Auguste), avocat,	1
Poirel (Paul), avocat,	1
Saint-Vincent (le baron de), conseiller à la Cour imp.,	5
Warren (de) (5e souscription),	5
Yankowitchk (la baronne de), à Paris (5e souscr.),	25

Ville de Moyenvic.

Demoyen (père),	1
Demoyen (fils), cultivateur,	2
Febvré,	1
Leclerc (sœur), institutrice,	1
Salmon (C.-S.), maire,	3
Salmon (Camille),	2
Voirnot, instituteur,	1

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 9 janvier.

Après avoir donné lecture d'une lettre par laquelle M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas remercie la Société de l'envoi du dernier volume de ses Mémoires, le Président propose qu'une visite soit faite à Mgr Darboy, évêque de Nancy. Il est décidé, à l'unanimité, que cette démarche aura lieu prochainement[1]. Aux termes de l'article

1. Cette visite a eu lieu le samedi 14. Monseigneur a accueilli les membres de la Société avec une extrême bienveillance, leur a adressé de nombreuses questions sur l'organisation de la Société, la nature et

X du règlement, M. le Trésorier présente son compte annuel de gestion, duquel il résulte que la situation financière de la Société continue à être satisfaisante, et que le nombre de ses membres s'élève aujourd'hui à environ 340.

Le Président fait part d'une proposition de M. Justin Bonnaire relative à la publication, par la Société, de son ouvrage sur Ligier Richier et des planches qui l'accompagnent. La décision sur cette proposition est renvoyée à la prochaine séance.

Ouvrages offerts à la Société.

Commentaires sur la Chronique de Lorraine au sujet de la guerre entre René II et Charles-le-Téméraire, par M. Henri Lepage.

De la conservation de la porte Saint-Nicolas, par M. Léon Mougenot.

Annuaire de la Meurthe, pour 1860, par MM. Henri Lepage et C.-A. George-Grimblot.

De l'Architecture au moyen âge, jugée par les écrivains des deux derniers siècles, par M. l'abbé Jules Corblet.

L'Austrasie, revue de Metz et de Lorraine. 11e Livraison, novembre 1859.

Jetons du comté de Saint-Pol, par R. Chalon.

Répertoire archéologique de l'Anjou, publié par la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, 1858-1859 et janvier 1860.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. Décembre 1859.

le nombre de ses publications. Sa Grandeur a exprimé tout l'intérêt qu'Elle porte aux travaux historiques et archéologiques qui s'accomplissent dans les provinces ; Elle a dit qu'elle suivrait avec un vif plaisir ceux de la Société et ceux du Comité du Musée lorrain, aux efforts desquels Elle applaudissait de tout son cœur.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre de 1859.

Revue de l'Art chrétien, par M. l'abbé J. Corblet, n° 12. Décembre 1859.

Revue des Sociétés savantes des départements 2e série. T. II. Décembre 1859.

Journal de l'Association pour les progrès de l'histoire rhénane et la recherche des antiquités, publié à Mayence.

Présentation et admission de membres.

Sont admis comme membres de la Société : MM. Bernard, avocat à la Cour impériale, membre du Conseil municipal ; l'abbé Muths, curé de Neuves-Maisons ; Albert Bruneau ; et Charles Lallement, propriétaire.

Sont présentés comme candidats : MM. May, greffier du Tribunal de commerce ; Antoni Beau, avocat.

Lectures.

M. Aug. Digot commence la lecture de sa *Notice biographique et littéraire sur Dom Augustin Calmet.*

MÉMOIRES.

LE DÉPART DE LA FAMILLE DUCALE DE LORRAINE (6 MARS 1737).

Je n'ai nullement l'intention de retracer ici l'histoire de la cession de la Lorraine. Je veux me borner à une seule scène, qu'on pourrait appeler l'adieu des Lorrains à leurs princes, à leur vieille dynastie nationale. Chose étrange ! c'est à une princesse française, à une nièce de Louis XIV, que ces touchants adieux s'adressèrent, au moment où l'héritier de nos Ducs venait d'aller chercher une alliance dans la seule Maison de l'Europe qui descendait de Charles-

le-Téméraire, et qui avait ainsi dans les veines le sang du vaincu de Nancy[1]. Mais c'est que le peuple lorrain oubliait l'origine de sa dernière duchesse pour ne voir en elle que la veuve du bien-aimé Léopold, la *régente* de l'état pendant les continuelles absences de son fils François III, qui passa les sept années de son règne nominal presque tout entières hors de ses deux duchés. Il n'est donc pas étonnant que tous nos historiens se soient attachés à l'envi à peindre, dans ses moindres circonstances, le départ d'Elisabeth-Charlotte. Quant à François, il n'était pas en Lorraine lorsqu'on y apprit la cession, opérée à l'insu de la nation et malgré elle[2].

1. Par le mariage de Marie de Bourgogne, fille et unique héritière de Charles-le-Téméraire, avec l'empereur Maximilien (1477), Marie-Thérèse comptait parmi ses ancêtres le redoutable duc de Bourgogne qui avait péri sous les murs de Nancy.

2. Lorsque François, qui ne conservait que le petit comté de Falkenstein, et qui projetait d'aller tenir une cour en Flandre, en qualité de gouverneur des Pays-Bas, jusqu'au décès du grand-duc de Toscane, désigna parmi les Lorrains ceux dont il désirait être suivi, Mory d'Elvange nous apprend qu'il essuya des refus. Ainsi, un vieil officier de ses gardes lui répondit : « Je vous ai vu naître, Monseigneur, j'ai partagé le bonheur de ma patrie sous votre père, je partagerai ses pleurs. Je ne puis me résoudre à quitter une terre où je ne puis faire un pas sans trouver un bienfait de votre père. Il nous aimait et ne nous eût pas quittés. » Note tirée des papiers de l'abbé de Montureux, citée par Mory d'Elvange, *Mémoire historique sur les changements de domination qu'a essuyés la Lorraine* (Mss. de la Bibliothèque publique de Nancy).

» Les Lorrains ont toujours été attachés inviolablement à leurs Sou-
» verains. Ce sentiment est général dans le pays, tant dans la
» grande noblesse, dans celle du second ordre, comme dans la bour-
» geoisie et le peuple. Les priviléges qui leur étaient restés, un gou-
» vernement doux, et un accès facile de la part de leurs princes qui
» ont toujours traité la haute noblesse avec de grands égards, ont
» perpétué cet attachement jusqu'à la mort de Léopold Ier. M. le duc

On sait assez comment la guerre pour la succession de Pologne, commencée en 1733 entre la France et l'Autriche, vint changer tout-à-coup les destinées de notre patrie, et comment la Lorraine, entièrement étrangère à la querelle des monarques, fut le gage de la paix. Le traité de Vienne statua sur le sort de notre pays, bien entendu sans que celui-ci fût le moins du monde consulté. Deux souverains, qui n'étaient pas nos maîtres, disposèrent de la Lorraine comme de chose à eux appartenant[1]. On peut affirmer que, si le suffrage universel eût existé alors et si nos pères avaient été appelés à se prononcer, ils seraient restés Lorrains, à l'unanimité. Si François III n'avait pas voulu rester leur duc, trouvant l'état de ses pères trop petit, et ambitionnant un plus vaste théâtre, le prince Charles était là, bien plus digne fils de Léopold, bien plus animé du caractère et de l'esprit national, et bien plus aimé des sujets de son père et de son frère.

» de Lorraine présentement régnant (François III), par toutes sortes » de procédés durs et injustes, qu'il faudrait un volume pour expli- » quer (1), a changé l'attachement de cette nation en une aversion per- » sonnelle pour luy et peut-être bien méritée. Les Lorrains dans tous » les états regrettent une Maison qui les gouverne depuis près de huit » cents ans, mais ils ne regrettent point le duc présentement régnant » ni son gouvernement. » *Mémoire de quelques observations à faire sur la Lorraine tant pour l'intérêt du Roy* (de France) *que pour le bien du pays,* 1736 : anonyme ; tiré des archives des affaires étrangères, collection Lorraine, publié par M. d'Haussonville (*Histoire de la Réunion de la Lorraine à la France,* t. IV. p. 639).

(1). M. d'Haussonville a fort judicieusement exposé ces regrettables procédés de François III envers les Lorrains dans le t. IV de son *Histoire de la Réunion de la Lorraine à la France,* chapitre XXXIX.

1. Un historien a dit avec raison : « La Maison régnante des princes lorrains devint souveraine d'un autre pays, et les peuples furent partagés par la politique ; on aurait pu renouveler la médaille de Trajan : *Regna assignata*.

Mais enfin, le sort en fut jeté ; et sans coup férir, par suite de conventions conclues à cent-soixante-dix lieues de Nancy, entre des plénipotentiaires étrangers, la Lorraine fut rayée du rang des nations. On sait encore quelle consternation répandit dans notre contrée la nouvelle de la cession. Dès 1736, il ne restait plus d'espoir ; et dès le mois de février 1737, le chancelier La Galaizière avait pris possession du Barrois au nom du roi de Pologne. Le mariage de la princesse Elisabeth-Thérèse avec le roi de Sardaigne Charles-Emmanuel[1], célébré par procureur à Lunéville, le 5 mars 1737, retarda de quelques jours la prise de possession de la Lorraine. Dès le lendemain 6 mars, la famille ducale dut quitter le château de Lunéville[2]. Son départ est la scène que je voudrais placer sous les yeux du lecteur, en m'effaçant complétement, bien entendu, et en laissant exclusivement la parole aux contemporains.

Ecoutons d'abord Valentin Jamerai-Duval, l'ancien pâtre des hermites de Sainte-Anne, devenu, grâce à Léopold, bibliothécaire de Lorraine. Son récit est celui d'un témoin oculaire, bien qu'il l'ait placé dans la bouche de son ami

1. Charles-Emmanuel dit III comme duc de Savoie, Ier comme roi de Sardaigne. Son prédécesseur, Victor-Amédée, avait, le premier, pris le titre de roi de Sardaigne.

2. Elisabeth-Charlotte d'Orléans, veuve de Léopold, dit un historien moderne, avait eu l'espoir de demeurer à Lunéville, c'était même une chose arrêtée ; mais on changea d'avis, et elle fut vivement sollicitée de se rendre à Bruxelles ou à Versailles. Petite-fille de Louis XIII, héritant de sa haine contre les Espagnols, il lui parut indigne d'aller demander l'hospitalité à une nation qu'elle n'aimait point ; elle ne voulut pas non plus résider à la cour de France, où des rivalités d'étiquette eussent accueilli sa maison. Se décidant pour Commercy, on se hâta d'y faire les réparations exigées ; et dès que la princesse Elisabeth, sa fille, eut épousé le roi de Sardaigne, représenté à Lunéville

Vayringe, autre témoin de l'événement[1]. Voici en quels termes il s'exprime :

« Je ne tardai pas à être témoin de l'évacuation de la » Lorraine. Je vis S. A. R. Madame la Duchesse Régente[2],

par le prince de Carignan, elle s'arracha, avec une émotion bien vive, de ce palais ducal où, chaque jour, elle recevait les bénédictions du peuple soumis à son empire. (M. Bégin, *Histoire des duchés de Lorraine et de Bar*, t. II, p. 234. V. aussi Durival, *Description de la Lorraine*, 2e éd., t. I. p. 151.)

1. « *Abrégé de la vie du sieur Vayringe*, machiniste de Sa Majesté Impériale, et ci-devant professeur de physique expérimentale dans l'Académie de Lunéville ; composée par lui-même en 1745, ou par M. Duval, son ami. » tel est le titre qu'on lit en tête de l'article *Vayringe* dans la *Bibliothèque lorraine* de Dom Calmet, col. 987. Mais le chevalièr Koch, dans l'édition qu'il a donnée des Œuvres de Duval, dit positivement (tome II, p. 301, en note) : « La *Vie de Vayringe*, quoique écrite au nom du sieur Vayringe lui-même, est de la composition de M. Duval...... Nous la donnons *d'après le propre manuscrit de M. Duval.* » M. Aug. Digot, dans son intéressante *Notice biographique et littéraire sur Valentin Jamerai-Duval* (page 40), explique ainsi le fait : « Vayringe, l'ami le plus cher de Duval, mourut à Florence, le 24 mars 1746.... Duval fut d'abord inconsolable. Dès l'année 1745, il avait écrit une histoire assez complète du célèbre mécanicien, en ayant soin, par une délicatesse qui l'honore, de faire parler Vayringe lui-même, de manière à ce que la postérité pût lui attribuer cet écrit. Il se hâta, aussitôt après la mort de son ami, d'envoyer à Dom Calmet, qui préparait alors la publication de sa *Bibliothèque lorraine*, l'opuscule dont nous venons de parler... »

Le récit du Départ de Lunéville se trouve dans la *Bibliothèque lorraine*, imprimée en 1751, col. 995, et dans les *Œuvres de Valentin Jamerai-Duval*, édition de 1784, tome II, pages 313-314. Il est singulier que le savant Bénédictin ne dise presque rien de cette scène, dans le récit assez détaillé qu'il fait de la cession de la Lorraine au tome VII de sa grande *Histoire de Lorraine*, 2e édit., col. 301 et suivante. Est-ce parce que c'était une histoire officielle dédiée au roi Stanislas ?

2. Elisabeth-Charlotte d'Orléans, dite avant son mariage *Mademoiselle de Chartres*, fille de Philippe d'Orléans, frère de Louis

» et les deux augustes Princesses ses filles[1], s'arracher de » leur palais, le visage baigné de larmes, levant les mains » vers le ciel, et poussant des cris, tels que la plus violente » douleur pourroit les exprimer. Ce seroit tenter l'impos- » sible que de vouloir dépeindre la consternation, les re- » grets, les sanglots, et tous les symptômes de désespoir » auxquels le peuple se livra, à l'aspect d'une scène qu'il » regardoit comme le dernier soupir de la patrie. Il est » presque inconcevable que des centaines de personnes » n'aient pas été écrasées sous les rouës des carosses, ou » foulées sous les pieds des chevaux, en se jettant aveu- » glément, comme elles firent, à travers les équipages, » pour en retarder le départ.

» Pendant que les clameurs, les lamentations, l'horreur » et la confusion régnoient à Lunéville, les habitants de la » campagne accouroient en foule sur la route par où la » Famille royale[2] devoit passer, et prosternés à genoux, ils

XIV, née à Paris, le 13 septembre 1676; mariée au duc Léopold de Lorraine, le 25 octobre 1698; veuve de ce prince, le 27 mars 1729; régente de Lorraine pendant les continuelles absences de son fils François III. Cette princesse, qui avait 60 ans lors du départ de Lunéville, mourut au château de Commercy, le 23 décembre 1744, dans sa 69e année.

1. Elisabeth-Thérèse de Lorraine, dixième enfant de Léopold et d'Elisabeth-Charlotte, née au château de Lunéville, le 15 octobre 1711, mariée le 5 mars 1737 au roi Charles-Emmanuel de Sardaigne.

Anne-Charlotte de Lorraine, douzième enfant de Léopold et d'Elisabeth-Charlotte, née au château de Lunéville, le 4 mai 1714, devenue abbesse de Remiremont le 7 mai 1738.

2. *Famille Royale*, parce que le duc Léopold, avant de quitter Vienne, avait reçu, de son oncle maternel et parrain, Léopold Ier, empereur d'Allemagne, un brevet d'*Altesse Royale;* titre que Louis XIV reconnut à l'occasion du baptême du prince Louis, qui fut, en conséquence nommé prince royal de Lorraine (1704). Ce rang *d'Altesse*

» lui tendoient les bras et la conjuroient de ne pas les » abandonner.

» Peu de jours après ce tragique spectacle, le roi Stanis- » las vint prendre possession du palais de Lunéville[1]. »

Pour compléter son récit et laisser à la postérité le tableau de la scène touchante qu'il a si bien décrite, Duval qui, comme on sait, suivit la Maison de Lorraine d'abord à Bruxelles, puis en Toscane, puis enfin en Allemagne, fit exécuter à Vienne, en 1750[2] par un artiste nommé Kleiner, une petite gravure[3] représentant avec beaucoup d'exactitude

Royale était dû sans doute aux titres et aux prétentions de la Maison de Lorraine, qui portait dans ses armes les écussons de quatre royaumes, savoir : Hongrie, Deux-Siciles, Jérusalem, Aragon. Ces prétentions venaient à nos princes de René Ier d'Anjou, aïeul-maternel de René II, tige de la seconde branche de la Maison de Lorraine, dite branche de Lorraine-Vaudémont. Léopold fut le premier qui timbra ses armoiries de la couronne royale ou couronne fermée, au lieu de la couronne ducale, que ses prédécesseurs avaient toujours portée ; et il est qualifié avec raison de *duc royal* dans l'épitaphe gravée sur son tombeau à la Chapelle ducale (*Leopoldo I, Lotharingiæ et Barri* DUCI REGIO).

1. Il y arriva le 3 avril ; mais il logea d'abord à l'hôtel de Craon, parce qu'on travaillait à réparer le Château (Durival, *Description de la Lorraine*, 2e édit., t. Ier. p. 156). L'hôtel de Craon était situé à Lunéville, dans la rue d'Allemagne, et sur son emplacement on a bâti les maisons qui appartiennent aujourd'hui aux héritiers Maire, à MM. Keller et Olry.

2. V. M. Digot, *Notice sur Valentin Jamerai-Duval*, page 94. Au bas de la gravure qui nous occupe, on lit : *Sal. Kleiner delin. et æreincidit* (pour *excudit*) *Vienn.* Cette gravure et cinq autres de pareille dimension, exécutées par le même artiste, étaient sans doute destinées par Duval à illustrer une édition de ses ouvrages. Mais ses œuvres n'ont été publiées qu'après sa mort, et, par une omission vraiment inexplicable, le Départ de Lunéville ne figure point parmi les vignettes dont on a orné le livre.

3. *Hauteur* : 76 millimètres. *Largeur* : 100 millimètres.

Cette gravure étant d'une excessive rareté, nous l'avons fait graver


DOMOS ET DVLCIA LIMINA MVTANT
Virgil. Georg. lib. II. v. 511.
E. Thiéry d'après Kleiner

le Départ des Princesses. Au fond, on voit le château de Lunéville, tel qu'il est encore aujourd'hui ; déjà les voitures qui emmènent la Famille ducale et sa suite sont sorties de la cour attenante au bâtiment principal, au-dessus duquel est un petit donjon. La première voiture, dont la portière est ornée d'un écusson aux trois alérions surmonté de la couronne royale, et qui est attelée de six chevaux, est arrivée à peu près à la sortie de la grande cour d'honneur du château. On aperçoit, au fond de cette voiture, la duchesse douairière joignant les mains ; les deux princesses ses filles sont sur le devant. Malgré l'escorte des gardes, dont on remarque l'étendard, on voit les Lorrains éplorés retenant les chevaux, brisant les traits de l'attelage, et s'exposant, pour y parvenir, à être écrasés. Des hommes et des femmes sont à genoux, les mains tendues vers la portière de la voiture. Tous font des gestes de désespoir. Dans un espace fort restreint, le graveur a représenté, avec beaucoup d'exactitude et avec une vivacité d'expression remarquable, la scène dont le bibliothécaire de Lorraine, qui a présidé à la confection de la vignette, avait été le témoin. Au bas on lit une heureuse application d'un passage des Géorgiques :

Domos et dulcia limina mutant.

(Virgil. *Georg.* lib. II, v. 511).

Au-dessous de cette scène déchirante, ne pourrions-nous pas écrire ces mots : *Finis Lotharingiæ* ! en songeant aux

par notre ami M. Emile Thiéry, de Nancy, pour la joindre à notre récit. Il nous paraît utile de populariser des scènes pareilles, aussi rares dans l'histoire de l'humanité, aussi honorables pour notre petite nation et pour ses princes. Désormais les amateurs lorrains pourront exposer dans leurs cabinets ce trait unique peut-être dans les annales des peuples.

paroles que prononça Kosciuszko, le héros polonais, au désastre de Macijowice (4 octobre 1794. Le généralissime polonais tomba percé de coups, en s'écriant : *Finis Poloniœ*).

Mais Duval n'est pas le seul contemporain qui nous ait transmis les détails de la scène du 6 mars 1737.

Durival, narrateur fidèle et annaliste complet des règnes de nos derniers ducs, parle à peu près dans les mêmes termes[1] du départ de la Famille ducale, et nous fait connaître les noms de plusieurs des personnes qui accompagnaient les princesses.

« Le 6 (mars 1737), dit-il, la reine de Sardaigne partit » pour Haroué[2], accompagnée de S. A. R. Madame sa » mère, de la princesse Charlotte, sa sœur, du prince de » Carignan[3], de la princesse d'Armagnac, de la duchesse » de Richelieu, etc. On ne sauroit peindre la désolation des » habitans de Lunéville, les cris, les sanglots, les larmes : » les voitures ne pouvoient sortir, le peuple étoit pêle-mêle » à genoux entre les chevaux, sous les roues[4]. »

1. *Description de la Lorraine,* 2e éd. t. I, p. 152. J. B. N. Luton dit Durival, l'aîné, né à Commercy en 1710, avait, par conséquent, vingt-sept ans lors du départ de Madame Royale.

2. Le château d'Haroué appartenait au prince de Craon.

3. Le prince de Carignan avait été chargé de la procuration du roi de Sardaigne, pour épouser, au nom de ce monarque, la princesse Elisabeth-Thérèse.

4. Dom Calmet (*Histoire de Lorraine,* 2e éd., tome VII, publiée en 1757, col. 310-311) se borne à faire connaître les noms des personnes qui accompagnaient les princesses, et il ajoute : « Madame fut » fut reçue à Commercy avec des démonstrations de joye extraordi- » naires, égales à la douleur extrême avec laquelle les peuples l'avoient » vû partir de Lunéville. » Ce laconisme, nous l'avons déjà dit, ne saurait surprendre dans un ouvrage dédié au Roi de Pologne. L'abbé de

Un témoignage tout-à-fait contemporain, qu'il faut précieusement recueillir, et qui prouve quel retentissement la scène de Lunéville eut dans l'Europe entière, c'est celui du grand Frédéric. Dans son *Anti-Machiavel ou Examen du Prince, de Machiavel*, publié pour la première fois en 1740, TROIS ANS APRÈS LE DÉPART DE LUNÉVILLE[1] ; au chapitre II, intitulé : *Des principautez héréditaires*, le roi de Prusse s'exprime ainsi :

« Le royaume de Naples et celui de Sicile sont passez » plus d'une fois des mains des Espagnols à celles de » l'Empereur, et de l'Empereur aux Espagnols ; la con- » quête en a toujours été très-facile, puisque l'une et l'au- » tre domination étoit très-rigoureuse, et que ces peuples » espéroient toujours de trouver des libérateurs dans leurs » nouveaux maîtres.

» Quelle différence de ces Napolitains aux Lorrains ! Lors- » qu'ils ont été obligez de changer de domination, toute la » Lorraine étoit en pleurs ; ils regrettoient de perdre les » rejettons de ces Ducs, qui depuis tant de siècles furent » en possession de ce florissant pays, et parmi lesquels on » en compte de si estimables par leur bonté, qu'ils mérite- » roient d'être l'exemple des Rois. La mémoire du duc

Senones avait d'ailleurs d'excellentes raisons pour prendre garde de se montrer trop lorrain : les suppressions exigées dans sa première édition devaient le rendre fort méticuleux. D'ailleurs il avait publié dans sa *Bibliothèqne lorraine* le récit de Duval, et il pouvait ne pas juger nécessaire de le répéter dans son septième et dernier volume.

1. *Anti-Machiavel* ou *Essai de critique sur le Prince, de Machiavel* (par Frédéric II, roi de Prusse). La Haye, aux dépens de l'éditeur (chez P. Paupie), 1740, in-8°. [V. Quérard, *France littéraire*, t. III, p. 202].

J'ai sous les yeux la troisième édition publiée à La Haye, par Van Duren, 1741, 2 vol. in-8°. Le passage relatif au départ de Lunéville s'y trouve aux pages 10-13.

» Léopold étoit encore si chère aux Lorrains que, quand
» sa veuve fut obligée de quitter Lunéville, tout le peuple
» se jetta à genoux au-devant du carosse, et on arrêta les
» chevaux à plusieurs reprises; on n'entendoit que des
» cris et on ne voyoit que des larmes. »

L'événement était venu à la connaissance personnelle du grand Frédéric, et nous croyons qu'il est le premier auteur qui en ait parlé dans un ouvrage imprimé. En effet, le premier historien lorrain qui ait mentionné le fait qui nous occupe, est le P. Leslie, dont l'intéressant *Abrégé de l'histoire généalogique de la Maison de Lorraine* ne parut qu'en 1742[1], deux ans après l'Anti-Machiavel, et l'auteur lorrain semble n'avoir rien trouvé de mieux à faire que de reproduire les expressions mêmes de Frédéric II. Voici le passage entier (Leslie, page 177) :

« A la nouvelle de la cession de la Lorraine, la conster-
» nation fut générale parmi tous les habitans de cet
» état. L'attachement au Souverain, espèce d'habitude
» chès les autres peuples, mais sentiment naturel aux Lor-
» rains, étoit devenu, par le bonheur sur-tout du dernier
» régne, une véritable passion. On en vit en cette occasion
» les effets les plus touchans; quelques-uns eurent peine
» à survivre à leur perte, presque tous ne purent voir,

1. L'édition complète, reliée aux armes de Lorraine-Orléans, ne porte point de date au bas du titre, à la suite du nom de l'imprimeur ; mais le titre est ainsi conçu : « *Abrégé de l'histoire généalogique de la Maison de Lorraine,* rédigé pour servir à l'Exercice public sur cette Maison, fait dans la Grand'Salle de l'Université de Pont-à-Mousson, le 30 janvier 1742... » On sait que le nom du marquis de Ligniville, mis au titre de cet ouvrage, est un pseudonyme. L'édition de laquelle on a supprimé le prologue et les tables des familles alliées à la Maison de Lorraine et des familles distinguées, porte le millésime 1743.

» sans fondre en larmes, s'éloigner d'eux pour toû-
» jours, une Maison appliquée depuis tant de siècles à
» faire leur bonheur. Au départ de Madame la Duchesse
» Doüairière de son palais de Lunéville pour aller fixer à
» Commercy sa nouvelle Cour, on vit un de ces spéctacles
» infiniment touchans, préférable à tous les triomphes, et
» que les Rois devroient sans cesse avoir devant les yeux.
» Le peuple accouru en foule de toutes parts, se jetta à
» genoux devant son carrosse. On arrêta les chevaux à
» plusieurs reprises. Par tout on n'entendoit que des cris,
» on ne voïoit que des larmes. Ainsi se termina en Lorraine
» le régne des princes de cette Maison, six cens quatre-
» vingt dix-huit ans après que Gérard d'Alsace en eut reçu
» l'investiture[1]. Il ne pouvoit finir d'une manière plus glo-
» rieuse pour elle. » « Que pourroit-on ajouter à ce tableau
» qui n'en affoiblît l'énergie? » dit Henriquez, qui a tex-
tuellement reproduit ce passage[2].

Chevrier, qui avait seize ans lors de l'événement[3], l'a raconté en ces termes dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine*, publiés en 1754, dix-sept ans après le départ de Madame (tome II, p. 32-33) :

« .... Quel spectacle faut-il que je retrace aux yeux
» de mes lecteurs attendris ! La mère de François, cette
» Régente fameuse, dont les jours avait été marqués par
» des bienfaits, cette princesse auguste, dont le nom fait

1. Il faut lire : six cent quatre-vingt-huit ans, et non pas six cent quatre-vingt dix-huit. De 1048 à 1737, il y a un espace de 688 années.

2. *Abrégé chronologique de l'histoire de Lorraine*, 1775 ; t. I, p. 474.

3. Il était né à Nancy en 1721.

» encore verser des larmes, contrainte de céder à la né-
» cessité, part du château de Lunéville pour aller faire la
» félicité d'une petite partie des états de son fils; le peuple,
» qui ne peut croire l'événement dont ses yeux sont té-
» moins, s'oppose à ce départ funeste : les traits des
» carosses sont rompus, en vain on en substitue de nou-
» veaux, toute la nation éperdue retient encore sa Sou-
» veraine, en couvrant les chemins par où elle doit passer;
» la duchesse, frappée d'un spectacle attendrissant que
» son cœur avoit prévu, mêle ses larmes avec celles de la
» nation, et sujette, pour ainsi dire, du peuple qu'elle a
» gouverné, elle n'obtient la liberté de s'en séparer, qu'en
» lui promettant de revenir régner sur lui. Les Lorrains,
» que la douleur enyvroit, se prêtèrent à cette illusion, et
» substituant des pleurs à leurs tendres résistances, ils
» eurent la force d'accompagner, en gémissant, leur Sou-
» veraine jusques dans la principauté de Commercy; c'est
» dans cette position qu'un nouveau maître entra en Lor-
» raine. »

Louis LALLEMENT.

(*La fin au prochain numéro.*)

MUSÉE LORRAIN.

Séance du 14 janvier.

M. le Maire de Nancy a transmis au Comité une lettre par laquelle M. le Commandant du génie l'informe que S. Exc. le Ministre de la guerre veut bien consentir à l'abandon, sous forme de bail, de plusieurs locaux dépendant de l'hôtel du Gouvernement. Cette cession permettant au Comité de pouvoir se passer de la petite pièce située à l'extré-

mité de la Galerie des Cerfs, il est décidé qu'elle sera démolie prochainement.

Le Président lit une lettre de M. Fremotte, peintre-verrier à Neufchâteau. lequel demande les dimensions exactes d'une des fenêtres de la Galerie des Cerfs, afin de s'occuper du vitrail dont il a promis de décorer cette salle.

Le Comité procède ensuite au renouvellement de son bureau, dont tous les membres sont réélus.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Par une délibération en date du 30 décembre dernier, LE CONSEIL MUNICIPAL DE FÉNÉTRANGE a, sur la proposition de son Maire, voté l'abandon, au profit du Musée lorrain, d'une pierre tumulaire existant dans l'ancien cimetière de de cette ville, et représentant un chevalier armé. Cette décision a été prise à la suite d'une demande faite par le président du Comité, et que M. Albert Lenglé, préfet de la Meurthe, avait bien voulu appuyer de sa recommandation.

Cet intéressant morceau de sculpture sera amené au Musée dès que la saison le permettra, et nous publierons, sur le personnage qui y est représenté, une notice avec un dessin de M. Louis Benoit, de Berthelming, membre de la Société d'Archéologie.

— M. LE MAIRE DE CRION a offert une ancienne statue de saint Urbain, qui se trouvait dans la tour de l'église de cette commune.

— M. LIMON, notaire et maire à Lixheim, a fait don d'un objet antique très-curieux : c'est une pierre d'environ un mètre de hauteur, sur une largeur un peu moindre, représentant deux personnages couchés, un homme et une

femme ; le premier tient un arc de la main droite et un carquois de la gauche ; la main droite de la femme porte un flambeau, et la gauche, des fruits, autant qu'on peut en juger d'après l'état fruste de la sculpture.

La pierre en question a été trouvée au milieu de la commune d'Hérange, sur une place qu'on voulait niveler. Elle a, très-vraisemblablement, appartenu à un tombeau gallo-romain.

— M. Boulanger, employé à la Préfecture, a donné un plan de Nancy, en relief, malheureusement dégradé, mais néanmoins encore fort intéressant.

— M. Loppinet a offert un boulet de gros calibre trouvé dans les ruines du château de Delme.

— M. Edouard André, membre de la Société d'Archéologie, a offert une statuette en bois, représentant un ange, et servant de chandelier, elle provient de l'ancien prieuré de Belval, près Châtel-sur-Moselle.

— M. Simonin, greffier du Tribunal civil, a fait don d'une clé trouvée sur le territoire de Richardménil, de la forme de celles dont on se sert encore aujourd'hui dans les couvents.

— Enfin, M. Berbain, de Charmes-sur-Moselle, a offert l'empreinte d'un sceau ayant appartenu, sans doute, à la confrérie des chirurgiens de Charmes, et qui porte pour légende les mots : CHARMENSIS CHIRURGIÆ SIGILLUM.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

NANCY, IMPRIMERIE DE A. LEPAGE, GRANDE-RUE, 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

9e ANNÉE. — 2e NUMÉRO. — FÉVRIER 1860.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 13 févier.

Le Président donne lecture de la lettre suivante qui a été adressée à M. l'abbé Guillaume, secrétaire honoraire de la Société :

« Monsieur le Secrétaire,

» Je suis très-sensible à l'honneur que veut bien me faire la Société » d'Archéologie lorraine en m'offrant la collection de ses Mémoires. » Je vais, dès que j'en aurai le temps, me mettre au courant de ses » savants travaux, et apprendre ainsi à connaître la Lorraine, comme » je m'applique d'ailleurs à connaître le diocèse de Nancy dans son » état présent.

» Veuillez, Monsieur le Secrétaire, m'interpréter auprès de vos ho- » norables collègues. Je les remercie de leur gracieuse attention et » les prie d'agréer l'expression de mes sympathies les plus vives.

» Recevez, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de mes sentiments » très-dévoués. † G., évêque de Nancy.

Le Président communique ensuite deux lettres, l'une par laquelle M. l'abbé Barbier de Montault remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres et lui promet

quelques communications ; l'autre, de M. Justin Bonnaire, lequel prie la Société de regarder comme non avenue, du moins quant à présent, la proposition qui lui a été faite en son nom touchant la publication de son ouvrage sur Ligier Richier.

Enfin, le Président donne lecture d'une circulaire de l'Institut des Provinces annonçant l'ouverture, pour le 9 avril prochain, du Congrès des délégués des Sociétés savantes.

Sur la demande de M. le Rapporteur de la commission chargée d'examiner les comptes de M. le Trésorier, la Société vote à ce dernier des remercîments pour sa bonne administration.

Ouvrages offerts à la Société.

Notice sur le frère Abraham de l'abbaye d'Orval, par le docteur A. Namur.

Rentrée solennelle des Facultés des Sciences et des Lettres et de l'Ecole de Médecine de Nancy, le 15 novembre 1859.

Les Psaumes traduits en vers français par P. G. de Dumast. Compte-rendu par L. Leupol.

Notice sur la maison de Kerckhove, dit Van der Varent, etc., par N. J. Van der Heyden.

L'Austrasie, revue de Metz et de Lorraine. 12e Livraison. Décembre 1859.

Revue de l'Art chrétien, par M. l'abbé J. Corblet. N° 1. Janvier 1860.

Annales archéologiques publiées par Didron aîné. T. 19e, 6e livraison.

Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-

Lettres au nom de la Commission des antiquités de la France, par M. Léon Rénier.

Répertoire archéologique de l'Ajou, publié par la Commission archéologique de Maine-et-Loire. Février 1860.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. N° 21. Janvier 1860.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 4e Trimestre de 1859.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais. 3e et 4e Trimestre de 1859.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne. Année 1859.

Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique. T. 16e, 3e livraison.

Annales de la Société archéologique de Namur. T. 6e, 2e livraison.

L'Institut, journal universel des sciences et des Sociétés savantes. Novembre-décembre 1859.

Présentation et admission de membres.

Sont admis comme membres de la Société : MM. May, greffier du Tribunal de Commerce, et Antoni Beau, avocat.

Sont présentés comme candidats : MM. de Carcy, officier supérieur d'état-major, et Degoutin, président du Tribunal de Verdun.

Lectures.

M. Aug. Digot continue la lecture de sa *Notice biograpraphique et littéraire sur Dom Augustin Calmet*. M. de Saint-Vincent communique la première partie d'un mémoire sur les *Relations de la Lorraine avec l'Angleterre*.

MÉMOIRES.

LE DÉPART DE LA FAMILLE DUCALE DE LORRAINE (6 MARS 1737). — [*Suite et fin.*]

Au risque de répéter les mêmes détails, je crois devoir continuer à enregistrer les témoignages des historiens contemporains sur le fait si touchant qui fait l'objet de cette étude. Les contemporains sont des témoins, tout au moins *de auditu*. Chacun, en redisant la même scène et en empruntant souvent des expressions à ceux qui l'ont racontée avant lui, ajoute quelques détails particuliers, dont l'ensemble offrira le tableau complet du drame du 6 mars 1737. C'est une sorte d'enquête rétrospective à laquelle je me plais à procéder.

L'auteur de l'*Histoire d'Elisabeth-Charlotte*, le P. Collins, religieux dominicain de Nancy, ne pouvait manquer de s'arrêter avec quelque insistance sur ce point de la vie de son héroïne[1].

« L'événement qui doit présentement trouver ici sa place, » dit-il, va nous remettre sous les yeux, de la manière la » plus frappante, d'une part la tendresse maternelle de » Madame la duchesse de Lorraine pour les peuples qu'elle » gouvernoit, et de l'autre l'attachement réciproque de » ceux-ci pour cette digne princesse : c'est la cession de la » Lorraine... On sçait que l'amour et l'attachement ne sont » jamais plus sensibles que dans l'instant de la séparation. » C'est alors que toutes les idées éparses dans un autre » temps, viennent se réunir pour rendre tous les objets plus

1. *Histoire abrégée de la vie privée et des vertus de S. A. R. Elisabeth-Charlotte d'Orléans*, petite-fille de France, duchesse de Lorraine et de Bar ; par le R. P. Collins, dominicain de Nancy ; Nancy, les Baltazard, 1762. V. pages 140-146.

» attendrissants. C'est ce qui est arrivé à Madame la du-
» chesse de Lorraine et à ses fidèles sujets, dans l'événe-
» ment qui reste à décrire.....

» Qui entreprendroit présentement de marquer au juste
» les sanglots et les gémissements dont tout Lunéville re-
» tentit le jour que Madame quitta cette demeure, son sé-
» jour ordinaire et le théâtre de ses vertus, pour ne le plus
» revoir, paroîtroit, s'il est permis de le dire, tenter en
» quelque sorte l'impossible. Un prince de la Maison de
» Savoye[1], dont la fermeté d'esprit est si bien connue, ayant
» été présent à cette cruelle scène, ne craignit point qu'on
» pût lui reprocher de hazarder une expression outrée, en
» disant qu'un objet si lamentable étoit propre à donner
» l'idée du jugement dernier. Que l'on se représente des
» milliers de personnes se jettant à genoux au-devant du
» carrosse de la princesse, lui fermant tous les passages
» sans qu'on pût les faire retirer. Des cris entendus de
» toute part pour que l'on arrêtât les chevaux, de peur de
» voir écraser une multitude éplorée qui ne pensoit plus à
» sa propre vie dans cette cruelle détresse. D'une autre
» part, Madame fondant en larmes, et prête à succomber
» sous la douleur d'un tel spectacle ; l'air retentissant de
» cris et de lamentations, dont la véhémence et la sensibilité
» ne peuvent être rendues par aucune expression ; cette
» auguste princesse ne trouvant d'autres ressources que
» celle de mêler ses gémissements et ses sanglots aux
» pleurs et aux soupirs de cette multitude qui demandoit,
» en versant un torrent de larmes, que leur mère ne les
» abandonnât point. On peut bien dire ici que peut-être
» jamais un concours d'amour et de sensibilité réciproques

1. Le prince de Carignan.

» n'offrit aux yeux un spectacle plus lugubre et plus attendrissant. Le tems écoulé depuis cet événement, que l'on pourroit bien appeler tragique[1], n'en a même encore pu effacer les impressions jusqu'ici. Tout étoit pénétrant dans cet événement, parce que l'amour le plus sincère et le plus vif étoit l'âme de tout. Le cœur n'avoit point de détour à chercher pour se cacher sous le masque d'une fausse sensibilité. Lui seul étoit l'âme de tout, et dans Madame et dans les peuples. C'est ainsi que cette princesse aima, et c'est ainsi qu'elle fut aimée. »

Il n'est pas sans intérêt de recueillir encore le témoignage de l'historien de Stanislas, l'avocat Aubert[2] :

« Le 6 mars 1737, S. A. R. Madame la duchesse de Lorraine quitte Lunéville, sa résidence ordinaire, et après avoir passé quelques jours avec la reine de Sardaigne, sa fille aînée, au château d'Haroué, elle se rend en droiture à celui de Commercy, avec S. A. R. Madame la princesse Charlotte, sa fille cadette : leurs carrosses ne pouvant avancer que très-lentement à travers un peuple innombrable tout en pleurs, et qui ne peut se voir arracher sa Souveraine et ses enfants. Jamais n'éclatèrent d'une manière si touchante, que dans cette occasion, et le plus tendre amour de toute une nation pour ses Souverains, et tous les sentiments dont ils étoient le plus sensiblement pénétrés pour des sujets si dignes de leurs regrets

1. Il y avait vingt-cinq ans que le fait s'était passé, lorsque le P. Collins publia son ouvrage (1762).

2. *La vie de Stanislas Leszczinski, surnommé le Bienfaisant*, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar ; par M*** (Aubert), avocat aux Conseils du roi de Pologne, et de la Cour souveraine de Lorraine ; Paris ; 1769, IIe partie, page 314.

» les plus tendres. En un mot, le même sentiment confon-
» doit tous les citoyens, dont les cœurs étoient déchirés à
» cette cruelle séparation, à laquelle on auroit inutilement
» tenté de préparer les esprits, dès qu'il falloit se soumettre
» à l'empire du sort ou de la loi qui l'avoit réglé. On ac-
» couroit de toutes parts après et devant ces princesses, sur
» leur passage. Tous les Lorrains désespérés autour d'elles,
» remplissoient l'air de leurs cris les plus attendrissants,
» et nos Souveraines fondoient en larmes pendant tout le
» voyage. La Lorraine avoit essuyé les plus grands mal-
» heurs et les plus terribles calamités, et sa douleur qui
» ne s'exprimoit que par des gémissements, ne peut éclater
» que quand elle se voit absolument privée pour toujours
» de ses Souverains. Les enfants qui voyent porter au tom-
» beau leurs pères et mères les plus chéris versent les
» larmes les plus amères, et tout le monde en est attendri;
» mais des amis et des parents, la succession, et peut-être
» aussi la liberté, consolent ces enfants de la perte qu'ils pleu-
» rent[1]. Au lieu qu'en perdant leurs princes, les Lorrains se
» voyoient sans consolation, sans ressource et sans appui;
» parce qu'ils ignoroient encore le bonheur qui leur étoit
» destiné, et dont ils alloient jouir sous l'heureux règne du
» plus excellent prince qui fut jamais[2]. »

1. Avouons que la réflexion d'Aubert sur la perte des parents est absurde et pitoyable ; néanmoins nous avons dû la respecter pour citer la phrase suivante, mise comme antithèse. La pensée d'Aubert est d'ailleurs exprimée avec une candeur vraiment naïve, et serait fort du goût de tant d'*honnêtes* gens qui de nos jours escomptent si bien ce qu'on appelle sans rougir *des espérances!*

2. L'historien du successeur de nos ducs ne dit pas que Stanislas fut mal reçu en Lorraine, où l'on ne pouvait se consoler de la perte des princes qu'il venait remplacer. « On rapporte même qu'un jour Stanislas et la reine son épouse, traversant dans leur carrosse la place

En 1773, l'abbé Folyot, chanoine-écolâtre et chancelier de la Collégiale de Remiremont, prononçant l'oraison funèbre d'Anne-Charlotte de Lorraine, abbesse de Remiremont, dernière enfant de Léopold, fit entrer dans ce morceau d'éloquence un récit oratoire du départ des princesses[1] :

« Les Lorrains, dit-il (page 20), ont toujours disputé » aux François la gloire de l'emporter sur tous les peuples » de la terre, par leur amour pour leurs princes. Ah ! c'est » que nous n'avons jamais eu que de bons maîtres.........
» Nos anciens maîtres, ces excellens princes, mettoient » leur gloire plus à faire aimer leur grandeur qu'à la faire » craindre ! Eh ! n'était-il pas juste de nous livrer à la re- » connoissance et à l'amour ? Ils étoient dignes de faire les » délices du genre humain.

» Je n'ose rappeller ici le départ de Lunéville, qui a si

du Marché de Nancy, furent poursuivis par les propos de la multitude. La reine s'en plaignit très-vivement, et voulut faire rechercher les coupables. « Laissez dire, répondit tranquillement Stanislas, je veux leur » faire tant de bien qu'ils me pleureront encore davantage. » (M. Cayon, *Histoire de Nancy*, page 207, note 1.)

Au récit que l'on fit au roi de Pologne des adieux touchants que les Lorrains avaient faits à leur dernière duchesse, il s'écria : « Ah ! que » j'aime ces sentiments ! ils m'annoncent que je vais régner sur un » peuple sensible et reconnaissant, qui m'aimera aussi quand je lui » aurai fait du bien. » (L'abbé Proyart, *Histoire de Stanislas*, édit. de 1784, t. I, p. 324).

L'historien Aubert n'aurait pas dû omettre ces intéressantes particularités, que je tenais à mettre en regard de la scène que je raconte.

1. *Oraison funèbre d'Anne-Charlotte de Lorraine*, abbesse de Remiremont, coadjutrice des abbayes impériales de Thorn et d'Essen, prononcée en l'insigne église collégiale et séculière de Remiremont, au service funèbre et solennel célébré le 15 décembre 1773, par M. Folyot. Imprimée à Nancy, chez Antoine ; in 4°.

» vivement exprimé l'énergie de ces sentiments réciproques.
» Quel touchant spectacle! D'un côté la Maison Royale,
» qui tâche, pour ainsi dire, de se dérober à elle-même,
» afin d'étourdir sa propre douleur, et de s'arracher comme
» furtivement aux efforts de l'amour qui veut la retenir. De
» l'autre une multitude pressée de citoyens, qui, pour
» arrêter deux Princesses[1] et un Prince[2] qu'ils adorent,
» font de leurs corps même un nouveau genre de barrière,
» que les pieds des chevaux auront à fouler avant de leur
» enlever ces précieux trésors. La voix et les yeux ne pou-
» vant plus suivre les chars, tous les cœurs volent et les
» environnent. Une consternation générale succède bien-
» tôt à ces violens transports ; elle se répand de Lunéville
» sur toute la province. L'époux ne parle plus à l'épouse,
» le frère au frère que par des gémissemens ; et la mère
» n'a plus que des pleurs à donner à l'enfant qu'elle
» nourrit....... »

L'année suivante (1774), notre grand poète Gilbert, dans son *Ode sur la mort de la princesse Anne-Charlotte* (page 105 de l'édition de ses Œuvres publiée par Dalibon, Paris, 1823), célébra, à son tour, la douleur des Lorrains au départ de leur dynastie nationale. Il débute ainsi :

1. « L'abbé Folyot dit avec raison (p. 19) « qu'Elisabeth-Charlotte
» d'Orléans, exemple vivant de cette femme forte dont le Sage nous
» trace le modèle, avoit, par l'étendue de ses lumières, par son ap-
» plication infatigable, pleinement justifié la confiance de son illustre
» époux et du duc François son fils, qui successivement ont laissé dans
» ses mains les rênes du gouvernement ; et l'on auroit cru, à voir la
» tendresse de son affection pour ses sujets, qu'Elle en étoit la mère
» autant que de sa Famille royale. »

2. L'orateur se trompe ici : il y avait dans la voiture trois princesses lorraines, Madame et ses deux filles ; mais il n'y avait pas de prince lorrain : le prince Charles-Alexandre n'y était pas.

« Où courent, les cheveux épars,
Ces vierges, ces époux, ces mères,
Et ces enfants, et ces vieillards,
Inondés de larmes amères?
Pourquoi ces temples ébranlés
Par l'airain qui gémit dans l'ombre,
Pourquoi ces citoyens sans nombre,
Par-tout errants ou rassemblés,
Du sommeil, des amours interrompant les heures,
Font-ils de cris plaintifs retentir nos demeures?

A-t-on vu flotter les drapeaux
D'un voisin prêt à nous surprendre?
Brillent-ils déjà les flambeaux
Qui vont mettre nos murs en cendre?
Quel trouble! Hélas! tel fut ce jour[1],
Jour funèbre, où à nos derniers princes,
Pour rendre à la paix ces provinces
De la guerre éternel séjour,
Cédant leur trône antique aux souhaits de la France,
Délaissèrent nos bords pleins de leur bienfaisance. »

L'excellent patriote Mory d'Elvange retrace, à son tour, l'épisode historique de 1737, dans son *Mémoire sur les changements de domination qu'a essuyés la Lorraine*[2] :

1. « On se rappelle quel désespoir montra le peuple, le jour où nos » princesses partirent de Lunéville. » (Note de l'auteur, Gilbert, né en 1751, quatorze ans après l'événement).

2. *Mémoire historique sur les changements de domination qu'a essuyés la Lorraine,* et spécialement sur le départ de nos anciens maîtres, après la cession de cette province à la France ; lu à la séance publique (de l'Académie de Nancy), le 8 mai 1783, par M. de Mory d'Elvange. 13 pages in-folio. Manuscrit de la bibliothèque de l'Académie de Stanislas. V. page 6. — Mory d'Elvange était né à Nancy en 1738.

« La prise de possession du Barrois, effectuée le 8 fé-
» vrier 1737, fut suivie de la cession de la Lorraine. Ce
» second acte, signé à Presbourg le 13 février de la même
» année, réservoit la principauté de Commercy et une
» pension de six cent mille livres à S. A. R. Madame la
» Duchesse douairière. Cette princesse partit de Lunéville
» pour Haroué le 6 mars, et le 14 pour Commercy, où elle
» fixa sa cour. Ce moment ne pouvoit être que douloureux
» pour un peuple chez lequel le sentiment d'amour pour
» ses maîtres fut dans tous les temps porté jusqu'à l'ado-
» ration. Il fournit à S. A. R. le triomphe le plus flatteur
» que de bons princes peuvent espérer, la leçon la plus
» énergique pour les Souverains qui désirent d'être aimés.
» Le peuple, accourant en foule, se jettoit aux genoux de
» cette princesse ; prosterné autour de son carrosse, il
» embrassoit les roues, les pieds des chevaux. Arrêtée
» mille fois dans sa marche, Madame put à peine gagner
» son nouveau séjour.

» Les gens de S. M. le Roi de Polôgne, arrivés à Luné-
» ville, y prirent possession en son nom le 21 mars 1737.

L'historien de Léopold, le comte de Foucault, ne pouvait omettre un trait dont la gloire rejaillissait en très-grande partie sur son héros. Nous reproduisons encore son récit, qui révèle des circonstances échappées aux précédents auteurs[1] :

« Depuis sept siècles, la même Maison régnait sur les
» Lorrains ; depuis sept siècles ils avaient chéri leurs Sou-
» verains comme les plus tendres pères, et ils n'imaginaient
» point qu'on pût être heureux sous une autre domination.

1. *Histoire de Léopold Ier duc de Lorraine et de Bar,* par le comte de Foucault ; Bruxelles, 1791. V. page 297-301.

» En cédant les duchés de Lorraine et de Bar, on était » convenu que Madame Royale jouirait, pendant sa vie, de » la principauté souveraine de Commercy; elle partit de » Lunéville pour s'y rendre le 6 mars 1737, accompagnée » de la reine de Sardaigne et de la princesse Charlotte.

» Ses adieux à la nation, loin d'être une harangue, où » l'éloquence étale souvent ce que le cœur ne ressent pas, » furent les larmes du sentiment; et, la plume ne pouvant » exprimer la douleur comme l'âme l'éprouve, le tableau » déchirant de cette séparation ne sera jamais rendu.

» Pour s'y opposer, les Lorrains accoururent de toutes » parts; étouffés par leurs gémissemens, ils implorent de » leur Souveraine la grâce de n'en être point abandonnés; » mais, contrainte par la nécessité, elle a pour la première » fois le courage de résister à leurs tendres prières. Dé- » sespérés d'un refus que leur amour n'essuya jamais, ils » espèrent encore la fixer, en coupant les traits de ses » chevaux : ce fut en vain; bientôt on en substitue d'au- » tres, et ces fidèles sujets qui préfèrent la mort à cette » funeste séparation, se couchent en travers du chemin, » pour la retenir au milieu d'eux; et ne laissent à cette » bonne Souveraine que la cruelle alternative ou de les » écraser en fuyant, ou de manquer à sa parole en cédant » à leurs cris de douleurs. Pour les faire relever, elle les » appelle, mêle ses larmes aux leurs; elle les console en les » engageant à la quitter... mais la quitter, grands Dieux!... » (*sic*). A ces mots déchirans, leurs sanglots redoublent, » elle ne peut ni modérer l'excès de leur désespoir, ni les » écarter de sa voiture; à chaque pas ils se prosternent, » couvrent les chemins de nouveau, et implorent à genoux » sa miséricorde, pour n'en être point délaissés. CINQ HEURES » SE PASSÈRENT DANS CES SCÈNES D'AMOUR ET DE DÉSOLATION :

» on avait à peine fait une lieue ; enfin, Son Altesse Royale
» leur promit de revenir régner sur eux : et dans leur
» affliction, cet espoir les enivre; ils croient à l'illusion, et
» suivent la princesse jusqu'au château d'Haroué ; ils lui
» baisent les mains à travers ses portières, les arrosent de
» leurs larmes et la couvrent de regrets et de bénédictions.

» Epuisée d'attendrissement, elle arriva, peu de jours
» après[1], au château de Commercy, où, avec une faible
» partie de ses états, elle eut encore le don précieux,
» mais rare, de faire des heureux. C'est là que, du fond de
» la province, le Lorrain, idolâtre du sang de ses maîtres,
» venait dans les jours de fêtes, goûter, en la contemplant,
» le plaisir pur, mais inconnu à tout autre peuple, de re-
» voir encore celle qui, pendant près de trente-neuf ans,
» avait fait son bonheur, et qui tenait de si près à ce qu'il
» avait eu de plus cher au monde[2]. »

L'historien de Nancy, le bon abbé Lionnois, né en 1730, et qui par conséquent avait sept ans lors du Départ des Princesses, a ainsi raconté ce fait, qui sans doute avait profondément impressionné son enfance (*Histoire des villes vieille et neuve de Nancy*, t. III, p. 63) :

« Quant au départ de S. A. R. Madame de sa cour de
» Lunéville, il est impossible de dépeindre la tristesse et le
» désespoir de tout ce peuple, chez qui le sentiment d'amour
» pour ses maîtres étoit porté jusqu'à l'adoration. Sa con-

1. Elisabeth-Charlotte resta du 6 au 14 mars au château d'Haroué, d'où elle partit pour Commercy.

2. Commercy devint, pendant le règne de Madame, l'asile des derniers serviteurs de la maison de Lorraine, de ceux du moins qui ne voulurent pas quitter leur patrie pour suivre nos princes en Italie et en Allemagne.

» duite, en ce cruel moment, fournit à S. A. R. le triom-
» phe le plus flatteur que de bons princes puissent désirer,
» le spectacle le plus touchant et la leçon la plus énergique
» pour des souverains qui veulent être aimés.

» Ce peuple accourut en foule de toutes les parties de la
» Lorraine, se jetant aux genoux des princesses, prosterné au-
» tour de leur carrosse, et s'élançant à corps perdu sous les
» roues et les pieds des chevaux. Arrêtées mille fois dans leur
» marche, les princesses, versant des torrents de larmes
» parmi les cris et les sanglots de ce peuple qui ne connais-
» soit pas encore combien Stanislas, son nouveau maître,
» s'efforceroit par ses bienfaits d'essuyer ses larmes et de
» mériter son affection, eurent toutes les peines du monde
» d'arriver à leur nouveau séjour.

» Aussitôt après leur départ de Lunéville, les gens du
» roi de Pologne arrivèrent pour y prendre logement. »

Cette multiplicité de témoignages montre bien quelle trace profonde l'événement du 6 mars 1737 avait laissée dans toutes les mémoires. — De nos jours, M. Noël, résumant en quelques lignes ces témoignages, a écrit[1] :

« Le départ de Madame Royale de Lunéville pour Com-
» mercy fut une chose fort remarquable..... On accourait
» de toutes parts; on se jetait devant les chevaux ; on les
» arrêtait ; on barrait les passages ; on se précipitait sous
» les roues ; on n'entendait de toutes parts que les cris
» d'arrêter Madame. La princesse et ses enfants pleuraient.
» Enfin, ces scènes déchirantes furent telles que Madame
» ne put faire la première lieue de marche dans le temps
» de cinq heures, et ne put passer en divers lieux sans pro-

1. *Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine*, n° 5, tome I, page 211.

» mettre de revenir, et elle n'arriva enfin que fort tard au
» château d'Haroué, chez Mme de Beauvau, où elle passa
» la nuit[1]... De là, elle partit pour Commercy, qui devint sa
» résidence. Là, les jours de fêtes et de dimanches, on re-
» marquait souvent un grand nombre de paysans qui ve-
» naient de fort loin pour contempler encore les restes de
» la cour de Lorraine. »

Et M. Noël ajoute avec raison : « La conduite de Madame
» Royale.... explique très-bien les lamentations délirantes
» du peuple en 1737, lors de la remise de la Lorraine à la
» France. »

Plus récemment, M. Alexandre Joly, dans une attachante monographie du *Château de Lunéville*[2], a consacré une page excellente à redire, une dernière fois, un fait qui tient une si grande place dans l'histoire de cet édifice (p. 83-84) :

« En même temps que le prince de Carignan faisait son
» entrée à Lunéville, pour épouser par procuration, au
» nom du roi de Sardaigne, la princesse Elisabeth-Thérèse
» de Lorraine, le chancelier de la Galaizière venait prendre
» possession des duchés de Lorraine et de Bar au nom
» du roi de Pologne, comme souverain actuel, et du roi
» de France, comme souverain éventuel[3]. Il ne restait plus

1. Haroué est à environ 30 kilomètres de Lunéville.

2. Paris, Michel Lévy, 1859. Un vol. in-8o.

3. M. de la Galaizière avait pris possession du Barrois dès le 8 février. Quant à la prise de possession de la Lorraine, elle avait d'abord été fixée au 15 mars ; mais on fut obligé de la différer de quelques jours : elle n'eut lieu que le 21 mars. (V. Dom Calmet, *Hist. de Lor.*, t. VII, col. 311). Chose remarquable ! les pleins pouvoirs donnés par François III à ses commissaires pour la cession de Lorraine, sont datés de Presbourg, 5 mars 1737. (V. le *Recueil des ordonnances de Lorraine*, t. VI, pages 12-14), *la veille du départ de Lunéville*........ Le duc abandonnait ainsi des sujets qui allaient, le lendemain même, prodiguer à sa mère de telles marques d'amour !

» à la duchesse douairière qu'à dire un dernier adieu, et à
» quitter pour toujours, avec ses filles, ce château embelli
» par tant de souvenirs, pour aller habiter Commercy, dont
» la principauté lui avait été réservée.

» Le spectacle attendrissant de ce départ nous a été
» transmis par un témoin oculaire : ces princesses qui ne
» peuvent s'arracher de leur palais qu'en poussant des cris
» déchirants ; ces vieux Lorrains, témoins de la prospérité
» et des merveilles du règne de Léopold, qui se jettent en
» gémissant sous les pieds des chevaux pour en retarder
» la marche ; ce peuple au désespoir, qui vient recueillir le
» dernier soupir de la patrie et qui borde à plusieurs lieues
» la route que les princesses doivent parcourir. Toutes ces
» démonstrations, exemptes des sentiments de défiance qui
» se sont fait jour depuis entre peuples et souverains, étaient
» la manifestation d'un attachement proverbial et séculaire,
» l'expression du patriotisme le plus vrai. C'est que nos
» pères, en voyant s'envoler pour toujours les trois alérions,
» sous l'égide desquels ils avaient été généralement heureux
» et bien gouvernés, cédaient à un mouvement bien naturel
» et légitime de défiance, à des préjugés trop enracinés
» peut-être, et prévoyaient bien que la Lorraine, même entre
» les mains de Stanislas, ne serait plus qu'une province
» de la France, et le règne du *Bienfaisant* le soir d'un
» beau jour. »

M. Guerrier du Mast a apprécié la scène de Lunéville

Elisabeth-Charlotte avait eu le chagrin d'être obligée de recevoir M. de la Galaizière au château de Lunéville, le 1er février. Le fondé de pouvoirs du roi de Pologne et du roi de France venait s'entendre avec la veuve de Léopold sur le jour de la prise de possession des deux duchés. Dom Calmet a raconté cette entrevue (*Hist. de Lorr.*, 2e édit., t. VII, col. 305).

dans une page éloquente. Je ne saurais mieux faire, en terminant que de la placer sous les yeux de mes lecteurs :

« Il y a, —dit-il dans son *Nancy*[1], —des infortunes qui se comprennent sans que la plume s'y appesantisse ; et rien » ici n'exige que nous nous arrêtions à dépeindre les an- » goisses d'une population gémissante, ses inconsolables » douleurs au départ de la famille nationale : ce tableau » serait trop déchirant. — Personne n'ignore quelles furent » les scènes du désespoir universel. On sait ces pleurs de » tous les citoyens, plus en deuil qu'à la mort d'un père ; » on connaît ce délire célèbre, cette touchante fureur de » tendresse, de malheureux sujets éperdus, qui, voyant » partir les princesses, dernier reste du sang de leurs maî- » tres.., se cramponnaient aux voitures ducales, se pen- » chaient aux portières, entravaient les roues, dételaient » et redételaient les chevaux... Comme s'il eût dépendu » d'eux, à ce moment suprême, d'arrêter le char de la » destinée ! Comme s'ils eussent encore pu, pauvres gens ! » à force de sanglots et de prières, empêcher de s'éloi- » gner d'eux l'auguste et chère dynastie... en qui, par tant » de siècles de succès ou de revers communs, par des ga- » ges si multipliés d'intelligence et d'amour réciproque ; » tout un peuple s'était incarné ! »

C'est au milieu de cette immense douleur si nationale, si vraie, si profonde, que l'auguste veuve de Léopold s'arracha, en pleurant elle-même, à ce château de Lunéville où, pendant la plus grande partie des trente années de son union avec le fils de Charles V, elle avait goûté un bonheur qui aurait été pur et sans mélange, si la perte de jeunes enfants

1. Seconde édition, 1847 ; page 21.

n'en avait attristé le commencement. C'est en face de ces démonstrations populaires que les deux princesses issues de cette union fortunée et bénie de Dieu, s'éloignèrent de ce palais qui les avait vues naître, et qu'elles ne devaient plus revoir.

Tels furent les adieux du peuple lorrain à sa dynastie nationale, qu'il avait tant et si constamment aimée, même au plus fort des malheurs inouïs du règne de Charles IV. Adieux solennels et touchants, uniques dans l'histoire ! Adieux sincères et sans fard, bien différents de ces compliments de commande, de ces vaines et banales formules des cérémonies officielles, qui font si souvent sourire de pitié, parce que les sentiments qui semblent en ressortir ne sont que sur les lèvres, et pas dans le cœur... Manifestations touchantes d'un amour sept fois séculaire et vraiment désintéressé, puisqu'il s'adressait ici à des princesses dont le pouvoir était expiré, qui n'avaient plus rien à donner ni à promettre..... De tels adieux honorent à la fois et la nation et les Souverains qui avaient su inspirer tant d'affection[1]. Un peu plus d'un siècle nous sépare de la scène que nous venons de raconter. N'est-ce pas le cas de s'écrier avec le poète :

Que les temps sont changés[2] !

....

Louis LALLEMENT.

1. Il va sans dire, d'ailleurs, que le duc était, aux yeux des sujets, la personnification vivante de la patrie, de la nationalité lorraine ; ainsi c'était à la patrie, en même temps qu'à la personne du prince, que s'adressaient les témoignages d'amour dont les Lorrains furent de tout temps si prodigues envers leurs souverains.

2. Racine, *Athalie*, acte I, scène 1, vers 5.

NOTE PROUVANT QU'ON PÊCHAIT AUTREFOIS LE SAUMON DANS LA MOSELLE.

Suivant un état des droits de la seigneurie de Vaucouleurs, dressé en 1341 par les commissaires du sire de Joinville et de Philippe-de-Valois, l'abbaye de Saint-Mansuy devait au seigneur de Vaucouleurs un saumon de rente le jour de Saint-Remy, et si ce jour on n'en trouvait pas à acheter à Toul, l'abbé payait à la place 7 sous 1/2 (environ 14 francs).

Cette rente semble indiquer qu'alors on pêchait souvent à Toul des saumons. On sait qu'aujourd'hui ils sont à peu près inconnus dans la Moselle, au-dessus de Metz.

Les plus vieux pêcheurs de Pont-Saint-Vincent, par exemple, n'ont pas même conservé la tradition de saumon pêché dans leurs environs. Il est pourtant arrivé, il y a quelques années, qu'on en a pris un à Dommartin-lès-Remiremont; mais cette capture parut phénoménale.

(Note communiquée par M. Ch. d'Arbois de Jubainville, avocat).

DONS FAITS AU MUSÉE.

M. Marchal, docteur en médecine à Lorquin, à qui le Musée est déjà redevable de beaucoup d'objets précieux, vient de lui en offrir encore un qui rappelle de glorieux souvenirs : c'est un lambeau d'un drapeau pris sur les Bourguignons le jour de la bataille de Morat (22 juin 1476). On sait que le duc René II prit part à cette bataille avec plusieurs gentilshommes lorrains, et contribua avec eux à la victoire.

— M. Limon, notaire et maire à Lixheim, a donné une pierre provenant de la démolition de l'une des portes de cette ville, et sur laquelle sont sculptées les armes pleines de Lorraine.

— M. Victor Servais, de Bar-le-Duc, a fait cadeau d'une planche en cuivre gravée représentant l'ancien château de Chanteheux.

— Enfin, M. Berbain, de Charmes-sur-Moselle, a adressé une empreinte du sceau de l'abbaye d'Etival (Didier Frouard, abbé supérieur) ; une empreinte du sceau de Jacques Coulon, de Metz, frère de Laurent Coulon, chanoine de la cathédrale (xve siècle) ; plus une expédition du contrat de mariage d'entre Perrin de Pulligny et Catherine, fille de Warry, d'Haroué (17 juillet 1414).

CHRONIQUE.

On nous signale l'existence, à la Bibliothèque impériale, de quelques-uns des documents mentionnés par M. Henri Lepage dans sa notice sur l'abbaye de Bouxières, et qui ne se trouvent plus dans les archives de cette abbaye ; ce sont :

1° Acte indiqué ainsi, p. 140, note : 923. Lettres de saint Gauzlin, données la seconde année, etc. — Se trouve dans la Collection Moreau, vol. 4, fol. 104.

2° Acte indiqué même page : Sans date. Lettres de saint Gauzlin par lesquelles il déclare que le primicier, etc. — Moreau, vol. 4, f. 141.

3° Diplôme de l'empereur Otton II, analysé p. 145, note, sous la date de 976. — Moreau, vol. 11, f. 193.

4° Charte de l'évêque Pibon, citée p. 146, note, sous la date de environ 1070. — Moreau, vol. 30, f. 78.

5° Bulle du pape Innocent II, citée p. 26, note, sous la date de 1137. — Moreau, vol. 57, f. 98.

— Les travaux de reconstruction du plafond de la Galerie des Cerfs, dont nous avons annoncé le commencement dans un de nos derniers numéros, marchent maintenant avec activité : la charpente est posée sur une assez grande étendue, et, si le temps le permet, on s'occupera prochainement de la menuiserie. En attendant l'achèvement de cette importante opération, on a placé, aussi bien que possible, les objets qui occupaient les deux salles du premier étage dans la galerie du rez-de-chaussée.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, imprimerie de A. LEPAGE, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

9e ANNÉE. — 3e NUMÉRO. — MARS 1860.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 12 mars.

Le Président donne lecture des arrêtés en date des 25 janvier et 2 février derniers, par lesquels S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes a décidé que deux des prix institués par l'arrêté du 22 février 1858, seront décernés aux Sociétés savantes qui auront présenté le meilleur *Dictionnaire géographique* et le meilleur *Répertoire archéologique* d'un département ou d'un arrondissement. A cette occasion, M. de Dumast demande si la Société d'Archéologie ne devrait point faire imprimer dans ses *Mémoires* le *Dictionnaire géographique de la Meurthe* dont M. Henri Lepage s'est chargé, et qui est déjà rédigé en grande partie. Cette proposition, appuyée par M. Louis Lallement, est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Le Président annonce que M. de Saint-Vincent lui a exprimé le désir de ne pas continuer la lecture de son travail sur les *Relations de la Lorraine avec l'Angleterre.*

Ouvrages offerts à la Société.

Vues pittoresques de Nancy et de ses environs, publiées par M. L. Wiener ; 2e livraison renfermant les planches suivantes : Arc-de-Triomphe et Trottoirs de la place Stanislas, — Porterie du Palais ducal, — Eglise Saint-Vincent-Saint-Fiacre, — Eglise de Bon-Secours, — Cathédrale de Toul, — Château de Lunéville.

Mémoires de l'Académie impériale de Metz. XLe année. 1858-1859.

Revue de l'Art chrétien, par M. l'abbé J. Corblet. No 2. Février 1859.

Le dernier duc de Bouillon (1815), par M. Renier Chalon.

Revue des Sociétés savantes des départements. Janvier et Février 1860.

L'Institut, journal universel des sciences et des Sociétés savantes. Janvier 1860.

Répertoire archéologique de l'Anjou, publié par la Commission archéologique du département de Maine-et-Loire.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. Février 1860.

Statistique archéologique d'Eure-et-Loir. 4e Livraison.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne. No 1. 1859.

Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique. T. XVe. 4e livraison.

Présentation et admission de membres.

Sont admis comme membres de la Société : MM. Degoutin, président du Tribunal de Verdun ; de Carcy, officier supérieur d'état-major ; Charles Tourtel, clerc de notaire, et Henri Bourcier, avocat.

Sont présentés comme candidats : MM. Ch. de Beauminy, avoué ; Albert de Feriet, avocat ; Edouard Bour ; Victor de Bouillé, artiste, et Henry, professeur d'histoire au Lycée.

Lectures.

M. Aug. Digot continue la lecture de sa *Notice biographique et littéraire sur Dom Augustin Calmet.*

MÉMOIRES.

JEHAN PARIZET DE SAINT-MIHIEL.

Roussel, dans le 37e chapitre de son *Histoire ecclésiastique et civile de la ville de Verdun,* raconte qu'en 1385, l'évêque Liébauld de Cousance fit enfermer, dans les prisons épiscopales, Parizet de Saint-Mihiel, chanoine de la cathédrale de Verdun.

Quant aux motifs de cette arrestation, notre auteur n'en dit mot. Il semble n'avoir eu connaissance de ce fait que par le libelle de Nicolas Marius, doyen du chapitre de la cathédrale ; libelle publié en 1606 pour défendre, contre les chanoines, les prétendus priviléges et prérogatives attachés au décanat.

Ce mémoire, comme la réponse qu'y fit, la même année, le chapitre de Notre-Dame de Verdun, ne renferme sur Parizet d'autres renseignements que celui de la resti-

tution de ce prisonnier, par l'official de l'évêché, à la justice capitulaire.

Nous avons rencontré, aux Archives départementales de la Meuse (Clergé séc. — Evêc. et Chap. de Verdun. — C. 46), un document relatif à ce chanoine, qui mérite très-certainement les honneurs de la publicité.

Il nous dit les causes de l'emprisonnement de Parizet, prévenu de complicité dans un vol de joyaux et de vaisselle d'argent soustraits au roi de France Charles VI.

Il nous montre combien alors encore le droit d'asile était sacré.

Il prouve que les chanoines de Verdun pouvaient cumuler, posséder deux canonicats, percevoir une prébende à Notre-Dame, une prébende à Sainte-Marie-Magdeleine.

Il nous initie à un de ces débats qui survenaient alors si fréquemment entre de nombreuses juridictions rivales, et nous fait connaître quelques formes de la procédure verdunoise au moyen âge.

Il renferme de curieux détails de mœurs et donne la description du mobilier d'un de nos chanoines au xve siècle.

Enfin, bien que les monuments écrits de cette époque n'offrent généralement pas grande importance au point de vue de l'étude de la linguistique, les interpellations du doyen de la cité, les protestations du doyen du chapitre de la Magdeleine, les réponses du bailli de l'évêché et de la mère de Parizet, impriment à cette pièce un cachet d'originalité. Transcrites littéralement, et toutes différentes de la phraséologie, du style, des formules invariablement employés dans les actes publics de ce temps, elles nous donnent une idée, nous fournissent un exemple de la langue parlée par nos pères.

IN DEI NOMINE AMEN. Par la tenoure de ceste present publicque Instrument soit chose congnue et manifeste a tous presens et avenir : Que lan de la nativité Nostre Seignoure mil trois cens quatre vingt et cinq, lindiction huictiesme, le neufuiesme iour du moy doctembre, environ heure de prime dicelui jour, au commandement esepres de venerable saige et discrete personne maistre *Jacques de Vaulx* saige en droit official de la court de Verdun, fut commandeit et enjoinct a nous notaires publicques cy dessoubs nommez de par le dict official en la grant eglise de verdun que nous, comme notaires, allissions auecques saiges et honnestes personnes signour *Jehan Naudet* prestre, officier, de Monsseignour de Verdun quant en ceste partie, et *Huet de Biauvoiz* escuier baillif de leueschiet de Verdun, en lostel de labitacion de *Pariset* de Sainct-mihiel, chanoine en la grand eglise et de la Magdaleine de Verdun, pour veoir par les dis messires *Jehan Naudet* et le dit Baillif faire inventoire, au nom doudit signour de Verdun, des biens estans en la maison le dict Pariset qui au dit Pariset appartenoient. Lequel Parizet estoit prins et detenu en la prisons doudit monsignour de Verdun pour certain scas de larecins donc il estait denonciei estre confortant et consentant par la veue dune lettres que *Jehan li Morelat* prevost de Chaulmont en Bassigny avoit apportees pour la prinse dou dit *Pariset*, dont la tenour est telle :

CHARLES par la grace de Dieu Roy de france a maistre *Jehan Guiot de Sainct Metier* lieutenant du baillif de Chaulmont et a *Jehan Morelat* nostre prevost de Chaulmont en Bassigny, salut. Comme pour ce que *Estienne Josson* nagaire recepveur des aydes ordonnees pour le

faict de la guerre cestoit deffouy et absente, et avoit prins et emportiet auecques luy, mauvaisement et furtivement, du nostre et des denies de sa recepte tres grande somme de finance, joyaulx, vassailles et aultres choses, en entencion de soy transporter hors de nostre Royaulme en lontainnes parties, affin de soy exempter de nous, et mettre hors de nostre povoir et jurisdiction, nous eussiens ordonnes quil fust prins quelque part quil pouroit estre trouuez, hors lieux saincts, en nostre Royaulme, avecques la dite finance, joyaulx, vasseille et aultres choses quil avoit avecques luy, et quil fuist amenei prisonnier en nostre chastelet de paris ; Et depuis fuist venus en nostre congnoissance que iceluy *Estienne* cestoit transportez ez mettes de la prevostet de Chaulmont, et que vous lieutenant et prevost, ou lun de vous pour vraissamblables coniectures et presumptions que vous aviez contre luy, et pour les grands depens quil faisoit et folles largesses qui estoit en luy, laveies voulus prenre, a quoy vous aveis failliy pour ce que il sestoit mis en lieu sainct. Et pour ce, vous maistre *Jehan* eussiez estei envoyez où lon disoit estre le dict *Estienne* pour le poursuir et proceder en sa prinse. Sur quoy vous avez tellement et si diligimment procedez que vous aveis prins en la ville de Sainct Dizier le dict *Estienne* avecques une partie de nostre dicte finance et des joiaulx et vasseilles et aultres choses quil avoit du nostre.

Le dict *Estienne* qui a estei amenez et est ad present prisonnier en noz prisons de nostre palaix à Paris, at depuis sa dicte prinse congnut et confesseit quil at bailliet en garde au *prieur de Wygnory* ung hennap a couverte d'argent dorei dedans et dehors pesant environ deux marcs, a maistre *Thiebauld Wygnory* ung hennap d'ar-

gent pesant environ trois marcs; et aussy avoit bailliet a la dame de *Sainct Dizier* la josne demeurant au dict Wignory ung tonnelet dargent dorei pesant environ trois marcs, et oultre à *Perin de la Motte*, son hoste de Wignory avoit bailliet seise frans oultre quil li debvoit pour ses despences. Nous qui la dite prinse et tout ce qui a este faict par vous en ceste partie avouns aggreable et nous en advouons, vous mandons et commectons a chacun de vous, que, tantost et sans delay ces lettres veues, toute la finance, les chevaulx, vasseille, joyaulx et aultres biens quelconques qui ont estei trouvez auecques le dit Estienne et que vous pourrez scavoir ou trouveir quil avoit, vous apportereis ou envoyerei seurement et saulvement par deders nos ameis et feaulx les generaulx conciliers a Paris sur le faict des dicts aydes, pour en ordonner ainsi quil appartiendra; et aussy faictes contraindre vigoureusement et sans aulcun desport par toutes voies et manieres deheues le dict *prieur de Wygnory*, le dict *m*e *Thiebault*, la dict *femme de Sainct Dizier* et le dict *Perin de la Motte* vous rendre, bailler et restituer les dictz hennapz tonnelet dargent et seise frans quils ont heus par la maniere que dict cest Estienne.

Et oultre, ung nommei *Pariset* demourant en Verdun lequel est compaingnon du dict *Estienne* et consentent et coulpable de son dict larencin preneis et faictes panre. Quelque part que le trouveis le panreis en notre Royaulme hors lieu sainct, et le ameneiz soulz seure et saulve garde prisonnier en nostre chastelet de Paris pour recepvoir pugnition et en ordonner par nos dictz generaulx conseilliers selund ce quil appartiendra de raison.

Et avecque ce vous enformeis secretement et diligemment de tout ce que le dict Estienne at et puet avoir

bailliet du nostre soit en don en garde ou aultrement. Et tout ce que vous en trouvereis par la dict information, faites pranre et recouvreir sur ceulx qui laveront heust et detenus; et, se mestier est, faites crier et publier par tout ou vous verreis quil appartiendra que aulcuns soubs peine de la hart ne retiengnent ou recellent aulcune chose, mais vous apporte ou envoye ce quilz en aueront. Et s'ilz en y avoit aulcuns rebellez ou reffusant, se les contraingneis ad ce dheument, Et oultre les adiourneis ou faites adjourner c'est assavoir lez lois a comparoit personnellement et de main mise ou aultrement sélund lexigence du cas par devant nos generaulx conseilliers à certain et competant jour, pour respondre sur ce a nostre procureur. Et ceulx qui seront clerz ou gens deglise adjourneis les au dict jour simplement, en mectant leur temporel en nostre main et les faictes gouverner par icelle jusques a ce que par nous en soit aultrement ordonnei. Et gardez que en ce nait deffault. Mandons et commandons a tous noz subgectz officiers et justiciers que a vous et a chacun de vous et a voz commis et desputez en ce faisant, entendent diligemment, et vous prestent et donnent conseil force et ayde se mestier en aveis et requis en sont. Donnei a Paris le seizieme jour daoust, lan de grâce mil trois cens quatre vingt et cinque et de nostre regne le quint. Et estoient les dictes lettres ainsi signees.

Par le Roy a la relacion du conseil en quel vous et mons[r] le chancellier du dalphinne estiez pro Rege...

(Signat. illis.)

Auquel commandement a nous notaires publicques fait de par le dict officiaux, alames avecq le dit messire *Jehan Naudet* et le dict baillif de leveschiet avecq plusieurs aultres et les tesmoings cy dessoubz nommez en la maison de la-

bitacion doudict Pariset, en la court de la Magdalanne de Verdun. En laqueille maison fut trouvees dame *Berthe*, mère le dict Parizet et une aultre femme. A la queille dame Berthe fust dit par le dict messire *Jehan Naudet* cum nous venions faire pour monsieur de Verdun inventoire des biens Pariset qui sont céans. Laquelle respondit au dict signour *Jehan* que les biens meubles estantz au dict hostel, peu en falloit, estoient et appartenoient a elle, et quelle les avoit faict ameneis de Sainct Mihiel quant elle estoit dairiennement venue demoreir deleys le dict *Pariset* son filz, et que le dict *Pariset* y avait bien peu quant elle y vint demoreir exceptei deulx chevaulx que li doyen *Jean Watrec* avoit faict pranre pour les lowies de la maison.

Et non obstant les chôses dessus dictes commencèrent les dicts messires *Jehan Naudet* et le baillif a faire inventoire au dict hostel des biens y estantz en la maniere que cy aprez sensuict

Premierement En la salle basse, avait ung grand bassin a mains laveir et une bracette de queuvre. Et en ce faict vint le dict sieur Jehan *Watrec* disant : biaulx signours je ay faict faire devant vous estanlt séant pour la somme de soixante et deix frans que Pariset me doibt pour la cause de ceste maison que je ly as vendue. Si vous prie que nulz tortz ne me soyent faictz.

Liquel sire *Jehan Naudet* respondit : Sire, nous nous garderons bien de meffaire. Et neaulmoins alerent les dicts sires *Jehan Naudet* et baillif en la chambre ou le dict Pariset buvoit et manjoit accoustumement, en la quelle chambre ilz trouuerent ung bassin, une broussette a mains laveir, deix sept potz destain que quartes, que pintes, quatre saulcerons a mettre seil, septz hennapz de madres, quatre escrins vieulz par terre, quatre petits escreignes

ouureis qui furent scellees par le dict Me Jehan Naudet pour ce que on nen avoit nul clieifs, ung lict estouffés, ung ban, ung escrin par terre ou il y avoit dix sept linceulx moiens, un aultre escrin par terre ou il avoit dix sept que nappes que toiles et sept oreillieux de plume

Et en ce faisant, entrerent venerables et saiges personnes en la dicte chambre, cest assavoir : seignour *Nicole...* doyen et chanoine de leglise Saincte Marie Magdelaine acompaingnie et assossiez de la plus grande et saine partie des signours chanoines de la dicte eglise ; adressant le dict doyen son parleit pour luy et tous les chanoines de la dicte eglise aux dicts messire *Jean Naudet* et baillif, disant les parolles ou semblans en estet qui cy apres sensuyent :

Biaulx seignours que faictes vous ceans

Et le dict sr *Jehan Naudet* respondit

Nous fasons inventoire en nom de monsignour de Verdun des biens de ceans qui doient appartenir a *Pariset* de Sainct Mihiel qui est denoncie et poursuis de ce certain cas de larecins des deniers du Roy de France, et dont il est prins et detenu en la prison de monsignour de Verdun, et pour ceste cause fasons inventoire des biens le dict *Pariset*; mais par cest inventoire nest pas nostre intention que nulz des biens du dict *Pariset* soient de present hosteit hors de ceans jusques a tant quil soit aultrement ordonnei; mais les laisserons et commanderons en garde de par monsignour a la bonne dame de céans. Mais neaulmoins voulons scavoir queulx biens quil y ait.

Et lors fuist dict par le dict doyen : vous messire *Jehan Naudet*, et vous messire le baillif, se monsignour de Verdun le vous fait faire, il nous grefve; et de ce que vous en

faites vous nous greneis et faictes grandz griefz et grandes injures à leglise de Saincte Marie Magdelaine et aux signours du colleige dicelle eglise et contre droict et contre raison; et en faisons encore protestation de en poursuivre le dict monsignour de Verdun et vous aussy, et faisons encore protestations que en temps advenir ne nous puie ce que vous faictes preiudicier nous ne nostre eglise que nous sommes exempt de la jurisdiction de monsignour de Verdun. Si vous requerons et deffendons des maintenant que vous cesseis de ce faire instamment et en alleis de ceans; Et vous, *Jehan de Bar* et *Jehan de Gercourt* notaires publicques pour nous et nostre dicte eglise vous demandons et requerons instrument de la requeste de la deffense et dez parolles que vous avez ouyes.

Et lors fuist respondu par le dict messire *Jehan Naudet* en cest maniere Messire li doyen, et vous biaulx signours de la Magdalaine, Monsignour le nous at commandeit et faict faire et nest point informeit encores nullement de vostre exemption quil ou ses gens ne puissent bien faire ce que nous faisons, puisque de present nous nen voulons riens porter des biens le dict Pariset. Si ne cuidons en riens meffaire contre droict ne contre raison. Et de ce notaires qui estes icy ie en demande carte pour monsignour et pour nous

Et depuis toutes ces choses faictes et dites, furent faicts encores inventoire par les dictz messsire Naudet et baillif, en une chambre basse sur le dair... en laquelle avoit ung liet estouffei, un banc cinq cossins a seoir;... de fer, ung escring par terre, et une table ou y avait une ymaje de Nostre Dame.

Et encores depuis firent inventoire des biens de la cui-

sine en laquelle y avait sept escuelles darain, trois bassins darain a main laveir.cinqz potz de cowre que grandz que petitz, dous chaudrons, ung grant hastiet de fer, dous rat_tiers, dous lumieres dous brussettes, une grande peelle.

Tous les queils biens meubles dessus nommeis furent en la presence de nous notaires publicques et des tesmoings cy dessoubs escriptz, laissies et commandei en garde a la dicte *Berthe,* laqueille les print a garde bonnement a son povoir en disant que elle en y metteroit avant que elles en les osteroit, que la plus grande partie desdits biens estoient siens et que elle les avoit faict amenet navoit gaires de Sainct Mihiel comme dessus est dict.

De la quelle inventoire et des aultres choses devant dictes tant des deffences demandes et responses requirent a nous notaires publiques les dicts seignours en nom que dessus, ung instrument ou plusieurs par nous estre faict. Ce fust faict en la maniere demandei lan, le mois lindiction le jour et leure devant dicte. Presens discrettes personnes *Jehan le Moralet*, *Jehan Adam* citein de verdun, *Jehan Coquel* sergient don dict monsignour de Verdun et plusieurs aultres tesmoings dignes de foy pour ce ad ce appellees et requis... des subscripcions des notaires

Et ego Johannes de Gircourt, virdunensis diocesis clericus publicus apostolica et imperiali curie virdunen auctoritate notarius promisso omnibus et singulis dum sic ut promittetur agcrentur et fecerent unacum Joanne de Barro connotario meo mecum subscripto et testibus prænominatis presens interfui, et hoc publicum instrumentum manu mea propria scripsi et in hanc publica forma redegi signoque meo publico unam signo subscripti dicti notarii signavi in testimonium veritatis rogatus et requisitus.

Et Ego Joannes Michaelis de Barro clericus remensis diocesis publicus apostolica et imperiali auctoritate curie virdunensis notarius promiss omnibus et singulis supradictis dum sic fecerent et agerentur unacum Johanne de Girricuria clerico cumnotario meo et testibus supradictis præsens fui, easque sic fieri vidi, et in hanc publicam formam cum dicto connotario meo redegi, signumque meum consuetum presenti publico instrumento, dicti connotarii mei scripto unam signo et subscriptione, apposui rogatus et requisitus. Signat de Barro.

Ceste presente copie est extraicte du vray original escript en parchemin sain et entier en escriptures et signatures et concorde de mots a mot, tesmoing les seings manuels de nous notaires jurez de la court de Verdun et y demourants. Faict au dict Verdun ce douziesme jour de Novembre mil cinq centz soixante et dixhuict

Gerard le Chaillon Masson.

Nous savons par N. Marius que cette intervention du doyen de la Magdeleine ne fut pas vaine. Seulement, il est à supposer que le Chapitre de la Cathédrale protesta, de son côté, et qu'il défendit énergiquement sa juridiction : car, quand Liébauld de Cousance fut contraint de céder devant les démarches des deux Chapitres ; quand Parizet se vit ouvrir les portes des prisons épiscopales, ce fut pour être transféré dans les prisons du Cloître Notre-Dame.

Là, qu'advint-il de lui? L'accusation qui pesait sur notre chanoine fut-elle justifiée? Fut-il livré à la justice royale?

C'est ce que nous avons vainement recherché.

Charles BUVIGNIER.

La lettre suivante a été adressée à M. le Président de la Société d'Archéologie :

Nancy, le 6 mars 1860.

Mon cher Président,

Une circonstance particulière m'ayant amené en présence du petit monument, offert au Musée Lorrain par M. Limon, de Lixheim, et décrit dans le dernier numéro de notre petit Journal (1); j'ai, tout naturellement, rapproché la description de l'original, et pas ne m'a été difficile de constater l'incxactitude des détails qui vous ont été transmis d'abord et que notre fidèle messager a reproduits sur parole. J'ai pensé qu'une rectification graphique serait agréable, peut-être utile à nos honorables collègues ; pourquoi je vous adresse l'inventaire exact des parties constitutives de la pierre tumulaire trouvée à Hérange et leur géométrique disposition.

Le monument que nous devons à la généreuse initiative de M. Limon, haut de 0,97es, large de 0,71es, épais de 0,10es n'a jamais été placé horizontalement, les figures qu'il supporte ne représentent point des personnages étendus par la mort ou le sommeil. Piqué à sa face postérieure, avec une pointe de maçon ; armé, de ce côté, en bas et dans toute sa largeur, d'une queue longue de 0,16es et de hauteur proportionnée, il a été dressé contre un mur ou un massif quelconque de maçonnerie, légèrement engagé dans l'épaisseur de ce massif où sa queue le retenait en suffisance.

Les pieds des deux personnages reposent sur une surface plane, que la perspective fait incliner en avant. Les talons touchent et les pieds, dans toute leur longueur, suivent le plan auquel ils sont parallèles, ce qui ne saurait exister, si les corps étaient couchés. Ce couple conjugal n'est ni mort ni endormi ; dans l'une ou l'autre de ces positions, les yeux eussent été fermés ou, tout au moins, baissés. Or nos deux personnages ont les yeux ouverts et, de plus, très-fortement écarquillés ; ils ne paraissent avoir envie ni de dormir ni de mourir ; peut-être les objets qu'ils tiennent dans leurs mains expliqueront-ils cette sanitaire disposition.

La femme soutient de la main droite, une torche allumée et de la main gauche, un peu ceintrée, elle porte une grappe de raisin dont l'état de la pierre laisse parfaitement distinguer les graines.

L'homme n'est descendu ni de Nemrod, ni du Centaure. S'il a servi sous l'étendard de Cupidon, ce ne peut être que dans les rangs des tourlourous, car il ne porte aucune des armes à l'usage des guerriers

(1) Janvier 1860. Page 19.

émérites, par conséquent ni arc, ni flèches, ni carquois. Je le supposerais, de préférence, un client de Bacchus ; sa main droite, en effet, soutient un bâton de longueur égale à celle de sa personne, tortu, et qui ne saurait être qu'un sarment de vigne ; sa main gauche supporte une coupe, de forme conique, une sorte de corne à boire, que le sculpteur a eu soin de représenter pleine jusqu'à l'orifice.

Je ne crois pas admissible cette hypothèse que, ce que l'on désigne comme un long bâton, ne soit, dans la partie basse, *qu'un bord trop prononcé du vêtement de la femme, tandis que la partie supérieure représenterait une serpe que tiendrait le mari*. L'espèce de houlette dont nous parlons est tout à fait séparée du vêtement de la femme, et dans son ensemble, forme un tout bien accusé, parfaitement distinct et sans la moindre solution de continuité.

Selon toute probabilité donc, pour ne pas dire avec certitude, les bons *Hérangiens* qui ont dormi leur sommeil funèbre aux pieds de leurs *pourtraictures*, parfaitement éveillées et avant qu'une main profane eût dispersé leurs cendres, n'auront été ni un chef militaire, ni un lieutenant de louveterie, ni une fille de quelque roi, ni une matrone élégante, mais tout pastoralement un couple heureux, riche des produits de ses champs, de ses pampres et de ses guérets. Il ne songea certainement pas à vivre dans les âges futurs ; et quels yeux ce Philémon et cette Beaucis eussent-ils ouverts, s'il leur eût été révélé d'une manière certaine, qu'après vingt siècles écoulés, ils revivraient en la mémoire des hommes et seraient honorablement exposés à l'admiration des curieux dans le palais des puissants ducs de Lorraine ! Ceux dont l'artiste les a gratifiés, s'ils sont ressemblants, en donneront suffisante idée.

Recevez, mon cher Président, l'assurance de mes sentiments les plus affectueux. L'Abbé Guillaume.

DONS FAITS AU MUSÉE.

M. C.-A. Roze, caissier de la Société des verreries de Vallérysthal, a bien voulu offrir au Musée une très-belle épreuve de la magnifique gravure de Callot représentant le *Siége de Breda*. Les six feuilles qui forment cette gigantesque composition, sont parfaitement assemblées et présentent une largeur totale de 1 m. 402 millim. sur une

hauteur de 1 m. 200 millim. On lit au bas : *Iac Callot in et fecit. — Israel Siluestre ex. Parisiis. Cum priuil. Regis.* On peut voir, pour la description de cette gravure, l'un des plus grands ouvrages de notre immortel compatriote, le Catalogue de l'œuvre de Callot publié par M. Meaume dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1855, p. 337.

— M. MOREY, architecte de la ville de Nancy, a donné : Un portrait à l'huile au bas duquel on lit : JEAN PERRIN CONSEILLER D'ESTAT DE S. A. ET MAISTE (*sic*) DES REQVESTES ORD.re EN SON HOSTEL. *Il movrvt le 2 septembre 1638.* Ce personnage descendait de Nicolas Perrin, de Domjulien, anobli le 18 juillet 1515. Jean, aussi natif de Domjulien, seigneur de Dommartin-sous-Amance, était docteur ès droits et avocat au bailliage de Nancy ; il fut anobli, le 9 janvier 1597, probablement pour avoir dérogé ou parce que les lettres de noblesse accordées à son ancêtre n'avaient pas été entérinées. Il fut fait maître des requêtes le 2 mars 1622.

Outre ce tableau, M. Morey a donné la croix en fer du Saint-Esprit, faite par le serrurier Lamour pour décorer le balcon du château de Commercy; et plusieurs monnaies ou médailles lorraines, trouvées sur l'emplacement du palais des Facultés ou sur d'autres points du territoire de Nancy.

— M. BERGÉ, propriétaire à Haute-Seille, à offert un tombeau provenant de l'ancienne abbaye de ce lieu. Il est en grès vosgien, d'une longueur de 2 mètres, et doit remonter au XIIe siècle. Cette cuve sépulcrale est évidée non dans le sens angulaire de la pierre, mais suivant les formes d'un corps humain serré par un linceul.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. LEPAGE.

Nancy, imprimerie de A. LEPAGE, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

9e ANNÉE. — 4e NUMÉRO. — AVRIL 1860.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

Dans sa séance du 16 janvier dernier, la section d'archéologie du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes a entendu lecture du rapport que lui a présenté M. Albert Lenoir, l'un de ses membres, au sujet d'une demande adressée à S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique par la Société d'Archéologie lorraine à l'effet d'être reconnue comme établissement d'utilité publique. Voici en quels termes la *Revue des Sociétés savantes des départements* rend compte et du rapport de M. Albert Lenoir, et de l'accueil qui lui a été fait par le Comité :

« La Société d'Archéologie lorraine a fait une demande
» au Ministre pour obtenir la reconnaissance par l'Etat
» comme établissement d'utilité publique. M. Albert Le-
» noir a été chargé par la section de faire un rapport sur
» la question de savoir si cette Société a des droits, au
» point de vue scientifique, à l'obtention de cette préroga-

» tive. Le rapport de M. Lenoir établit que cette Société, » instituée en 1848, a fondé à Nancy le ***Musée lorrain***, où » sont déjà réunis des antiquités et de nombreux objets » d'art; que cette Société veille à la conservation des mo- » numents que possède le pays; qu'elle a publié des Bulle- » tins qui forment déjà quinze volumes, et enfin un journal » qui entretient dans le public le goût et l'amour des » sciences historiques. En conséquence, M. Lenoir, qui con- » naît par lui même le Musée lorrain et qui a pu apprécier » les services rendus à la science par la Société archéolo- » gique lorraine, conclut en demandant que la section » émette un avis favorable à la demande de cette Société. » Les conclusions de l'intéressant rapport de M. Albert » Lenoir sont adoptées par la section. »

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 2 avril.

Le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Degoutin, président du Tribunal de Verdun, remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres.

Ouvrages offerts à la Société.

La Maison de Heu et le Miroir des Nobles de Hesbaie, par M. le comte F. Van der Straten-Ponthoz.

Notice sur le castrum gallo-romain du Gross-Limmersberg et sur les Heidenmanuern de la forêt du Haberacker, par M. Alfred Goldenberg.

Notice sur une monnaie carlovingienne trouvée au lieu dit Altkirch, à Rahling, canton de Rohrbach (Moselle), par M. A. Namur.

Société de Saint Vincent de Paul. Conférences de Nancy. Compte-rendu de 1859. — *Société charitable de*

Saint François Régis de Nancy. — *Compte-rendu de 1859*. Envois de M. Vagner.

Revue de l'Art chrétien, par M. l'abbé Jules Corblet. 4e Année. Mars 1860.

Annales archéologiques publiées par Didron aîné. T. 20e. 1re Livraison.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. T. 2e.-3e Cahier.

Programme de la 27e session du Congrès scientifique de France.

Présentation et admission de membres.

Sont admis comme membres de la Société : MM. Ch. de Beauminy, avoué ; Albert de Fériet, avocat ; Edouard Bour ; Victor de Bouillé, artiste, et Henry, professeur d'histoire au Lycée.

Lectures.

M. Aug. Digot achève la lecture de sa *Notice biographique et littéraire sur Dom Angustin Calmet*. La Société vote l'impression de ce travail dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

MÉMOIRES.

LE DERNIER ROI DES RIBAUDS DU DUCHÉ DE LORRAINE.

Dans un article publié il y a quelques années[1], j'ai essayé 1° de donner la liste des personnages qui avaient occupé les fonctions de rois des ribauds du duché de Lorraine; 2° de faire connaître quelles étaient les attributions des officiers revêtus de cet emploi; 3° enfin, de préciser l'époque où ces dignitaires (si l'on peut leur donner ce nom) disparurent de la scène pour n'y plus reparaître.

La liste que j'ai donnée est complète, moins un nom

1. V. Journal de la Société, n° de février 1855.

qu'il faut y ajouter : c'est celui d'Amand Vyart, nommé, le 21 juin 1571, pour succéder à son père, dont il portait les nom et prénom; circonstance qui m'a peut-être fait le passer sous silence.

Quant aux deux autres questions que j'avais voulu résoudre, je n'y étais parvenu qu'à moitié, à l'aide d'hypothèses et de rapprochements. Pourtant, je ne m'étais pas trompé, et j'aurais pu affirmer ce que je ne présentais que comme des suppositions. Le document suivant, que le hasard vient de me faire découvrir, ne laisse plus aucun doute sur ce qui était resté obscur pour moi, nonobstant toutes mes recherches; il se trouve au f° 15 d'un registre du Trésor des Chartes intitulé : « Regĩstre des missives, rapportz et decretz faictz et ordonnez par Messieurs les président, conseillers et auditeurs des Comptes de Lorraine durant et par toute l'année mil six cent quinze. » En voici la reproduction textuelle :

« Rapport pour Pierre du Rozet, Roy des Ribaulx, qui » demande réglement sur les droictz et amendes deppen- » dants dudit office.

» Pour, en toute humilité, satisfaire au noble renvoy de » S. A., du xvij° décembre dernier, apposé au pied d'une » requeste à elle présentée par Pierre du Rozet, son lavan- » dier, suppliant, aux fins d'obtenir règlement sur les » droictz et amendes deppendants de l'office de Roy des » Ribaulx du duché de Lorraine, duquel il est prouveu » par S. A., les président, conseillers et auditeurs en la » Chambre des Comptes de Lorraine advertissent qu'ayant » arrière renvoyé ladite requeste aux receveur et contrô- » leur de ce lieu de Nancy, et d'ailleurs s'informé le plus » soigneusement qu'ilz ont peu quelz pouvoient estre les- » dits droictz et amendes, ilz n'ont peu asseurément ap-

» prendre qu'il en y ait heu aucuns de certains et limitez,
» seulement qu'il est vray que, *de tout temps, il y a eu*
» *semblables Roys des Ribaulx establis*, lesquelz ont voulu
» prétendre debvoir avoir de chacuns nouveaux mariez dix
» huict deniers; et en effect, les tiré de quelques ungs; de
» plus, *poursuivy quelques personnes convaincues de*
» *paillardise*, et en tiré, aux fins de se rédimer de leurs
» molestations, tantost plus, tantost moins, sans qu'il y ait
» eu rien d'asseuré et limité. Qu'est tout ce qu'en peuvent
» lesdits président et auditeurs représenter à S. A. Et
» comme il luy a pleu leur ordonner de joindre au présent
» rapport leur adviz, ilz luy diront (soub trèshumble cor-
» rection) qu'ils sont bien d'opinion qu'elle laisse ledit sup-
» pliant en la jouissance dudit office de Roy des Ribaulx,
» puisqu'il en est prouveu, et qu'elle tolère qu'il en lève
» les droictz, profficlz et émolumens telz que ses prédé-
» cesseurs au mesme office ont peu et deu faire, en se
» comportant, par luy et ses commis en l'exercice dudit
» office, avec telle modestie et retenue qu'ilz ne scandalisent
» personne mal à propos et tumultueusement. Mais, comme
» l'on poursuit présentement devant les justices ordinaires
» ceulz qui sont defférez d'avoir tombé en pareilles faultes
» de paillardise, et qu'il s'en adjuge amendes arbitraires
» à S. A., selon l'exigence des cas, lesdits président et au-
» diteurs seroient d'opinion *qu'en cas de vacance, qu'elle*
» *suprimât ledit estat* et ordonnât à ses procureurs géné-
» raulx et leurs substitutz de poursuivre soigneusement les
» personnes diffamées de telz excès; pour estre vray que
» telz Roys des Ribaulx et leurs commis, ne gardans aucune
» forme de justice ez poursuites, apportent plustost sub-
» ject de scandal, diffame et tumulte, que non pas d'a-
» mende et correction, outre qu'ilz n'osent entreprendre

» de s'addresser qu'à quelques pauvres personnes et de
» basse condition ; remettant toutesfois à S. A. d'en ordon-
» ner comme elle jugera pour le mieulx. Faict en ladite
» Chambre, à Nancy, ce jourd'huy iiij^e de janvier, 1615.
» Les sieurs président, Humbert, Berman, Bardin, Renel,
» du Port Guichart, le Febvre, Charles, Royer et Trom-
» pette, présents. »

Il est donc bien vrai, comme je le supposais d'abord, que les « honneurs » dont jouissaient les rois des ribauds du duché de Lorraine avaient quelque chose de passablement suspect ; en second lieu, que, par suite des « griefs » présentés au duc Henri II par les États généraux tenus en 1614, corroborés, sans doute, par le rapport qu'on vient de lire, ces fonctions furent supprimées ; enfin, que Pierre du Rozet fut bien réellement le dernier possesseur d'une royauté dont les titulaires devaient être médiocrement glorieux de leur couronne et de leur pouvoir.

HENRI LEPAGE.

M. de Saint-Florent vient de faire don à la bibliothèque du Musée lorrain d'un recueil manuscrit de documents sur l'histoire de Lorraine, dont quelques-uns sont assez intéressants pour mériter d'être publiés. De ce nombre est le suivant, où se trouve consignée une particularité que nos historiens n'ont pas connue ou ont passée sous silence.

TROUBLES EN L'ABBAYE DE BEAUPRÉ A L'OCCASION DE LA CONSTITUTION UNIGENITUS.

Le R. P. D. Anselme de Barai, abbé de l'abbaye de Beaupré, ordre de Citeaux, proche Lunéville, ayant lu la bulle *Unigenitus*, crut y remarquer plusieurs propositions catholiques qui y étoient flétries par des censures odieuses.

Il prit le parti d'en écrire au Pape d'une manière respectueuse, le priant de lui marquer en quel sens ces propositions avoient pu mériter les qualifications portées par la Bulle.

Le Saint-Père renvoia la lettre à Mons[r] Sommier, grand-prévôt de Saint-Diez et archevêque de Césarée, qui, ayan vu et interrogé l'abbé de Beaupré, parut satisfait de ses réponses et en rendit compte à Rome.

Mais M. Bégon, évêque de Toul, informé de la lettre en question, se rendit à Beaupré le 28 octobre 1727, accompagné de l'abbé de Vence, cy-devant précepteur des jeunes princes de Lorraine et alors prévôt de Saint-Georges de Nancy. Ils exhortèrent vivement l'abbé à accepter purement et simplement la Constitution, lui remontrant qu'il étoit le seul des Etats de S. A. R. qui fît refus de l'accepter. Il répondit que toute sa communauté pensoit comme lui, et qu'ils étoient tous appelans de la Bulle.

Cette déclaration surprit le prélat, qui, peu de temps après, monta en carosse pour aller à la cour de Lunéville informer S. A. R. du peu de succès de son voyage. Presqu'en même temps arriva l'abbé de Saint-Remy de Lunéville, qui étoit envoyé pour engager l'abbé de Beaupré de se rendre à Lunéville, où l'on vouloit l'attirer afin que l'évêque de Toul pût, avec plus de droit, exercer sur lui des actes de juridiction, qu'il n'auroit pu faire dans le monastère de Beaupré.

Il arriva donc à Lunéville avec le prieur de son monastère, et, étant venu à la maison où logeoit l'évêque, celuicy lui réitéra ses instances pour l'obliger à recevoir la Constitution. Mais il les trouva inébranlables et leur déclara qu'il alloit procéder contre eux par les voies de droit.

L'abbé n'ayant pu trouver personne pour signifier au prélat qu'il ne reconnaissoit point sa jurisdiction, à cause des priviléges de son ordre, fut obligé de le lui déclarer lui-même. Mais l'évêque n'eut point d'égard à sa déclaration, prétendant que ces priviléges ne regardoient que les matières de discipline régulière, et non les délits commis en matière de doctrine. L'interrogatoire dura depuis six heures du soir jusqu'à neuf, et l'abbé de Beaupré, sans déguiser ses sentimens, répondit avec la naïveté et la sincérité que tout le monde reconnoissoit en lui.

Le lendemain, le prieur de Beaupré prêta son interrogatoire et soutint son sentiment à peu près comme avoit fait son abbé. Ils signèrent tous deux leurs réponses. Sur les trois heures après midy, ils prirent congé de l'évêque, et lui déclarèrent que, s'il prétendoit venir à l'abbaye, sans un bref de Rome, pour y exercer quelque jurisdiction, ils ne pourroient l'y recevoir ni le reconnoître pour juge.

Le 31, à six heures du soir, arriva un appariteur pour signifier une sentence d'interdit contre l'abbé et tous ses religieux, qui les interdisoit de toutes fonctions de leurs charges et de leur ordre. Comme on refusa l'entrée à l'appariteur, il jeta la sentence pardessus les murs, et comme elle fut trouvée le lendemain, jour de la Toussaint, à huit heures du matin, on fit venir un carme de Lunéville, qui dit la messe, à laquelle la communauté assista.

Le 4 octobre, à cinq heures du matin, arrivèrent à Beaupré un maître des requêtes avec un exempt des gardes accompagné de trois gardes du corps, qui firent, dans toutes les chambres des religieux, une exacte recherche de tous les livres, brochures et manuscrits contre la Constitution, qui furent tous enlevez et enfermez dans une armoire. Après cela, l'exempt lut les ordres de S. A. R., qui por-

toient qu'on ne donnoit à M. l'abbé, au prieur et à frère Joseph, qu'un quart-d'heure pour se préparer à partir.

L'abbé fut conduit à la chartreuse de Bosserville, le prieur à Chaumousey, abbaye de chanoines réguliers; et frère Joseph à Béchamp, aussi de chanoines réguliers.

Quelques jours après, on fit venir les religieux de Beaupré quatre à quatre. On les interrogea pendant des cinq ou six heures, et plusieurs se rendirent aux explications de M. l'évêque et de M. de Vence.

L'abbé de Beaupré ne sortit de Bosserville qu'après avoir promis de se soumettre, et la plupart de ses religieux suivirent son exemple. Il y en eut toutefois dix ou douze qui se retirèrent en Hollande, où ils se joignirent à d'autres solitaires qui s'étoient retirez de France pour le même sujet.

M. Chapellier, archiviste de la Société d'Emulation du département des Vosges, a bien voulu nous adresser la pièce de vers qu'on va lire, empruntée à un manuscrit de la bibliothèque publique d'Epinal, en la faisant précéder de quelques explications intéressantes sur l'ouvrage d'où elle est puisée.

Ce manuscrit, dont les premiers feuillets sont perdus, nous écrit M. Chapellier, commence à Godefroy Ier du nom, qui, suivant l'auteur, était le 33e duc de Lorraine. Charles de France occupe le 34e rang ; Simon Ier le 45e ; Mathieu Ier le 46e. Il n'est pas question de Gérard d'Alsace.

En tête de la première page, on lit :

« J'ay vu un manuscrit qu'on attribuoit à Vasbourg et qui est de la même main que celuy-cy. » C'est ce qu'écrivait M. l'abbé Hugo ; D. Calmet a ajouté : « Mais il est plutôt d'Edmond du Boulay qui vivoit sous le duc Antoine,

et étoit dans le goût des cérémonies comme celui ci. »

L'auteur parle souvent d'une grande histoire de Lorraine où il détaillera des faits qu'il ne fait qu'indiquer. Le manuscrit se termine par le récit de la séance du 3 janvier 1509, où le duc Antoine fut déclaré en âge convenable pour administrer et régir ses Etats.

Ce manuscrit est trop concis dans certains endroits, et fort détaillé dans d'autres, surtout vers la fin. Plusieurs règnes sont rédigés avec soin; mais, en général, ce n'est qu'un abrégé. Ce qui concerne la bataille de Nancy, en 1477, est bon à consulter; les pages qui exposent la situation des armées, leur marche et leur rencontre, sont écrites avec un soin tout spécial.

Voici maintenant quelques mots de ce qui précède la pièce de vers :

Louis XI venait de rendre à René Ier le duché d'Anjou qu'il lui avait enlevé. « En récompense du tort qui luy avoit faict, luy donna nombre de pierres précieuses, desquelles il sçavoit son oncle estre fort amoureux. Quand les articles de la paix furent ainsi faicts, le Roy René s'en retourna en Provence, où bien tost après fut adverti de la triumphante victoire que Dieu avoit donné à son petit-fils et seul espoir, René de Lorraine ; de quoy fut le bon Roy très-joyeulx, et moult pensa à ce qu'un clerc avoit autrefois dict à Loys, duc d'Anjou, son père grand, que sa postérité détruiroit celle de Philippe-le-Hardy, duc de Bourgogne, ce que en ladicte journée advint. D'avantage il pensoit à ce que luy en avoit escrit un très-scavant orateur de son duché d'Anjou, nommé maistre René Tardif, qui, par manière de prophétie, et pour donner reconfort audit René, luy en avoit transmis cinq couplets, lesquelz ay bien voulu cy insérer, dont la tenneur s'ensuyt :

Réveille-toy, réveille-toy René,
Qui en Sicille as par longtemps regné ;
Entends icy l'effect de ta fortune :
Du premier filz dont Dieu t'a estrené,
Duquel voulut Nicolas estre né,
Ne te donne mélancolie aucune ;
Car en tes jours pleins de grief infortune
Décèderont de ce siècle tous deux :
Dont tu feras les plainctes et les deulx.

De ta fille, femme du roy Henry,
Te certifie et en pleure ou en ry,
Qu'elle sera durement fortunée ;
Premier, verra occir son mary ;
Dont elle aura le cueur triste et marry
Plus qu'oncques n'eut puis l'heure que fut née ;
Et pour doubler sa dure destinée,
Après la perte et d'avoir et d'amis,
Sera son fils à cruelle mort mis.

Mais aujourd'huy, les dieux qui ont préveu
Ta patience, et ton cas de près veu,
Ont tins conseil pour te faire allégeance
Si te dirai le secret qu'ilz ont sceu.
D'un filz René, de ta fille conçeu,
Dont doibs avoir de tous tes maulx vengeance
Cestui aura des Lorrains la régence,
Fera trembler la fierté de Bretaigne
Et mettra paix en France et Allemaigne.

En luy sera ressussité Jason ;
Conquérir doibt et serpens et toyson,
Pour mettre fin aux discords de ce monde,
Dont tu devrois, selon droict et raison,
Rajouvenir ainsi que fist Eson,
Par une ardeur de lyesse profonde.
Finalement, en la vie seconde,
Son los sera si hault et immortel,
Qu'on n'en list point ès cronicques de tel.

Tant accroistra en prouesse et valleur,
De convertir tes plainctes en lyesse,

Comme puissant et hardy batailleur;
Mettra Bourgongne à mortelle douleur.
Cela verra ès jours de ta vieillesse;
Car en la fleur de sa plaisant jeunesse,
Du fier lyon sera victorieux,
Puis toy et luy serez au rang des Dieux.

Il vient de paraître à Lyon, chez le libraire Nicolas Scheuring, un volume in-8° intitulé : *Etude biographique et bibliographique sur Symphorien Champier*, par M. P. Allut. Ce livre renferme beaucoup de particularités intéressantes sur le personnage auquel il est consacré, et qui, sans appartenir à notre pays par sa naissance, mérite cependant d'occuper une place dans les biographies lorraines. Champier, en effet, demeura longtemps à la cour du duc Antoine, dont il fut le premier médecin, et il a même fait imprimer à Nancy plusieurs ouvrages, notamment *Le Recueil ou Chroniques des Hystoires des royaulmes d'Austrasie*, etc.

L'auteur du livre récemment publié à Lyon, fait mention d'un fait extrêmement honorable pour Champier : c'est que le duc de Lorraine lui conféra l'ordre de chevalerie; mais M. Allut ne dit pas dans quelle circonstance ni pour quel motif. Les lettres patentes du duc existent pourtant, et il eût été à désirer qu'elles fussent jointes à l'*Etude biographique*. Les écrivains lorrains qui ont parlé du médecin d'Antoine, ou ne les ont pas connues, ou n'ont pas cru devoir les reproduire. Nous sommes heureux de pouvoir les mettre au jour pour la première fois : elles n'offrent pas seulement de l'intérêt à un point de vue particulier; elles sont encore les seules lettres de ce genre qui semblent avoir été accordées par nos ducs; ce qui rehausse le prix de la dis-

tinction que Champier sut mériter par ses services. Ces lettres se trouvent dans le registre du Trésor des Chartes de Lorraine coté B. 14, f° 5, v°; les voici textuellement :

« Antoine, etc. A tous présens et advenir, Salut. Comme » nous soyons certainement informez que nostre très-cher » et féal conseiller et premier médicin Siphorien de Cham- » pier, natif du pays de Lyonnois, docteur et chevalier en » médicine, soit extraict d'ancienneté de noblesse, tant » par la congnoissance qu'avons eu de ses plus prochains » parens que aussi de son nom et de ses armes, et que, » depuis le temps qu'il est en nostre service, il ce soit » trouvé avec nous estans au service du très-crestien Roy » de France, la première contre les Vénissiens et la seconde » contre les Milanois et autres leurs alliez Suysses qui lors » estoient ennemys mortelz dudit très-crestien Roy de » France. Savoir faisons que nous, ce que dessus considéré, » et meismes les grandes sciences et très-louables vertus et » prudence que congnoissons estre en la personne dudit » messire Siphorien de Champier, avons esté meu, sur la » prière et requeste qu'il nous a faictes le lendemain d'a- » près la dernière bataille gaignée, de luy baillier l'acollée » avec l'ordre de chevalerie, comme ayant bien mérité de » l'avoir. Et en tesmoingnaige de ce, luy avons octroyé ses » présentes signées de nostre propre main et à icelles fait » mectre et appendre nostre grant seel, que furent donnée » au camp de Sainct-Don près Milan, le xxv° jour de sep- » tembre, l'an de grâce Nostre Seigneur mil cincq cens et » quinze.... »

— M. l'abbé X. Barbier de Montault, correspondant honoraire de la Société d'Archéologie, a bien voulu nous adresser communication des documents qui suivent :

Extraits du registre des *Fondations de la Chapelle roiale de N^e-Dame des Ardilliers*, à Saumur, ms. du XVIIe siècle, conservé au bureau des domaines de Saumur (Maine-et-Loire).

I.

«..... Pour ce qui est de la fondation de la Reine Louise de Lorraine, veuve de Henry 3e, Roy de France, reçüe par les administrateurs de la chapelle en 1595, elle ne fut point supprimée par le décret de Mgr d'Angers, du 28 octobre 1697, lequel est au bas de la requête dont on a parlé. C'est que M. l'abbé, qui nous mit en possession nous obligea expressément à cette fondation de la Reine, à la réquisition du procureur du Roy, comme il paroit par le procès-verbal de cette prise de possession, commencé le 4 avril 1619; mais il ne nous obligea point du tout à ces autres fondations que Mrs de Nantilly (collégiale à Saumur) ne voulurent point transférer chez eux, quoique les administrateurs de la chapelle demandassent que nous en fussions chargez. » (La chapelle des Ardilliers était alors desservie par les Oratoriens.)

II.

« Table cronologique des messes fondées en la chap. roiale de N^e-Dame des Ardilliers.

» 1595. Pour le Roy Henry 3e et la Reine Louise, 2 messes. »

III.

« Fondation de 2 messes et suffrages par la Reine Louise de Lorraine, 1595.

» Haute et puissante Reyne, Madame Louise de Lorraine, douarrière de France, a fondé en la chapelle des Ardilliers, par chacun jour un salut, savoir : *Salve Regina* avec le verset *Ora pro nobis*, l'oraison *Omnipotens*, le *De profundis* avec l'oraison *Inclina* pour le feu Roy Henry 3e et après *decedz* de la dite dame, l'oraison *Quesumus* et tous les jours *Fidelium*.

» Plus a fondé en lade chapelle au prochain autel de l'image Ne-Dame, aux jours et fêtes Ne-Dame d'aoust et mars, par chacun an, une messe à basse voix et à la fin desdites messes les mêmes prières cy-dessus. Et pendant qu'on dira les derniers services, y aura un cierge allumé dans le chandelier de l'effigie du vœu de ladte Reyne.

» L'acte de cette fondation passé à Saumur, par Huguet, notaire, le 22 novembre 1595.

» Fond. Pour la dotation de laquelle fondation vénérable et discret Me Toussaint Le Duc, prêtre, chanoine en l'église Ne-Dame-de-Moulins, en Bourbonnois, confessr et procureur spécial de ladte dame Reine, paya comptant des deniers de ladte Reine douarrière, en présence de deux prêtres chapelains de Nantilly, des procureurs du Roi, échevins et procureur syndic de la ville de Saumur, 200 écus vallans 600 fr., ès mains de sire Jean Guibert, l'aîné, marchand tanneur, au nom et comme administrateur de lade chapelle.

» Nous ne jouissons point de ce fond. L'arrest d'apointé, du 20 octobre 1617, nous charge de cette fondation, sans répétition de deniers contre Mrs de Nantilly ; et ce pour le bien de la paix. »

DONS FAITS AU MUSÉE.

— La Famille Duhamel vient, en conformité du désir qu'en avait exprimé feu M. Duhamel, père, d'offrir au Musée lorrain plusieurs morceaux de sculpture provenant de l'ancienne abbaye de Sainte-Marie-au-Bois, près Pont-à-Mousson. Ces morceaux, au nombre de trois, sont en pierre et ont dû, très-vraisemblablement, former un devant d'autel. Chacun d'eux est composé de trois niches ogivales renfermant des statuettes de saints et de saintes qu'il est assez difficile de reconnaître par suite de la disparition de leurs attributs; cependant, on distingue encore facilement saint Pierre, saint Paul et saint Jean-Baptiste. Ces statuettes, d'un fort joli travail, aussi bien que les ornements des niches dans lesquelles elles sont placées, ont malheureusement subi de nombreuses dégradations; elles offrent néanmoins encore une physionomie intéressante, et sont un curieux spécimen de l'art au xv[e] siècle.

— M. Cauzier-Lahaye a donné un objet qui paraît remonter à la même époque, et n'est pas moins intéressant : c'est un calice en cuivre doré, d'une forme extrêmement gracieuse, et qui pourrait servir de modèle à des objets de ce genre. Il est seulement à regretter que la coupe n'existe plus.

— Enfin, la bibliothèque du Musée s'est enrichie, outre le manuscrit donné par M. de Saint-Florent, et qui a été mentionné ci-dessus (p. 62), d'une brochure in-4° qu'a bien voulu lui adresser M. l'abbé X. Barbier de Montault : l'*Oraison funèbre de très-haut, très-puissant et très-excellent prince Stanislas I*[er], *roi de Pologne*, etc., par le R. P. Elisée, carme déchaussé, prédicateur du Roi.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, imprimerie de A. LEPAGE, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

9e ANNÉE. — 5e NUMÉRO. — MAI 1860.

SOUSCRIPTION A UN FRANC.

RESTAURATION DE LA GALERIE DES CERFS.

HUITIÈME LISTE.

MM.

Anonyme	2
Antoine, avoué	2
Antoine, fils	2
Auburtin (frère et sœur), *Hôtel du Commerce et des Halles*	4
Berment, de Neuviller-sur-Moselle	2
Bossu, avocat à la Cour	1
Buquet (Charles), à Vandœuvre	1
Demnyse (l'abbé), vicaire à Saint-Epvre	5
Jeanmaire (l'abbé), professeur au petit séminaire de Châtel	5

Leroy (Henri), substitut du procureur impérial	3
Metz (Mme la baronne de).................	10
Péronne (de)............................	2
Spurzem, pharmacien (2e *souscription*)......	1
Volland (Adrien), avocat à la Cour.........	1

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 14 mai.

Le Président communique : 1° Une lettre par laquelle S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes annonce que, se proposant de soumettre au Conseil d'Etat la demande formée par la Société d'Archéologie à l'effet d'être déclarée établissement d'utilité publique, il invite la Société à modifier ses statuts et son règlement intérieur, et à les lui adresser en double expédition. Une commission, composée de MM. Digot, Lacroix et Louis Lallement, est chargée de préparer ce travail.

2° Une lettre de l'Académie de Metz, invitant les membres de la Société d'Archéologie à sa séance publique annuelle.

3° Une lettre de M. le secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, contenant une semblable invitation.

Ouvrages offerts à la Société.

Richecourt, tragi-comédie. Jouxte la copie imprimée à Saint-Nicolas de Port, en 1628. Hommage de M. Beaupré.

Revue de l'Art chrétien, par M. l'abbé Jules Corblet. Avril 1860.

Revue des Sociétés savantes des départements. Avril 1860.

L'Institut, journal universel des Sciences et des Sociétés Savantes. Février-mars 1860.

Répertoire archéologique de l'Anjou, publié par la Commission archéologique du département de Maine-et-Loire. Avril et mai 1860.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne. N° 2. 1859.

Bulletin de la Société industrielle d'Angers. T. X, de la 2e série.

Les Congrès de vignerons français, par M. Guillory, aîné.

Bulletin de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var. 27e année.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 1er trimestre de 1860.

Nouveau magasin lusacien, publié par la Société des sciences de la Haute-Lusace.

Présentation de membres.

Est présenté comme candidat, M. Dieudonné, propriétaire à Pompey.

Lectures.

M. Bretagne donne lecture d'un mémoire intitulé : *Essai sur les peignes liturgiques, particulièrement sur celui de saint Gauzlin*, auquel sont joints plusieurs dessins, notamment celui du peigne de saint Gauzlin, par M. Alexandre Geny. La Société vote l'impression de ce travail dans le prochain volume de ses Mémoires.

MÉMOIRES.

NOTES SUR LA LORRAINE ALLEMANDE — LES RHINGRAVES ET LES REITRES PENDANT LES GUERRES DE RELIGION DU XVIe SIÈCLE.

Parmi les capitaines allemands qui figurèrent en France

dans les guerres religieuses du seizième siècle et dans la guerre de trente ans, il en est peu dont le rôle politique ait été aussi diversement apprécié que celui des Rhingraves, soit que leur position entre la France et l'Allemagne ait répandu une certaine confusion sur la nature de leurs relations; soit que nos historiens aient négligé à dessein de s'occuper de Princes, qui, zélés luthériens dans leurs états, combattirent à outrance les calvinistes de France, et, vassaux du Saint-Empire, furent les plus fidèles alliés du Roi.

Grâce à un silence systématique, des erreurs se sont glissées et ont altéré la vérité des faits. C'est ainsi que sont passés inaperçus ces capitaines, appelés à être considérés sous un jour nouveau, alors que l'un d'eux, quittant le coin obscur où il fut relégué pendant de longues années, va occuper la place qui lui a été marquée au Walhalla de la Lorraine.

I.

La ville de Fénétrange a fait don[1], au Musée lorrain d'une pierre tombale abandonnée depuis de longues années dans l'ancien cimetière, près d'un contrefort de la partie septentrionale du chœur. Tirée des carrières de Mackwiller (Bas-Rhin), cette pierre, de grès quartzeux, mesurant 2 m. 30 sur 1 m. 10, et dont l'épaisseur est de 0. 25, avait fini par être entièrement cachée sous la mousse, les hautes herbes et les ronces.

Dans le courant de l'année 1855[2], M. le Secrétaire de la Société d'Archéologie lorraine était venu vister et signaler ce monument, que son état d'abandon et de dégradation avait presque rendu informe.

1. 30 décembre 1859.

2. M. l'abbé Guillaume. *Journal de la Société*. 1853. 2e année P. 100.

Cependant, en l'examinant avec soin, il était facile de reconnaître, sous les plantes parasites qui le recouvraient, un chevalier à la pose altière, tourné de trois quarts vers la gauche, en demi-relief, revêtu du costume élégant et sévère de la Renaissance, et entouré de quatre écussons ornés de huchements variés à l'infini.

Ce personnage, de 1 m. 65 de hauteur, est armé de toutes pièces, sauf qu'au lieu de casque, il porte une petite toque dont la large plume vient s'arrondir derrière son oreille gauche. A son cou pend une lourde chaîne à anneaux carrés, supportant un médaillon que le frottement a presque rendu invisible. Sa gorgière, à cinq articulations, se termine carrément sous une cuirasse dont le plastron, fortement bombé, simule sur le devant la panse caractéristique des armures du temps des derniers Valois. Cette cuirasse est munie d'épaulières relevées à leur sommet, de brassards ouvragés, et sur le devant, vers la droite, d'un crochet mobile, servant soit à appuyer la lance, soit à accrocher la dague. Un nœud à flots serre le ceinturon, auquel est suspendu, par derrière, une petite dague, dont on ne voit que la poignée finement ciselée. Une épée en verrouil, de 96 centimètres, est aussi fixée au ceinturon, mais à l'aide de lanières assez longues, dont l'une va se rattacher assez près de la dague, au côté droit. Le coude contre la hanche, le chevalier tient de la main gauche la poignée de son épée, dont la garde se recourbe vers la pointe. Son bras droit, au gantelet à demi mutilé, vient s'appuyer sur le haut de la cuisse et se perdre dans les plis tuyautés d'une jaquette ouverte sur le milieu. Le harnois de jambe à vis et charnières est sans articulations, les genouillères assez bien conservées, les souliers de fer munis d'éperons, épatés par le bout et posés sur un lion ram-

pant, lequel relève orgueilleusement la tête à la gauche du chevalier.

Si nous ne parlons pas des traits de la figure, c'est qu'ils ont été complétement effacés, non par la main du temps, mais par celle des hommes; cependant on reconnaît que la tête était placée de trois quarts comme le corps, et que les cheveux et la barbe étaient courts. Par l'ensemble du costume, les détails de l'armure et la grâce parfaite qui le caractérise comme tous les monuments de la Renaissance, ce bas-relief, dont le faire dénote un artiste habile, rappelle ces chefs de bandes, à cheval au milieu des reîtres et des lansquenets, tels qu'ils sont représentés sur les bas-reliefs du tombeau de François Ier à Saint-Denis.

Le buste du chevalier est encadré dans une arcature cintrée, ornée à sa partie supérieure de rinceaux, et des deux côtés, de cartouches chargés d'écussons déchiquetés de lambrequins, et supportés par une corniche interrompue, à laquelle se trouve accrochée une tapisserie réticulaire, dont les lozanges portent alternativement des fleurons et des rosaces, et dont les coins sont arrondis par une courbe gracieuse. Cette tenture se termine par une bordure à franges, dont le galon est richement orné.

Au-dessus d'une console historiée, à côté de la tête du lion placé aux pieds du chevalier, se trouve un écusson chargé d'emmanchures.

Le heaume de l'écusson placé vis-à-vis est couronné et surmonté d'un vol, chargé des deux fasces de l'écu, et dont les pennes vont caresser le fourreau de l'épée, que le chevalier porte presque horizontalement.

Le troisième écusson, le principal, celui qui porte les armes propres du chevalier, est complétement fruste; il ne reste que quelques vestiges d'un des quartiers sur le

tout, et un fragment de cimier. C'est celui qui se trouve à la hauteur de l'épaule droite.

Quant à celui de gauche, il a été aussi endommagé que le précédent, sauf que l'on voit encore un aigle aux ailes esployées, surmontant un heaume fermé. L'angle de la pierre tombale ayant été brisé, l'extrémité de l'aile a été enlevée.

Nous ne terminerons pas cette description sans mentionnner comment nous fûmes conduit à reconnaître, dans cette pierre tombale abandonnée, le monument du Rhingrave Otto.

Par une étude attentive, on pouvait se convaincre qu'il appartenait à l'époque de la Renaissance ; mais, cette question résolue, il en restait une plus difficile, et pour la trancher, il fallait se rappeler que lorsqu'un personnage est entouré de quatre quartiers héraldiques, ceux de la ligne paternelle sont à sa droite, et ceux de la ligne maternelle à sa gauche ; qu'enfin l'écusson placé près de son épaule droite représente toujours ses armes propres. C'est ce dont on peut se convaincre en parcourant une intéressante monographie, extraite des mémoires de l'Académie impériale de Metz (1852-1853)[1]. M. Georges Boulangé, qui manie avec un égal succès la plume et le crayon, ces deux instruments sans lesquels il n'est point d'antiquaire complet, a reproduit les tombes des sires de Créhanges, alliés aux Rhingraves. Des inscriptions, des dates, des armoiries, les lui ont fait connaître, et ont servi à guider M. Arthur Benoit dans ses recherches sur la pierre tombale de Fénétrange.

Ce dernier monument, sans inscriptions et sans dates,

1. M. Georges Boulangé. Notes pour servir à la statistique monumentale du département de la Moselle.

était complétement oublié ; de ses écussons un seul avait en partie échappé au vandalisme, et il ne pouvait être blasonné de nouveau qu'à l'aide de son timbre. C'est l'écu fascé de deux pièces, placé aux pieds du chevalier et à sa droite ; par conséquent celui du deuxième quartier paternel, l'aïeule d'Otto.

Les armes propres des comtes d'Isenbourg sont d'argent, à la fasce de sable de deux pièces, et le timbre consiste en un vol chargé des fasces de l'écu.

Or, une Isenbourg ayant épousé un Wild et Rhingrave,[1] d'après les règles de l'art héraldiques, les armes de ce dernier devaient se trouver près de l'épaule droite, afin de reproduire les armes propres et le premier quartier généalogique du Rhingrave Otto.

Les Wild et Rhingraves portent écartelé :

Au 1 et au 4 de sable à un léopard d'argent, à queue fourchue, armé et lampassé de gueules, qui sont les armes propres des Wildgraves ;

Au 2 et au 3 d'or à un lion rampant de gueules, armé, couronné et lampassé d'azur, qui sont les armes propres des Rhingraves ;

Et sur le tout de 3 quartiers, partie au 1 de gueules, à 3 lions rampants d'or 2 et 1 pour Kyrbourg ;

Au 2 de gueules semé de croisettes d'or, d'autres disent d'argent, recroisettées de même, à 2 saumons adossés d'argent, pour le comté de Salm ;

Coupé au 3 d'azur à une fasce d'argent pour la seigneurie de Fénétrange.

L'écu est timbré de trois casques ouverts :

Le 1, pour Kyrbourg, est couronné et surmonté d'un vol

1. Jean VII marié à Anne d'Isenbourg. V. Moréri. Art. Rhingrave.



OTTO RHINGRAVE DE KYRBOURG.



SIGNATURE
ET PENNON GÉNÉALOGIQUE
DU RHINGRAVE OTTO,
+ 1607.

Lith. L. Christophe. Nancy.

de sable chargé des trois lions du premier quartier sur le tout ;

Le 2, qui est le timbre des Wild et Rhingraves, est couronné d'un bonnet de sable, doublé de gueules, paré de deux larges aigrettes de plumes d'argent ;

Le 3, pour Fénétrange, est couronné et surmonté d'une tête de brac d'azur, chargé au col d'une fasce d'argent paré par derrière, le long du col, de quatre houpettes de plumes de paon d'espace en espace.

Les lambrequins sont : pour le 1 d'or et de gueules ;
pour le 2 d'argent et de gueules ;
pour le 3 d'argent et d'azur.

Ces armes, communes aux diverses branches de la maison des Wild et Rhingraves, avaient pour cimier principal le bonnet de Salm, dont la forme a constamment varié, et qui était surmonté, soit de houpettes ou aigrettes de plumes, soit de cornes[1] ; elles avaient aussi la tête de brac de Fénétrange et le vol de Kyrbourg. Lequel de ces signes héraldiques se trouve reproduit à la droite d'Otto et a échappé à la pioche de 93? C'est ce qu'il est difficile de distinguer, le vandalisme s'étant attaqué principalement aux armes propres des Wild et Rhingraves.

On vient de voir quelles étaient les armes de Jean VII et de Jean VIII, l'aïeul et le père d'Otto. Quant à celles de sa mère, nous les retrouvons au premier quartier maternel, c'est-à-dire vis-à-vis de celles des Wild et Rhingraves, à la hauteur de l'épaule gauche.

En effet, Jean VIII avait épousé une Hohenloh, dont les armes propres sont : d'argent à deux léopards rampants

1. Arch. dép. — V. les sceaux des comtes de Salm appendus à un titre de 1578 (L. Salm. 177). On y retrouve les sceaux de Jean IX et de Paul, contemporains du Rhingrave Otto.

de sable, armés, membrés et lampassés de gueules; le timbre consiste en un casque fermé, couronné et surmonté d'un aigle d'argent aux ailes esployées, issant d'un jet de flammes au naturel.

Quant au 4e écu, le deuxième de la lignée maternelle d'Otto, c'est celui qui est placé à ses pieds, vers sa gauche; il nous représente les armes propres des comtes de Soulz en Souabe (Ritterhusius) : d'argent à l'emmanchure de gueules de trois pièces. Si ces armes ne paraissent pas avoir été surmontées de la mitre aux armes de l'écu, c'est que sans doute les Rhingraves, devenus seigneurs protestants, ne voulurent pas laisser un emblème héraldique rappeler qu'un de leurs ancêtres avait été voué ecclésiastique.

En résumé, les recherches généalogiques viennent confirmer la description du pennon du Rhingrave Otto et lui donnent pour le premier degré :

Jean VIII mort en 1548, après avoir épousé Anne de Hohenhoh (1520—1594). (Wild et Rhingrave.)

Au 2e degré : Jean VII, le second fils de Jean VI et le fondateur de la branche cadette des Rhingraves, dite de Kyrbourg, mort en 1531, après avoir épousé Anne, fille de Philippe comte d'Isenbourg, morte en 1557. (Isenbourg.)

Du côté maternel, au second degré, Georges, comte de Hohenloh, mort en 1551, après avoir été marié à Praxède, fille de Rodolphe, comte de Soulz, morte en 1525 (Soulz), dont il eut Anne, ci-dessus mentionnée. (Hohenloh.)

Ces armoiries ont été lithographiées d'après un armorial de 1657, intitulé : *Des h. Reichs erneuestes und vermehrtes Wappen-Buch*[1]; seulement nous n'avons reproduit que les armes propres des alliances; les heaumes

1. Livre d'Armoiries du Saint Empire romain. (Bibliothèque de Nancy.)

tournés en tiers point, d'argent, et treillissés d'or, devraient être surmontés de la couronne de comte, mais il n'en est pas ainsi dans le *Wappen-Buch*. Au pennon généalogique, nous avons ajouté un *fac simile* de la signature d'Otto (22 mai 1599), tirée des Archives départementales.

Si les armoiries sont des dates positives, il n'en est de même, ni des costumes, ni des armures, et l'on en voit ici un exemple, l'armure d'Otto se rapprochant plus du règne de Henri II que de celui de Henri IV, quoique ce fût sous le règne de ce dernier qu'il mourut (1607).

Malgré cet anachronisme, son identité ne saurait être contestée, car elle est parfaitement établie par des armoiries qui ne sauraient concerner qu'Otto; ses deux autres frères, Philippe-Albert et Wolfgang, morts en bas-âge, suivant Moréri, ne sont même pas mentionnés dans l'histoire de la maison des Wild et Rhingraves.

Nous ne nous arrêterons pas à combattre une opinion qui voulait que ce personnage fût le même que celui dont on voit le tombeau dans l'église de Munster : aucune analogie n'existe entre Otto et Wilhelm de Dorsweiler, ni par le costume, ni par les armoiries, ni par la pose; celle de Wilhelm, consacrée par l'usage des chevaliers du moyen âge, représentés sur leurs tombes, couchés ou à genoux, les mains jointes, dans l'attitude de la prière, diffère complétement de l'attitude belliqueuse du Rhingrave Otto, représenté au contraire debout, la main sur la garde de son épée.

Une autre opinion paraissait plus fondée; elle s'appuyait sur un passage du P. Anselme[1], qui rapporte, dans son his-

1. Le P. Anselme. Hist. des gr. offic. de la couronne. T. VII. p. 645.

toire des grands officiers de la couronne, que Charles-Philippe de Croy, marquis de Havré, étant mort en 1613, son corps fut déposé à Fénétrange, et son cœur, aux Jacobins de Louvain. Nous avions cru reconnaître dans les raies horizontales qui soutachent la jaquette du Rhingrave, les fasces des Croy; mais, quand le bas-relief eut été entièrement débarrassé de la mousse épaisse qui le recouvrait entièrement, un examen attentif, nous permit de constater que ces fasces, chargées de moulures, n'avaient rien d'héraldique. D'ailleurs, Charles-Philippe eût eu pour pennon généalogique du côté paternel : Croy et Châteaubriand; et du côté maternel : Lorraine et Bourbon; ces quatre quartiers n'ont aucun rapport avec l'aigle issant de Hohenloh, les deux fasces d'Isenbourg et les emmanchures de Soulz, que l'on distingue parfaitement sur la pierre dont nous venons de faire la description.

Otto fut-il nommé chevalier de l'ordre de Saint-Michel? Nous le croyons; car il ne laissa pas son épée dans le fourreau, alors que deux générations de Rhingraves cherchaient, en se distinguant sur le champ de bataille, à conquérir la faveur du prince, et que ses cousins obtenaient du roi de France des récompenses justement méritées.

L'étude du monument de Fénétrange et du personnage dont il rappelle le souvenir nous a conduit à faire de longues recherches sur Otto de Kyrbourg et sur les autres Rhingraves, ses contemporains, bien qu'une foule de circonstances de leur vie agitée soient restées enveloppées de doutes, et que le lieu et la date de leur naissance et de leur mort aient souvent été incertains, même pour leur historiographe officiel[1].

1. V. un livre allemand assez rare : Kurzgefasste geschichte des Wild-und-Rheingraflichen Hauses... Mannheim, mit akademischen

Les quatre quartiers paternels et maternels d'Otto, comte sauvage du Rhin et de Salm, seigneur de Morhange, Krybourg, etc., baron de Fénétrange, mort en 1607 :

JEAN VII	ANNE	GEORGES	PRAXÈDE
wild et Rhingrave.	c^{sse} d'Isenbourg.	c^{te} de Hohenloh.	c^{sse}. de Soulz

JEAN VIII	ANNE
wild et Rhingrave.	c^{sse} de Hohenloh.

OTTO
wild et Rhingrave
nupsit Ottilie, c^{sse} de Nassau-Saarbrück.

Louis BENOIT.

(*La suite au prochain numéro.*)

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

TRAVAUX DU COMITÉ.

Séance du 30 mai.

Le Comité du Musée lorrain s'est réuni le mercredi, 30 mai. Dans cette séance, il a ratifié l'acquisition faite par les membres du bureau de deux cheminées monumentales destinées à décorer les deux extrémités de la Galerie des Cerfs, et il a décidé qu'on s'occuperait prochainement du pavé de cette galerie et de la confection de meubles propres à recevoir les petits objets que le Musée possède et qui ont besoin d'être placés dans des verrières. MM. Chatelain et Vivenot ont bien voulu se charger de préparer à cet effet des plans qu'ils ont promis de soumettre au Comité dans trois semaines.

schriften. 1769. s. n. d'auteur, in-folio de XXXI et 319 F. plus les tables, deux généalogies et des sceaux gravés sur le titre. Nous aurons plusieurs fois occasion de citer cet ouvrage important, quoiqu'il ne s'occupe particulièrement que des affaires domestiques des Rhingraves et qu'il ne paraisse avoir vu le jour, qu'à l'occasion de difficultés soulevées entre les différentes branches de cette famille.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

L'Académie de Stanislas a bien voulu offrir au Musée un exemplaire d'un jeton de présence, en argent, imité du jeton donné, en 1753, par Stanislas à son Académie.

—M. Joly, architecte à Lunéville, a offert un portrait à l'huile de Catherine Jablonowska, cousine germaine de Stanislas, femme de François-Maximilien, comte, puis duc de Tenezin Ossolinski, grand-maître de la maison du Roi de Pologne. Catherine Jablonowska mourut à Lunéville le 5 janvier 1756; son mari, au château de la Malgrange, le 1er juillet suivant, et tous deux furent inhumés dans l'église de Bon-Secours.

—M. Charpentier, peintre à Lunéville, a donné un portrait, aussi à l'huile, d'un autre personnage qui joua un certain rôle à la cour de Stanislas : c'est celui de Devaux, lecteur du roi de Pologne, connu par sa correspondance avec la spirituelle Mme de Graffigny, et auteur d'une comédie en un acte, intitulée : *les Engagements indiscrets*, qui fut jouée au Théâtre Français en 1753. Devaux est représenté tenant à la main un volume portant le titre de cette comédie. Au dos de ce portrait, on lit: « J'appartiens à J. C. J. Joly. —Fait par Mulnier, peintre du Roy. 1774. »

— M. Lacroix, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, a fait don d'un très-joli portrait en miniature d'un troisième personnage, beaucoup plus historique que les précédents : c'est le célèbre marquis de Bassompierre, né au château d'Haroué en 1579, qui se distingua dans la plupart des guerres qu'Henri IV eut à soutenir, fut fait maréchal de France par Louis XIII qui fit de lui son ambassadeur en Espagne, en Suisse et en Angleterre, puis l'enferma à la Bastille pour servir la haine de Richelieu. Bassompierre a, comme on sait, laissé des Mémoires où se

trouvent plusieurs particularités intéressantes pour l'histoire de Lorraine.

— M. Charles-Auguste Bergé, propriétaire à Haute-Seille, a donné deux éperons en fer trouvés sur l'emplacement de cette ancienne abbaye.

— M. Munich, de Malzéville, a offert : 1° une gravure de Girardet, représentant un monument funèbre élevé à la mémoire de la duchesse douairière de Lorraine, veuve de Léopold. Au-dessous du dessin on lit : « Cette eau forte » date de 1744, elle est due à l'affection pour son pays de » J. Girardet, peintre d'Elisabeth Charlotte, veuve de » Léopold et régente sous François III. — La princesse » qui légua son cœur à la ville de Commercy n'eut pour » monument dans le duché dont elle fut le bon génie durant quarante-cinq ans, qn'un emblème artistique accompagné du souvenir durable de ses bienfaits. — Talent modeste, Girardet ne signait pas ses œuvres, celle-ci lui est restituée l'an 1849. R. G. »

2° Une autre gravure dessinée par Guibal et gravée par Collin, en 1756, représentant la statue de Louis XV, élevée au milieu de la place Royale, aujourd'hui Stanislas, de Nancy, le 26 novembre 1755. Dans le panneau du socle sur lequel pose la statue on lit cette inscription : *Vive diu, Lodoix, Lothari tibi sœcla precantur*. Vivez longtemps, Louis, les Lorrains vous souhaitent des siècles.

— Le Comité doit, comme témoignage de reconnaissance, rappeler un don qui lui a été fait à une autre époque, et dont le *Journal* n'a pas parlé : c'est un magnifique Léopold en or offert par M. Marchal, maire à Saint-Nicolas. Cette pièce, d'une très-belle conservation, et qui a d'autant plus de prix que le donateur la conservait comme un héritage

de famille, est sans contredit le plus précieux morceau que le Musée possède dans sa collection numismatique.

Enfin, S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes a enrichi la bibliothèque du Musée des ouvrages suivants :

Bulletin du Comité historique des Arts et Monuments ; 4 vol.

Bulletin des Comités historiques; 4 vol.

Bulletin des Sociétés savantes; 2 vol.

Revue des Sociétés savantes; 5 vol.

Extraits des procès-verbaux des séances du Comité historique des Monuments écrits; 1 vol.

Instructions du Comité historique des Arts et Monuments; 2 broch.

Instructions à l'usage des voyageurs en Orient; 2 broch.

Instructions relatives aux poésies populaires de la France; 1 broch.

Instructions du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France; 1 broch.

Notre savant confrère, M. Charles Buvignier, annonce la publication prochaine d'une *Histoire de Verdun* en deux volumes grand in-8°, enrichis de plusieurs planches. Le prix de l'ouvrage sera de douze francs. On souscrit chez MM. Lucien Wiéner et Maubon, libraires à Nancy. Les membres de la Société d'Archéologie connaissent le mérite de M. Buvignier, aussi croyons-nous superflu de recommander son livre, auquel il a consacré de longues et laborieuses recherches. Le premier volume paraîtra vers la fin de cette année; le second suivra presque immédiatement. La Société d'Archéologie a souscrit à cet ouvrage.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, imprimerie de A. LEPAGE, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

9e ANNÉE. — 6e NUMÉRO. — JUIN 1860.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 11 juin.

Le Président communique le résultat du travail de la Commission chargée de la révision des statuts et du règlement intérieur de la Société ; la rédaction proposée est adoptée.

Il donne ensuite lecture d'une circulaire de S. Exc. le ministre de l'Instruction publique, relative à la *Description scientifique de la France*. La Société ne s'occupant pas de matières de ce genre, elle fera connaître au Ministre qu'elle ne saurait répondre à sa demande.

Ouvrages offerts à la Société.

Le Départ de la famille ducale de Lorraine, par M. Louis Lallement.

Une excursion dans les Vosges. La vallée du Blanc-Rupt, par M. Arthur Benoist.

Pèlerinage de Notre-Dame-des-Vertus, *et de Notre-Dame-de-Benoitevaux*, par M. l'abbé Guillaume.

De l'influence du protestantisme sur la philosophie, les lettres et les arts, par M. l'abbé J. Corblet.

Revue des Sociétés savantes. Mai 1860.

Revue de l'art chrétien, dirigée par M. l'abbé J. Corblet. Mai 1860.

Annales archéologiques, publiées par Didron aîné. T. XXe, 2e livraison.

Annuaire de l'Institut des provinces. 1860.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. Mars et avril 1860.

Statistique archéologique d'Eure-et-Loir. 5e Livraison.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan. 1859.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. T. III., 1er cahier.

Répertoire archéologique de l'Anjou, publié par la Commission archéologique de Maine-et-Loire. Juin 1860.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. 1860. No 1.

Société des Antiquaires de l'Ouest. Séance publique du 10 mai 1860.

Admission et présentation de membres.

Sont admis comme membres de la Société : MM. Dieudonné, propriétaire à Pompey; Diegerick, archiviste de la ville d'Ypres, professeur à l'Athénée royal d'Anvers, etc.

Sont présentés comme candidats : MM. Leroy, substitut du procureur impérial; Joly, architecte à Lunéville ; Jules Le Paige, propriétaire à Darney (Vosges) ; Charles Grillot, avoué à la Cour.

Lectures.

M. Léon Mougenot donne lecture d'une dissertation *sur le véritable auteur du plan des fortifications de la ville neuve de Nancy*. La Société vote l'impression de ce travail dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

MÉMOIRES.

NOTES SUR LA LORRAINE ALLEMANDE — LES RHINGRAVES ET LES REITRES PENDANT LES GUERRES DE RELIGION DU XVI[e] SIÈCLE.

II.

Les Wildgraves (en allemand comtes sauvages) résidaient à Kyrn, petite ville sur la Kyre, dominée par le château de Kyrbourg, et les Rhingraves (comtes du Rhin) étaient originaires de Rheingraffenstein ou Stein, d'où ils tirèrent leurs noms[1]. Le pays qu'habitaient ces deux familles, autrefois séparées, était situé dans le Palatinat, entre les électorats de Trèves et de Mayence, et on le désignait sous le nom de Nahegau, parce que la Nahe, petite rivière qui se jette dans le Rhin à Bingen, le traverse de l'ouest à l'est.

Dans le xv[e] siècle, les Rhingraves ayant hérité des Wildgraves par les femmes, ces deux maisons prirent les mêmes armes et se confondirent dans une famille, dont les principales branches se sont continuées en Allemagne jusqu'à nos jours[2].

Les chroniqueurs se servent indistinctement du terme de comtes sauvages du Rhin, Ringraves, seigneurs de Rheingraff, wild-und-Rheingraffen, etc. Du mot Waldgraves (comtes des forêts), ils firent Wildgraves (comtes sauvages); mais, dans les titres latins, l'orthographe primitive a prévalu, et l'on dit toujours : *Comes Rheni et Silvarum*, ou *sylvestris*.

Le but de cette notice n'est pas de retracer l'histoire

1. V. Kurzgefasste geschichte des Wild und Rheingraflichen hauses. Mannheim. 1768. P. 2 et 27.

2. V. Bouillet, Dict. univ., art. Salm. — V. Mém. de l'Académie de Metz, 1842, p. 182.

d'une famille aujourd'hui princière, dont l'origine se perd dans la nuit des temps; mais d'indiquer comment les Rhingraves se trouvèrent mêlés aux guerres terribles qui ensanglantèrent le règne des Valois, et aux mouvements religieux qui agitèrent leurs états du Westrich pendant les troubles de 1565.

De riches alliances les avaient amenés sur les confins de la Lorraine : Jean V[1], wild et rhingrave de Dauhn et de Kyrbourg, en épousant, en 1469, Jeanne, fille de Simon, comte de Salm, et de Jeanne de Rotzlar, avait acquis la moitié du comté de Salm, et les seigneuries de Langenstein (Pierre-Percée), Moerchingen (Morhange) Puttlingen (Puttelange), Varnsberg et Rotzlar. Jean VI, son successeur en 1495, par son mariage avec Jeanne, fille de Nicolas, comte de Saarwerden, et de Barbe de Fénétrange, la fille du maréchal Jean, était devenu maître d'une partie de la baronnie de Fénétrange, de Diemering, Eingenweiller (Ogéviller), Neufviller et d'autres biens situés en Lorraine. Ce fut alors qu'il écartela les armes des Wild et Rhingraves de Fénétrange, qui, avec celles des Salm, devinrent communes à tous les Rhingraves : nous les avons blasonnées dans la première partie de cette notice.

Jean VI, mort en 1499, laissait sous la tutelle de Jeanne de Saarwerden deux fils mineurs, Philippe et Jean VII qui se partagèrent les biens de leur père en 1512 et firent les deux branches de Dauhn et de Kyrbourg. Philippe,

1. Moréri fait mourir Jean V en 1491 et Jean VI en 1449 : nous avons pu, à l'aide de la version de l'annaliste des Wild et Rhingraves, rectifier ces différentes erreurs, provenant sans doute de fautes d'impression, et constater que, sauf ce qui concernait les dates, l'article Rhingrave avait été fait avec soin. — V. les tables de Iohann Hubner. — Spenerus. — Ritterhusius. — Imhof. — Wild und Rheingr. passim.

l'aîné, eut dans son lot Dauhn, Salm, Pierre-Percée, Baltzweiller[1], Ogéviller, Neufviller et Grumbach; les autres terres et seigneuries furent comprises dans le lot de Jean VII: Kyrbourg, Wildenbourg, Troneck, Morhange, Puttelange, Diemering et Amance. Quant à la partie rhingravienne de la baronnie de Fénétrange, elle dut rester perpétuellement indivise entre les deux branches.

Philippe avait épousé Antoinette de Neufchâtel ; il mourut en 1520 et fut enterré dans l'église de Saint-Johannisberg, près de Dauhn, lieu de sépulture des Rhingraves de la branche aînée ; Kyrn fut celui de la branche cadette.

De ses deux fils, Philippe-François et Jean-Philippe, un seul lui succéda : ce fut Philippe-François l'aîné, qui épousa Marie-Egyptienne comtesse d'Oettingen, et mourut en 1561 ; le second mourut en 1566.

La branche de Dauhn se subdivisa en plusieurs rameaux: Jean-Philippe, fils aîné de Philippe-François, mourut en 1569, sans descendants mâles ; mais Frédéric, le second, fut le chef d'une nombreuse lignée et la tige des princes de Salm ; il mourut en 1608. Ces deux personnages, ainsi que leur père, figurent dans le récit des événements qui font le sujet de cette notice, ayant constamment été en communauté d'intérêt avec Otto de Kyrbourg, leur cousin, dont nous avons décrit le monument funèbre, ainsi que le pennon généalogique.

Jean-Christophe, le troisième fils de Philippe-François, mort en 1585, fut le chef de la branche de Grumbach, et Adolphe-Henri, mort en 1606, fut celui de la seconde branche de Dauhn[2].

1. Dom Calmet écrit Phaltz-veiller. Pfaltzweiller, ville du palatin, était le nom allemand de Badonviller.

2. Pour les autres enfants de Philippe-François, v. Moréri, art. Rhingr.

Par cette nomenclature, on voit que les terres et seigneuries des Rhingraves, contiguës à la Lorraine, occupaient un espace compris entre les forges de Frâmont, au pied du Donon, et le comté de Nassau-Saarbruck; qu'elles étaient limitrophes des états du duc de Lorraine et de ceux du comte de Deux-Ponts-Bitche.

Leurs domaines comprenaient, outre les fiefs sous la mouvance immédiate de l'empereur et sous la suzeraineté de l'électeur-palatin, des terres, comme Ogéviller, Neufviller, Amance, qui étaient enclavées dans le duché de Lorraine et relevaient des ducs. L'évêque de Metz, seigneur spirituel, élevait de son côté des prétentions, appuyées au besoin par le canon de son château d'Albestroff, enclave de son temporel, entre Morhange et Fénétrange[1].

La baronnie de Fénétrange, à son tour, était subdivisée en quatre seigneuries distinctes : la seigneurie commune, la seigneurie de Schwanhals ou de Col-de-Cigne, la seigneurie de Brackenkoff ou de Tête-de-Brac, et la seigneurie de Géroldseck. En dépendaient en outre : Munster, franc-alleu d'Empire, et des terres situées en Lorraine, telles que Gosselming, Mulcey, Maizières, etc.

Nous avons dû rechercher avant tout par quels moyens

1. Morhange, Salm et Fénétrange étaient trois terres d'Empire; on a contesté à cette dernière sa qualité de franc-alleu; sans rechercher quelle fut l'origine des liens de vassalité qui la pouvaient rattacher aux évêques de Metz et aux dames de Remiremont, nous constaterons que les titres du XVI[e] siècle n'en font plus mention. Quant au spirituel, Büst était le seul village de la baronnie qui relevât de Strasbourg, Wolfskirch ayant été réuni à la mense capitulaire du chapitre de Fénétrange en 1464. On voit dans une forêt, près du village de Hambach (arrondissement de Saverne), une borne où aboutissaient encore, au siècle dernier, trois seigneuries différentes : le comté de Nassau-Saarbruck, celui de la Petite-Pierre aux comtes Palatins du Rhin, et la seigneurie de Diemering, dépendant de la baronnie.

et à la faveur de quels événements, les Rhingraves étaient parvenus à établir, dans leurs domaines ainsi morcelés, mal reliés entr'eux, soumis à plusieurs seigneurs communs, un pouvoir qu'ils firent respecter de leurs puissants voisins.

Au milieu du XVI[e] siècle, les liens de vassalité s'étaient singulièrement relâchés, et presque tous les seigneurs séculiers du cercle du Rhin, le cinquième, suivant Mercator[1], étaient en guerre plus ou moins ouverte avec l'empereur, s'alliant entr'eux et avec les étrangers pour la défense commune. La diète d'Augsbourg, de 1555, avait reconnu aux princes de l'Empire le droit de régler dans leurs états ce qui est relatif à la religion. Nous verrons plus loin que cette loi, qui brisait l'antique lien de la nationalité germanique, fut invoquée, en 1584, sous le nom de Reich's constitution et Religion's Friden dans le traité qui fut pour les Rhingraves le triomphe de leur politique à Fénétrange[2]. Loin de chercher à remédier à un tel état de choses, l'empereur Maximilien II, qui avait succédé à son père en 1564, avait encore confirmé les libertés et franchises de la chevalerie de la Basse-Alsace[3]. La plupart des familles nobles s'étaient mises au service des comtes Palatins, du Wurtemberg, du Hanau, et même de la ville de Strasbourg, s'affranchissant de plus en plus de l'autorité impériale ; elles ne tardèrent pas à partager les opinions religieuses des états de l'Empire auxquels elles s'étaient attachées, et elles s'efforcèrent à leur tour d'implanter les mêmes opinions religieuses dans les communes où elles exerçaient leurs droits seigneuriaux. Il n'en fut pas ainsi

1. Alsatia inferior, quintus circulus imperii, est Rheni. p. 262.
2. V. Arch. dép. Coll. de Fénétr. 10[e] l., n° 255. (Brochure allemande).
3. V. Schœpflin, Als. illust., t. II, p. 680.

dans la Haute-Alsace, les familles nobles étant restées fidèles à l'empereur[1].

La plus puissante famille appartenant au cinquième cercle de l'Empire, dont les Rhingraves faisaient partie, était celle des comtes Palatins du Rhin ; les premiers, ils s'efforcèrent d'introduire la réforme dans leurs états d'Alsace, et jusqu'aux confins de la Lorraine. Le chef de la maison résidait à Heidelberg : c'était, en 1565, l'électeur Frédéric III, celui qui envoya au secours des réformés de France son second fils, Jean-Casimir, et son parent, le Palatin Wolfgang, duc de Bavière, comte de Deux-Ponts. Un autre Palatin, Georges-Jean, duc de Bavière, comte de Veldentz et de Lutzelstein (la Petite-Pierre), tolérant dans ses états les prédicants luthériens et calvinistes, avait attiré sur les frontières de la Lorraine une foule de réfugiés français et allemands. Il leur bâtit, en 1570, avec la permission de l'empereur Maximilien II[2], une ville à laquelle il donna son nom et dont il fit sa résidence. « Nous voulons, » est-il dit dans la charte de fondation[3], faire munir l'é- » glise de notredite ville nouvelle, d'un bon prédicateur » chrétien et exemplaire, toutefois à proportion de la com- » munauté, pour que la parole de Dieu puisse y être prê- » chée pure, claire, simple et sans fraude, suivant les » écritures des prophètes et des apôtres et en vertu de la » confession d'Augsbourg, présentée par les alliés à Char- » les-Quint, l'an 1530 ; que les sacrements soient servis

1. V. le vicomte de Bussières, Hist. du développement du protestantisme, t. II, p. 274.

2. Les diètes de l'Empire n'avaient pas reconnu les sacramentaires, Calvinistes, zwingliens, etc.

3. V. les Communes de a Meurthe, par M. Henri Lepage, t. II, p. 275.

» suivant les commandements de Dieu, avec les cérémo-
» nies de l'église très-chrétienne, et suivant l'exemple de
» saint Paul. » Il finit par y établir deux ministres, l'un appartenant à la confession d'Augsbourg, l'autre au culte réformé.

Les couvents de cette partie du Westrich, Lixheim et Krauffthal, avaient été ruinés et abandonnés[1], et ce qui en restait sécularisé. Sur les débris de celui de Lixheim, le Palatin jeta les fondements d'une ville où se retirèrent les religionnaires que l'on avait expulsés de la Lorraine. La petite ville prospéra, et, en 1608, l'électeur Frédéric V l'entourait de murailles et y établissait un temple, avec un ministre calviniste, un maître d'école, des bourgmestres, devant connaître les deux langues allemande et française[2].

Quelques sujets de l'électeur Palatin, restés fidèles à la foi antique, obtinrent, en 1614, du duc de Lorraine Henri, les terrains où s'éleva le village de Henridorff[3]. Celui de Saint-Louis, bâti dans des circonstances analogues, reçu son nom de Louis, prince de Lixheim[4].

Le Palatin Georges-Jean, dont nous venons de parler, fut surnommé *l'Ingénieur* ; il avait étendu ses domaines jusqu'à la partie la plus sauvage des Vosges, au pied du Donon, et fait un traité avec le comte de Salm, Jean IX, et le rhingrave Frédéric, au sujet de la réparation des chemins du Val d'Allarmont au Ban de la Roche, dont il avait acheté la seigneurie, en 1584, à un Ratsamhausen-zum-

1. (1554) V. Dom Calmet, Notice. — V. l'Etat du temporel, par Rice. 1707. Arch. dép.

2. V. Comm., t. II, p. 603.

3. Ils étaient quatorze bourgeois d'Archeviller (notes ms. de M. l'abbé Meyer).

4. V. Comm., art. Saint-Louis.

Stein, moyennant 47,000 florins[1]. Il propagea les nouvelles doctrines dans ses nouveaux domaines, ainsi qu'il l'avait fait dans le comté de la Petite-Pierre, à l'exemple des Linanges (Leiningen), dans leur comté de Dagsbourg[2].

Les comtes de Hanau, qui avaient acquis des domaines considérables dans la Basse-Alsace, tentèrent, dès 1525, d'y introduire la réforme. L'un d'eux, Philippe V, épousa l'héritière du dernier comte de Deux-Ponts-Bitche, lequel mourut en 1570. En 1450, Philippe V avait fait une entreprise sur l'abbaye de Stultzbronn; mais elle ne fut pas couronnée de succès. En revanche, en 1562, il parvint à expulser les chanoines de l'église de Neuviller et contribua puissamment à l'affermissement du protestantisme dans la vaste seigneurie de Lichtemberg. Ce fut à cause de sa félonie, dit Dom Calmet, que le duc de Lorraine réunit, en 1571, la terre de Bitche à son domaine.

Cette mesure sévère n'arrêta pas un allié des Rhingraves, Philippe de Dauhn, comte de Falkenstein et d'Oberstein, et en 1582, il abolissait la religion catholique dans ses terres[3].

Morhange, Diemering et Salm, qui appartenaient en partie aux Rhingraves, partagèrent, en 1554, le sort de leurs possessions palatines ; dans la terre de Salm, l'hérésie fit des progrès sans que le comte Jean IX, co-seigneur avec le Rhingrave Frédéric, cherchât à les arrêter ; et, après sa mort les religionnaires, passés successivement du protestantisme au calvinisme, parvinrent à construire un prêche à Badonviller, en 1612[4].

Des événements analogues se passèrent dans le Nassau,

1. De Bussières, Hist. du protest., t. II. p. 263.
2. V. Beaulieu, Hist. du comté de Dabo.
3. Les terres et seigneuries de Bitche et de Falkenstein relevaient du duc de Lorraine. V. Dom Calmet, art. Bitche, Falkenstein, passim.
4. V. Comm., t. 1, p. 78.

au nord de la seigneurie de Fénétrange : Adolphe, comte de Nassau-Saarbruck, y possédait le comté de Saarwerden. Il s'empara des biens de Herbisheim[1], dont l'abbaye avait été saccagée par les Rustauds ; les religieuses s'enfuirent, et, dès 1557, on ne trouvait plus un seul prêtre dans le comté de Saarwerden.

Les collégiales de Bouquenom et de Saarwerden avaient été supprimées auparavant, de même que celle de Domfessel, où Mélanchton était venu prêcher le 19 novembre 1522. M. Kleck, notaire apostolique et curé de Herbisheim en 1775, rapporte que le célèbre réformateur se rendit ensuite dans l'abbaye de Herbisheim même, et qu'il convertit toutes les religieuses, sauf deux qui s'enfuirent à Saint-Nabor, à la suite de conférences qui eurent lieu dans une cense au milieu des forêts, connue sous le nom de Luderhoff[2].

En communiquant de Herbisheim avec Dieuze, les Rustauds avaient trouvé des partisans à Lhor, Munster et Wiberswiller ; les seigneurs les ayant désarmés, après la victoire remportée par le duc Antoine, un des meneurs eut la tête tranchée, et tout rentra dans le devoir (1525)[3].

La petite seigneurie de Dorsweiller (Torcheville) appartenait à MM. de Créhanges (Griechingen) seuls et pour le tout en haute justice, moyenne et basse[4] ; l'un d'eux, ayant adopté la réforme, la collégiale de Munster, sur laquelle il avait des droits de patronage, fut abandonnée par les chanoines qui, malgré la confirmation des droits et

1. V. Arch. dép. Reg. des rentes du baillage d'Allemagne, par Thierry Alix.

2. Notes ms. de feu M. l'abbé Meyer. Hist de la baronnie.

3. V. Arch. dép., Papier des noms des paysans luthériens du bailliage d'Allemagne. 1525.

4. V. Comm., art. Torcheville. Georges II de Créhanges (1560), épousa Esther, sœur d'Agnès de Mansfeld.

usages du chapitre, donnée par Jean VIII de Salm en 1537[1] embrassèrent le luthéranisme et se retirèrent en Allemagne[2]. Vers 1569, il en serait encore resté un, selon le président Alix, qui rapporte ce fait comme un on-dit très-vague[3].

Si la châtellenie d'Albestroff avait résisté, c'est qu'elle faisait partie, ainsi que nous l'avons vu, du temporel de l'évêque de Metz ; toutefois, ce dernier avait été obligé d'employer la force pour remettre sous son obéissance les habitants, poussés à la révolte et à l'hérésie, en 1567, par son bailli, Pierre Salcédès[4], gouverneur de Marsal.

Les Lutzelbourg, seigneurs de Sarreich, gouverneurs de Sarrebourg pour l'évêque de Metz, parvinrent à y maintenir l'autorité du prélat, puis celle du duc Charles III, quand la ville eut été cédée à ce dernier, le 25 février 1561, par le cardinal de Lorraine[5].

La réforme, refoulée avec les Rustauds, auxquels s'étaient joints les paysans révoltés des comtés de Créhanges, de Salm, de Deux-Ponts, de Bitche, du Nassau et de la baronnie de Fénétrange[6] (1525), reparut de nouveau en Lorraine, avec les reîtres et les lansquenets de Guillaume, comte de Fürstemberg, qui appela à leur suite Guillaume Farel (1542)[7]. Plus tard, vinrent les troupes allemandes, qu'amenait au siége de Metz Albert, marquis de Brandebourg, et elles répandirent sur leur passage de nouveaux

1. V. Comm., art. Munster.
2. V. M. A. Digot, Hist. de Lorr., t. IV, p. 204.
3. V. Arch. dép. Thierry Alix. Reg. des rentes du balliage d'Allemagne, 1569. — V. le Pouillé du diocèse de Metz.
4. V. Comm., t. II., p. 8. — V. Meurisse, év. de Madaure., Hist. de l'hérésie.
5. V. Comm. — V. Statistique de la Meurthe, art. Sarrebourg.
6. Arch. dép., Papier des noms des paysans luth. (1525.)
7. Nimsgern, Hist. de la ville et du pays de Gorze, p. 85 et suiv

germes de fermentation religieuse[1]. En 1552, un ministre calviniste prêchait, dans l'intérieur du duché, à Saint-Nicolas-de-Port, au milieu de Français et d'Allemands, qu'y attirait une foire célèbre, et qui, à l'aide de sauf-conduits, communiquaient librement avec les villes qui avaient adopté les principes de la réforme : Strasbourg Metz, Bâle, Genève. Malgré la rigueur des ordonnances, les idées nouvelles se répandirent avec rapidité et gagnèrent non seulement les gens du peuple, mais aussi quelques-uns des membres de l'ancienne chevalerie lorraine ; ceux-ci s'étant réunis en 1564, demandèrent à être autorisés, eux et leurs vassaux, à professer ouvertement leur culte sans avoir à redouter les peines sévères édictées contre les religionnaires. La prudence de Charles III sut déjouer ces diverses tentatives, qu'appuyaient plusieurs princes allemands[2].

A voir l'agitation religieuse qui régnait alors, on est amené à se demander quelle prudente politique retenait les Rhingraves et les empêchait d'imiter, dans la baronnie de Fénétrange, les autres seigneurs du cercle du Rhin ? Peut-être redoutaient-ils l'intervention du duc de Lorraine et ne se sentaient-ils pas assez assurés de l'appui du roi de France, leur protecteur, pour hasarder une mesure odieuse aux autres co-seigneurs, les Landsberg, les Salm, tous zélés catholiques, qui, de même que la jeune Diane de Dommartin, avaient une part dans la baronnie.

Profitant de la faiblesse et de la division des sires de Fénétrange, les ducs de Lorraine avaient, de tout temps,

1. V. M. Gravier, Hist. de Saint-Dié, p. 224.

2. V. Comm., t. II., p. 483.—M. Aug. Digot, Hist. de Lor., t. IV, p. 205 et suiv.

cherché à faire valoir des droits de suzeraineté sur leurs turbulents voisins ; à la suite de la guerre du duc de Bourgogne, René II s'était emparé des biens d'André d'Haraucourt, marquis de Brandebourg, un de ses grands vassaux, co-seigneur de Fénétrange, et il l'avait ainsi puni de sa félonie[1]. Diverses acquisitions avaient accru le pouvoir des ducs et achevé de briser la barrière féodale qui séparait le duché de la baronnie, terre d'Empire[2].

Cependant Charles III ne crut pas devoir intervenir et profiter de l'antagonisme des deux partis, pour faire triompher celui du Landsberg et des Salm ; il ne voulut pas rompre une neutralité, qu'il s'efforçait d'observer strictement, et attaquer les alliés de Charles IX. Il craignit de s'attirer la vengeance du roi de France, qui avait pris, comme Henri II, le titre de vicaire de l'Empire, et voyait avec un profond mécontentement son beau-frère ne pas marcher à son secours, comme les Rhingraves et les autres colonels allemands, contre les huguenots en révolte avec l'autorité royale[3].

L'inaction de Charles III fut favorable aux Rhingraves et facilita l'exécution de leurs projets, surtout quand ils eurent acquis la prépondérance dans les affaires de la baronnie, par le mariage de Jean-Philippe, en 1566, avec Diane de Dommartin, l'héritière des Lamarck.

Mais, avant d'exposer le plus intéressant des faits qui se rattachent à l'histoire de Fénétrange[4], quelques détails biographiques sont nécessaires pour rendre la physionomie

1. V. Commentaires sur la chronique de Lorraine, par M. H. Lepage. Mém. de la Société d'Arch. lorr., 1859.
2. V. Comm., t. I., art. Fénétrange.
3. V. Dom Calmet, Hist., t. II., p. 192 et suiv.
4. V. Comm.; t. I., p. 345.

si peu connue des Rhingraves, et servir à l'intelligenee du récit des troubles de 1565.

Philippe-François, comte sauvage du Rhin, de Salm et de Dauhn, baron en partie de Fénétrange, etc, fut le premier des Rhingraves qui adopta la réforme. Baptisé dans la chapelle de Dauhn, le 4 juillet 1518, par l'abbé de Saint-Maximin de Trèves, il eut pour parrain le fameux François de Sickingen[1].

La faveur qu'il parvint à acquérir près de Henri II, qui le nomma chevalier de l'ordre de Saint-Michel[2], fut non moins utile à l'élévation de sa maison, que le titre de conseiller privé de l'électeur Palatin et de l'électeur de Trèves[3],

En 1552, ses sympathies pour les nouvelles doctrines l'ayant fait soupçonner par Charles-Quint d'avoir favorisé l'électeur Palatin, et facilité la prise de Trèves par les lansquenets d'Albert, marquis de Brandebourg, il parvint à se justifier à la suite de l'enquête ordonnée à ce sujet.

C'est à tort que l'on a prétendu que Philippe-François avait embrassé le calvinisme, et cette opinion, soutenue par un historien moderne, n'est pas appuyée par le témoignage de l'annaliste de la maison des Rhingraves, qui nous apprend qu'en 1561, le 28 janvier, la mort surprit Jean-Philippe au convent évangélique de Naumbourg, en Thuringe[4], où les princes protestants s'étaient assemblés pour signer une seconde fois la confession d'Augsbourg et la présenter à l'empereur Ferdinand Ier. Nous verrons que le rhingrave Otto, qui succéda à Philippe-François dans ses

1. V. Wild. und. Rhingr., p. 106.
2. V. Wild. und. Rhingr.
3. V. Wild. und. Rhingr., p. 118.
4. V. Wild. und. Rhingr., p. 123.

fonctions de sénior, vécut jusqu'en 1607, en restant fidèle aux opinions religieuses que le célèbre Wolfgang Musculus avait contribué à propager dans la baronnie de Fénétrange, à l'aide de ses relations intimes avec les hauts officiers (baillis) des Rhingraves, pendant qu'il résidait au couvent de Lixheim, vers 1554[1].

Quoique la confession d'Augsbourg eût été établie à cette époque dans le Rhingraviat, cependant les catholiques de Fénétrange ne furent pas troublés dans l'exercice de leurs droits, et les chanoines de la collégiale purent vendre, en 1561, avec faculté de rachat, les cures et dîmes de Vintrimont et d'Abaucourt[2] au comte de Vaudémont, Nicolas, marquis de Nomeny, moyennant 5,000 florins, dont la rente leur était encore payée quand ils furent exilés à Donnelay, sous le successeur de Philippe-François, Jean-Philippe, son fils aîné.

Ce dernier, quoique fort jeune (il était né le 30 septembre 1545), avait continué les négociations et les levées de reitres pour le roi de France, de concert avec son oncle, qui s'appelait aussi Jean-Philippe. Ils étaient l'un et l'autre barons de Fénétrange, comtes de Salm, en sorte qu'il est difficile de décider lequel eut des difficultés avec les moines de Senones, leur imposa la contribution impériale[3] et fut soutenu dans ses empiétements sur la juridiction abbatiale par Jean IX, comte de Salm, maréchal de Lorraine et gouverneur de Nancy, qui, par le mariage de sa sœur, veuve de Balthazard d'Haussonville, fut allié à Dandelot,

1. Hist. ms. de M. l'abbé Meyer. Vofgang Musculus, né à Dieuze en 1497, mourut à Berne en 1563.

2. V. Comm., t. I., p. 1.

3. V. M. Gravier, Hist. de Saint-Dié.

colonel-général de l'infanterie française, un des chefs les plus fougueux du parti protestant[1].

Cependant on peut présumer que ce fut le jeune Rhingrave, alors que son oncle était au siége de Malte, qui se rendit acquéreur du prieuré Saint-Léonard, que deux seigneurs de Fénétrange avaient fondé au XIIIe siècle. Au moment où les biens ecclésiastiques étaient déjà menacés, en 1565, le chapelain titulaire de la troisième prébende, Dominique Husson, doyen de la collégiale Saint-Nicolas de Munster, voyant le prieuré tomber en ruine, parce que depuis longtemps personne ne le voulait plus habiter, ses revenus étant insuffisants pour y faire subsister un religieux, acensa, le 13 avril, au Rhingrave, par bail emphythéotique, le pricuré, les terres arables et dépendances; il y fut autorisé par Dom Jean de Saussure, prieure d'Amange (Insming), collateur en partie de la troisième prébende, qui se décida, le 13 octobre suivant, à vendre le tout moyennant 12,000 francs, monnaie de Lorraine[2].

On a signalé Jean-Philippe, le jeune Rhingrave, comme celui qui prit la part la plus active aux événements de 1565; cependant il ne fut pas le chef du parti, et les champs de bataille eurent pour lui plus d'attraits que les controverses religieuses. Colonel de reîtres, il cédait le pas à Otto, qui, depuis 1561, était devenu le plus ancien de la maison et avait été, en cette qualité, investi du séniorat, fonctions patriarcales, en vertu desquelles il recevait l'in-

1. Le contrat de mariage fut passé le 27 août 1564, au château d'Essey, près de Nancy.

2. V. Arch. dép. coll. de Fénétr. Un mémoire de la fin du XVIIIe siècle met en doute l'existence du prieuré; le Rhingrave Jean-Philippe, étant catholique, n'a pu violenter le prieur, etc.

vestiture de l'empereur (21 août 1570 et 21 juin 1594), faisait ses reprises pour les terres qu'il tenait en fief, au nom des autres Rhingraves, dans le pays de Trèves (1565) et dans le Palatinat (2 mars 1585 et 9 avril 1593)[1]. Enfin, la qualité de sénior attribuait à Otto la collation des cures et la priorité sur ses cousins de la branche aînée pour les affaires domestiques.

Le droit d'aînesse et la loi salique n'étaient pas connus dans le Westrich ; il en résultait des contestations sans cesse renaissantes et des morcellements de seigneuries qui affaiblissaient le pouvoir en le divisant à l'infini. Pour remédier à un état de choses aussi désorganisateur, les Rhingraves avaient pris entr'eux divers arrangements dont le plus célèbre, connu sous le nom de pacte de famille, fut adopté par les Dauhn et les Kyrbourg après avoir été signé par Philippe-François et son frère Jean-Philippe, « la veille de la penthecoste 1545 ». Nous en avons vainement cherché le texte aux Archives, quoiqu'il en soit plusieurs fois question[2]. Voici celui que donne en français l'historiographe de la Maison :

« A ces causes, statuons, ordonnons et voulons que doresnavant nos filles procréées de mariages légitimes, aussi celles de nos héritiers et successeurs, ensemble nos sœurs, ne succéderont, ni hériteront en aucuns des chasteaux, seigneuries, villages, droitures, pays, ni hommages en dépendants, mais seront icelles logées en mariage par argent et entretenues de mesme condition; qu'elles renonceront purement à tous les droits d'hoiries et de successions..., sauf et réservé ce qui est dénommé et

1. V. Wild und Rheingr., p. 136.
2. V. Arch. dép., coll. de Fénétr. — Wild und Rheingr., p. 118.

compris en l'ancien traité fait sur l'union et communauté des successions ez maisons de nom et de famille, et des anciens fiefs seigneuriaulx, partie desquels nous deux soutenons et possédons, partie aussi que tenons et en faisons reprises en commun et par indivis avec nos cousins, enfans de nostre susdit oncle Jean Rhingraff[1], lesquels fiefs ont continué jusques à nous, sont eschus en nos père grand et mère grande...; ains, advenant le cas que dessus, appartiendront lesdits biens à nosdits cousins et à leurs successeurs et hoirs masles procréés en mariage légitime », etc.

Suivant un autre accord passé, le dimanche de la Saint-André 1554[2], entre Philippe-François et les tuteurs d'Otto, on fit divers règlements relatifs à la communauté de biens, à la valeur des monnaies, l'établissement de la religion évangélique dans tout le Rhingraviat, la liberté accordée aux vassaux de passer d'une seigneurie dans l'autre (freie unterzug)[3]. Le partage des vassaux et les investitures étaient une cause de désordres et de troubles, qui avaient décidé les Rhingraves, dès 1525, à investir le plus ancien d'entr'eux du séniorat, puis à établir, plus tard, un tribunal (hof und appellations Gericht), dont les chancelleries de Dauhn et de Kyrn nommaient tour à tour le hofrichter, et dont les frais de procédure étaient supportés en commun. Ce tribunal commença à fonctionner en 1561,

1. Jean VIII Rhingrave de la branche de Kyrbourg.
2. Wild und Rheingr., p. 120.
3. C'est-à-dire sans avoir à payer la dîme du pfenning et le rachat de servitude (abkauff der leibaigenschaft). Ces droits féodaux s'étaient maintenus dans la baronnie, et, pour s'établir dans une seigneurie voisine, il fallait, outre l'autorisation du bailli, acquitter un droit de 20 florins au cours de Lorraine (1764). Quant au droit des nouveaux bourgeois, il existait encore en 1792. (Arch. comm., FF. 4.)

après avoir reçu la sanction impériale. Jean V avai obtenu de Maximilien Ier l'affranchissement de toute juridiction étrangère : le *privilegium fori* fut successivement renouvelé par les empereurs, notamment par Rodolphe II, le 21 juin 1594, en faveur du rhingrave Otto.

De retour du siége de Malte, Jean-Philippe alla de nouveau grossir les rangs de l'armée royale et mourut, le 10 septembre 1566, dans un cloître près de Noyon, à Orcamps en Picardie[1]. Son neveu ne tarda pas à le suivre dans la tombe, et ce fut à Bourgueil, petite ville d'Anjou, que Jean-Philippe, « comte sauvage du Rhin et de Salm, seigneur de Fénestrange, Neufviller, baron de Fontenoy, Bayon, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, colonel de lansquenets et de 1,500 chevaux reistres au service du R. T. C., aiant esté blessé dans la jointure de l'épaule à la bataille de Montcontour, fit son testament, où il institue héritier l'enfant dont pourroit estre enceinte Diane de Dommartin, sa femme, à son défaut ses héritiers naturels, fait plusieurs donations à ses parents, amis, à Ambroise Paray, son chirurgien, élit sa sépulture à Saint-Jean Dahim, le tombeau de ses pères[2]. »

D'après le pacte de famille, le rhingrave Frédéric devint l'héritier de son frère, et non la rhingravine Claude, fille posthume de Jean-Philippe et de Diane de Dommartin[3].

Frédéric, blessé à la bataille de Montcontour, en 1569, était encore au service de France en 1574, l'année de la mort de Charles IX, lors de la cinquième guerre de reli-

1. V. Wild und Rheingr., p. 123.
2. *In montem sancti Johannis prope Dhauna.* — V. Dufourny, t. X, 2e part., p. 201.
3. V. Wild und Rhingr., p. 120.

gion, ainsi qu'on le voit par un titre concernant Badonviller, dont allait prendre possession Diane de Dommartin, sa belle-sœur ; il y eut alors un accord entre Jean IX, comte de Salm, « et Frédric, comte saulvaige du Rhin et de Salm et collonel de quinze cents reistres pistoliers à chevaulx et présentement en voyage pour le service du roy T. C[1]. »

Jean IX, qui s'était opposé aux innovations des Rhingraves dans la baronnie de Fénétrange, avait fini par adopter leur politique, et il se signala dans les événements qui exercèrent une si grande influence sur les habitants du Val de Senones : il avait fait abattre, en 1566, avec Jean-Philippe, les panonceaux aux armes de Lorraine, pour y substituer l'aigle impérial; en 1571, il se fit proclamer, avec Frédéric, seigneur régalien, et l'acte en fut dressé au monastère de Senones, le 29 juillet. Cet appel à des passions populaires eut, pour le comté, des résultats qui ont été longuement racontés par M. Gravier[2], et les nombreux titres conservés aux Archives témoignent tous de la bonne harmonie qui régnait entre Jean IX et Frédéric.

Outre la moitié du comté de Salm, Frédéric possédait Ogéviller, Bayon, Neuviller, une portion indivise dans la baronnie de Fénétrange et, de plus, la part que Jean IX lui céda à la suite du partage de 1598. Enfin, il avait acheté de M. de Honestein, un seizième dans la seigneurie de Brackenkopff, et de Claude, comte de Salm, la seigneurie de Bonnehausen (1572). Quant aux terres et seigneuries du Palatinat, Dauhn, Grumbach, Rheingraffenstein et Creutznach, il les avait abandonnées à ses frères, le 6 juillet

1. Arch. dép., Lay. Salm IV.
2. Hist. de Saint-Dié., passim.

1574, sans attendre leur majorité, ce qui était contraire aux lois régissant les Rhingraves, et après s'être fait la part du lion[1].

Sa résidence habituelle était Neuviller, château où l'on voyait encore, du temps de Dom Calmet, grand nombre de sculptures d'armoiries et d'alliances des anciens seigneurs[2]. Ce fut là qu'il signa « l'accord » du 14 janvier 1584, et il se trouvait encore à Neuviller, le 7 mai de la même année, quand il envoya à Saint-Nabor (Saint-Avold) son maître-d'hôtel, noble homme Wolffz Rumfort, afin de produire ses titres d'investiture pour les fiefs relevant de l'évêché de Metz, et ce, suivant une commission émanée de la Chambre impériale de Spire. Il y fut autorisé par une ordonnance de Charles III, dont il était alors grand'écuyer, lequel lui permit l'exhibition des lettres d'investiture, « à la condition, toutefois, de faire protestation que ce n'estoit pour préjudicier au duché de Lorraine et authorité d'iceluy, pour estre exempt de la Chambre impériale de Spire. »

Quoique la composition des Etats généraux de Lorraine ne puisse être déterminée d'une manière bien précise[3], on peut cependant constater que les Rhingraves de Dauhn et de Kyrbourg figuraient parmi les nobles de l'ancienne chevalerie, les gentilshommes possesseurs de fiefs situés dans le duché, et les grands officiers de la couronne ducale, « en l'estat général convoqué à Nancy, au premier jour de mars 1594. » Des cinquante-neuf gentilshommes représentant l'ordre de la noblesse, Frédéric, comte sauvage du Rhin et de Salm, grand écuyer de Lorraine, sieur

1. V. Wild und Rheingr., p. 125.

2. Dom Calmet, Not., art. Neufviller.

3. V. M. Beaupré., Sur la rédaction officielle des principales coutumes, p. 79.

de Neuviller, était le quatrième, et Otto, comte sauvage du Rhin, sieur de Morhanges, le cinquième[1].

Au mois de juillet 1608, Frédéric reparut à la cour de Lorraine, accompagnant à sa dernière demeure le duc Charles III. Il remplissait de nouveau, et en l'absence de son fils Philippe-Othon, les fonctions de grand écuyer de Lorraine; aussi est-il représenté dans la « Pompe funèbre[2], » tenant à la main « l'espée nüe de souveraineté », revêtu d'une longue robe de deuil, avec le chaperon « en forme » et portant au côté un long fourreau, attaché à un large baudrier en sautoir. On remarquait, aux coins du « lit d'honneur », deux autres Rhingraves : au côté droit, Jean-Georges, le second fils de Frédéric, et au côté gauche, Jean IX, le successeur d'Otto; le premier représentait les Dauhn, le second, les Kyrbourg.

Quand la cérémonie fut terminée, que le corps du duc Charles III eut été déposé dans le caveau de ses ancêtres, Frédéric alla chercher l'épée placée sur le cercueil, puis, la tirant du fourreau, le vieux colonel de reîtres fit retentir trois fois les voûtes des Cordeliers du cri si cher aux anciens Lorrains : Vive le duc Henri, second du nom, notre souverain seigneur !

Otto était mort en 1607, laissant à Frédéric le séniorat; mais celui-ci n'en jouit pas longtemps, car il mourut la même année que Charles III, le 26 octobre 1608. Il était né en 1547 et s'était marié : 1° à Françoise de Salm, en 1570; 2° à Anne de Nassau-Weilbourg, le 27 mai 1588; 3° à Sibille d'Isenbourg, le 7 janvier 1598, et 4°

1. V. Coutumes génér. du duché de Lorraine. Nancy, Iacob Garnich. 1614.

2. V. les gravures de Brentel, dans la Pompe funèbre.

à Anne-Amélie d'Erpach, qui se remaria ensuite au comte Emich de Falkenstein. De sa première femme, il eut Philippe-Othon, grand écuyer de Lorraine, mis au rang des princes de l'Empire en 1623 et mort en 1634, après s'être fait catholique et s'être distingué au service des empereurs Rodolphe II, Mathias et Ferdinand II; il fut la tige des princes de Salm-Salm. On remarque parmi les autres fils de Frédéric, Frédéric-Magnus, qui fit la branche de Neuvillers et s'attacha au service des Etats généraux; et parmi ses sept filles, Julienne, qui épousa en 1592 Georges-Frédéric, margrave de Bade-Dourlach; Elisabeth, abbesse de Remiremont, etc[1].

La biographie d'Otto, dont la rude figure, empreinte d'un caractère germanique[2], vient clore cette galerie des Rhingraves, ne fixe pas l'attention : l'histoire ne nous a pas représenté le chef des Kyrbourg exécutant de brillantes charges de cavalerie, à côté de ses cousins, du Margrave de Bade, de Bassompierre, de Mansfeld et de tant d'autres jeunes colonels de reîtres[3]; les Valois ne paraissent pas l'avoir attiré à la cour, ni avoir entretenu avec lui des correspondances; un seul chroniqueur le mentionne, encore est-ce d'une façon très-vague. En revanche, Otto a toujours la priorité sur Jean-Philippe et sur Frédéric,

1. V. dans Moréri lés descendants du rh. Frédéric., art. Rhingrave.

2. Nous avons signalé l'archaïsme du costume du rhingrave Otto; il n'est pas jusqu'à sa coiffure et à sa figure, toute mutilée, qui ne présente le type que l'on rencontre sur les anciens portraits des seigneurs qui entrèrent en lutte avec Charles-Quint, Jean-Frédéric de Saxe, Philippe, landgrave de Hesse, et même Henri de Wurtemberg, mort en 1519.

3. Le plus âgé de ces colonels de reîtres, le margrave de Bade, tué à la bataille de Montcontour, avait trente-trois ans en 1569.

quand il s'agit, pour la baronnie de Fénétrange, de quelques-unes de ces mesures auxquelles tous les Rhingraves étaient appelés à prendre part, et dont le succès fut assuré en 1584[1]. Occupé avant tout des affaires du parti, il fut tour à tour à Morhange à la haute tour, ainsi nommé, dit Durival, à cause d'une tour qui était entre les deux châteaux[2]; à Diemering, dont on voit encore aujourd'hui les débris du donjon démoli par Turenne, lors du siége de 1671 ; et enfin à Fénétrange.

Né en 1538, Otto, fils unique de Jean VIII[3], lui succéda dix ans plus tard, et son conseil de tutelle eut alors à régler les différends qui surgissaient périodiquement à la mort de chaque Rhingrave. Par son grand-père Jean VII, le premier de la ligne des Kyrbourg, mort en 1531, il hérita des terres et seigneuries de Kyrbourg, Wildenbourg, Troneck, Morhange, Puttelange, Diemering et Amance (Assmenz), la baronnie de Fénétrange étant restée indivise entre les deux branches. Son père « Jehan, comte reyngrave, seigneur de Morhange, » accompagnait « Jehan Phelippe, comte saulvaige du Rhin et de Salm, » lors des obsèques du duc François (1545)[4].

D'Ottilie, comtesse de Nassau-Saarbruck, qu'Otto avait épousée en 1567, il eut une nombreuse lignée ; l'un de ses fils, Jean IX, que nous avons vu figurer dans la pompe funèbre de Charles III, forma la branche de Morhange, et un autre, Jean-Casimir, celle des Kyrbourg.

Quoique la plupart des couvents du Westrich eussent

1. Arch. dép. coll. de Fénétr. X[e] L. n° 255.
2. Durival, Descrip. de la Lorraine., t. II, p. 234.
3. L'annaliste n'est pas d'accord avec Moréri, qui suppose à Otto deux frères. V. l'art. Rhingr.
4. V. Cordeliers, par M. l'abbé Guillaume.

été abandonnés dès le milieu du XVIe siècle; cependant l'antique foi religieuse n'avait pas disparu de la baronnie de Fénétrance, et ce qui contribua à la raviver, ce furent les institutions pieuses que les derniers barons de Fénétrange de nom et d'armes se plurent à encourager. Au milieu de l'anarchie féodale, ils octroyèrent des chartes[1] à une confrérie fondée en 1415, par Jean d'Amange (Hans von Einsmingen), curé de Fénétrange, des prêtres de Diemering, Bouquenom, Romelfing, Brouderdorff, Zolling, Postroff, Gosselming, Bisping, etc. La baronnie ne renfermait pas de couvents; on n'y trouvait que le petit prieuré de Saint-Léonard; aussi les barons s'efforcèrent-ils de soutenir une association religieuse, établie à l'imitation de celle de Saint-Nicolas de Munster[2], fondée, en 1270, par Henri de Fénétrange, archevêque de Trèves, et appelée, comme celle-ci, à rendre de grands services. En 1444, la nef de l'église de Fénétrange était réédifiée[3]; le chœur agrandi plus tard, et le chapitre installé dans la nouvelle collégiale en 1475, grâce à la munificence du maréchal Jean de Fénétrange, qui, en 1461, avait fait l'acquisition des biens de l'abbaye de Neuvillers en Alsace, et laissé à sa veuve Béatrix d'Ogéviller le soin d'exécuter ses dernières volontés. Il existait aussi d'autres confréries dans les environs, et notamment à Midersheim, où il fut délivré, en 1465, une quittance de 24 florins à Henri, baron de Fénétrange, seigneur de Falkenstein, par les éche-

1. Arch. dép., coll. de Fénétr., n° 135.

2. Comm., art. Munster., t. II., p. 90. Nobles et roturiers, clercs et laïcs se trouvaient rangés sous la bannière du patron de la Lorraine, et concoururent à la réédification de la collégiale actuelle.

3. Durival. Description de la Lor., t. II., p. 267. On retrouve encore sur l'ogive des trois portails la date de 1426; ce qui fait supposer que la nef était déjà en partie terminée à cette époque.

vins de la confrérie Saint-Jacques. En 1519, un chanoine, Laurent Fabry, curé de Bérendorff, jetait les fondements d'une institution de bienfaisance qui fut le noyau de l'hôpital actuel de Fénétrange[1].

L'influence de ces différentes associations religieuses, qui réunissaient dans leur sein toutes les classes de la société, contribua sans doute à circonscrire la réforme dans la maison des Rhingraves, pendant plusieurs années, et fut, avec les nécessités politiques du moment, la cause qui retarda, à Fénétrange, l'établissement de la confession d'Augsbourg, souscrite en 1530, adoptée dans le Rhingraviat en 1554, et introduite avec violence en 1565 dans la baronnie et dans les villages qui en dépendaient : Niedersteinsel, Postroff, Schalbach, Metting, Bettborn, Berthelming, Mittersheim, Lhor, Wieberswiller, Langatte, Wolfskirch, Zolling, Bust, etc. Ces villages faisaient partie, la plupart, de la seigneurie de Schwanhals et appartenaient aux Rhingraves. Ceux qui dépendaient de la seigneurie de Brackenkopf ne suivirent pas la même impulsion : Romelfing, Diane-Capelle, Haut-Clocher, Hilbesheim. D'autres villages, comme Gosselming et Bisping, étaient mi-partie Lorraine, et ce dernier de la chatellenie de Dieuze. Enfin, Saint-Jean-de-Bassel, compris aujourd'hui dans le canton, était alors une commanderie de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem[2].

Un document inédit de messire Van Oncle, doyen du chapitre de Fénétrange dans la première partie du XVIIIe siècle, nous apprend « qu'au 3 de juillet, Mathias Dreyss et Guillaume Emich, officiers de MM. les Rhingraffs, seigneurs de la plus forte partie de Fénestrange...,

1. V. Comm., t. II., p. 352.
2. V. Comm., passim.

prirent par force les clefs de l'archive de la collégiale et, par ordre de leurs maîtres, enlevèrent tous les papiers et titres, en firent un inventaire en langue germanique, maltraitèrent les chanoines, les chassèrent de la ville et s'emparèrent de leurs maisons et biens situés dans la juridiction. La tradition et quelques mémoires disent qu'il n'y avoit que huit chanoines, dont trois ou quatre apostasièrent et les autres se sauvèrent à Donnelay, alors souveraineté de Lorraine, y fixèrent leurs résidence et continuèrent à faire l'office. »

L'église collégiale de Saint-Pierre, « d'où les luthériens et les rhingraves Otto et Frédéric à leur tête, avaient de vive force chassé les chanoines, pris lez ornements, les titres et documents, détruit les autels[1], » fut occupée par eux; le jubé, qui séparait la nef du chœur[2] et sous lequel se trouvait l'autel paroissial, démoli; les vases sacrés pesant de 25 à 26 marcs d'argent, enlevés.

Inutilement les Salm et les Landsberg réclamèrent au nom des populations; les Rhingraves surent rendre vaines les protestations auxquelles donnèrent lieu « la réforme des prestres catholiques, l'abolition du culte et l'introduction des ministres[3]. »

Ils s'emparèrent non seulement des biens de la fabrique, mais aussi de ceux des fondations et du chapitre de la collégiale Saint-Pierre. Ils en firent une masse et recette générale (que l'on appelle encore aujourd'hui dans le Nassau, Kirchenschaffne rey[4]), sans davantages pécifier

1. V. Arch., comm. de Fénétrange. E. 2.
2. V. Durival, Description de la Lorraine, t. II., p. 267.
3. V. Comm., t. I., p. 345. — Arch. dép., coll. de Fénétr., plusieurs titres en allemand.
4. Arch. dép., coll. de Fénétr., n° 135.

les charges pour lesquelles lesdits biens ont été donnés et légués aux églises, ni acquitter celles pour lesquelles ils étaient destinés. Ils employèrent le revenu annuel de ces biens à payer le ministre, le maître d'école, et à entretenir les bâtiments ; quant au surplus, il se l'approprièrent[1]. C'est ce qui fut pratiqué non-seulement à Fénétrange, mais aussi à Bouquenom et à Lixheim[2].

Un feuillet, détaché de quelque jahrzeitbuch[3], nous fait connaître le nom des ministres de la nouvelle église, à partir de 1594. A Fénétrange « David Coppichius le pasteur (der pfarherr), baptise une jeune fille... Les marraines furent la très-noble dame Anna Wild et Rhingravine et Catherine, fille de Mathias Kilburger. La femme du pasteur (die pfarrerin) s'appeloit Elisabeth. » Langatte avait pour ministre, en 1594, Joham Bilfinger, et Diemering, Johann Friesiller ; Miedershein, en 1601, Gabri Hoffmann ; et Niedersteinzel, en 1603, Christophe Wolframus, remplacé, en 1608, par Christophe Praschelius.

Un épisode de la lutte des catholiques contre la domination des Rhingraves se trouve mentionné dans un procès-verbal « affirmatum a satrapa Francisco Jacques officiali pro serenissimo principi Salmensi nunc manente in Arschott (1716) et scriptura abissis Dreyss consueta sit probari in multis locis et scripturis[4]. » On voit, par ce document tiré des archives de l'ancienne collégiale, que messire Jehan Pétri, autrefois prébendé dans le chapitre de Fénétrange, s'attira des haines mortelles en remplissant courageuse-

1. Arch. dép., coll. de Fénétr., n° 119.

2. L'électeur Palatin, dit, en parlant de cette dernière localité le président Thierry Alix, la tient ; il y a ung schaffner, et il n'y a plus de religieuses. (Rég. des rentes du bail. d'Allem. 1569).

3. Arch. dép. Colleg. de Fénétr. n° 238. (titre allemand.)

4. Arch. dép., colleg. de Fénétr., 32.

ment, pendant une année, les fonctions de son ministère dans la cure de Romelfing, alors que tous les prêtres catholiques avaient été expulsés de l'intérieur de la baronnie[1]; qu'il recueillit dans son église les fidèles de la ville ; mais que, devant les menaces de Mathias Dreyss, le bailli des Rhingraves, il dut s'incliner et se rendre au château de Fénétrange, muni d'un sauf-conduit', afin de se justifier et de désarmer le courroux de leurs gracieuses et bénignes seigneuries.

Le dénoûment de cette histoire fut-il tragique ? la tradition du pays l'affirme et montre la croix de pierre du chemin de Romelfing[2].

Les chanoines, forcés de quitter, le 4 juillet 1565, la collégiale de Béatrix d'Ogéviller, s'étaient adressés, mais en vain, le 13 du même mois, à M. de Dommartin. Les hauts officiers du Rhingrave, Wilhelm Emich et Mathias Dreyss, firent le dénombrement des biens dont le chapitre avait joui sans trouble depuis 1475[3]. Le 1er septembre 1565, Daniel Ort et Théobald Emich, baillis de Kyrbourg et de Dauhn, dressèrent un inventaire des biens des églises de la seigneurie de Schwanhals[4]. En 1572, Jehan Walhauset et Théobald Emich spécifièrent les dîmes, rentes, étangs et biens de la seigneurie de Donnelay, qu'ils ne purent réformer, attendu qu'elle se trouvait en Lorraine[5].

1. Comm., art. Lhor.

2. Suivant l'histotre ms. de la baronnie, un autre prêtre, appartenant au chapitre, fut mis à mort à la Grundlach ; on ignore son nom, ainsi que celui des chanoines, qui se trouvaient probablement alors sous le décanat de messire Théod. Fabry. (V. Dom Calmet, Not., art. Fénétrange.)

3. Dom Calmet., Not., art. Fénétr.

4. Arch. dép., coll. de Fénétr., n° 257.

5. Dom Calmet., Not., art. Fénétr.

Des obstacles plus sérieux vinrent entraver la marche des Rhingraves vers le but qu'ils s'étaient proposé d'atteindre. Ainsi, quand Otto et Jean-Philippe voulurent établir un ministre dans la cure de Bettborn, dont la commanderie de Saint-Jean-de-Bassel était collatrice, Philippe Ridefel de Landsberg, maître d'école de Saint-Jean-d'Allemagne les attaqua devant la Chambre impériale de Spire.

Louis BENOIT.

(*La suite au prochain numéro.*)

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

Dans sa séance du 19 juin, le Comité a décidé que, nonobstant l'épuisement de ses ressources, et même de la dernière allocation qu'a bien voulu lui accorder le Gouvernement, il ferait immédiatement rétablir le pavé de la Galerie des Cerfs, d'après le plan que lui en a présenté M. Chatelain. Cette importante opération est déjà commencée et va être poussée avec toute l'activité possible.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. Charles-Frédéric Liébault, propriétaire à Favières, a donné plusieurs objets trouvés sur le territoire de cette commune : 1° un anneau d'alliance en argent, sur lequel sont gravées des initiales en lettres gothiques ; 2° un fer de hache ; 3° un vase en poterie noirâtre, malheureusement brisé.

— M. l'abbé Deblaye, curé de Dommartin-lès-Toul, a offert un fragment de monument funéraire gallo-romain, qu'il a fait retirer de la Moselle, à 500 mètres au-déssus du pont de Toul, et sur lequel l'*ascia* se trouve représentée.

— M. Geny, garde-général des forêts à Baccarat, a fait

don d'une genouillère d'armure, en fer, trouvée dans les bois, aux environs de cette ville.

— M. l'abbé Desfourneaux, curé de Malaincourt, a offert les objets suivants, trouvés, en 1857, dans les ruines de La Mothe : 1° Un éclat d'une bombe qui, au dire d'un artilleur, pouvait peser 150 livres chargée de poudre. Ce fragment offre d'autant plus d'intérêt que, suivant plusieurs écrivains, ce fut au siége de cette malheureuse ville, en 1634, que, pour la première fois, on fit usage de cet engin de destruction ; 2° un éclat de grenade ; 3° une petite pipe en fer, laquelle prouverait qu'après soixante ans d'introduction en France, l'usage du tabac s'était fort répandu.

— Enfin, M. l'abbé Bastien, curé de la cathédrale de Nancy, a enrichi la bibliothèque du Musée de deux recueils très-intéressants de pièces manuscrites ou imprimées concernant l'ancienne commanderie des Antonistes de Pont-à-Mousson.

RECUEIL DE DOCUMENTS SUR L'HISTOIRE DE LORRAINE.

Le 5e volume du *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine* vient de paraître à la librairie Wiener, rue des Dominicains, où les souscripteurs sont priés de vouloir bien le faire retirer,

Les personnes qui n'ont pas souscrit à cette publication et qui voudraient se procurer les volumes précédents, sont nformées qu'il en reste encore quelque exemplaires disponibles.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, imprimerie de A. LEPAGE, Grande-Rue, 14.

JOURNAL
DE LA
SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE
ET DU
COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

9e ANNÉE. — 7e NUMÉRO. — JUILLET 1860.

Par arrêté du 21 de ce mois, S. Exc. M. le Ministre d'Etat a alloué une somme de 25,000 fr. pour la continuation des travaux de restauration du Palais ducal.

Cette somme, imputable sur le crédit extraordinaire ouvert au budget de 1860 pour le service des monumens historiques, devra être spécialement employée, sous la direction de M. Bœswillwald, architecte, à l'exécution des travaux concernant la consolidation et la restauration de la façade du Palais donnant sur la Grande Rue.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 11 juin.

Le Président donne lecture d'une lettre par laquelle S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes insiste vivement près de la Société pour qu'elle veuille bien se charger du *Répertoire archéologique de la Meurthe*. Plusieurs membres font observer qu'un travail de ce genre exigeant des déplacements, quelquefois dispendieux, il est difficile de répondre au désir de S. Exc., d'autant plus que les ouvrages imprimés qu'on possède ne peuvent fournir que des renseignements incomplets[1].

1. Depuis la séance où il a été donné lecture de la lettre du Ministre, un membre de la Société a annoncé au Président qu'il consentait à se charger du *Répertoire archéologique de la Meurthe*, et promettait de préparer, pour la fin de cette année, l'arrondissement de Nancy.

Le Président communique ensuite : 1° Un avis annonçant l'ouverture, pour le 2 septembre prochain, dans la ville de Cherbourg, du Congrès scientifique de France ; 2° le programme des prix proposés par la Société libre d'Emulation de Liége.

Ouvrages offerts à la Société.

Histoire du culte de la Très-Sainte Vierge en Lorraine, par M. l'abbé Guillaume. 2e T. de la 2e partie.

Interprétation d'un triens mérovingien du pays des Aulerques, par M. A. Namur.

Description des médailles grecques et latines du Musée de la ville de Toulouse, par M. C. Roumeguère.

Revue de l'Art chrétien, par M. l'abbé J. Corblet. 4e Année. N° 6.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais. 1er trimestre de 1860.

Bulletin de la Société d'archéologie et d'Histoire de la Moselle. 2e Année. *Mémoires* de la même Société. 1859.

Admission et présentation de membres.

Sont admis comme membres titulaires : MM. Leroy, substitut du procureur impérial ; Charles Grillot, avoué à la Cour ; Joly, architecte à Lunéville ; Jules Le Paige, propriétaire à Darney.

Est admis comme correspondant, M. Casimir Roumeguère, secrétaire de la Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Lectures.

M. Digot communique un travail de M. l'abbé Deblaye, intitulé : *Essai iconographique sur le bienheureux Pierre Fourier*. La Société en vote l'impression dans le volume de ses *Mémoires* de 1861.

MÉMOIRES.

NOTES SUR LA LORRAINE ALLEMANDE — LES RHINGRAVES ET LES REITRES PENDANT LES GUERRES DE RELIGION DU XVIe SIÈCLE (*suite*).

Par une transaction du 22 juillet 1596, le commandeur de Saint-Jean-de-Bassel abandonna aux comtes rhingraffs

(*sic*) le patronage et le droit de nomination à la cure de Bettborn[1].

Paul, comte de Salm, le frère de Jean IX, était seigneur en partie de Schalbach ; aussi Otto fut-il obligé de lui envoyer une missive, le 15 mai 1568, pour réformer la cure de village suivant la doctrine de la confession d'Augsbourg.

Paul, le futur beau-père du prince de Vaudémont, se montra plus zélé que son frère, Jean IX ; aussi ce fut à lui que s'adressa, en 1581, le R. P. gardien des Cordeliers de Sarrebourg, pour obtenir la cure de Gosselming, village de l'ancienne seigneurie de Brackenkopf, dépendant de la Lorraine, des Lutzelbourg, des Fénétrange et de la commanderie de Saint-Jean-de-Bassel[2].

Mais le comte Paul ayant vendu sa part dans la baronnie à Diane de Dommartin et à son nouvel époux, Charles-Philippe de Croy, duc d'Arschott, marquis de Havré, prince du Saint-Empire[3] ; et le marquis et la marquise ayant signé à Neufviller, le 14 janvier 1584, avec Otto et Frédéric, la transaction qui mettait fin à leurs différends, le triomphe du parti protestant fut dès lors assuré. Les Havré restèrent, il est vrai, seuls maîtres du château de Fénétrange et des biens du chapitre situés en Lorraine ; mais, en revanche, ils abandonnèrent tous leurs droits sur la collégiale et sur les autres églises de la baronnie, ce qui permit aux Rhingraves d'établir des ministres à la place des chanoines et curés, tant dans la ville que dans les villages, et de les mettre en possession de tous les biens ecclésiastiques des seigneuries de Schwanhals, Géroldseck et Commune.

1. Comm., t. II, p. 731.
2 Arch. dép. Fénétr., n° 259.
3 Comm., t. I., p. 340. — Arch. dép. Fénétr., n° 46.

Cet accord de religion, scellé par les parties, fut confirmé, le 3 juillet, à Fénétrange, par un *burgfrid*, et amena l'excommunication du marquis et de la marquise de Havré[1].

Le chef de chacune des deux branches de la maison des Rhingraves conserva l'administration des biens ecclésiastiques et la direction des affaires religieuses de ses états. Les différentes *communautés évangéliques* avaient leurs rituels et leurs liturgies (*kirchenordnungen*) particulières, et les *ordos* à l'usage des possessions palatines, würtembergeoises, bipontines, strasbourgeoises, variaient d'une seigneurie à l'autre. Il fut décidé, en 1588, qu'il y aurait un *kirchenordnungen* et un *agenda* uniformes pour toutes les églises du Rhingraviat; que, s'il arrivait que l'un des seigneurs voulût introduire des modifications dans l'organisation des églises et des écoles, il le pouvait indépendamment de l'autre seigneur, et sans que celui-ci fût obligé de le suivre dans ses innovations. Quant à la charge de *gemein kirchenschaffner* (administrateur général des biens ecclésiastiques), elle fut supprimée.

Les possesseurs de fiefs, tant séculiers qu'ecclésiastiques, furent maintenus, ainsi que le droit d'investiture accordé au plus ancien des Rhingraves. Ce *burgfrid*, dont nous venons de mentionner les principales dispositions, fut passé à Dauhn, le 21 mars 1588[2]. Il fut suivi par d'autres conventions, parmi lesquelles nous remarquons celle qui réglait une des questions les plus difficiles à décider: la part de chacune des deux branches dans les forges et mines du Rhingraviat; le passage par la vallée d'Allar-

1 Arch. dép. Coll. de Fénétr. X^e. L., n° 255. — id. Factum de Diane de Dommartin (titre all.) — Comm., art. Lhor.

2. Wild und. Rhingr., p. 133.

mont, de Badonviller aux forges de Framont ; le droit d'ouverture dans le château de Salm. Vainement Frédéric avait cherché à faire abandonner au rhingrave Otto ses prétentions sur un château qui avait appartenu à leurs ancêtres communs et qui, par sa position stratégique, commandait un des principaux défilés des Vosges. Nous avons vu que le palatin Georges Jean, déjà maître du passage des Vosges par la côte de Saverne, s'était aussi réservé celui de la vallée d'Allarmont ; Otto obtint le même privilége.

Nous ne saurions passer sous silence les difficultés qu'occasionnèrent aux Rhingraves leurs goûts cynégétiques, leurs chasses du Palatinat, leur *thiergarten* de Kyrn[1] et l'ardeur avec laquelle ils venaient tous les ans se livrer à leur passion favorite à travers les étangs et les forêts de la baronnie.

Au milieu d'un cahos de lois féodales, recès, burgfrid, pactes de famille, accords, mêlés, confondus, enchevêtrés, à la suite desquels on renouvelait chaque fois la défense d'innover, c'est en vain que l'on cherche quel était le sort des habitants du Rhingraviat. Ceux de Kyrn avaient été affranchis en 1588 de toutes corvées et servitudes de glèbe, et un recès du 11 août 1600 avait encore rendu plus manifeste cet acte d'émancipation politique, qui ne les soumettait plus qu'à la *juridiction réelle et criminelle* de leurs seigneurs[2]. L'annaliste des Rhingraves ne mentionne pas une des plus importantes chartes d'affranchissement qu'ils octroyèrent à leurs sujets, celle de la ville de Fénétrange, signée le 4 juillet 1584, par le marquis et la marquise de Havré, les rhingraves Otto et Frédéric, Madelaine,

1. Wild und Rhingr., p. 135.

2. Wild und Rhingr., p. 135.

comtesse de Manderscheid et de Brandebourg, dame de Fénétrange, et Martzloff Reinhard de Landsberg, tous coseigneurs de Fénétrange[1].

Le temps des luttes à main armée était passé, et c'était à la médiation de l'électeur Palatin et des autres seigneurs du cercle du Rhin qu'il fallait avoir recours en cas de contestation ; la Chambre impériale de Spire intervenait quelquefois, ainsi que la haute-cour des Rhingraves ; mais cette dernière institution avait fait son temps, et elle disparut pendant la période si orageuse de la guerre de trente ans, précédée par le *séniorat*, qui était tombé dès le 12 mai 1612, lorsque les deux branches de Dauhn et de Kyrbourg se furent subdivisées en une infinité de rameaux et partagées, comme l'étaient leurs sujets, par des dissensions religieuses.

Otto ne fut pas témoin de ces derniers événements, car il termina sa longue carrière le 7 juin 1607, et non en 1579, comme l'avance Moréri ; erreur d'autant plus facile à constater que Julienne, une des filles d'Otto, mariée à Philippe, comte de Linange, naquit en 1584[2] ; qu'un titre, cité dans *les Communes*, prouve qu'il vivait encore en 1607[3], et que ce fut seulement à cette époque qu'il mourut, suivant le factum de Diane de Dommartin et l'histoire des Rhingraves, que nous avons déjà citée[4].

Le 4 juin 1607, Otto avait fait un testament. Renouvelant les dispositions du *pacte de famille*, pour empê-

1. Hist. ms. de la baronnie par M. l'abbé Meyer.

2. V. Moréri, art. Rhingrave. Branche de Mœrching et de Kyrbourg. IX.

3. V. Comm., t. I., p. 23.

4. V. Arch. dép. Coll. de Fénétr. X[e] L. 255. — Wild und Rhingr., p. 137.

cher ses états de tomber en quenouille, il constituait à ses filles un douaire de 4,000 florins, plus 2,000 affectés sur les biens d'Ottilie de Nassau. Quant à ses fils, il leur ordonnait de partager ses états en trois portions égales, leur enjoignant de ne pas contraindre leurs sujets à les imiter dans le cas où ils viendraient à abandonner la confession d'Augsbourg[1].

Le 11 septembre suivant, ses fils partagèrent ses états ; mais la seigneurie de Fénétrange continua à rester commune entre eux pour servir à acquitter les dettes dont la maison de Kyrbourg était chargée, et chacun des membres de cette maison prit le titre de baron de Fénétrange.

L'annaliste que nous avons si souvent consulté, ne fournit aucune espèce de renseignements sur le lieu de la sépulture du rhingrave Otto, soit que les décès postérieurs au xvi[e] siècle ne fussent pas relatés sur le vieux missel, qui lui servait d'obituaire, soit qu'il ne jugeât pas à propos de mentionner des particularités concernant un pays distrait de l'autorité des Rhingraves, tel que Fénétrange; car tout porte à croire que ce fut là, et non à Kyrn, que décéda et fut enterré Otto de Kirbourg.

L'église collégiale avait été transformée en temple protestant en 1565[2], et cent ans plus tard, les Rhingraves ve-

1. V. Wild und Rhingr., p. 157.

2 Les chroniques d'Alsace mentionnent plusieurs particularités sur l'année 1565 : la neige tomba en telle abondance, que les communications furent interrompues dans les campagnes ; le dégel amena des inondations suivies d'un été très-aride, de maladies et d'épidémies. Il en fut à peu près de même en Lorraine, à en juger par un passage du Livre des Enquéreurs de la cité de Toul, par M. H. Lepage, qui rapporte, que de longtemps

.... des plus vieulx de la ville
Avoir veu telle année infertille
Universelle par tout le monde.

naient encore y célébrer la cène[1]. En 1610, ils avaient fait placer, entre la rosace et le portail ogival de la façade principale, une console chargée de leurs armes et surmontée d'un cartouche sur lequel on lit encore aujourd'hui la devise : *verbum Domini manet in æternum*, que les gens de la suite des princes protestants, à la diète de Spire, en 1526, portaient brodées sur leurs manches en lettres capitales : V. D. M. I. Æ. ; ce qu'ils faisoient pour montrer publiquement qu'ils ne vouloient suivre que la pure parole de Dieu[2]. La devise est restée, mais les armoiries ont disparu. Des pierres tumulaires luthériennes qui se trouvaient dans l'intérieur de l'ancienne collégiale, une seule a été conservée : c'est celle de Mathias Kilburger, le puissant bailli des Kyrbourg pendant plus d'un demi-siècle ; elle était encastrée dans la muraille, à droite en entrant dans cette partie du transept où se trouvait autrefois la chapelle de Landsberg, dont une barrière fermait l'entrée aux profanes. La pierre tombale du rhingrave Otto, que l'on a transportée récemment de l'ancien cimetière au Musée lorrain, était aussi placée debout, dans la muraille, à en juger par la pose du personnage, les tailles de la pierre et les soudures des parties latérales, et se trouvait, soit dans le chœur, soit dans la chapelle de Landsberg, entre Mathias Kilburger et une autre tombe historique, celle de Henry baron de Fénétrange, mort en 1335.

Un épais badigeon, en recouvrant les murailles, n'a plus laissé de traces de polychromie sur ces pierres sépulcrales que l'on peignait, suivant le vieil usage allemand, surtout quand elles étaient ornées de blasons sans hachures ;

1. Arch. comm. de Fénétr., CC. 1.
2. Moréri, art. Diète de Spire.

ce qui se voit encore sur les bords de la Sarre, dans la vieille abbaye de Saint-Arnwald[1] ; véritable musée, où tous les anciens comtes de Nassau-Saarbruck sont rangés debout et représentent une suite de personnages revêtus des costumes si pittoresques du moyen âge et de la renaissance. Si nous cherchons à établir une comparaison entre la vieille abbaye et la collégiale de Fénétrange, c'est que ces deux monuments ont entr'eux plus d'une analogie.

Il serait intéressant de rechercher quelles furent les résidences des Rhingraves à Fénétrange ; mais ce qui en reste a été tellement dénaturé, que cette étude ne saurait présenter aucun attrait. Nous nous contenterons de rappeler qu'à la suite du *burgfrid* de 1584, les Havré furent seuls maîtres du château, séparé de la ville par un fossé profond, sur lequel était jeté un pont-levis. A quelque distance de là s'élevait la maison du bailli de Kyrbourg, donnant d'un côté sur la rue qui va au moulin, et communiquant par une cour avec la maison seigneuriale. Ces deux habitations, adossées aux remparts de la ville et dominant la Sarre, étaient séparées par la rue de *l'Unterthor* de la maison, aujourd'hui démolie, du bailli de Landsberg[2].

Quant aux Rhingraves de la branche aînée, la maison de leur bailli est devenue l'hôpital actuel : on y remarque deux tourelles décorées de panneaux à arabesques, d'un style assez élégant, et que nous croyons des dernières années du XVI[e] siècle; l'une de ces tourelles est à encorbellement et fait face à *l'Altebaw*, vaste bâtiment consumé par

1. Saint-Arnould, selon Dom Calmet, entre Sarguemines et Saarbruck (Prusse-Rhénane).

2 V. Mém. de la Société d'Arch. lorr. 1859, p. 3.

un incendie à une époque difficile à préciser[1], et sur les ruines duquel s'est élevé le petit séminaire actuel. De l'*Altebaw* (ancien château) dépendaient de beaux jardins, situés de l'autre côté du fossé et des remparts de la ville, et une porte de 1557 qui n'a de remarquable que sa date. La chancellerie, tribunal où se jugeaient les affaires des différents sujets des seigneurs de Fénétrange, se trouvait à quelque distance, sur la Richter-Platz[2].

De quelque façon que l'on envisage le caractère des personnages dont nous venons d'évoquer le souvenir, on ne saurait s'empêcher de reconnaître qu'ils déployèrent pour faire triompher le parti qu'ils avaient embrassé avec tant d'ardeur, beaucoup de persévérance, jointe à une grande habileté. Après avoir écarté l'opposition de leurs coseigneurs, évité l'intervention si redoutable du duc de Lorraine, ils n'eurent plus qu'à se rendre maîtres de l'esprit de leurs vassaux; tâche facile, car chez ces derniers n'existaient aucuns de ces souvenirs d'indépendance, qui se trouvaient au fond des consciences dans les populations méridionales. La coutume était la loi du nord, et les Rhingraves jouissaient des mêmes priviléges que les autres seigneurs régaliens de l'Empire et avaient des vassaux de serve condition[3]. Ceux de la ville de Fénétrange avaient été affranchis à la suite du *burgfrid* de 1584; mais cette mesure politique, à laquelle avait coopéré le rhingrave Otto, et dont il dut prendre l'initiative comme *sénior*, ne fut-elle pas

1. Probablement l'incendie de 1605.

2. V. Arch. dép. Plan de Fénétr. en 1713. V. id. le terrier de 1720.

3. V. Comm., art. Fénétrange. — Wild und Rhingr., p. 114 à 175 passim.

dictée par le désir de mettre les bourgeois à l'abri de ces changements de religion si fréquents alors parmi les princes d'Allemagne, cette terre natale de la liberté aristocratique? Ce fut sous l'empire de cette préoccupation, qu'il enjoignit à ses fils, par son testament, de respecter les croyances religieuses de leurs vassaux. Les dissensions intestines, non moins que les guerres, avaient été funestes à la population de la ville[1], et les souverains durent chercher à en prévenir la ruine, tout en y maintenant leur autorité. A l'affranchissement de la commune ils ajoutèrent l'abandon et la concession de droits très-étendus dans les vastes forêts de la baronnie. Malheureusement, le développement matériel de la ville fut arrêté par le terrible incendie de 1605[2], qui ne laissa debout que quelques masures; des anciennes maisons de la bourgeoisie, il ne reste plus que celle d'un chef de corps de métiers, appartenant à la corporation des bouchers[3]. Ce ne fut qu'au bout d'un siècle, que la ville commença à renaître de ses cendres, sous le règne paternel du duc Léopold (1720)[4].

La centralisation du pouvoir put seule arrêter un travail latent de dissolution, que les discordes religieuses n'avaient

1. V. Arch. dép. Coll. de Fénétr., 238. — V. les comptes des baillis allemands.

2. Arch. départ. Coll. de Fénétr. 201. — Selon l'auteur de l'hist. ms. de la baronnie, cet incendie eut lieu en 1606, date qu'il ne nous a pas été possible de vérifier. Les protestants de la province d'Alsace n'adoptèrent le calendrier grégorien que le 1er mars 1682, et ceux de la baronnie vers la même époque.

3. Maison de la Kirchengasse, au dessus de la porte de laquelle se trouve un écusson orné des insignes de la corporation, et la date de 1573. — Dans l'intérieur d'une autre maison, celle de 1555.

4. V. Arch. dép., terrier de Fénétrange par le Sr. Maurice Le Page. 1720, et la dédicace au duc.

fait qu'accroître en semant dans les campagnes des germes de divisions, que le temps a fait à peine disparaître de nos jours : tel village de la seigneurie de Brackenkopf allait attaquer les habitants du village voisin, appartenant à celle de Schwanhals ; et des lignes de démarcation infranchissables séparaient les habitants d'une même contrée et souvent d'un même village. Plusieurs fois l'on en vint à une rupture ouverte, et les seigneurs furent obligés d'intervenir, notamment en 1598, entre Fénétrange et Mittersheim; en 1603, entre Fénétrange et Romelfing. Nous avons vu que chaque juridiction était répartie entre plusieurs autorités diverses ; chacune d'elles cherchait à s'affermir par des envahissements successifs, et cet empiétement continuel, si commun entre les Rhingraves, était encore plus fréquent chez les autres seigneurs. Le bailli de Lixheim ayant effacé, en 1540, sur les bornes de Metting et de Schalbach, les armoiries des seigneurs de Fénétrange, un long procès s'ensuivit, et comme Metting, village de la baronnie de Fénétrange, était compris dans la seigneurie de Géroldseck, que le comte palatin Jean-Auguste, comte de Lützelstein, ou de la Petite-Pierre, y possédait des sujets et qu'il se prétendait lésé dans ses droits, il attaqua devant la Chambre impériale de Spire, non seulement le marquis de Havré, les Rhingraves, et Jacques de Landsberg, tous seigneurs communs; mais aussi Louis, comte de Nassau-Saarbruck, en sa qualité de coseigneur de Géroldseck. Ils furent représentés par leurs hauts-officiers : Frédéric de Hingenburg, bailli de Havré; Mathias Kilburger et Wentzeslaüs Fogel, baillis des Rhingraves; et Michel Baïer, bailli de Landsberg.

Conjointement avec les autres seigneurs, les Rhingraves avaient droit de haute, moyenne et basse justice, ceps,

carcans et signes patibulaires à quatre piliers, la terre de Fénétrange étant une baronnie. Cette marque de haute-justice était placée sur le Galgenberg, au haut de la Ritterstrasse, chemin qui conduit de la ville au coteau sur lequel était bâti le prieuré de Saint-Léonard[1]. La tradition rapporte que chaque pilier était orné de l'écusson aux armes de l'un des seigneurs comparsonniers et en portait le nom : Havré, Salm, Rhingrave, Landsberg[2].

Le jour où les armées victorieuses de Louis XIV occupèrent le Saargau et la baronnie de Fénétrange, les autels se relevèrent et la collégiale de Béatrix d'Ogéviller fut rendue à sa destination première. La pierre tombale de Mathias Kilburger disparut derrière le nouvel autel de la chapelle de Landsberg ; moins heureuse, celle du rhingrave Otto fut descellée, puis jetée hors de l'édifice qui l'avait si longtemps abritée. Le marteau des vandales de 93 vint achever l'œuvre de la réaction de 1682, en mutilant non seulement la figure, mais aussi les armoiries d'Otto, et rendit longtemps difficile la découverte du nom d'un personnage dont la tradition n'avait plus gardé le souvenir.

Les descendants de Jean VI, comte sauvage du Rhin et de Salm, avaient successivement abandonné la baronnie de Fénétrange, qui, après être passée sous le sceptre du prince de Vaudémont, se trouva entièrement réunie, en 1751, sous celui du roi Stanislas et fit retour à la couronne de France en 1766.

Louis BENOIT.

1. Arch. dép. V. le terrier de Fénétrange.

2. Hauerisch, Salmisch, Rheingraflisch, Landsbergisch.

APPENDICE.

Le Rhingraviat. — Les états patrimoniaux des Rhingraves formaient un petit pays qui avait pour limites le Palatinat, l'archevêché de Trèves, les comtés de Birkenfeld et de Deux-Ponts. Ils furent compris dans les départements français de Rhin-et-Moselle et de la Sarre, avec les petites villes de Kyrn, Dauhn, Oberstein, Obernbourg et le fort de Rheingraffenstein, les anciens châteaux de Wildenbourg, de Kyrbourg et autres. La carte allemande, qui fut dressée alors, et qui figure parmi celles des 133 départements qui formèrent l'empire français, est intitulée : *die staaten der gefürsteten und ubrigen wild und Rheingraflichen zu Salm, Grumbach, und Stein, etc.* n° 160. On y remarque, outre le petit pays dont nous venons d'énumérer les principales localités, les enclaves qui en dépendaient : A l'O. celui de Troneck ; au S. celui de Grumbach ; à l'E. celui de Flonhein ; enfin, en France, trois autres enclaves : 1° Puttelange, avec huit villages ; 2° Diemering, avec trois, et 3° Salm, renfermant une partie de la vallée d'Allarmont, avec les villages de Celles, Allarmont, Raon, Plaine, l'ancien château de Salm et Senones. (La terre de Fénétrange ne figure pas parmi les enclaves dépendant des états des Rhingraves, ayant été cédée à la Lorraine de 1665 à 1751.)

L'orthographe de ces noms a varié ; Mercator écrit : Trœnecken, Kern, Kirn, Thaun, Crumbach (*Trier et Lutzenburg*).

Kirnburg figure dans une carte du XVIe siècle avec *Merchingen*, château et petite ville du *Westrich*, comme appartenant aux Rhingraves ; *Diemeringen* et *Phingstingen*, comme deux autres petites villes de la même contrée, qui, à la mort du comte de Saarwerden, passèrent au comte de Nassau. (*Cosmogr, durch Sebastianum Munster.*)

Enfin, un autre géographe, Pierre Vander, fait du pays arrosé par la Nahe le *comté de Rheingravestein.* (Carte du XVIIIe siècle.)

Les Rhingraves dans le comté de Salm. — On a souvent confondu les Rhingraves avec les comtes de Salm. Cette erreur provient notamment de ce que la race des comtes de Salm-en-Vosges s'étant éteinte par les mâles, et leurs terres et seigneuries étant passées dans la maison de Lorraine par le mariage de Christine avec François de Vaudémont, les Rhingraves continuèrent à porter le titre de comtes de Salm, qu'ils échangèrent plus tard contre celui de princes de Salm.

Non-seulement les Rhingraves furent confondus avec les Salm, mais ils le furent aussi entr'eux, n'étant souvent désignés que sous une mention laconique : le jeune Rhingrave, le seigneur de Morhange, etc. Les erreurs de dates de Moréri viennent encore accroître cette confusion, que nous avons cherché à éviter en consultant l'histoire qui fut imprimée à Mannheim en 1769 et les titres authentiques conservés aux Archives départementales. Nous y avons puisé les renseignements suivants, qui n'ont pu trouver place dans notre notice, et qui figurent la plupart dans *les Communes de la Meurthe* :

Le 18 juillet 1557, Jean-Philippe, comte sauvage du Rhin et de Saverne (*sic*), confère à Cunin Alix, chanoine de Saint-Dié, la chapelle dite communément Ogéviller (ou du Saint-Sacrement), sise en l'é-

glise collégiale de Deneuvre, et dont la collation lui appartenait en qualité de seigneur d'Ogéviller. (*Comm., t. I., p.* 277.)

Ce Rhingrave, qualifié de comte de Saverne, au lieu de comte de Salm, fut sans doute le frère de Philippe-François qui mourut en 1566.

Par acte du 20 février 1568, Georges, le maire, Barbeline, sa femme, et autres, vendent à Jean, comte de Salm, et à Jean Philippe, comte du Rhin, moyennant 60 francs, une place, nature de meix et jardin, avec ses usuaires et dépendances, sise à Badonviller, pour y bâtir une maison à l'exécuteur des hautes œuvres. (*Comm., t. I.,p.* 78.)

Nous ne mentionnerons pas ici les nombreux documents concernant l'abbaye de Senones, les Rhingraves, leur conseiller, Jehan Molytor (1570), le comte de Salm Jean IX : on peut consulter à ce sujet Du Fourny, la layette Salm ; nous nous contenterons de rappeler que Badonviller était alors la capitale du comté et était devenu la résidence des Salm, qui avaient tour à tour habité leur château, Blâmont, Deneuvre et Pierre-Percée, et que Jean IX avait, à la suite du partage de 1598, abandonné à Frédéric sa part dans la baronnie de Fénétrange, tout en lui laissant dans le comté de Salm celle qui fut connue plus tard sous le nom de Principauté.

Terres et seigneuries rhingraviennes en Lorraine. — Le *Bourget*[1] *d'Amance*, provenant de Barbe de Fénétrange, comtesse de Moërs et de Saarwerden, était tombé dans le lot de Jean VII, rhingrave de la branche de Kyrbourg, ayeul d'Otto ; ce qui est établi par un accord passé, en 1525, par Nicolas Wuillaume, tabellion audit Amance.

Suivant les notes ms. déjà citées, la seigneurie d'Amance, qui était tombée en quenouille, ainsi qu'il en fut plus tard pour celle de Fénétrange, échut à Barbe, comtesse de Moërs et de Saarwerden, par son père le maréchal Jean, fils de Henri de Fénétrange, seigneur de Schwanhals, vers 1400. Celui-ci avait épousé Jaqueline d'Amance, appelée Jacoba d'Assméntz dans un titre allemand des Arch. dép., Coll. de Fénétr., 135. Il avait épousé en secondes noces, en 1425, une Wildgravine appelée Elisabeth. Jacoba ou Juratta, sa première femme, était fille de Jacques d'Amance, chevalier, et de Jacquette de Pulligny (1380), dont elle hérita avec sa sœur Catherine, mariée à Jean d'Haraucourt. Elle apporta ainsi dans la maison de Fénétrange une part dans le château et les dépendances d'Amance, Bayon, Vaubexy, Jourey, Varmonzey, etc.

Charles III acquit d'Othon, comte sauvage du Rhin, seigneur de Fénétrange, moyennant la somme de 19,000 francs, ce que ce dernier avait au château, enclos et appartenances de la ville d'Amance, le 24 avril 1607.

En 1608, Georges Maimbourg, conseiller d'Etat et maître d'hôtel du duc Charles III, remontra à ce prince qu'il possédait ensuite d'acquisition faite sur le feu sieur Otho Rhingraff « *une maison champestre soubs Amance et à costé de Laistre, communément dicte la Neufve maison,* laquelle il tenait en franc-alleu, et s'offrit à la reprendre en fief

1. Du mot allemand *burg,* château.

du duc, à condition que celui-ci lui permettrait d'y ériger colombier, etc.

Ces derniers documents, puisés dans *les Communes*, nous ont servi à constater qu'Otto avait vécu au-delà de 1579, le 3e de ses fils, lequel s'appelait aussi Otto, n'ayant hérité qu'en 1607 des terres situées dans le Palatinat, et non en Lorraine. Nous avons aussi constaté, à l'aide des documents précités, qu'il était question d'Amance près Laître et non d'Amange, l'Insming actuel.

Le château d'Amance, inhabité depuis longtemps, tombait en ruines lorsqu'il fut donné, en 1616, par le duc Henri II à Didier Dattel conseiller d'Etat. (*Comm., t. I., p.* 25.)

Le 16 juin 1592, Othon, comte sauvage du Rhin, avait cédé à Jean Dattel, receveur et gruyer d'Amance, et à Didier Dattel, son frère, châtelain de cette ville, un quart et demi de toute la seigneurie de la vouerie de Champenoux, sauf la quinzième partie dans ledit quart et demi, appartenant au sieur Bildstein ; vouerie que ledit comte avait achetée, le 4 décembre 1592, de Jean d'Haraucourt, seigneur de Chambley, Dombasle, etc. (*Comm., t. I., p.* 219.)

Le 28 février 1566, un des Rhingraves, du nom de Jean-Philippe, avait vendu à Didier d'Ourches, maître d'hôtel du duc Charles III et bailli d'Epinal, et à sa femme, dame Alix de Bilistein, la moitié de la terre et seigneurie de Cercueil. (*Comm., t. I. p.*, 215.)

En 1597, Otto vendit au duc de Lorraine le bois de *Saulsayes,* au ban de Brin. (*Du Fourny, t. X.*, 2e *part.*, 572.

Le 22 mars 1599, Otto fit au duc de Lorraine ses reversales pour le quart de cinq muids de sel, dus à la maison de Salm sur les salines de Dieuze, dont il avait négligé de toucher la rente annuelle pendant sa minorité ; il reconnut que cette concession avait été faite sous condition de rachat moyennant 300 florins, et l'acte en fut dressé à Morhange, résidence du rhingrave Otto.

Les Rhingraves, outre les droits que nous avons déjà énumérés, avaient part, comme seigneurs de Fénétrange, aux dîmes du Roderban, des comtés de Nassau et de la Petite-Pierre ; ils avaient des rentes dans la prévôté d'Insming ; à Sarralbe, juridiction de Lorraine ; à Mulcey, dépendant de la prévôté de Dieuze ; à Maizières, de l'évêché de Metz ; à Gosselming, où ils avaient part au droit d'asile pendant six semaines et quelques jours ; les villages de Bassing, Gutting, Dommom, Lostroff, Bidestroff et Loudrefing, frontière de Lorraine, leur payaient le droit de glandée pour les vastes forêts qui séparaient la baronnie du duché. Enfin, leurs douànes (Zoll) étaient établies à Fénétrange, Langatte, Metting, Mittersheim, Schalbach et Wieberswiller. (Arch. Comm. de Fénétr., CC. 1 et 2.)

Ils avaient aussi dans l'intérieur de Lunéville une maison-fief, occupant l'emplacement de la place et de la cure actuelle ; c'était une seigneurie, appelée *Cour sauvage*, qui tirait son nom des anciens comtes sauvages du Rhin et jouissait encore de priviléges et d'exemptions de taille au XVIIe siècle. V. l'histoire de Lunéville par M. Marchal. — Ibid. les Comm., (t. I, p. 249.) L. B.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, imprimerie de A. LEPAGE, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

9e ANNÉE. — 8e NUMÉRO. — AOUT 1860.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 13 août.

Le Président annonce que, conformément à son règlement, la Société ne tiendra point de séances pendant les mois de septembre et d'octobre.

Il communique le programme des concours ouverts par l'Académie impériale de Metz, pendant les années 1860-1861.

Ouvrages offerts à la Société.

Mémoires sur les inondations des rivières de l'Ardèche, par M. de Mardigny, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Bar.

Résumé des observations météorologiques et médicales faites à Nancy pendant l'année 1859, par M. J.-B. Simonin père.

Relation de la seconde réunion des conférences de Saint Vincent de Paul du diocèse de Verdun à Benoite-Vaux, le 24 *mai* 1860. Envoi de M. Vagner.

Le Postillon lorrain pour 1861. Envoi du Même.

Etude iconographique sur l'arbre de Jessé, par M. l'abbé J. Corblet.

Revue de l'Art chrétien, par le Même. Juillet 1860.

Revue des Sociétés savantes des départements. Juin et juillet 1860.

Annales archéologiques, publiées par Didron aîné, t. XX, 3e livraison.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, Mai 1860.

Statistique archéologique d'Eure-et-Loir, 6e livraison.

Mémoires de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. T. III, 2e cahier.

Répertoire archéologique de l'Anjou. Juillet et août 1860.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne. T. XIII.

Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique. T. XVII, 1re livraison.

Mémoires de la Société impériale archéologique du Midi de la France. T. VII, 6e livraison.

Admission de membres.

Sont admis comme membres de la Société : MM. Maurice Cosson, avocat à Lunéville; François Lallement, propriétaire, et Alphonse Magnien, pharmacien à Nancy.

MÉMOIRES.

NOTE SUR LE LIEU DE NAISSANCE DE RENÉ II.

Il n'est pas sans intérêt de savoir avec certitude où est né le plus populaire et le plus aimé de nos ducs, le glorieux vainqueur de Charles-le-Téméraire.

Le P. Benoît Picart, dans son *Histoire de Toul*, p. 575, dit :

« René II naquit à Joinville en 1451, ou au château d'Angers. La petite cronique manuscrite d'un chanoine de Toul, qui lui étoit contemporain, autorise le premier sentiment, quoique le supplément de la cronique du doïen de S. Thiebaud de Metz dise positivement que la princesse Yolande accoucha d'un fils, en 1451, au château d'Angers. Il est certain que cette dame et son mari étoient allés à Angers, sur la fin de cette année, rendre les derniers devoirs à la reine Isabelle leur mère, qui décéda au mois de janvier 1452. Le comte son mari y étoit encore au mois de mars suivant (V. *Orig. de la Maison de Lorraine*, p. 425). Mais on sçait certainement que René fut batisé dans l'église catédrale de Toul, comme il l'avoüe dans les lettres patentes qu'il a données à cette église. »

Dom Calmet ne se prononce pas entre ces deux sentiments, qu'il se borne à rapporter (*Hist. de Lorr.* 2e éd., col. 309, note).

La certitude que René II fut baptisé à Toul nous paraît rendre plus vraisemblable sa naissance au château de Joinville, et le témoignage du chanoine de Toul, qui assista sans doute à ce baptême, dans l'acte duquel dut être mentionné le lieu de naissance du prince, nous semble plus sûr que celui du doyen de Metz. L'abbé Hugo énonce le fait de la naissance à Joinville comme certain, et ne parle même pas de l'autre version. Voici comment il s'exprime à cet égard dans son *Histoire de René II* (restée manuscrite; page 157 du manuscrit de la Bibliothèque publique de Nancy) :

« Ferry, comte de Vaudémont, et Iolande d'Anjou eurent de leur mariage trois princes, Pierre, René et Nico-

las, et trois princesses, Jeanne, Marguerite et Iolande. Pierre et Nicolas moururent dans leur jeunesse. René leur survécut et réünit en sa personne les espérances de sa famille et de son nom; il étoit né le vingt-six de may de l'année 1451 dans le château de Joinville, la résidence assés ordinaire des comtes de Vaudémont, depuis que cette baronnie, érigée dans la suitte en principauté par Henry II, roy de France, étoit passée dans la Maison de Lorraine par le mariage de Ferry premier avec Margueritte de Joinville, fille de Henry, sire de Joinville, et de Marie de Luxembourg. Le lieu de la naissance de René ne fut pas celuy de son batême; on le transporta à Toul conformément au pieux usage de ses ancestres, et il fut baptisé dans l'Eglise Cathédrale le jour de la St Jean-Baptiste. Il eut pour parain René Ier, roy de Sicile, son ayeul, Henry de Lorraine, évêque de Terrouane et de Metz, son oncle paternel, et Henry VI, roy d'Angleterre, aussi son oncle à cause de Margueritte d'Anjou son épouse, sœur d'Iolande; ses mareines furent Marie d'Harcourt, veuve d'Antoine, comte de Vaudémont, Isabelle, reine de Sicile, et Marie d'Anjou, sœur de René Ier et reine de France. Il reçut aux cérémonies du batême les noms de René, de Henry et de Frédéric (V. *Hist. de la Maison d'Harcourt*, par La Rocque; — *Hist. de la Maison de Lorraine*, par Vignier; — *Traité historique et critique sur l'origine de la Maison de Lorraine*, 1451). »

C'est dans le château de Joinville, où son père, Ferry II, comte de Vaudémont, mourut en 1572, que sa mère, Yolande d'Anjou, s'était depuis longtemps retirée, pour s'occuper spécialement de l'éducation de ses enfants; c'est là que Jean Wisse, bailli d'Allemagne vint, au nom des Etats de Lorraine, annoncer à la mère et au fils la mort

de Nicolas d'Anjou, arrivée en 1473, et la reconnaissance faite par les Etats du droit d'Yolande et de René au trône ducal de Lorraine; c'est là aussi que Charles-le-Téméraire fît traîtreusement arrêter le jeune prince pour empêcher son avènement, mais l'intervention de Louis XI l'obligea à le relâcher (V. la Chronique de Lorraine; — M. Digot, *Hist. de Lorr.*, t. III, p. 219-220; — M. Huguenin, *Hist. de la guerre de Lorraine,* p. 5-7).

Louis LALLEMENT.

UNE NOTE SUR VALENTIN JAMERAI-DUVAL.

Dans son intéressante notice sur Valentin Jamerai-Duval[1] M. Aug. Digot raconte, entr'autres épisodes des premières années de la vie du futur bibliothécaire de Léopold, son entrée chez les ermites de Sainte-Anne, pour y garder le troupeau de six vaches appartenant aux bons solitaires. L'engagement de Duval eut lieu, ainsi que cela se faisait à cette époque, en vertu d'un traité en forme, qui se trouve dans les minutes du tabellion Cognel. M. Emile Alizon, notaire à Lunéville, détenteur de ces minutes, vient de l'y découvrir par hasard, et il a bien voulu nous en adresser une copie que nous publions comme un document biographique curieux :

« Du dix-huitième janvier 1714, à Lunéville, avant midy.

» Furent présents en personnes, frère Martinian, supérieur des Hermittes de Ste Anne, d'une part, et Valentin du Val, natif de Vilée, office de Mirecourt, d'autre part,

» Lesquels ont reconnu avoir fait entre eux le traitté qui ensuit, sçavoir, que ledit Valentin s'est obligé de servir

1. *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1846.

dans la maison dudit Ste Anne, pendant dix années entières et consécutives qui commenceront à la St Remy prochain et faire pendant ledit temps les ouvrages qui lui seront ordonnés de la part du supérieur et autres frères de laditte maison avec affection et fidélité, soit pour la garde de leur bétail ou autrement, moyennant quoi ledit frère Martinian promet de son chef et aux noms de ses confrères dudit Ste Anne, d'entretenir, losger, nourrir et vestir ledit du Val sein et malade, outre vingt-un francs par chacune année, qui lui seront payés à la fin desdittes dix années, demeurant néanmoins à la liberté dudit du Val, après lesdittes années expirées, de se faire recevoir et prendre l'habit d'hermitte sous l'agrément et acceptation des supérieurs majeurs de la Congrégation; auquel cas, laditte maison de St Anne sera attenue de faire toutes les avances et supporter les frais de la prise d'habit et de l'année du noviciat dudit du Val, lequel, à ce moyen, n'aura rien à recevoir ny prètendre des gages à lui promis ainsi qu'il est dit cy dessus.

» Promettantes les parties chacune envers elles l'exécution dudit traitté sous l'obligation réciproque, sçavoir, de la part dudit frère Martinian, du temporel dudit Ste Anne, et de celles dudit du Val, de tous ses biens, etc., qu'ils ont soumis, etc. et renoncé, etc.

» Fait en présence de François Molniet, dit Flavaucourt, valet de chambre de Monseigneur de Tilly, seigneur de Bauzemont, et de Dominique Thiesselin, fils majeur demeurant audit Lunéville, tesmoins, qui ont signé avec les parties, après lecture faite.

» Frère Martinien; Valantin Du Val; D. Thiesselin;
» F. Flavaucourt, et Cognel, notaire.

JEAN MANSUY, L'IMAGIER.

Mansuy Gauvain, l'auteur de la statue du duc Antoine et des décorations de la porterie ducale, avait un fils, sculpteur comme lui, et sur lequel je n'avais pu jusqu'à présent recueillir que deux notes attestant qu'il avait fait quelques travaux pour l'église des Claristes de Pont-à-Mousson[1]. Le hasard vient de me faire découvrir un nouveau document concernant cet artiste, et qui complétera sa courte biographie ; en voici le texte :

« Anthoine, etc. A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Comme par le trespas de feu Jacques Colley, en son vivant recouvreur des ouvraiges de nostre hostel, monnoyer et frappeur en nostre monnoye de ce lieu, nous soit de besoing prouvoir en sa place de monnoyer d'homme ydoinne et suffisant, de bonne vie, réputation, et propre à frapper et mannyer le marteau ; savoir faisons que, pour le bon rapport que nous a esté faict des sens, discrétions et bonne preudhommie estans en la personne de nostre bien amé Jehan Mansuy, tailleur d'ymaiges, demeurant en cedit lieu, icelluy, pour ces causes et aultres, et affin mesmement qu'il ait occupation en nostre service, avons retenu, institué et ordonné,... monnoyer et frappeur en nostredite monnoye, oultre le nombre qui est présentement, pour doresnavant nous y servir de luy, aux drois, honneurs, franchises, libertez, prérogatives, prééminences proffictz et émolumens accousmez et y appartenans, telz et semblables que ont les aultres monnoyers estans en icelle.... Donné en nostre ville de Nancy, le xxve jour d'apvril, l'an mil cinq cens quarante deux[2]... »

1. V. *Bulletins de la Société d'Archéologie, t. II.*
2. Trésor des Chartes, reg. B. 22, f° 60.

LÉGENDE DU SIÉGE DE BREDA.

On sait que Callot a gravé les trois grands siéges de Breda, de la Rochelle et de Saint-Martin, dans l'île de Ré. Chacune de ces vastes compositions est accompagnée de légendes explicatives. Les légendes des siéges de la Rochelle et de Saint-Martin se rencontrent assez facilement parce qu'il en a été fait deux éditions, dont l'une, très-rare, se trouve dans les bordures mêmes des compositions, et l'autre sur des planches accessoires qui ont été tirées au bas des estampes.

Quant au siége de Breda, qui est renfermé dans une bordure étroite, la légende explicative a été imprimée séparément par Plantin, à Anvers, en 1628; mais, comme elle n'est décorée d'aucune gravure, elle n'a point été conservée par les amateurs d'estampes, et elle est devenue d'une rareté extraordinaire.

Les planches de Callot qui représentent le siége de Breda, et dont le Musée lorrain possède un exemplaire, sont inintelligibles sans cette légende; c'est pourquoi nous la reproduisons ici, d'après l'exemplaire conservé dans la collection de M. Meaume.

Cette légende est en quatre langues : en latin, en italien, en espagnol et en français. Nous nous bornons à donner la version française.

TABLE DES PLACES ET CHOSES PRINCIPALES MARQUÉES AVEC LETTRES ET CHIFFRES EN LA CARTE DU SIÈGE DE BREDA.

† Le village de Ginneken, quartier du marquis.
A. Le Moulin, où le Maistre de Camp Francisco de Medina avoit pris sa place.
B. Les Dunes où le Maistre de Camp Paulo Ballion prit son quartier.
C. Terheyden, quartier de Carlos Roma Sergent Major.
D. Teteringhen, quartier du baron de Balançon.
E. Forts et redoutes des Espagnols.

F. Forts et redoutes des Italiens du Marquis de Campolataro et du comte Francisco de Adda.
G. Le pont par où on alloit au quartier du Comte d'Isenburg.
H. Forts et redoutes du Comte d'Isenburg.
I. Le quartier du Comte d'Isenburg.
K. Forts et redoutes du Comte Jean de Nassau.
L. Forts et redoutes du Prince de Barbançon.
M. Forts et redoutes du Baron de Balançon.
N. Forts et redoutes de Paulo Ballion.
O. Village de Meede, où s'étoit retranché le Prince d'Orange, Maurice de Nassau, quand il venoit pour secourir la ville.
P. L'endroit où le Marquis fit front de bannières à l'opposite de l'ennemi qui étoit à Meede.
Q. Le premier fort que fit le Baron de Beauvois, Maistre de Camp.
R. Un fort fait par le Comte Jean de Nassau.
S. Le second fort du Baron de Beauvois.
T. Les tranchées et redoutes faites par le Comte Fucar.
V. L'hôtellerie du Panhuys où étoit la garde de la cavalerie catholique.
X. L'avant-garde du quartier du Prince d'Orange.
Y. Un pont sur la rivière Merck.
Z. Palissade en la rivière Merck.
1. La digue par où on alloit du quartier de Ballion à celui du Comte d'Isenburg.
2. Un fort fait par le Comte d'Isenburg, à l'entrée de la digue.
3. La batterie faite à l'opposite de la ville.
4. Une balle de canon tirée de la ville, laquelle emporta le frein de la bouche du cheval sur lequel étoit monté le Marquis.
5. Le quartier du Comte d'Anholt.
6. Les dunes d'Oosterhaut.
7. Le quartier du Prince d'Orange, Henri de Nassau, en Dungen.
8. Le quartier de Mansfeltz en Sgrauenmoer.
9. L'Eglise de Oosterhaut.
10. L'Entreprise sur Terheyden.
11. Les vaincus sortant de la ville.

La description du quartier du Marquis.

12. Le Régiment de don Juan Ninno.
13. Le Régiment de Don Juan de Gusman.
14. Le Régiment de Don Francisco de Medina.
15. Le Régiment des Irlandois du Comte de Tiron.
16. Le Régiment des Anglois du Maistre de Camp Edouard Param.
17. Le Régiment des Liégeois du Prince de Barbançon.

18. Le Régiment des Allemands du Comte Fucar.
19. Le Régiment des Bourguignons du baron de Beauvois.
20. Le Régiment du Marquis de Campolataro.
21. Le Régiment du Comte Francisco de Adda.
22. Le Régiment de Diego Luys de Oliveyra.
23. Le Régiment du Marquis de Brandenbourg.
24. Le Régiment de Marcello del Judice.
25. Le logement du Marquis.
26. Les Baraques de Don Gonzalès de Cordoue et de Don Vincent Pimentel.
27. Les Baraques du Maistre de Camp Don Juan de Medices, Marquis de Saint-Angel.
28. Les Baraques des Maistres de Camp Don Melchior de Bracamont et Don Francisco Zapata.
29. Le quartier de l'artillerie et baraques du Maistre de Camp Thomas Wingart.
30. Baraque du Duc de Nocera.
31. Baraque du Comte Philippe de Mansfeltz.
32. Baraque du Comte Jean de Nassau.
33. L'Eglise des Pères de la compagnie de Jésus, lesquels fuyoient le camp.
34. L'Eglise de Ginneken.
35. La baraque de Don Pedro Aldobrandino Duc de Carpinelo.
36. La baraque du Maistre de Camp Don Camillo Delli Monti.
37. L'hôpital et la baraque de Don Juan de Benavides, administrateur d'icelui.
38. La Veedoria Général et baraque de Don Gaspar Ruiz de Pereda Veedor général.
39. Les brasseries.
40. La maison du Prince d'Orange, où étoit logé Vincentio Lazagna, général des vivres.
41. Les fours.
42. Les brasseries du général des vivres.
43. Le Régiment du Maistre de Camp Tisdorf.
44. Redoutes des Irlandois.
45. Redoutes des Italiens du Comte Francisco de Adda.
† Quartier de la cavalerie.
46. Logement du Comte de Salazar, général de la cavalerie, avec le Comte de Fuensaldanna.
47. Logement de Don Felippe de Silva, lieutenant général de la cavalerie du Palatinat avec sa compagnie.

48. L'entrée du Prince de Pologne.
49. Le convoi qui entre au Camp.
50. Le bois des pins.
51. L'entrée de Son Altesse la Sérenissime Infante.
52. Le carrosse de Son Altesse.
53. Le Marquis allant et parlant avec Son Altesse.

Description du quartier du Comte d'Isenburg.

54. L'Eglise de Haghe.
55. Le Régiment du Comte d'Isenburg.
56. Compagnies du Comte de Fucar.
57. Compagnies des garnisons ordinaires.
58. Le Régiment du Comte de Hénin.
59. Compagnies d'Irlandois.
60. Bataillon d'infanterie Espagnole à l'entrée de Son Altesse.
61. Bataillon d'infanterie Bourguignonne et Vallone.
62. Bataillon d'infanterie Allemande.
63. Bataillon d'infanterie Italienne.
64. Moulin à Vent fortifié.

Description de la Ville.

† La ville de Breda.
65. Fortifications dehors les fossés de la ville que l'on appelle Horenwercken.
66. Le Château.
67. La maison de Plaisance du Prince d'Orange, fortifiée par ceux de la ville.

Description du quartier du Maistre de Camp Paulo Ballion.

69. Le Régiment des Ecossois du Comte d'Arguil.
70. Compagnies de Bois-le-Duc.
71. Le Régiment de Ballion.
72. Neuf compagnies du Maistre de Camp Marcello del Judice, et deux du Marquis de Compolataro.
73. Allemands du Régiment du Prince de Chimay.
74. Compagnies du Comte Jean de Nassau du Régiment qui étoit venu d'Allemagne.
75. Compagnies d'Allemands du même Régiment.
76. Compagnies d'Allemands du même Régiment.

Description du front de Bannières que fit le Marquis à l'opposite du Prince d'Orange, quand il étoit en Meede.

77. Bataillons d'Italiens.

78. Bataillons d'Allemands.
79. Bataillons des Bourguignons et Vallons.
80. Bataillon d'Espagnols.
81. Batterie sur un lieu éminent qui étoit devant la place d'armes.
82. Logement du Marquis.
83. Logement de Don Gonçalo de Cordoue.
84. Logement du Prince de Chimay.
85. Le quartier de l'artillerie.
86. Un fort fait par Edouard Param Maistre de Camp des Anglois.
87. Troupes de cavalerie avec le Commissaire Général Ochoa, lesquelles vont secourir la tour d'Oosterhaut.
88. Escarmouche en laquelle fut tué M. de Bréauté.

Description du quartier du Baron de Balançon.

89. Compagnies d'Italiens, Irlandois et Anglois.
90. Régiment du Baron de Balançon, et des compagnies de Beauvois.
91. Régiment du Duc de Nieuburg.
92. Bataillon du secours de mille Espagnols.
93. Bataillon du secours de mille Italiens.
94. Régiment du Comte de Anholt.
95. Logement du Comte Henry de Berghe.
96. Corps de garde de la cavalerie catholique.
97. Autre corps de garde de la cavalerie catholique, à l'opposite de Meede, où l'ennemi étoit retranché.
98. Le Marquis étant accompagné de plusieurs grands Seigneurs, regardant sortir les vaincus de la ville.
99. Retraite pour les chevaux, à l'opposite de Dunghen.
100. Escarmouche en laquelle fut blessé Nicolas Blier, lieutenant général des hommes d'armes.

Description du quartier du Prince d'Orange en Meede.

101. Logement du Prince d'Orange.
102. Logement des Députés de Hollande.
103. Logement du Comte Henry de Nassau, et le quartier de la cavalerie Hollandoise.
104. Régiment de Monsieur de Chastillon.
105. Régiment de Monsieur de Cortonmé.
106. Régiment de Monsieur de Hauterive.
107. Régiment de Monsieur de Brederode.

108. Régiment de Loquemaquer.
109. Régiment des Ecossois de Henderson.
110. Régiment des Ecossois de Broc.
111. Régiment de Don Louis de Portugal.
112. Régiment du Comte Guillaume de Nassau.
113. Régiment de Pinse.
114. Régiment de Famas.
115. 116. } Deux Régiments du Coronel Horatio Ver. .
117. Régiment de Cicile.
118. Régiment de Aruort.
119. Régiment de Morgant.
120. Ré; iment du Comte Sudanton.
121. Régiment du Comte d'Essex.
122. Régiment du Comte d'Oxfort.
123. Régiment du Milord Villy.
124. Le quartier de l'artillerie.
112. Les forts faits par le Prince d'Orange pour assurer la retraite.
126. Bagage du Prince d'Orange qui se-retire.
127. Assaut que fit le Prince d'Orange Henry de Nassau à Terheyden.
128. Troupes de cavallerie Hollandoise.
129. Le Prince d'Orange Henry de Nassau.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

En attendant qu'il puisse s'installer dans la Galerie des Cerfs dont la restauration marche maintenant avec rapidité, et que décorent les deux cheminées monumentales achetées à Joinville et à Pulligny; en attendant cette installation, le Musée lorrain continue à recevoir des dons de toute nature qui viennent enrichir ses collections d'objets d'art et d'antiquité.

— La Famille Guibal lui a offert un grand portrait, peint par Girardet, de Barthélemy Guibal, né à Nîmes le 3 février 1669, sculpteur des ducs Léopold, François III et de Stanislas, mort à Lunéville le 5 mai 1757. Cet artiste,

quoique étranger à notre pays par sa naissance, n'en est pas moins une de ses illustrations, et la Lorraine, où il a vécu et travaillé, a droit de le revendiquer pour un de ses enfants.

M. Guibal, commissaire-priseur, a donné, en outre, des plans de la paroisse Saint-Remy de Lunéville, — du château et des jardins de cette ville, — de la partie supérieure de la tour de Bon-Secours, — de la façade de la Petite-Pologne, — de la « maison de M. le comte de Curel, ou hôtel des Loups, à Nancy, bâtie par M. Boffrand »; enfin, un « plan de la Chapelle Ronde de Nancy, pour former le modèle de la rotonde de la Visitation de la même ville. »

— M. de Myon a donné divers objets trouvés sur le territoire de Tarquinpol, l'antique *Decempagi*; ce sont: 1° une clé romaine dont la poignée est une tête de perroquet, tenant une graine dans son bec; cette tête, parfaitement conservée, est couverte d'une belle patine; la tige et le panneton de la clé sont en fer; 2° une pointe de flèche en silex, d'origine gauloise; 3° une grande quantité de monnaies romaines, parmi lesquelles plusieurs grands bronzes auxquels leur conservation exceptionnelle donne une valeur véritable; tels sont un Ælius César, un Antonin-le-Pieux, une Faustine mère, un Marc-Aurèle, une Faustine jeune, un Lucius Verus, une Lucille, un Commode, un Héliogabale, et un Alexandre-Sévère.

— M. Marchal, maire de Saint-Nicolas, a offert un scramasax, un fer de lance et deux lames de couteau trouvés entre le village de Buissoncourt et la cense de la Borde, à un endroit où l'on a exhumé une cinquantaine de squelettes.

— M. Contal, ancien maire de Vézelise, a également fait don de trois objets antiques : une hache, une cognée

de bûcheron et un fer de lance ou de javelot découverts dans des tombeaux, derrière le village d'Ognéville.

— M. De Saint-Florent a donné un médaillon en fonte renfermant le portrait de Stanislas et portant la signature *F. Lallemand*.

— M. Paul Michaut, sous-directeur de la cristallerie de Baccarat, a fait don d'une petite fourchette en cuivre trouvée dans les décombres du vieux château de Deneuvre.

— M. Aubertin, entrepreneur, a donné un fer de lance provenant des fouilles faites lors de la construction des nouvelles prisons de Nancy.

— M. Christophe, lithographe, a offert un portefeuille de gravures et de lithographies.

— M. l'abbé Deblaye, curé de Dommartin-lès-Toul, a donné : 1° un style en bronze trouvé sur la montagne de Sion; 2° une petite plaque en plomb qui était attachée à la pierre consacrée d'un autel de l'église Saint-Léon de Toul, et sur laquelle on lit cette inscription : HOC BEATI OGERII CONFESSORIS ET PONTIFICIS PIGNVS VENERANDI PATRIS FRATRIS THOWENETI DESIDERII HVJVS CENOBII ABBATIS OPERA AC TRICENTVM FRANCORVM IMPENSA HIC DEVOTE RECONDITVM CREDATVR. 1512.

— M. Bastien aîné, imprimeur à Toul, a offert les armes de M. de Champorcin, évêque de cette ville, gravées sur bois, et qui servaient à l'impression des mandements ou autres actes de l'autorité épiscopale.

— M. X. Maire, propriétaire à Rosières-aux-Salines, a donné les lettres patentes d'anoblissement, sur parchemin, accordées, en 1510, par le duc Antoine, à Etienne Clément, prévôt, receveur et gruyer d'Ancerville. En tête de la première ligne, le nom du prince est écrit en majuscules d'or sur un fond rouge, et au-dessous sont les armes

de Lorraine ; celles de l'anobli, également peintes, se trouvent au bas de la pièce, d'où le sceau a malheureusement disparu ; il n'y reste plus que les lacs de soie qui le supportaient.

— Mme Bailly, propriétaire à Villers-sous-Prény, a fait don d'un grand portrait à l'huile de Charles-Alexandre de Lorraine, fils de Léopold, né à Lunéville le 12 janvier 1712, marié, en 1744, à Marie-Anne d'Autriche, seconde fille de l'empereur Charles VI ; nommé, la même année, gouverneur général des Pays-Bas, élu grand maître de l'ordre Teutonique en 1761, mort en 1780. Le prince est représenté portant le collier de l'ordre de la Toison-d'or que le duc François III, son frère, lui avait remis, en 1729, de la part de l'Empereur.

— M. l'abbé Bégel, curé de Laitre-sous-Amance, a offert deux lettres de cachet portant la signature et le sceau de Léopold, et une pièce du même genre, avec la signature et le sceau de Louis XV, adressée à la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois.

— M. de Pommery, avocat, a donné à la bibliothèque du Musée un opuscule intitulé : *Epitaphium historico-panegyricum serenissimi principis Josephi à Lotharingia.*

— Enfin, le Musée s'est enrichi d'un très-beau portrait, dû vraisemblablement au pinceau de Girardet, de l'architecte Emmanuel Heré, sur lequel nous publierons prochainement des notes biographiques établissant que cet artiste est né à Nancy.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, imprimerie de A. Lepage, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

9e ANNÉE. — 9e NUMÉRO. — SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1860.

MÉMOIRES.

—

RÉPONSE DE DOM CALMET AUX ATTAQUES DIRIGÉES CONTRE LUI DANS LES MÉMOIRES DE CHEVRIER.

Il existe à la Bibliothèque publique de Saint-Dié un certain nombre de volumes in-folio renfermant des écrits de Dom Calmet sur divers sujets. Ces documens, recueillis par Dom Fangé, semblent avoir été préparés pour une nouvelle édition des œuvres du savant Bénédictin. On lit en tête du premier volume de cette collection un abrégé de la vie de Dom Calmet par son neveu, et parmi les pièces qui le composent, se trouve une réponse de l'Abbé de Senones aux attaques que Chevrier avait insérées contre la Bibliothèque lorraine dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*.

La réponse de Dom Calmet, connue de quelques-uns de ceux qui lui ont survécu, est restée jusqu'à ce jour inédite. Elle est l'œuvre de l'une des dernières années de sa vie, et l'on peut aisément y remarquer des négligences et des incorrections de style. Quelqu'imparfait qu'il soit, il m'a paru que cet écrit présentait de l'intérêt, et je l'ai tiré du volume que M. Ed. Ferry-Millon, avocat à Saint-Dié, et mon honorable ami, a eu l'obligeance de me communiquer.

J'ai scrupuleusement respecté le texte du travail de l'Abbé de Senones, mais je me suis attaché à lui restituer l'orthographe qui a été suivie dans l'impression de l'Histoire de Lorraine.

J'ai ajouté à cet écrit un petit commentaire de la façon de Jamet, que j'ai extrait de deux ouvrages qui lui ont appartenu et dont le frontispice, le titre et les marges sont couverts de notes de sa main. Parfois l'annotateur remplit toute la marge de citations ou de réflexions, ailleurs il n'écrit que quelques mots insignifians, ou bien il se contente de souligner le texte. Telle était l'habitude de ce bibliophile, qui habita Nancy pendant de longues années.

Jamet le jeune[1], qu'il faut bien se garder d'appeler *l'abbé* Jamet, ainsi que l'a fait, par une singulière distraction, un savant bibliographe, avait suivi dans cette ville M. de La Galaizière, fils, intendant de la Lorraine, dont il était secrétaire, et plus tard il entra dans la gendarmerie rouge à Lunéville. Il visitait souvent Dom Calmet, qui lui légua une partie de sa bibliothèque, et comme il était fort instruit, il acquit, dans cette liaison, que paraît avoir cimentée une estime réciproque, le goût des livres.

On connaît un certain nombre de volumes qui lui ont appartenu : leurs marges révèlent l'ancien possesseur, quand on n'y lit pas son nom. « Il ne faut à Jamet, a dit un spirituel écrivain, qu'un prétexte » pour étaler à plaisir le luxe le plus effréné d'athéïsme et de liberti- » nage, et ce prétexte n'est jamais difficile à trouver pour son imagi- » nation débauchée ; il brode des polissonneries sur un moraliste, et des » impiétés sur un sermon. »

Ce jugement sévère semble avoir été écrit pour les notes des ouvrages dont je viens de parler. Jamet a donné un libre cours à sa verve mordante et pleine de cynisme. Pourtant, il est vrai de dire que plusieurs notes sont curieuses et intéressantes.

Ainsi, Jamet nous apprend que le père de Dom Calmet *était maréchal ferrant*, comme le père du célèbre cardinal d'Ossat. — Je lis ailleurs que l'Abbé de Senones *avait une belle main et aussi ferme à 75 ans qu'à 30.* — Sur une autre page, il parle d'*un portrait sur vélin au crayon anglais, de la grandeur in-24, fait d'après nature en 1755, par un religieux de Senones.* Ce portrait, auquel le possesseur avait fait *ajouter la mître et la crosse en sautoir par le célèbre Ch. Eisen, devait être gravé pour la suite de l'Europe illustre. Ce qui n'a pas eu lieu.*

Le lecteur aura donc l'œuvre du Bénédictin annotée par Jamet.

La réponse de Dom Calmet est précédée d'un avertissement que l'on peut attribuer à Dom Fangé. On trouve dans l'original quelques inexactitudes qui rendent inintelligible la pensée de l'auteur. Comme elles ne peuvent être que la faute du copiste, je les ai corrigées. — Je laisse maintenant la parole au savant Abbé de Senones.

M. GILLET.

1. Consulter sur Jamet les *Mélanges tirés d'une petite Bibliothèque, par Nodier*, p. 44 ; la *Nouvelle biographie générale, par F. Didot*, et le *Bulletin du Bibliophile*, 1849, p. 30.

AVERTISSEMENT.

L'écrit que nous donnons ici a été trouvé parmi les papiers du célèbre Dom Calmet seulement après sa mort. Tout le monde sçait l'éloignement de ce sçavant abbé pour la critique, surtout celle qui attaquoit les personnes que leurs talens rendent respectables. Bien des personnes avoient sollicité Dom Calmet à travailler à une réfutation de l'ouvrage de M. Chevrier, intitulé : *Mémoires pour servir à l'Histoire des hommes illustres de Lorraine, avec une réfutation de la Bibliothèque lorraine de Dom Calmet, abbé de Senones*, imprimés à Bruxelles[1] en 2 vol. in-8°, en 1754, dans lequel cet auteur parle de la Bibliothèque lorraine et de quelques autres ouvrages de Dom Calmet avec beaucoup de mépris, l'accusant de peu de fidélité et d'exactitude, de trop de crédulité, et d'avoir employé dans ses écrits un stile bas et rampant; mais Dom Calmet qui se sentoit trop vieux pour entrer en lice avec un homme tel que M. Chevrier, qui craignoit d'ailleurs de donner lieu de

1. Dans le catalogue des œuvres de Dom Calmet, Dom Fangé parle, à la page 392, de la réponse de l'Abbé de Senones, et il mentionne les *Mémoires de Chevrier* comme ayant été *imprimés à Bruxelles,* ainsi qu'on vient de le lire dans le texte. Jamet relève cette erreur bibliographique par deux mots de sa jolie écriture : *c'est-à-dire, à Paris.* Le critique a raison ; ces deux volumes des *Mémoires* sont en effet sortis des presses parisiennes. Mais il existe deux sortes d'exemplaires : les exemplaires de l'édition originale sont d'une extrême rareté, et tout le monde connaît ceux qui ont paru sous la rubrique de Bruxelles. — J'espère pouvoir dire un jour la raison de cette différence et expliquer le fait de la rareté des exemplaires avec le nom de Paris.

Sur la garde de mon exemplaire, au-dessous de l'*ex-dono* de l'auteur, Jamet a écrit : *Alæ Lotharingiæ fractæ*, et il traduit ainsi cette appréciation du livre de Chevrier : *La Lorraine sans plumes.*

croire que le ressentiment et l'esprit de vengeance avoient quelque part dans la réfutation de son adversaire, dit toujours à ceux qui le pressoient de répondre à ce critique que n'ayant entrepris la *Bibliothèque lorraine* que pour faire connoître à la postérité ses concitoyens qui s'étoient acquis quelque réputation par leurs écrits ou par leurs talens, il ne trouvoit pas mauvais que M. Chevrier ou tout autre que lui ne courût la même carrière et ne fît mieux que lui ; qu'il sçavoit bien que son ouvrage n'étoit à proprement parler qu'un essai et qu'il seroit bien aise que quelqu'un entreprît de donner à ce travail la perfection et d'y corriger les fautes qu'il pouvoit avoir faites. La grande modestie de Dom Calmet lui dictoit ces sentimens. Ceux qui ont connu ce sçavant abbé, rendront toujours ce témoignage à sa profonde humilité, que bien loin de rougir des fautes qui pouvoient s'être glissées dans ses écrits ou d'entreprendre de les défendre, il les avouoit humblement et étoit toujours prêt à les corriger, témoignant une vive reconnoissance envers ceux qui les lui faisoient appercevoir.

Cependant la crainte que l'ouvrage de M. Chevrier ne fît quelque impression sur un certain public par la manière avantageuse avec laquelle il s'annonce comme le restaurateur de l'histoire de Lorraine et avec laquelle il assûre certains faits, qui paroissent tout-à-fait contraires à ceux que Dom Calmet avance dans son Histoire ou dans sa Bibliothéque lorraine, la crainte aussi que la vérité de la même histoire ne souffrît dans la suite quelque altération ou quelque préjudice, surtout dans l'esprit de certains lecteurs qui se laissent aisément prévenir par le ton assûré avec lequel on avance les faits et qui sont principalement entraînés par un stile pompeux et brillant, tous ces motifs portèrent Dom Calmet à jetter sur le papier les réflexions que l'on donne aujourd'hui au public.

Il nous a dit souvent que l'on trouveroit après sa mort de quoi répondre à la critique de M. Chevrier; que son âge, ses études sérieuses et ses infirmités ne lui permettoient pas d'entreprendre une guerre littéraire avec un homme qui ne lui paroissoit pas même avoir les premiers élémens de l'histoire de son pays.

Nous joignons à cet écrit deux lettres qui ont rapport à la critique de M. Chevrier.

RÉPONSE DE DOM CALMET.

« L'ouvrage de M. Chevrier dans lequel il critique avec peu de ménagement Dom Calmet, est intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine, avec une réfutation de la Bibliothèque lorraine de Dom Calmet, Abbé de Senones*, imprimés à Bruxelles en 2 vol. in-8°, 1754 et dédié à S. A. R. Monseigneur le Prince Charles de Lorraine. L'épître dédicatoire est fort courte. Elle n'est pas plus longue que son titre, qui comprend les qualités du grand Prince à qui l'ouvrage est consacré. On l'y représente avec raison comme *Héros dans les armées, ministre dans le conseil et toujours l'ami des Muses.*

Dans l'avertissement, l'auteur déclare qu'il travaille à un plus grand ouvrage où il doit *développer les événemens du Regne de Sa Majesté Impériale, empire le plus sage, et par conséquent le plus heureux ;* ouvrage dans lequel il *réserve une* place honorable à *M. le baron de Toussaint, dont toute l'Europe admire le génie élevé et les talens supérieurs.*

Dans un autre endroit, il promet de donner à part l'histoire des *Lorrains qui se sont distingués dans l'art militaire*[1].

1. P. XVI.

Dans la préface[1], il m'accuse 1° de renfermer dans la Bibliothéque lorraine *plus de neuf cens titres d'ouvrages que personne n'a vù, et qui, consacrés par une tradition plus que suspecte, prétendent immortaliser des citoyens inconnus.*

2° Que n'ayant pas eû le loisir *de lire tous les ouvrages réels dont je parle dans mon livre*[2], *j'ai eu la complaisanee de m'en rapporter au bruit public.*

3° Que Dom Calmet *juge des hommes d'après son cœur*[3], *et presque tous les hommes le trompent; il croit, sans l'ombre de défiance, celui qui a osé lui dire j'ai vû.*

4° *A l'égard du style*[4], M. Chevrier prétend que Dom Calmet *persuadé que l'élégance de la diction n'étoit qu'un ornement superflu, a sacrifié à l'ardeur de son zèle la gloire de s'exprimer noblement.*

5° L'auteur dit dans la même préface que *les Mémoires qu'il donne*[5] *et pour lesquels* il avoue que l'*Ouvrage de Dom Calmet lui a été d'un si grand secours, qu'il consent qu'on prenne son livre pour l'abrégé du sien.*

Je comprens, dit M. Chevrier[6], dans la Lorraine *les évêques de Toul, qui seuls Diocésains dans la plus grande partie de la province dont je parle, sont censés en être.* Est-ce donc que la Lorraine ne s'étend que sur le seul diocése de Toul? Il faut être bien mal instruit de l'étendue de la Lorraine pour vouloir la restreindre au seul diocése de Toul. Je ne parle pas de l'ancien Royaume de Lorraine,

1. P. IX.
2. P. X.
3. P. X.
4. P. XI.
5. P. XII et XIII.
6. P. XIII.

qui comprenoit plusieurs grandes provinces ; je me borne au seul pays connu sous le nom de Lorraine depuis l'onziéme et douziéme siécle, et même depuis la jonction du Barrois à la Lorraine dans le quatorziéme siécle. Il est constant que ce pays s'étendoit bien au-delà de l'Evêché de Toul, avant même que les archevêques de Tréves et les trois Evêchés, ses suffragans, soient devenus souverains et que leurs villes épiscopales aient été érigées en cités libres. Cependant et les évêchés et les villes épiscopales étoient comprises dans l'étendue du duché de Lorraine dès le commencement.

Il est permis à mon censeur de se prescrire telles bornes qu'il juge à propos dans l'étendüe de sa critique; mais il ne doit pas trouver mauvais que l'on ne pense pas comme lui, et qu'on ne prenne la Lorraine dans sa juste étendüe, en rapportant les noms des écrivains qui ont fleuri dans les diocéses de Tréves, de Metz et de Verdun, dans le Barrois mouvant et non mouvant, et dans tout le reste de la Lorraine.

Enfin M. Chevrier, à la fin de son livre[1], donne *les raisons qui l'ont déterminé*, dit-il, *à tirer du catalogue des auteurs fameux ceux qui sont nommés dans sa critique. Que la plûpart d'entre eux seront sans doute piqués de se voir exclus d'un rang auquel ils pensoient de bonne foi avoir des droits acquis. Que m'importent*, ajoûte-il, *les clameurs de ces gens soumis à la postérité? C'est elle qui doit nous juger.*

Voilà en gros l'idée que M. Chevrier nous donne de son uvrage et du mien.

Il me permettra d'user envers lui de représailles et après

1. P. XIV.

m'être justifié des reproches qu'il me fait, je releverai quelques-unes des fautes où lui-même est tombé. Je le ferai sans aigreur et sans blesser les régles de la bienséance et de la politesse, qui doivent regner parmi les honnêtes gens, sans approuver les traits injurieux et la critique outrée et injuste qu'il fait de certains personnages respectables, dont la mémoire est en vénération au public, et dans la Lorraine et chez les étrangers. Critique qui a choqué tous les honnêtes gens et qui a même beaucoup nui à l'auteur et à son ouvrage, où il devoit respecter le nom de ceux contre lesquels il répand le fiel et le venin de sa bile.

A la première vüe de l'ouvrage de M. Chevrier, je me flattai d'y trouver des découvertes nouvelles sur nos hommes de lettres et sur leurs ouvrages, des anecdotes importantes sur la littérature de ce pays, des dates rectifiées, des particularités qui auroient été oubliées ou négligées, ou omises à dessein, restituées; de nouvelles notes critiques, un nouveau jour répandu sur notre Bibliothéque lorraine, et je me réjouissois d'avance par le secours de mon censeur de perfectionner mon ouvrage et de le rendre plus utile et plus intéressant à la République des lettres.

Au lieu de ce que je me promettois, je trouve que mon censeur saute tout d'un coup environ douze cens ans, et sans faire nulle mention des anciens écrivains lorrains, qui ont vêcu dans la Belgique supérieure ou dans l'Austrasie, ou dans la Lorraine ancienne; car tout cela ne signifie que la même chose sous différens termes; il me ramene à Gerard d'Alsace, premier duc héréditaire de la Lorraine-Mosellane, qui n'a commencé à regner qu'en 1048, et encore retranche-t-il de ce tems-là et de la Lorraine tout le Barrois, les Evêchés de Metz et de Verdun, le Duché

de Verdun, le Duché de Luxembourg et l'Archevêché de Tréves que j'avois si expressément compris dans mon projet d'histoire littéraire de Lorraine. J'ai donc lieu de croire qu'il a voulu me faire grace pour tout ce long espace de tems, ou l'avoir négligé comme indigne de son attention et de sa censure.

Je ne saurois me persuader que le principal dessein de M. Chevrier ait été de me critiquer. Je n'entre dans sa critique que pour une assez petite partie. Il en vouloit sans doute à d'autres dont il attaque les écrits et les personnes d'une manière qui donne à son ouvrage plutôt l'air d'un libelle diffamatoire que d'une critique sage, modeste et modérée. L'on s'étonne qu'ayant parlé d'une manière si indécente et si peu mesurée de personnes qui ont l'honneur d'être dans l'estime et les bonnes graces de S. A. R. Monseigneur le Duc Charles de Lorraine, il ait eû la présomption de lui dédier son ouvrage, où d'ailleurs il prodigue les louanges sans choix et sans raison à gens qui s'attendoient à peine à trouver leurs noms dans la Bibliothéque lorraine.

Mais ce qui m'a le plus surpris, c'est d'y trouver ce qu'il a osé avancer, qu'*Horace n'étoit pas poëte.*

C'est un paradoxe insoutenable et qui fait soupçonner que M. Chevrier n'entend pas le latin, ou qu'il n'a jamais lû les ouvrages d'Horace qui jusqu'ici a été reconnu pour un des plus grands poëtes de l'antiquité romaine.

Il est vrai qu'Horace lui-même, parlant de ses lettres et de ses satyres, reconnoit qu'elles ressemblent plutôt à la prose qu'à une poësie relevée :

.... *Si quis scribat, uti nos,*
Sermoni propiora, putes hunc esse poëtam[1].

1. Serm. L. I, S. IV, v. 46.

Et encore :

> .... *Quod acer spiritus, ac vis.*
> *Nec verbis nec rebus inest : nisi quod pede certo*
> *Differt sermoni, sermo merus*[1].

Mais quand il chausse son cothurne et qu'il prend son essor dans ses Odes ou dans ses ouvrages lyriques, il faut convenir qu'il est véritablement animé de l'esprit poëtique, et qu'on ne peut lui refuser l'honneur de la plus excellente poësie.

Entrant en matière, il donne la vie abrégée des ducs de Lorraine, commençant à Gerard d'Alsace, dans laquelle il n'y a rien qu'il n'aît tiré de notre Histoire de Lorraine, comme il le reconnoît assez dans la préface ; seulement il a mis dans ses vies son stile guindé, bouffi, ampoulé ; exagérant, déguisant, mêlant souvent le faux et le douteux avec le certain. Sur le tout, ces vies des ducs de Lorraine ne me regardent point et sont absolument étrangéres à la censure que l'ont veut faire de ma Bibliothéque lorraine. Ainsi, je regarde tout cela comme hors-d'œuvre et étranger au dessein de mon censeur. Pour ces vies de nos ducs, elles ne contiennent rien de nouveau.

Je vais donc répondre sérieusement à ce qu'il m'objecte : 1° Que je renferme dans ma Bibliothéque lorraine plus de *neuf cens* auteurs inconnus dont la mémoire n'est conservée que *par une tradition plus que suspecte,* et que je prétens immortaliser, quoique citoyens inconnus. Une imputation aussi vague ne mérite point une réponse.

Ces auteurs qui sont inconnus à mon censeur, sont bien connus aux sçavans et s'il peut m'en cotter quelques-uns dont la mémoire ne soit conservée que *par une tradition*

1. Serm. L. I, S. IV, v. 50.

plus que suspecte, je consens à les rayer de ma Bibliothéque. C'est une témérité ridicule de nier qu'une chose soit, ou d'assûrer qu'elle n'est pas parce qu'on n'en a pas de connoissance. Il faudroit pour cela supposer qu'on n'ignore rien dans le genre dont il s'agit. Je pourrois dire, mais peut-être qu'il s'en offenseroit, qu'il n'a pas parlé des auteurs qui ont écrit avant Gerard d'Alsace, parce qu'ils n'ont écrit qu'en latin, et qu'il n'entend peut-être pas bien cette langue. J'aime mieux croire qu'il m'a voulu faire grace sur ces anciens écrivains et m'épargner la critique qu'il auroit pû faire en leurs ouvrages et du jugement que j'en ai porté.

2° Il m'accuse de *n'avoir pas lu tous les ouvrages dont je parle*, et *d'avoir eu la complaisance de m'en rapporter au bruit public.* J'avoüe que je n'ai pas lû tous les auteurs dont je parle, et ce reproche m'est commun avec tous les auteurs des dictionnaires historiques et tous les bibliothécaires. Mon censeur lui-même a-t-il lû tous les écrivains dont il fait la critique ? A-t-il lû, par exemple, les écrits du R. P. Abram, ce jésuite si respectable, si sçavant, si sage, si religieux, dont il parle d'une manière si peu respectueuse et si méprisante ? Et qui est l'auteur qui soit plus exact que moi à citer les sources d'où j'ai tiré ce que je rapporte ? Me suis-je engagé à donner le précis et à faire l'analyse des écrivains contenus dans la Bibliothéque lorraine ?

3° Il dit que je *juge les hommes d'après mon cœur* et que *je crois bonnement celui qui m'a dit j'ai vû.* Et à qui croirais-je si je refuse ma croiance à celui qui assûre qu'il a vû ? Si le témoignage de celui qui a vû n'est pas recevable, à quoi se réduira la certitude humaine ? Il cite,

pour exemple, ce que j'ai dit des Vampires[1]. J'ai raconté ce que j'en ai appris et ce que j'en ai lû, sans le certifier, et je m'en suis assez expliqué dans mon ouvrage où j'ai déclaré, *Chap. LIX, p. 296, nouvelle édition, que tout ce qu'on dit des Vampires n'est qu'illusion et une suite d'une imagination frappée et prévenue, et où je rapporte et j'approuve le sentiment de M. le Baron de Toussaint*[2], *qui assûre qu'après avoir sérieusement examiné par ordre de sa Majesté Impériale plusieurs procès-verbaux faits sur cette matiere, il n'y a pas trouvé l'ombre de vérité, ni même de probabilité.* Peut-on s'expliquer d'une manière plus précise ?

4° A l'égard du stile de mes ouvrages, en général, et de la Bibliothéque lorraine en particulier, M. Chevrier dit que *j'ai sacrifié à l'ardeur de mon zéle la gloire de m'exprimer noblement.* Je reconnois sans peine que mon stile ne ressemble pas à celui de quelques nouveaux écrivains, qui font consister la beauté du stile en de grands mots et en des expressions guindées et ampoulées : *Ampullas et sesquipedalia verba ;* qui croiroient parler mal, s'ils parloient le langage du genre humain. C'est toujours expressions figurées, antithéses, phrases coupées, sauts et bonds, termes pompeux. Je déclare que si j'avois l'habitude de parler ainsi, je m'appliquerois à m'en défaire le plutôt que je pourrois pour prendre le stile simple et

1. On a prétendu que ces rêveries du vampirisme étoient indignes de la réputation de D. Calmet. (Jamet.) — Voyez deux lettres curieuses sur les Striges de Russie dans le Mercure galant de fév. et nov. 1694.

2. Ce Toussaint est né à Dieuze, petite ville de Lorraine, de parens fort obscurs. (Jamet.)

naturel des meilleurs auteurs de l'antiquité, et des écrivains les plus sensés de nos jours.

J'ai également évité les mots surannés et les expressions nouvelles que l'on veut mettre à la mode. Je me souviendrai toujours de ce que j'ai appris d'un des plus judicieux écrivains de notre siècle, M. l'abbé Fleury, qu'une des meilleures marques d'un bon livre et bien écrit, étoit lorsque le lecteur en lisant ne s'appercevoit pas qu'il fût uniquement occupé de ce qu'il lisoit, comme s'il voyoit une peinture, sans songer à l'auteur ou à l'écrivain. Pour moi, quand je lis ces nouveaux puristes, ces écrivains à la mode, j'oublie presque ce que je lis, tout occupé de l'esprit de l'auteur, du brillant de ses pensées, du choix et de l'arrangement des mots. Le même judicieux écrivain me proposoit pour modéle du stile historique les livres de Moïse et les Actes des Apôtres[1].

Je me suis donc appliqué principalement dans mes ouvrages à la pureté du langage et à la clarté du stile : *Nam prima est eloquentiæ virtus, perspicuitas,* dit Quintilien, L. 2, C. 3. Le goût pour la futilité, le faux brillant, le stile ampoulé, l'affectation des pointes et des expressions alambiquées, que les François mêmes remarquent et désapprouvent dans la plûpart des écrivains du siécle; annoncent une décadence non seulement prochaine, mais présente dans l'empire des lettres. Les auteurs de la nation françoise les plus judicieux et les plus sensés gémissent

1. « Si vous saviez ce que je fais en ce moment, écrivait Béranger à » un ami, vous seriez bien surpris ; je relis *les Actes des Apôtres,* » *les Epîtres de saint Paul et les Evangélistes.* Mon cher ami, » comme tous ces gens-là écrivaient ! Combien ils savaient dire de » choses en peu de mots ! Et que d'éloquence dans leur simplicité ! » (11 avril 1826).

sur ce désordre qui s'est glissé dans la république littéraire, et s'efforcent d'en arrêter le progrès. Le bon goût ne se rétablira qu'en renonçant à ce stile précieux et affecté et en se rapprochant du simple et du naturel, tel qu'on le remarque dans les auteurs grecs et latins de la bonne antiquité.

Venons à présent à l'examen du corps de l'ouvrage de M. Chevrier.

Gerard d'Alsace *sorti des anciens comtes d'Alsace*[1]. Il faut dire des anciens ducs d'Alsace : Attique, chef de la maison d'Alsace, étoit duc de ce pays.

Le duc Gerard d'Alsace *possédoit indépendamment de presque toute la Lorraine-Allemande, une partie de l'Alsace et du territoire de Treves*[2]. Il ne possédoit rien au-delà ou au couchant de la Moselle, rien dans le Barrois, rien dans les terres des évêques de Metz, Toul et Verdun, rien dans les terres de l'archevêque de Tréves, ni dans le Luxembourg, ni dans les terres des grandes abbayes, comme Remiremont, Gorze, Saint-Mihiel, Senones, Saint-Epvre, qui étoient régaliennes; ni enfin dans l'Alsace. Il étoit protecteur de quelques-unes de ces abbayes. Il n'est pas vrai que cette protection lui donnât l'administration de leur temporel, ni qu'elle augmentât ses revenus, mais elle lui assûroit quelques modiques récompenses fixes lorsqu'il rendoit la justice aux sujets de l'abbaye, et ni la politique, ni son intérêt n'avoient aucune autorité sur les domaines des Religieux, qui sçavoient observer *leur régle et leur vœu de pauvreté*, plus ou moins parfaitement selon que les avoués usoient de leur autorité pour défendre et protéger les monastéres ou pour les dépouiller.

1. T. 1, p. 1.
2.

L'évêque Pibon fut nommé à l'évêché de Toul. *Le hazard de la naissance* laissa au mérite le soin de tout faire[1]. Expliquez-vous ? Que voulez-vous dire ? Il ajoûte : *Pibon passoit les momens de la retraite à publier des Instructions pastorales qu'il faisoit lui-même.* Tout cela est de l'imagination et de l'esprit caustique et médisant de M. Chevrier. Il n'en est pas dit un mot dans la vie de Pibon, et on voit bien ce qu'il veut insinuer en disant que ce prélat *composoit lui-même ses instructions pastorales.* Il faut avoir une étrange démangeaison de médire et de choquer, pour forger même des choses dont on n'a pas la moindre connoissance.

Le duc Thierri *prit possession des états de son pere sans attendre l'investiture de l'Empereur. Cette indiscrétion ne lui fut point funeste*[2]. Les ducs de Lorraine, depuis Gerard d'Alsace, n'ont jamais demandé l'investiture de la Lorraine. Il n'y avait point d'obligation de la demander, ni d'indiscrétion à ne la point demander.

Le comte de Bar avoit établi des prétentions sur la Lorraine[3]. Cela est confus. A la mort de Gerard d'Alsace, arrivée en 1070, il n'y avoit à proprement parler, point de duc de Bar. Frederic II, dernier duc de ce nom, mourut en 1031 ou 1032. Il ne laissa que deux filles, *Sophie* et *Béatrix.* L'Empereur nomma duc de Lorraine Gothelon, proche parent et tuteur des deux princesses. Gothelon porta le titre de duc de Lorraine et de Bar. Gerard d'Alsace n'étoit pas encore nommé duc de la Lorraine-Mosellane. Gothelon possédoit la Lorraine et le Barrois, au

1. P. 4
2. P. 5.
3. P. 6.

nom et comme tuteur des deux sœurs princesses, et outre cela il avoit toute la Haute-Lorraine comme l'avoient eue les ducs de Bar, ayeux de Sophie et de Béatrix.

Louis, comte de Mouson, pere de Thierri II du nom, comte de Bar, prétendit que son fils jouiroit aussi de la Lorraine, comme en avoient joui les ducs de Bar, ses prédécesseurs ; mais comme Gerard d'Alsace en 1048, avoit été nommé par l'Empereur Henri IV, duc de la Lorraine-Mosellane, son fils Thierri fut maintenu dans cette partie du duché ; le reste fut possédé par Thierri, comte de Bar. Il posséda une grande partie de la Lorraine et tout le Barrois mouvant et non mouvant, et commença à regner vers l'an 1070, après la mort de Gerard d'Alsace, en même temps que le duc Thierri II, fils et successeur de Gerard, regna sur la Lorraine-Mosellane.

Grégoire VII excommunia deux fois le duc Thierri, et deux fois le Pontife fut battu[1]. Cela n'est ni correct, ni vrai, ni respectueux. Thierri ne fit jamais de son chef la guerre au Pape, et il n'est pas vrai que le Pontife ait été battu deux fois. (Voyez l'Histoire de Lorraine, nouv. édit., t. II, p. 238 et suiv.)

Le duc Thierri fit *des fondations considérables que l'usage autant que la piété rendit toujours nécessaires, et souvent abusives*[2]. Si ces fondations étaient abusives, pourquoi étoient-elles toujours nécessaires ? Et pourquoi nécessaires, si elles étaient abusives ? Sur quoi était fondée la nécessité, et en quoi consistoit l'abus ?

Le duc Simon *entroit souvent en guerre pour avoir le triste plaisir de combattre*[3]. Peut-on donner des preuves

1. P. 6.
2. P. 7.
3. P. 8.

de cette proposition ? Elle est hazardée, fausse et téméraire.

En se deffendant au siege de Nancy contre l'Archevêque de Treves et l'Evêque de Metz, ses religieux ennemis, il encourut l'excommunication[1]. M. Chevrier veut apparemment marquer le siége de Nancy, dont j'ai parlé dans l'Histoire de Lorraine, t. II, p. 406 ; mais il le défigure entièrement et y ajoûte du sien sans raison.

Etienne de Bar, Evêque de Metz, avoit des prétentions contre le duc Mathieu I. Mais *des prétentions deviennent toujours chimériques, quand elles ne sont point justifiées par la victoire*[2]. Proposition, fausse maxime. *Le Prélat vaincu prit le parti de la raison en s'alliant avec la force*[3]. Que veut-il dire ?

Richerius se fit connoître par quelques ouvrages importans sur sa congrégation[4]. M. Chevrier suppose faussement que du tems de Richerius, l'abbaye de Senones étoit de la congrégation de Saint-Vanne, comme elle en est aujourd'hui. C'est un anachronisme de plus de quatre cens ans. Richerius est mort vers l'an 1215, et l'abbaye de Senones a reçu la réforme et entrée dans la congrégation de Saint-Vanne en 1618.

Le même Richerius *fut envoyé auprès de son maître* (le duc Thiebaut) *qu'il servit*[5]. Richerius alla à Vitzbourg pour les affaires de son monastere. Il ne servit en rien le duc Thiebaut ; mais il fut témoin de l'humiliation dans laquelle il vivoit dans la cour de l'Empereur, dont il étoit

1. P. 8.
2. P. 10.
3. P. 10.
4. P. 15.
5. P. 16.

prisonnier. Ce duc n'étoit ni *maître,* ni *souverain* de Richerius, dont l'abbaye ne relevoit alors que de l'Evêque de Metz.

Ferri de Bitche[1], frere du duc Simon, *ne se contenta pas du titre de duc de Lorraine*[2] après l'abdication de son frere, ainsi que l'annonce M. Chevrier; il regna véritablement en Lorraine comme on l'a prouvé dans l'Histoire de Lorraine, t. II, Liv. XXIII, nouv. édit.

Mathieu II *se livra à la manie du tems, et fit le voyage de la Terre-Sainte*[3], *entreprise pieuse, toujours déplacée dans un souverain*[4]. Si l'entreprise est pieuse, pourquoi seroit-elle un effet de *la manie du tems ?* Pourquoi louée par tous les historiens du tems ?

Nos historiens font entreprendre au duc Mathieu le voyage de Palestine jusqu'à trois et quatre fois, mais il est très-probable qu'il ne le fit jamais. Il en avoit fait vœu en 1248, mais il obtînt dispense de son vœu du Pape Innocent IV, à charge de soûtenir le Pape et l'Eglise romaine contre l'Empereur Frideric II. (Voyez Hist. de Lorr. t. I, p. 236, et t. III, p. 33, nouv. édit.)

Le duc Thiebaut II dans une assemblée tenue à Neufchâteau en 1306, *fit agréer une loi importante, par laquelle il étoit décidé qu'un fils du duc de Lorraine venant à mourir pendant le regne de son pere, ses enfans*

1. Dans l'Histoire de Lorraine, t. I, page 169, Chevrier a rectifié cette erreur.

2. P. 17.

3. Dans l'Histoire de Lorraine, t. I, p. 230 et suiv., et p. 237, Chevrier reconnaît qu'il s'est trompé : « Il est certain, dit-il, que ce » prince ne sortit jamais de ses Etats, que pour aller combattre, sur » les frontières, des voisins inquiets. »

4. P. 21

mâles seroient appelés au trône par droit d'aînesse à l'exclusion de tous autres héritiers[1]. Il n'étoit pas question de la loi salique. On convenoit que les filles aussi bien que les mâles avoient droit à la succession du duché. (Voyez notre Histoire de Lorraine, t. II, p. 433-434, et t. III, p. 241, nouv. édit.) Cette loi n'avoit rien de si important: c'étoit le droit commun,

Le duc *Raoul fonda la ville de Château-salins*[2]. Il falloit dire, le duc Raoul fonda non la ville, mais le château seulement. (Voyez notre Histoire, t. III, p. 343.)

Jean I, duc de Lorraine, *combattit les Maures en la place du roi Jean*[3]. Il falloit dire que le duc Jean combattit les Infidéles voisins de la Prusse. (Hist. de Lorr., ibid., p. 373.)

Le duc Charles II *accompagna le duc de Bourbon en Afrique*[4]. Mezerai ne nomme pas le duc de Lorraine parmi les seigneurs qui allèrent à cette expédition. Il dit que le roi Charles V fut prié par le duc de Touraine de lui donner la conduite de cette guerre. Je crains que nos historiens lorrains n'aient pris *le duc de Touraine* pour *le duc de Lorraine*. Les autres voyages du duc Charles II au-delà de la mer ne sont nullement prouvés.

Arrangement puéril du duc Charles II[5]. Expression indécente et peu respectueuse, surtout envers un souverain. *Dévot et galant*[6]. Ce prince ne parut jamais dévot.

1. P. 30.
2. P. 34.
3. P. 36.
4. P. 47.
5. P. 50.
6. P. 51.

Les comtes de Salm, de Lenoncourt, Ligniville et Haussonville[1]. Ces trois derniers n'étaient pas comtes.

La manie de Jeanne-d'Arc commença en 1429 par les prestiges qui suivent les folies de ce genre[2]. Voici un esprit fort qui accuse de *manie et de prestige* un événement rapporté par tous les historiens, comme un effet singulier de la Providence sur le royaume de France. Mais pour se mettre à la mode, il faut nier tout ce qui a l'air de révélation, de miracle et de surnaturel.

Boileau auquel il ne manquoit que le talent de la poësie[3]. Je n'ai garde de m'ériger en juge en matière de poësie; mais j'en appelle au jugement de toute la France, qui regarde Boileau comme un grand poëte en son genre.

Dom Calmet parle du mariage de la Pucelle en 1445[4], *c'est-à-dire, quinze ans après qu'elle a été exécutée à Rouen*[5]. Il est vrai que je le rapporte, en ayant de bonnes preuves, et après avoir montré que bien des gens en ce

1. P. 52.
2. P. 55.
3. P. 58.
4. Il est facile d'absoudre Dom Calmet du reproche que lui fait ici Chevrier. L'abbé de Senones a été trompé par l'histoire de cette *aultre pucelle affectée* (fausse ?), *qui moult ressembloit à la premiere*, et qui, après avoir *confessé toute la trayson*, épousa Robert des Armoises. Elle eut, dit-on, une mauvaise et honteuse fin. — « Et » en celle meisme année (1436), dit Philippe de Vigneulles, avint une » nouvelleté d'ungne qui se voult contrefaire pour une aultre ; car en » ce temps, le 22e jour du mois de mai, une fille appellée Claude » estant en habit de femme, fut magnifestée pour Jehanne la Pucelle, » etc. » Plus loin le chroniqueur ajoute : « Et depuis l'on cognust la » vérité, etc. » V. *Chroniques messines*, publiées par Huguenin, p. 198, et *Procès de Jeanne d'Arc*, publ. par J. Quicherat, t. v. p. 321 et suiv.
5. P. 60.

pays-ci nioient qu'elle eût été exécutée à Rouen, chose que je réfute. Mais M. Chevrier n'omet aucune occasion, vraie ou fausse, de me traduire en esprit foible et sottement crédule. Je n'imiterai pas ce mauvais procédé.

René I *fut fait prisonnier à Bulgneville et fut conduit au château de Dijon*[1]. Il fut d'abord conduit au fort château de Bracon et de là transféré à Dijon.

La bonne foi chez les princes se mesure sur les succès[2]. Maxime détestable et injurieuse à tous les princes, chez qui la bonne foi doit toujours regner, quand elle seroit bannie de tout le reste du monde.

....*força le duc René de venir reprendre ses fers*[3]. Ne diroit-on pas que ce prince étoit enchaîné comme un esclave! Ce n'est point ainsi qu'on traite un souverain prisonnier de guerre.

M. Chevrier traite *de fondation ridicule, de pieuse extravagance et de sainte bagatelle*[4] la procession de la Fête-Dieu que le duc René I institua. Le plus outré calviniste en parleroit-il avec ples d'emportement et d'impiété? Je ne prétens pas cependant approuver les cérémonies ridicules ou indécentes qu'une dévotion peu éclairée auroit pu ajoûter à cette sainte solemnité.

Les Génois avoient-ils le dessein cruel de massacrer les François, lorsqu'ils promirent des vaisseaux à Jean II, duc de Lorraine? M. Chevrier[5] l'avance sans aucune preuve et contre la vraisemblance.

1. P. 61.
2. P. 62.
3. P. 63.
4. P. 65.
5. P. 70 et 71.

L'entreprise du duc Nicolas contre la ville de Metz, dont parle M. Chevrier[1], est toute défigurée. (Voyez notre Histoire de Lorraine, t. V, p. 275, nouv. édit., et t. II, p. 893-894, premiere édit.)

Il dit qu'il a encore vû l'arbre où les Gascons deffendirent si bien la ville de Charmes en 1475[2]. Cet arbre devoit avoir plus de trois cens ans. L'histoire nous apprend que ces braves Gascons furent pendus à des saules qui étoient près de la ville[3].

Les Rois tiennent-ils ce qu'ils doivent, quand leurs intérêts ne sont pas attachés à leurs promesses[4] ? Est-ce là une maxime à débiter dans un livre dédié à S. A. R. Mgr le duc Charles de Lorraine, prince incapable de manquer à sa parole ?

Le corps du duc de Bourgogne fut apporté à Nancy et déposé à l'Hôtel de Ville[5]. M. Chevrier pourroit-il nous dire où étoit la maison de ville de Nancy en 1475 ? La vérité est que le corps du duc de Bourgogne fut déposé dans une chambre de derrière dans la maison de George Marque, située dans la grande rue de la ville vieille de Nancy, où l'on remarque encore aujourd'hui le pavé de pierres noires[6].

C'est à la cérémonie de l'émancipation du prince Antoine que le duc René, son pere, fit recevoir la loi sali-

1. P. 75.

2. P. 78.

3. Dans l'Histoire de Lorraine, t. III, p. 193, Chevrier raconte que les Gascons furent pendus à des saules et il n'est plus aussi affirmatif sur le fait de l'existence de ces arbres au moment où il écrivait.

4. P. 78.

5. P. 83.

6. Chevrier dans l'Histoire de Lorraine, t. III, p. 286, rapporte ce ait dans les mêmes termes que Dom Calmet.

que[1]. Il ne fut pas question de la loi salique dans l'assemblée des Etats de Lorraine en 1509. On y parla seulement de l'émancipation du duc Antoine, qui étoit sans contredit l'héritier du duché de Lorraine.

Comme il (Musculus) *avoit de l'esprit, il s'appliqua à la lecture des livres protestans, qui le pervertirent.* M. Chevrier[2] prétend que cette réflexion *offense la religion et le sens commun.* Pour me faire ce reproche odieux, il faudroit que j'eûsse dit : *Musculus se pervertit parce qu'il avoit de l'esprit,* mais j'ai dit simplement, *qu'ayant de l'esprit il s'appliqua à la lecture des livres des hérétiques qui le pervertirent.* Ce n'est pas son esprit, mais la vaine curiosité, et le mauvais usage qu'il fit de son esprit, qui firent son malheur. Il faut avoir bien envie de chicaner, pour chercher du mauvais sens dans mes paroles. Qui a jamais dit que l'esprit fait le protestant ? Il faudroit avoir perdu l'esprit pour tirer une conclusion aussi impertinente de mes paroles.

Mon censeur parlant du sépulchre qui se voit dans la paroisse de Saint-Mihiel, avance[3] qu'il est formé d'une seule pierre. C'est une erreur populaire et une opinion puérile.

Le duc *Antoine n'étoit pas à la cour de France pour y jouir d'un spectacle frivole, qu'une grandeur importune a imaginé pour l'amusement du peuple, et l'ennui des sages*[4]. L'éclat de la cour des princes a son fondement dans les loix de la sagesse, qui veut qu'on imprime aux peuples un très-grand respect pour leurs souverains. Les

1. P. 88.
2. P. 98.
3. P. 101.
4. P. 103.

sages ne s'ennuyent à la cour que quand ils ne sçavent pas s'y occuper de leurs devoirs. Il est de l'ordre de la Providence que les grands du siècle rendent des assiduités à leurs princes, et qu'ils leur fassent leur cour et les assistent de leurs conseils. Tout cela est dans l'ordre, et l'on ne doit pas toujours compter pour tems mal employé, celui qu'on donne à fréquenter les cours des princes.

Il avoit appris (le duc Antoine) *l'art de vaincre, avant qu'il fût en âge de combattre*[1]. Eloge ridicule, anthithése puérile, faux brillant. On peut apprendre spéculativement à user de la victoire, avant le combat, mais on n'apprend à vaincre qu'en combattant.

L'Escut mourut à Barcelonne[2]. D'autres disent qu'il revint en Lorraine.

Pilladius étoit un grand homme pour son siecle[3]. Si M. Chevrier avoit lû son poëme, comme il est imprimé dans l'ancienne édition, je ne sçais s'il lui auroit donné des éloges. On y trouve des fautes de syntaxe, de quantité, etc. que nous avons tâché de corriger pour le rendre intelligible. D'ailleurs cet auteur n'a point d'élévation, ni l'art, ni le génie poëtique[4].

Dans un siecle où tous les orateurs emphasés couroient après l'esprit, qui par malheur ne les suivoit pas[5]. Court-on après ce qui nous suit, ou ne nous suit pas[6] ? Que veut

1. P. 104.

2. P. 108.

3. P. 110.

4. Dans l'Histoire de Lorraine, t. IV, p. 110, et t. VIII, p. 231 et suiv., Chevrier avoue que *la Rusticiade* est *un ouvrage médiocre.*

5. P. 120.

6. Chevrier a écrit : les orateurs couroient après l'esprit, *qui ne les fuyoit pas.* Dom Calmet a donc mal lu le texte, et sa critique porte à faux.

dire un *orateur emphasé?* Phrase nouvelle de la création de M. Chevrier.

Guibert *rétrécit ses talens par la folie dont il fut entiché* pour l'alchimie[1]. *Rétrécir ses talens;* phrase nouvelle et dénuée de sens. Guibert ne *rétrécit* pas *ses talens;* il les étendit au-delà de leur juste portée.

Abraham Fabert *s'appliqua à l'étude de la coutume de Lorraine*[2]. Quel intérêt avoit un citoyen de Metz d'étudier la Coûtume de Lorraine? J'ai prouvé que cet ouvrage n'étoit pas de M. Fabert de Metz, mais de Florentin Thiriat, de Mirecourt. C'est ce que j'ai appris de feu M. Chardin, conseiller en la cour souveraine de Nancy.

L'empereur Charles-Quint *ne fut pas plutôt instruit que Henri étoit maître de Metz, qu'il en forma le siege*[3]. La ville de Metz fut rendue au Roi, le 10 d'avril 1552. François, duc de Guise, y entra pour la deffendre au mois de septembre suivant. L'armée de l'Empereur ne parut aux environs de Metz que le 19 octobre; le siege ne fut formé qu'au premier de novembre, et l'Empereur ne vint au camp que le 20 du même mois.

Un Jésuite a mal-à-propos prétendu que cette Université (de Pont-à-Mousson) *n'avoit été élevée que comme un rempart contre les Novateurs, ce but n'entra jamais dans l'esprit de Charles*[4]. On ne peut pas disconvenir que le principal motif qui porta le duc Charles III à fonder l'université de Pont-à-Mousson n'ait été d'élever comme un boulevard contre les Novateurs. Ce motif est bien ex-

1. P. 125.
2. P. 129.
3. P. 133.
4. P. 134.

primé dans la bulle d'érection donnée par le pape Grégoire XIII, en 1572. Et quand il seroit vrai que *les disputes de l'école menent rarement à la découverte de la vérité*, on doit convenir que sans les études d'humanités, de philosophie et de théologie scholastique, on ne pent solidement réfuter les hérétiques, ni entendre les Saintes Ecritures et les Peres. Si les disputes des écoles ont leurs inconvéniens, elles ont aussi leurs avantages dans la controverse, comme on l'a expérimenté contre les derniers hérétiques comme contre les anciens hérétiques.

M. Chevrier suppose sans raison que si l'on avoit érigé un Evêché à Nancy, il auroit fallu supprimer celui de Toul[1]. On auroit donné à l'Evêque de Nancy un territoire suffisant en deçà de la Moselle, et on en auroit laissé un assez grand à l'Evêque de Toul à l'occident de ce fleuve.

Nommer ses fils (du Prince de Craon), *c'est ouvrir un champ à l'admiration publique*[2]. Eloge outré, basse flatterie. M. le prince de Craon et messieurs ses fils sont dignes de respect et d'estime. Ils sont trop modestes pour aspirer à l'admiration publique.

Le Cheval de Bronze de Nancy, aujourd'hui sur la place royale de Dijon, destiné à porter le grand duc Charles, sert au vainqueur de son fils[3]. Il veut dire apparemment que ce cheval de bronze destiné à porter Charles III, sert aujourd'hui à porter Louis XIII, vainqueur du duc Charles IV, qui étoit, non le fils de Charles III, mais son petit-fils par François de Vaudémont, frere du bon duc Henri, et gendre de ce dernier par son mariage avec la princesse Nicole.

1. P. 136.
2. P. 137.
3. P. 139.

En 1619, Rennel composa une dissertation sur la ville de Nancy[1]. Cet ouvrage n'est point une dissertation, mais un simple mémoire touchant cette ville. Il n'a pas été composé par M. Balthazar de Rennel dont parle M. Chevrier, mais il m'a été communiqué, il y a plusieurs années, par feu M. de Rennel, président de la chambre des comptes de Lorraine. Son auteur est un des premiers chanoines de la Primatiale de Nancy, qui parle en plusieurs endroits de son ouvrage comme chanoine de cette église. Il écrivoit en 1619. M. Nicolas, à qui je l'ai communiqué, y a ajoûté quelques notes auxquelles j'ai joint mes remarques.

On voit bien que M. Chevrier a parlé de cet ouvrage sans le connoître. Je ne sçais ce qu'il veut dire : *Que la Dissertation sur Nancy vaut mieux que les in-folio que tant d'auteurs stérilement féconds ont donnés sous le titre d'Histoire de la ville*[2].... Qu'il s'explique s'il veut qu'on l'entende. Peut-être a-t-il en vuë l'Histoire de la ville de Paris par les Peres de St.-Maur.

Le Pere Abram, modeste jusqu'à la simplicité, n'a jamais soupçonné tout le mérite qu'il avoit ; méfiance rare dans un homme de lettres[3]. Voilà un éloge digne du caractère d'esprit de M. Chevrier. C'est ainsi qu'il traite un des plus sages, des plus religieux et des plus modestes auteurs que la Lorraine ait produits. On peut avancer que M. Chevrier ne le connoît que par la liste de ses ouvrages, qu'il a luë dans la Bibliothéque lorraine.

Thiriat né à Mirecourt, etc[4]. Si l'on ne sçavoit que

1. P. 154.
2. P. 155.
3. P. 196.
4. P. 196.

M. Fabert n'étoit ni Lorrain, ni Jurisconsulte, on pourroit croire qu'il a composé le Commentaire sur la Coûtume de de ce pays ; mais la tradition donne cet ouvrage à Thiriat. Ajoûtez à cela qu'on a eû de lui des remarques sur le stile des procédures, qui devoient être insérées à la suite des Coûtumes de Lorraine. Tout cela prouve, ce me semble, assez clairement qu'il est le véritable auteur du Commentaire sur la Coûtume de Lorraine. Les François citent cet ouvrage sous le nom de Fabert. Ils ne sont pas obligés de le citer autrement puisqu'il est imprimé sous son nom[1].

Les fables que grand nombre d'Auteurs ont débitées sur la possession de cette femme (Madame de Ranfains), *et que Dom Calmet s'est efforcé d'accréditer*[2]. Si la possession de madame de Ranfains est une fable, je n'en connois point de véritable. Elle est accompagnée de tant de circonstances extraordinaires, que je ne puis la considérer que comme une possession véritable ; et si elle est fausse, je n'en connois point de vraie. Or, un Chrétien et un Catholique, malgré ce que M. Chevrier et ses semblables pensent des possessions rapportées dans l'ancien et dans le nouveau Testament, doit les croire réelles, et par conséquent que celles qui se lisent dans de bonnes histoires, sont au moins possibles, et que leur réalité dépend des circonstances, des tems, des lieux et des personnes ; qu'il est bien permis d'examiner, mais qu'on ne doit pas légérement et témérairement nier, comme fait ici mon censeur.

Il ajoûte que *le Pontife excommunia les Exorcistes et*

1. Dans l'Histoire de Lorraine, t. IX, p. 171, Chevrier déclare qu'il a été mal instruit en attribuant à Fabert le *commentaire sur la coutume de Lorraine ; Thiriat est véritablement le seul auteur de ce commentaire.*

2. P. 201.

bannit trois Jésuites qui s'étoient chargés du soin de chasser les Diables [1]. Ce sont là des anecdotes qui me sont inconnues, et dont on attend les preuves.

Bellange fut créé peintre du duc Henri, et fit pour ce Prince quantité de morceaux fort estimés, que des dispositions étrangéres ont anéantis [2]. Que veut-il dire par *ces dispositions étrangéres ?*

Felibien accoutumé à se tromper [3]. Accusation téméraire, hazardée et impolie, comme le sont la plûpart de celles que M. Chevrier porte des écrivains estimés.

Dispense que les Rits de l'Eglise rendoient nécessaire [4]. Il étoit question du mariage du duc Henri avec une princesse huguenote. On traite cela d'une chose de *Rit d'Eglise*, comme si c'étoit une simple cérémonie.

François Guinet. *Ses Mémoires sur l'état des duchés de Lorraine et de Bar* [5]. M. Chevrier s'offre poliment de me les faire connoître ; mais je les ai fait imprimer il y a déjà quelques années, à la suite de la dissertation sur la jurisprudence de Lorraine. (Voyez notre Hist. de Lorraine, nouv. édit. t. II, p. CCXXI, préliminaire.)

Guinet, vengeur des usages de son pays, écrivit avec succès contre Fieux, Evêque de Toul, et le vainquit [6]. Il est vrai que M. Guinet écrivit en faveur des contrats obligatoires, usités en Lorraine, et qui ont été toujours tolérés depuis cette dispute comme auparavant ; mais le sentiment de M. de Fieux est soûtenu par les plus sçavans théologiens et recommandé dans la pratique par les plus

1. P. 201.
2. P. 207.
3. P. 209.
4. P. 215.
5. P. 218.
6. P. 218.

sages et les plus éclairés confesseurs. On peut dire que le sentiment de M. de Fieux a triomphé de celui de M. Guinet. On n'a jamais approuvé et jamais on n'approuvera l'usure dans l'Eglise chrétienne. Elle est condamnée par la loi des Juifs, par celle de toute l'Eglise et même par les loix civiles. On remarquera en passant la façon cavaliere et peu décente avec laquelle M. Chevrier traite ici un prélat de l'Eglise : *Guinet écrivit contre Fieux, Evêque de Toul et le vainquit.*

Parlant de M. d'Ailly, ministre du duc Charles IV, il dit qu'*il avoit substitué les talens à la fourberie, et les connoissances utiles à cette frivolité agréable que tant de négociateurs employent*[1]. M. Chevrier auroit dû, ce me semble, parler plus respectueusement des ministres et des agens des puissances souveraines. On croiroit, à l'entendre s'exprimer ainsi, qu'il a assisté à toutes les négociations, et qu'il a été témoin de la conduite de tous les ministres qui y ont figuré de la part de leurs maîtres.

Parlant de Gustave-Adolphe, roi de Suede, *ce prince fameux*, dit-il, *qui auroit été un grand Roi, s'il avoit cessé d'être un Héros*[2]. Comme si un Héros ne pouvoit être en même tems un grand Roi ! Pensée fausse. Ces deux qualités ne furent jamais incompatibles.

Le duc Charles IV[3] *mourut ennemi de la France dans*

1. P. 221.
2. P. 245.
3. On lit à la page 250 des Mémoires de Chevrier : « Le duc furieux d'avoir cédé Nancy, se retira à Mirecourt, petite ville fameuse, » moins encore par ses violons et par ses dentelles que par les grands » hommes qu'elle a produits. » — En marge, je trouve cette note : Comparaison impertinente d'un grand homme avec un violon et de la dentelle. (Jamet.)

le camp de Birkenfeld[1]. Il mourut dans son lit à Alembach, entre Berkinfeld et Bercastel dans le Bas-Palatinat. (Hist. de Lorr., nouv. édit., t. VI, p. 682.)

Quel Dieu cruel veille donc sur les Arts[2] *!* Déclamation puérile, saillie d'un poëte enthousiasmé.

Les supérieurs de Dom Petitdidier lui défendirent de mettre au jour son ouvrage sur l'infaillibilité du Pape[3]. M. Chevrier a été mal informé sur ce fait. Il n'est pas vrai qu'on ait défendu à Dom Petitdidier de publier ce traité, qui étoit déjà imprimé en 1724, à Luxembourg. On lui défendit seulement d'imprimer un autre ouvrage intitulé : *Sentiment du Concile de Constance sur l'infaillibilité du Pape*, qui fut cependant imprimé comme le premier en 1724, à Luxembourg.

Peu de Théologiens ont écrit avec autant de force sur la vérité de la Religion, et moins encore ont rendu le sens littéral avec la netteté et la précision que l'Evêque de Marca (Dom Mathieu Petitdidier) *y apporta*[4]. Ceci prouve que M. Chevrier parle souvent des auteurs et de leurs écrits sans les avoir jamais vûs. Dom Petitdidier n'a jamais rien écrit sur le sens littéral de l'Ecriture, mais seulement des Prolégomenes : chose fort différente.

Dom Calmet devoit-il se placer lui-même parmi les hommes illustres[5] *?* Je n'ai jamais songé à me compter parmi les hommes illustres. Je n'ai pas même eû raison de me placer dans la Bibliothéque lorraine. J'ai vêcu plus

1. P. 260.
2. P. 269.
3. P. 295.
4. P. 296.
5. P. 321.

longtems que je n'espérois. Je m'en suis expliqué avec mes confreres, et je croyois mourir avant que ma Bibliothéque parût.

J'avouë que l'article qui me concerne, et qui est imprimé dans la Bibliothéque lorraine, est mon ouvrage. Je l'avois travaillé à la priére de mes confreres et d'autres personnes respectables, qui m'ont témoigné souvent désirer avoir un précis de ma vie et la liste de mes ouvrages, dans le dessein qu'il ne paraîtroit qu'après ma mort. Au reste, je me suis bien gardé d'y rien mettre qui pût m'attirer quelque louangè. J'y fais simplement l'histoire de ma vie, le détail de mes ouvrages et rien de plus.

Je n'ai rien fait en cela que ce qu'ont fait avant moi bien des grands hommes, à qui je n'ai garde de me comparer. Saint Augustin, ce docteur si célébre, si humble, si modeste, n'a-t-il pas publié dans ses Confessions et dans son livre des Rétractations une partie de sa vie, et rappelé la plûpart de ses ouvrages? Le célébre Jean Tritheme n'a-t-il pas de même décrit sa vie et donné le détail de ses ouvrages en plus d'un endroit? Je pourrois citer ici plus d'un exemple de Bibliothécaires, anciens et modernes, qui ont donné le précis de leür vie et la liste de leurs ouvrages. Nous ne lisons pas qu'on leur en ait fait aucun reproche. Au contraire, la République des Lettres ne leur sçait-elle pas bon gré de nous avoir conservé des détails qui concernent leurs personnes et leurs écrits, que nous aurions ignorés sans cela?

Pierre-Paul Chevrier, ávocat à Nancy[1], oublié parce que je ne l'ai pas connu, non plus que *François Chevrier*, mon censeur, que l'on ne vouloit pas me permettre de

1. P. 326.

mettre au rang des écrivains dignes de mémoire, parce qu'on le connoissoit mieux que je ne le connoissois moi-même ; mais à qui je rendrai justice à la fin de cet écrit par un article qui servira de supplément à la *Bibliothéque lorraine*.

Jean-Louis de Bourcier de Montureux[1]. M. Chevrier commence cet article par rendre justice au mérite et aux talens de cet illustre magistrat. Il finit par le maltraiter indignement. Je n'entreprens pas de venger ce grand homme. Je laisse à d'autres ce soin.

Orateur souvent emphasé[2]. On dit phrase emphasée, mais un orateur emphasé est un terme nouveau de la façon de M. Chevrier. Ce n'est pas le seul dont il veut enrichir notre langue.

Le Duc de Lorraine *qui venoit d'être décoré par l'Empereur du titre d'Altesse Royale*[3]. Cela est-il bien vrai ? Baleicourt l'avance, p. 291 de son *Traité historique sur l'origine de la maison de Lorraine*. La France a dissimulé et a tacitement approuvé.

La peste bannie de la Lorraine[4]. Elle n'y a jamais été. Le duc Léopold prit des précautions pour empêcher qu'elle n'y pénétrât..

S'appesantir sur des vérités connues[5]. Expression nouvelle.

Dom Calmet accoutumé à louer tout[6], n'a garde de louer les saillies et les emportemens de M. Chevrier. Il ne s'est

1. P. 347.
2. P. 350.
3. T. II, p. 14.
4. P. 15.
5. P. 42.
6. P. 56.

pas proposé d'examiner, ni de donner le précis des ouvrages dont il parle ; ce n'étoit pas là son objet.

Léopold fit tirer l'Enthousiaste (la fille d'Eulmont), *de la maison du curé*[1]. Elle ne demeuroit pas chez le curé, mais chez ses pere et mere.

La marche du Pere Ambroise, capucin, commença par des extases[2]. Pourquoi amener ici le R. P. Ambroise, vieillard respectable, sinon l'envie de médire à tort et à travers, et de faire l'esprit fort et décisif en matière qu'il ne connoît pas ?

Hérodote a frayé le chemin de la fable.... Le sage et vertueux Rollin..... a substitué aux événemens inconnus des puérilités que la foiblesse et le tems ont accréditées[3]. Ces auteurs n'ont pu se dispenser de rapporter, en historiens, ce qu'ils ont trouvé dans les anciens sans prétendre les assûrer, ni les accréditer.

Constantin, prieur d'Hérival[4]. A propos de ce Prieur, M. Chevrier affecte de révéler des choses qu'un homme sage et prudent auroit cachées sous silence. Quelle démangeaison de médire ?

Dom Calmet...... fait publier à ce Prélat (Bertrand de la Tour, évèque de Toul) *des statuts synodaux* 183 *ans après sa mort, je veux dire en* 1559[5]. Et un autre que M. Chevrier auroit excusé mon anachronisme, qu'il n'a luimême reconnu que dans mon ouvrage. Un lecteur impartial qui lira cette faute dans l'article de Bertrand de la

1. P. 59.
2. P. 61.
3. P. 73.
4. P. 154.
5. P. 159. — Les statuts de Bertrand de la Tour ont été publiés en 1359.

Tour, la rejettera sur l'impression[1]. Où est l'écrivain qui ne tombe pas dans de pareilles fautes ?

Je ne disconviens pas que je n'aye inséré dans la *Bibliothéque lorraine* des auteurs d'un mérite médiocre ; mais je les donne pour ce qu'ils sont ; je n'approuve et ne loue pas tous ceux dont je cite les ouvrages. C'est une injure que me fait M. Chevrier aux yeux du public, qui sera plus équitable que lui.

Il tient, dit-il, *pour réfutés tous ceux qui n'auront composé que des manuscrits*[2]. Il auroit bien fait d'en user de même envers les auteurs qu'il n'a ni vûs, ni lûs, ni entendus. Sa critique en seroit beaucoup plus courte et plus sensée.

Charles Bournon etc[3]. M. Chevrier m'impute une ridiculité à son ordinaire en disant que j'ai avancé que M. Bournon avoit écrit *un livre relié en veau et doré sur tranches.* C'est une calomnie qui prouve que mon censeur n'a pas même lû ce qu'il m'impute. J'ai dit qu'il y avoit dans les Archives de Lorraine un Livre manuscrit intitulé : *Rapport et procès-verbal.... sur ce qui s'est passé en l'an* 1570, *touchant les Régales du Barrois ;* le dit livre relié en veau, chargé des armes pleines de Lorraine, sur dorure, duquel manuscrit M. Bournon avoit tiré le *Rapport et procès-verbal* que je cite. Où est la bonne foi de mon censeur ?

Le même M. Chevrier pour contenter sa passion de mé-

1. Histoire de Lorraine, nouv. édit. — Elle a été imprimée avec une négligence déshonorante pour les Editeurs : car Dom Calmet était trop âgé pour revoir les feuilles. Toutes ses cartes sont peu exactes, sans excepter la grande carte de Jalliot. La plus exacte est celle de M. de Vaugondi que j'ai fait annoncer dans le Journal de Trévoux, avril 1766 (Jamet).

2. P. 167.

3. P. 170.

dire, de censurer, m'impute à tout moment de donner des éloges à tous les livres et à tous les auteurs dont je parle. Je le répéte, je donne les choses telles qu'elles sont, sans approuver ni louer les personnes.

Il m'accuse de même très-faussement de donner pour illustres tous les auteurs dont je fais mention. C'est une imputation maligne et calomnieuse, indigne d'un honnête homme.

Le moine Richerius et Herculanus, chanoine de Saint-Diey, ne devoient point trouver place dans la Bibliothéque lorraine[1]. Pourquoi ? C'est, dit M. Chevrier, qu'ils n'étoient pas bons Ecrivains ; mais on peut appeller de son jugement.

Antoine Lepois, médecin peu connu et antiquaire passable[2]. L'a-t-il jamais vû ?

Dom André Royer, auteur de l'*Animene*, et non de l'*Animere*[3].

Il est faux que je dise que *j'ai fait usage des Gasettes recueillies par M. François le Begue*[4], mais de ses recueils, qui sont très-bons et très-instructifs. Au reste, les Gasettes ne sont point à mépriser pour les faits publics et pour les dates. On en trouve des recueils dans toutes les bonnes Bibliothéques.

Parlant de Pierre-Martin Berain, il dit qu'il est *auteur d'une dissertation plus fabuleuse qu'historique sur le regne des trois Dagobert*[5]. Je suis persuadé que M. Che-

1. P. 178 et 179.
2. P. 182.
3. P. 190.
4. P. 207.
5. P. 208.

vrier n'a jamais lû cet ouvrage. Cette dissertation n'est pas plus fabuleuse que celle du Pere Henschenius *de tribus Dagobertis*, très-estimée des sçavans.

M. Chevrier assûre comme une chose certaine que *les écrits du P. Benoît Picart sont la source où ont été puisées les recherches qu'on trouve dans Dom Calmet et le P. Wilhem*[1]. Il est sûr que M. Chevrier se trompe en cela comme en une infinité d'autres choses qu'il avance de son chef. Le P. Benoît avoit puisé dans le P. Vignier et dans les autres écrivains de l'histoire de l'origine de la maison de Lorraine. J'y ai puisé comme lui, et j'ai beaucoup augmenté et enchéri sur le P. Benoît, que je connoissois très-parfaitement, et qui n'avoit garde de se donner comme la source de l'histoire de Lorraine. Il rend à Wassebourg, à Aubert Lemire, à Théodore Godefroy, au Pere Vignier, l'honneur qui leur est dû. Nous avons en mains les ouvrages de ces écrivains, comme aussi la fondation de Bouzonville, la chronique d'Albéric, les Généalogies de Saint-Arnoû. Ce sont là les principales sources où nous avons puisé.

Le Duc Léopold n'appella point *Jean-Baptiste Cusson à Nancy*[2]. Cet imprimeur me pria, pendant mon séjour à Paris, de lui procurer une connoissance en Lorraine pour s'y établir. Je l'adressai à M. l'abbé Hugo, alors Prieur de la maison de Saint-Joseph de Nancy, ordre de Prémontré, qui le présenta au Duc Léopold. M. Cusson quitta Paris à cause de quelque dérangement dans ses affaires domestiques.

Le Mahométan n'étant pas plus infidèle que l'Anglois,

1. T. I, p. 304.
2. P. 309.

le Prussien, le Hollandois[1]. Idée fausse. Le Turc ne croit pas en Jésus-Christ et n'est point baptisé; l'Anglois, le Prussien et le Hollandois croient en Jésus-Christ et sont baptisés. Ils portent le caractére ineffaçable du baptême et du Christianisme, quoique séparés du corps de l'Eglise catholique. Avancer que les Turcs ne sont pas plus infidéles que les Anglois, les Prussiens et les Hollandois, c'est dire que les ennemis du nom chrétien sont les sectateurs de Jésus-Christ. Quel paradoxe !

Les dames d'Epinal, à l'exemple de celles de Nivelle, portent un cordon bleu: distinction particuliere, dont je n'ai pû apprendre l'origine fabuleuse[2]. M. Chevrier auroit pu trouver la véritable origine de cette distinction dans le tome III de l'Histoire de Lorraine, premiere édition, p. CXVII, préliminaire; et tome VII, p. LXVI, nouv. édit., dans la liste des abbesses d'Epinal. Ce fut Charlotte de Lenoncourt, élue abbesse en 1645, qui institua cette marque de distinction, et la fit approuver par le Saint Siege.

Histoire Métallique de Lorraine[3]. Il n'y a jamais eu d'Histoire Métallique de Lorraine, mais une suite Métallique.

Nous ne connoissons pas ces *Médailles fameuses*, gravées par le fils de M. de Saint-Urbain[4], *qui immortaliseront le regne de Leurs Majestés Impériales*[5]. M. Che-

1. P. 323.
2. P. 545.
3. T. II, p. 105.
4. *Artis nummariæ princeps*, porte l'inscription gasconesque de sa médaille : car cet artiste est bien inférieur aux célèbres Warin et Duvivier (Jamet).
5. P. 104.

vrier nous feroit plaisir de nous produire une seule Médaille de cette suite de Médailles Impériales.

M. Chevrier se trompe, alors qu'il attribue l'ouvrage de l'*Origine des choses*[1] au P. François Gauthier, Prémontré. Cet ouvrage est du P. Gaudel, chanoine régulier, qui y travaille depuis plusieurs années. Il me fait dire que cet ouvrage s'imprime à Paris depuis plus de six ans. Je n'ai jamais rien dit de semblable. Je sçais au contraire que le P. Gaudel a remis ses écrits à un de ses amis pour les examiner, et qu'ils ne sont encore que manuscrits.

Il est malheureux que dans la République des lettres il y ait si peu de police et que l'on permette d'imprimer des ouvrages composés par des jeunes gens, qui sans avoir ni le goût ni l'esprit formés par une étude longue, assiduë et sérieuse, entreprennent de critiquer et de réformer ce qu'ils n'ont jamais su ni bien entendu; et qui, au lieu d'attendre qu'ils soient remplis et inondés d'érudition, comme dit Pétrone : *Ingenti flumine litterarum inundati*, se hâtent de produire dans le public le fruit de leurs lectures superficielles avant la maturité : *cruda adhuc studia in forum propellunt* (Petronius Arbiter, Satyricon, p. 416, édit. Variorum) ; enfin, qui pour contenter leur malignité et la démangeaison de médire, répandent le fiel et l'amertume sur les personnes les plus respectables.

Semblables à ce Héros romanesque, qui alloit cherchant un adversaire chimérique, se battoit contre un buisson ou contre un fantôme, nos apprentis censeurs ont toujours flamberge en main et en frappent à tort et à travers tout ce qu'ils rencontrent, ami ou ennemi, connu ou inconnu; fort contens d'eux-mêmes lorsqu'ils ont frappé leur coup, au hazard d'être bien battus et bien réfutés.

1. P. 231.

M. l'Abbé Sallier, à qui je me suis adressé, m'a assûré qu'il n'y avoit aucunes lettres de Henri, Duc de Guise, dans la Bibliotheque du Roi[1]. M. Chevrier auroit pû demander à M. l'abbé Sallier à voir les Manuscrits, cottés 471, cités par le P. Lelong de l'Oratoire, dans sa *Bibliothéque Historique de la France ;* ils les y auroit certainement trouvés. M. Sallier pouvoit bien l'ignorer; mais le P. Lelong n'étoit ni visionnaire, ni menteur.

Si M. Chevrier avoit consulté le catalogue des Livres Manuscrits de la Bibliothéque du Roi, donné par le P. de Montfaucon, au tome II de sa *Bibliotheca Bibliothecarum Manuscriptorum*, il auroit appris qu'il y a plusieurs recueils des lettres du Duc de Guise et des autres Princes de la Maison de Lorraine. (Voyez pages 841, 842, 843, etc).

François, Comte de Vaudémont, souleva les Etats de Lorraine, et en obtint le suffrage sur la représentation du testament de René, et regna[2]. Je n'entens pas ce qu'il veut dire par ces mots : *Il souleva les Etats de Lorraine.* Y excita-t-il un soulevement, une sedition, quelque mouvement en sa faveur ? Qui sont ceux qui lui resistérent et qui lui furent opposés ? Quel motif du soulevement ? Forma-t-on quelque opposition à la Loi salique ?

Les Barrisiens dévoués à la France moins par goût que par témérité[3]. Expliquez-vous ?

Le Pontife leva ses anathêmes[4], au sujet du mariage du Duc Nicolas-François avec la Princesse Claude. Ce fait est inconnu dans notre Histoire. Le Pape n'avoit pas

1. T. I, p. 236.
2. P. 238.
3. P. 248.
4. P. 251.

eu lieu de prononcer anathéme sur ce mariage, où l'on avoit observé toutes les déférences que l'on devoit au Saint-Siege.

M. Begon, Evêque de Toul, fut nommé grand Prévôt de Saint-Diey, *mais le Chapitre a refusé jusqu'ici de le reconnoître*[1]. Toute la Province a été témoin du contraire. Le Chapitre de Saint-Diey n'a disputé à M. Begon que l'exercice de la jurisdiction Episcopale, qu'il vouloit exercer dans son District comme Evêque de Toul, et non en qualité de grand Prévôt de Saint-Diey.

Dom Calmet qui ne se pique point d'avoir lû les livres qu'il renferme dans sa Bibliothéque lorraine[2]. Il se pique de ne pas parler en l'air et sans connoître les ouvrages dont il parle. Il n'imite point son censeur, qui parle à tort et à travers de choses dont il n'a pas la moindre connoissance, qui s'approprie des choses dont il se fait honneur, quoiqu'il les ait tirées d'ailleurs.

Parlant de l'abbaye d'Etival, il ose avancer que la jurisdiction Episcopale *lui a été enlevée à la mort de Hugo, par la réunion de cette Abbaye avec l'Evêché de Toul*[3]. M. Chevrier est mal informé. Le Saint Siege confirma l'Abbaye d'Etival dans ses droits de la jurisdiction et lui a défendu de reconnoître la jurisdiction de l'Evêque de Toul dans son territoire.

Le Nobiliaire de M. Nicolas, *le plus exact et le plus complet qui se trouve en Lorraine*[4]. M. Chevrier ne le connoît pas, et M. Nicolas n'en parle pas comme lui. Ce-

1. P. 301.
2. P. 314.
3. P. 316.
4. T. II, p. 215.

lui de Dom Ambroise Pelletier est sans contredit le plus parfait qui ait jamais été fait en Lorraine.

Jacques de Fieux, Evêque de Toul[1]; j'en ai parlé ailleurs, et j'ai réfuté ce qu'en a dit M. Chevrier.

Parlant des Auteurs de l'ordre de S. Benoît, il dit: *Trop heureux, si une imagination adroite ne remplissoit pas quelquefois le vuide de leurs chroniques*[2]. Calomnie. Le public leur rend plus de justice. Après tout, il est aisé de découvrir le faux ou le suspect dans un siécle aussi éclairé que le nôtre, et les Bénédictins sont trop sages pour s'exposer à la censure à cet égard.

Je croirois qu'un peu de jalousie contre un sçavant, son rival (il parle de l'Abbé Hugo[3] et de Dom Calmet), *a donné lieu à l'article de Thierry*[4]. Imputation téméraire et absolument fausse. Nous n'avons jamais cessé d'être amis et intimement unis, M. Hugo et moi, par les liens d'une sincére amitié, qui a duré jusqu'à la mort. Je puis répondre de moi, et personne au monde ne connoît que moi le fond de mon cœur. M. l'Abbé Hugo ne m'a jamais donné la moindre marque ni de jalousie, ni de haine, ni de refroidissement. Nous avons toujours été bons voisins et sincérément amis. Au reste, il est devant Dieu et Dieu seul sçait si ces témoignages d'amitié et de confiance ont été sincéres de part et d'autre. La lettre du P. Thierry, Dominicain, qui se trouve dans ma *Bibliothè-*

1. P. 228.

2. P. 248.

3. L'abbé Faydit appelle Hugo le *bon* lorrain, qui s'est *avisé* d'écrire contre mon livre de la Trinité... *Remarques sur Virgile, t.* II, p. 32 (Jamet). — Voir les *Mémoires de l'abbé d'Artigny,* t. II, p. 246. — Le traité de l'abbé Faydit est intitulé : *Apologie du système des saints Pères sur la Trinité.* Nancy, 1702, in-12. Il a fait enfermer l'auteur à St-Lazare.

4. P. 266.

que lorraine, y a été insérée à mon insçû, et si j'en avois été prévenu, je me serois donné bien de garde de permettre qu'on l'imprimât.

Jean Blanpain, Prémontré..... Pourquoi a-t-il critiqué en françois un ouvrage écrit en latin[1] ? Pourquoi M. Chevrier critique-t-il en françois les ouvrages du R. P. Abram et de Grégoire de Toulouse, qu'il n'a jamais lûs et qui n'ont été écrits qu'en latin ? Le P. Blanpain lui a répondu dans une épigramme, qu'il a écrit sa critique en françois, afin que M. Chevrier la pût lire et l'entendre. C'est l'idée qu'on a eue en Lorraine de la capacité de M. Chevrier. Ce préjugé est confirmé par sa conduite. Lui qui affecte de me critiquer, à tort et à travers, n'a pas osé le faire à l'égard des ouvrages composés en latin dans l'espace de plus de mille ans jusqu'à Gerard d'Alsace, quoiqu'il les aît vûs rapportés avec soin et au long dans la *Bibliothéque lorraine*.

Nicolas Clery[2]; lisez Nicolas de Clevy[3].

Timothée-François Thiebault[4]. Je ne releverai point ici les termes et la maniére injurieuse dont M. Chevrier a usé indignement et indécemment contre un magistrat aussi respectable et aussi éclairé que M. Thibault. Il lui sera aisé de réfuter les procédés de M. Chevrier; mais il sera apparemment plus sage que moi; il les méprisera.

Charles-Arnould Palissot et *Hubert Palissot*[5], son pere, célébre Avocat à Nancy. Je n'entreprendrai point

1. P. 271.
2. P. 272.
3. Ceci pourrait bien n'être qu'une faute d'impression. Dans l'Histoire de Lorraine, t. IX, p. 191, on lit : *Nicolas Clevi*.
4. P. 288.
5. P. 283.

l'apologie de ces deux personnages. Le premier, quoique homme de beaucoup d'esprit, n'est point cité dans ma *Bibliohéque lorraine*, parce que je ne connois aucun de ses ouvrages qui ait été rendu public. Le second y est rapporté sur les Mémoires qui m'ont été fournis par lui-même ou par ses amis. M. Palissot, le fils, est sur les lieux, à portée de voir M. Chevrier et de se défendre contre les traits qu'il tire contre lui et contre son pere. Je lui en laisse le soin et l'honneur.

Je finirai cette réponse par quelques observations générales. On accuse certains peuples de toujours-vanter leur nation et même d'exagérer le mérite et les talens de leurs compatriotes. On ne formera pas cette accusation contre mon censeur. Il y a peu de Lorrains contre qui il ne lance quelques traits de sa malignité et de sa mauvaise humeur. Pour moi, je ne puis deviner par quel endroit j'ai pû mériter sa censure, si pleine d'aigreur; si ce n'est que je n'ai donné place dans ma *Bibliothéque lorraine*, ni à son pere que je n'ai jamais connu et dont personne ne m'avoit parlé à Nancy, ni à M. Chevrier fils, que j'ai eû envie plus d'une fois de mettre dans mon ouvrage; mais j'en ai été détourné par bien des personnes sensées pour des raisons que je taîs pour ne pas désobliger M. Chevrier.

Il m'accuse d'avoir inséré dans la *Bibliothéque lorraine* plusieurs auteurs peu célébres et qui n'ont rien imprimé. Je le sçais bien. Ne pourroit-on pas faire le même reproche et à juste titre à M. Chevrier qui en a augmenté le nombre, surtout à la fin de son second volume. Il a pû remarquer que mon dessein général étoit, en donnant ma *Bibliothéque lorraine* de venger ma patrie du reproche d'ignorance qu'on lui fait et d'effacer l'idée qu'on en a, comme d'une province dénuée de gens de lettres. Pour parvenir à mon but, j'ai fait paroître sur la scéne le plus

grand nombre d'écrivains qu'il m'a été possible, à peu près comme un général d'armée supplée au nombre de troupes effectives par la montre de soldats ramassés du moindre rang. Si plusieurs des écrivains que j'ai rapportés ne sont pas de la classe des bons et sçavans auteurs, au moins ils méritent d'être loués des efforts qu'ils ont faits ponr y atteindre, et on doit leur sçavoir quelque gré de leur travail et de leur bonne volonté. Cela fait voir au moins que la nation lorraine a de tout tems cultivé les arts, les sciences et les lettres.

Avant de finir, il est bon de remarquer ici que, pour avoir plus de sujet apparent de critiquer, M. Chevrier confond perpétuellement les qualités d'*Hommes de Lettres* avec celles d'*Hommes illustres*. Il m'accuse sans raison d'avoir rangé au nombre des *Hommes illustres* des personnes dont j'ai simplement rapporté les noms, comme d'*Hommes de Lettres* ou de *simples Ecrivains lorrains*, sans leur donner aucune épithéte de distinction particulire, uniquement pour remplir mon plan, qui étoit, ainsi que j'en ai averti, de rassembler dans mon ouvrage tous les Ecrivains lorrains qui seroient venus à ma connoissance ; et si je n'avois voulu y placer que des *Hommes* vraiment *illustres*, me serois-je empressé d'y mettre M. Chevrier ?

EXTRAIT D'UNE LETTRE DU R. P. D.....[1] A DOM CALMET, ABBÉ DE SENONES.

Mon Révérend Pere,

Ce qui a pu faire croire à la personne qui vous a écrit que je pensois à une Réfutation des *Mémoires* de M. Che-

1. L'auteur de cette lettre est le Pére Ambroise Collin, bénédictin. — V. *Mémoires* de Chevrier, t. II, p. 111 et 115.

vrier, c'est sans doute qu'on aura vû dans l'exemplaire que j'ai lû de cet ouvrage les remarques que j'y ai faites en assez grand nombre. Il est vrai qu'indigné avec tout le public de voir faire à un auteur de cette classe les plus vives sorties sur ce que nous avons de plus respectable, je crûs qu'il méritoit d'être humilié ; mais je ne me suis point chargé de le faire.

Je le pourrois néanmoins sans paroître venger ma propre querelle, puisque, s'il s'est servi de quelques expressions indécentes à mon égard dans l'article de madame du Châtelet, il m'en prodigue de flatteuses ailleurs, mais avec aussi peu de discernement. Ce défaut regne d'un bout à l'autre de ses Mémoires. On y découvre partout un Auteur sans connoissances, sans goût, sans jugement et dénué de toutes les parties qu'il auroit fallu pour remplir la tâche qu'il s'étoit témérairement imposée. La seule manie d'écrire lui a tenu lieu de tous les secours nécessaires pour ces sortes de productions. Aussi est-il tombé dans des fautes grossiéres, des bévues insignes et des anachronismes impardonnables. La plûpart de ses anecdotes sont basses, obscures, satiriques ou indifférentes ; ses jugemens peu médités et peu exacts, ses réflexions peu solides, quelquefois mêmes puériles, et ses plaisanteries fades. Son stile est un jargon de ruelles, dont presque toutes les expressions sont déplacées et prises hors de leur vrai sens. Plusieurs des faits qu'il avance sont hazardés et les conséquences qu'il en tire, fausses et souvent risibles.

Enfin, j'ai crû voir aussi peu de justesse dans la façon de penser de cet auteur, que peu d'équité dans la critique. Il porte la passion à l'excès, et ne décide le plus souvent que selon ses vües et ses préjugés. On est piqué jusqu'à l'impatience de lui voir avancer à chaque page des

faits odieux, totalement étrangers à la matière qu'il traite, et de rencontrer à chaque instant des saillies violentes contre des gens à qui il doit du respect à tous égards.

Il attaque, il insulte, il déchire sans pudeur et sans retenue sous le spécieux prêtexte de démêler le vrai du faux; mais son prétendu zéle pour la vérité n'en imposera, comme je crois, à personne. Tant de défauts que V. R. aura sans doute remarqués comme moi, ouvrent à la vérité un très-grand champ à une solide critique. Mais humilieroit-elle M. Chevrier, si elle venoit de votre part? Je crois au contraire, qu'il s'en tiendroit honoré, et j'ai ouï dire à M. le comte de Tressan, que ce seroit vous dégrader que d'y répondre.

Au reste, je suis à vos ordres, et si vous l'ordonnez, je jetterai sur le papier toutes mes remarques pour servir à tel usage qu'il vous plaira.

25 aoust 1754.

Extrait d'une autre lettre[1] au même Dom Calmet.

Mon Révérend Pere,

Puisque vous avez le louable dessein de donner un second supplément à votre *Bibliothèque lorraine*, vous y parlerez sans doute de l'ouvrage du Sr Chevrier, ne fût-ce même que pour lui faire honneur, et vous venger ainsi chrétiennement de ce qu'il a écrit contre vous, pour diminuer l'estime que l'on fait de votre *Bibliothèque*. Vous avez jusqu'ici observé prudemment ce que dit le sage : *Ne respondeas stulto juxtà stultitiam suam, ne efficiaris*

1. Je n'ai pu découvrir le nom de l'auteur de cette lettre, que Dom Fangé a supprimé dans le Manuscrit.

similis ei. Mais vous ne pouvez plus vous dispenser de faire ce que dit ensuite le même sage : *Responde stulto juxtà stultitiam suam, ne sibi sapiens esse videatur.*

Il n'est pas nécessaire que je vous renvoie à votre docte commentaire pour y voir comment vous conciliez ces deux textes, qui paroissent contradictoires. Je prends seulement la liberté de vous dire que vous avez devant les yeux le bel exemple de S. Cyprien, que vous citez fort à propos. Il souffrit longtems en silence les blasphêmes que Démétrien, homme féroce et idolâtre, vomissoit contre la Religion chrétienne, et ne voulut point entrer en conférence avec lui de peur de l'aigrir davantage. Mais voyant que cet homme attribuoit à foiblesse et à impuissance ce qui n'étoit l'effet que d'une sage retenue, il rompit enfin le silence et lui adressa un excellent traité pour la défense de la Religion. Il le commence ainsi : *Oblatrantem te contrà Deum, et orè sacrilego obstrepentem frequenter contempseram, verecundius ac melius existimans errantis imperitiam spernere, quam dementis insaniam provocare.*

J'avouë que la chose est ici bien différente, et je ne doute point que vous le sentiez comme moi. Il n'est donc pas nécessaire que je m'en explique. Mon objet est de vous engager, si je le puis, malgré le scrupule qui vous a retenu jusqu'ici. Vous y êtes intéressé le premier, aussi bien que tous ceux dont vous faites l'éloge. C'est ce que vous leur devez, à vous-même et au public, qui attend de vous une réponse. Le champ est vaste. Quand ce ne seroit que ce qu'ose dire votre adversaire dans sa préface, *que vos occupations multipliées ne vous ont pas permis de lire tous les ouvrages dont vous parlez; ce qui est cause que vous avez eû la complaisance de vous en rap-*

porter au bruit public. M. Chevrier a-t-il lui-même lû tous ceux dont il parle dans son injuste critique ? Il n'oseroit le dire et encore moins le prouver.

Pouvez-vous en conscience lui passer ce qu'il avance hardiment par un rafinement d'esprit, que vos trop grandes occupations vous ont familiarisé avec l'erreur ? Cela est-il supportable et n'en sentez-vous pas la conséquence ? Si cela étoit ainsi, il n'y auroit rien que de faux ou d'incertain dans ce que vous avez dit de vrai. N'est-ce pas insulter à votre bonne foi et à votre jugement qui vous fait si bien discerner le vrai du faux ou du douteux ?

Ce qui me revolte le plus, est qu'il trouve mauvais que vous vous soyez mis au nombre des Hommes Illustres. Il aimeroit mieux que ce fût une main étrangére qui vous eût rendu ce service. Qu'il apprenne ce qu'il n'a peut-être jamais vû, ni lû, que vous avez imité en cela S. Jérôme, qui s'est mis lui-même, et non pas une main étrangére, à la fin de son Catalogue, *De Viris Illustribus*, comme il l'assûre dans Lettre 154, *Ad Desiderium*. Voici ce qu'il dit : *Me quoque in calce voluminis quasi abortivum et minimum Christianorum posui.* Germade de Marseille, qui a continué le Catalogue de S. Jérôme n'a-t-il pas fait la même chose : *Ego Germadius Massiliæ presbyter scripsi etc.* Il marque ensuite les ouvrages qu'il a composés.

Je passe Sigebert, moine de Gemblours, et Paul, diacre du Mont-Cassin, pour venir au fameux Tritheme, qui dit à la fin de son livre *de scriptoribus Ecclesiasticis : Quamvis non sim dignus quod nomen meum cum scriptoribus ecclesiasticis poneretur propter paupertatem ingenii, tamen urgentibus amicis compulsus sum in fine hujus catalogi mearum quoque elucubrationum titulos et exordia ponere.* Il cite les exemples de ceux qui ont fait la même

chose longtems avant lui. En faut-il davantage pour vous justifier de l'injuste reproche que le S[r] Chevrier vous fait, *à regret*, dit-il, afin de s'en faire un mérite? J'ai bien d'autres remarques sur ses deux volumes, que je pourrai vous envoyer, si vous le jugez à propos et si vous prenez le parti de lui répondre.

22 janvier 1755.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN[1].

Notre honorable compatriote, M. Dugas de Beaulieu, de la Société des Antiquaires de France, vient d'offrir au Musée un très-beau portrait, fait par Hennesy, l'un des meilleurs peintres du temps de Louis XV, de Richard Mique, seigneur d'Heillecourt, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, directeur des bâtiments du roi de Pologne, puis, à la mort de ce dernier, architecte de la reine Marie-Antoinette, pour laquelle il fit le petit Trianon. Mique est l'auteur, conjointement avec Heré, des projets de l'hôtel du Gouvernement, à Nancy, du portique en fer à cheval et des deux pavillons qui terminent la Carrière, des façades de cette place, de l'Arc-de-Thriomphe, des bâtiments des places Stanislas et d'Alliance, des portes Stanislas et Sainte-Catherine; il a fait le seul le projet de la caserne voisine de cette porte. C'est donc à lui que la ville de Nancy, où il a vu le jour, est redevable de ses plus beaux monuments.

Mique fut décapité en 1793, non pas seulement à cause de son mérite et de sa probité, mais pour avoir eu d'avance

1. Le portrait de Barthélemy Guibal, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, doit être attribué plutôt à Jacquart qu'à Girardet.

connaissance de la fuite de Louis XVI et y avoir coopéré en faisant, croit-on, ouvrir une porte dans les murs du parc de Versailles. Mique d'Heillecourt, conseiller à la Cour des Comptes, fut exécuté le même jour que son père. Le gendre de Richard Mique, Perruchot de Longeville, fut décapité trois mois après son beau-père, comme Girondin.

M. Dugas de Beaulieu, qui a bien voulu nous communiquer ces détails, est petit-gendre de Richard Mique.

CHRONIQUE.

— S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes a adressé au Président de la Société d'Archéologie la lettre suivante :

« Monsieur le président,

» J'ai l'honneur de vous informer que, par un arrêté du 30 août dernier, j'ai décidé, sur la proposition du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, qu'une subvention, dont j'ai fixé le chiffre à 400 fr., serait attribuée à la Société d'Archéologie lorraine.

» Je me félicite d'avoir pu donner à la Société que vous présidez ce nouveau témoignage de mon estime pour ses travaux

» Agréez, etc. »

— Le 2 septembre dernier, M. de Courmont, chef de la division des monuments historiques au ministère d'Etat, et M. Boëswilwald, architecte du Gouvernement, ont visité le Palais ducal, et sont convenus ensemble des travaux qui devaient être exécutés pour employer le plus utilement possible les 25,000 fr. récemment alloués par S. Exc. le Ministre d'Etat. Ces travaux, ainsi qu'il a déjà été annoncé, n'ont pour objet que les restaurations *extérieures*. Le comité du Musée lorrain est donc tenu de continuer à s'occuper de *l'intérieur*. Ainsi, sa position financière n'est nullement améliorée par l'acte de bienveillante libéralité du Gouvernement, et l'assistance pécuniaire du public lui est aussi nécessaire aujourd'hui que jamais. Elle le lui devient peut-être même davantage, puisque les embellissements extérieurs devront forcément en provoquer de nouveaux à l'intérieur.

Nous devons ajouter que MM. de Courmont et Boëswilwald on donné la plus complète approbation aux restaurations exécutées dans la Galerie des Cerfs, d'après les plans et sous l'habile direction de M. Chatelain.

— Notre confrère, M. Gillet, vice-président du Tribunal civil, nous communique la note suivante : Dans le procès-verbal de la séance du 10 juillet dernier de la Société de l'Histoire de France, je lis ce qui suit : « M. le comte de Montalembert appelle l'attention du Conseil » sur les publications de la Société d'Archéologie lorraine, et sur le » Musée lorrain qu'elle a fondé à Nancy. Dirigés avec beaucoup de » zèle et d'intelligence, ils embrassent l'ensemble des souvenirs et des » monuments historiques de cette grande province et peuvent être re- » commandés comme d'excellents modèles à suivre dans d'autres par- » ties de la France. »

— Lettre de Mgr de Nancy, à M. l'abbé Guillaume, sur l'*Histoire du culte de la Sainte-Vierge en Lorraine*.

Monsieur l'Aumônier,

Je vous suis très reconnaissant de m'avoir fait lire votre belle *Histoire du culte de la Sainte-Vierge en Lorraine*. C'est avec une curiosité bien naturelle que je me suis mis à cette lecture, à cause des liens étroits qui m'unissent désormais au religieux pays dont vous racontez de si honorables choses ; ai-je besoin de dire que je l'ai poursuivie et achevée avec le plus vif intérêt, à cause du charme de vos récits et des sentimens dont ils portent l'édifiante empreinte ? J'y ai trouvé les antiques et nombreux témoignages d'une piété qui s'est transmise, à quelque degré, jusqu'aux générations présentes, et qui ne peut qu'aider beaucoup au succès du ministère qu'il me faut remplir parmi elles. Leur dévotion envers la Sainte-Vierge portera bonheur à mes diocésains, et votre livre contribuera sans doute à nourrir en eux cette dévotion si salutaire ; c'est mon désir comme le vôtre, et je me persuade que Dieu ne refusera pas de l'exaucer.

Agréez, Monsieur l'Aumônier, l'assurance de mes meilleurs sentiments d'affection. + G., Evêque de Nancy.

BIBLIOGRAPHIE.

Vie de Mgr Antoine-Eustache Osmond, Evêque de Nancy (1802-1823), Aumônier honoraire de S. M. le roi de Hollande, commandeur de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem et de la Légion-d'Honneur, par M. l'abbé Guillaume, chanoine de Nancy, aumônier de la chapelle ducale de Lorraine, etc. Un très fort volume in-8° de près de 700 pages.

La souscription est ouverte à la librairie Vagner, rue du Manège, 3, à Nancy.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imprimerie de A. LEPAGE, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

9e ANNÉE. — 11e NUMÉRO. — NOVEMBRE 1860.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 12 novembre.

Le Président donne lecture de la lettre suivante, qui lui a été adressée par Son Excellence le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

Paris, le 25 août 1860.

Monsieur le Président, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 11 juillet dernier, pour m'informer que la Société d'Archéologie lorraine avait consenti, sur vos instances, à se charger du Répertoire archéologique de la Meurthe.

Je ne saurais trop vous remercier, Monsieur le Président, des démarches réitérées que vous avez bien voulu faire auprès de vos collègues pour les décider à prendre part à cet important travail. Je suis heureux de pouvoir aujourd'hui compter sur la précieuse collaboration de la Société d'Archéologie lorraine, et je vous prie de faire agréer à vos honorables collègues l'expression de mes sentiments de gratitude.

Agréez, Monsieur le Président, les nouvelles assurances de ma considération la plus distinguée.

Pour le Ministre, et par autorisation,
Le Directeur du Personnel et du Secrétariat général,
Pour le Directeur :
Le chef du bureau des Travaux historiques,
SERVAUX.

A cette occasion, le Président annonce que MM. Louis et Arthur Benoit, de Berthelming, l'ont informé qu'ils voulaient bien se charger du Répertoire de l'arrondissement de Sarrebourg.

Le Président communique une lettre de M. Joly, architecte à Lunéville, accompagnant l'envoi d'une dissertation sur les armoiries de cette ville.

En déposant sur le bureau un exemplaire du *Dictionnaire géographique de la Meurthe*, publié sous les auspices de la Société, M. Henri Lepage exprime sa reconnaissance à MM. l'abbé Lallemand et Aug. Digot, qui ont bien voulu l'aider dans la correction de ses épreuves et lui ont fourni des notes ou des indications précieuses. Il demande que mention soit faite au procès-verbal du concours que lui ont prêté ses deux honorables et savants confrères. Cette proposition est adoptée.

Conformément à l'article IV de son règlement, la Société est appelée à procéder au renouvellement de son Bureau. Sont nommés : *Président*, M. H. Lepage; *Vice-Président*, M. Alex. Geny; *Secrétaire annuel*, M. Léon Mougenot; *Trésorier*, M. l'abbé Guillaume; *Bibliothécaire*, M. Alexandre de Bonneval; *Secrétaires-adjoints*, M. Wiener et Edouard Bour.

Ouvrages offerts à la Société.

Dictionnaire géographique de la Meurthe, par M. HENRI LEPAGE.

Rapport général sur les travaux des Conseils d'hygiène publique et de salubrité, par M. DEMANGE.

Rapport sur le service médical et sur le service de la vaccine, par M. EDM. SIMONIN. Envois de M. le Préfet.

Réplique imaginaire adressée à M. Duchesne par un des vétérans de l'Académie (M. DE DUMAST).

Histoire de Frantz de Sickingen, par M. DE BOUTEILLER.

J.-F. Blondel et son œuvre, par M. AUG. PROST.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1859.

Histoire de Lorraine, racontée aux enfants, par M. LEUPOL. Envoi de M. Grosjean.

Le Siège et la bataille de Nancy, 1476 - 1477, par M. FERD. DELACOMBE. Envoi de M. Maubon.

Société de Saint-Vincent de Paul, 1860. Envoi de M. Vagner.

Répertoire archéologique de l'Anjou, septembre, octobre et novembre.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n° 36.

Statistique archéologique d'Eure-et-Loir, quatre livraisons.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, juillet et août.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1860, n° 2.

Recueil des publications de la Société havraise, 1859.

Annales archéologiques, t. XX, 3e, 4e et 5e livraisons.

Revue des Sociétés Savantes, août et septembre.

Archives de l'Art français, juillet et septembre.

Revue de l'Art chrétien, septembre et octobre.

Publications de la Société pour la recherche et la con-

servation des Monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg, 1858.

Monnaies rares ou inédites, par M. Chalon.

Destruction d'Eptiacum, par M. Namur.

Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, 1860, 2e et 3e livraisons.

Annales de la Société archéologique de Namur, 1860, 5e livraison.

Rapport sur la situation de la Société archéologique de Namur en 1859.

Présentation de membres.

Sont présentés comme candidats : MM. Arthur Benoit, de Berthelming; Ch. Thouvenin, étudiant; Théod. Simette.

Lectures.

M. Digot communique un travail de M. le comte de Widranges, intitulé : *Un mot sur la découverte de cercueils en pierre, à Sorbey*. Cette dissertation sera publiée dans un des prochains numéros du Journal.

M. l'abbé Guillaume commence la lecture d'un mémoire ayant pour titre : *Démembrement du diocèse et décoration du chapitre de Toul*.

MÉMOIRES.

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE SUR SYMPHORIEN CHAMPIER, PAR M. P. ALLUT[1].

Tous les biographes lorrains ont consacré une notice au personnage dont je vais parler, bien qu'il soit complé-

1. Un vol. in-8°. A Lyon, chez Nicolas Scheuring, libraire-éditeur ; à Nancy, chez Maubon, trottoirs Stanislas.

tement étranger à notre pays par sa naissance ; mais, comme tant d'autres, il fut pour la Lorraine un de ces enfants adoptifs, qu'elle a, jusqu'à un certain point, le droit de compter parmi ses illustrations.

Nous devons donc de la reconnaissance à l'écrivain qui vient de retracer la vie de Symphorien Champier et de faire apprécier comme il devait l'être l'homme qui, par son savoir et ses autres mérites, sut gagner la faveur du duc Antoine.

Le règne de ce prince ne marque guère dans notre histoire, aux yeux du vulgaire, que par un événement qu'on a diversement jugé, et dont les uns lui ont fait un titre d'honneur, les autres presque un crime. Le soulèvement des Rustauds, la compression de ce mouvement qui menaçait de s'étendre à la France et peut-être même à toute l'Europe, sont des faits qui doivent occuper une large place dans nos annales. Mais le fils du vainqueur de Charles-le-Téméraire a d'autres titres à l'estime de la postérité : il protégea et encouragea les sciences, les lettres et les arts; il leur imprima un puissant essort et jeta les fondements de la renommée civilisatrice que la Lorraine conquit sous ses successeurs. Il répandit ses largesses intelligentes, non pas seulement sur ses sujets, mais encore sur les étrangers qu'il sut attirer et retenir à sa cour.

De ce nombre fut Symphorien Champier, et ses actions prouvent qu'il était digne des attentions dont il fut l'objet; il était non moins digne du monument bibliographique, si je puis m'exprimer ainsi, qui vient de lui être érigé plus de trois cents ans après sa mort.

Le livre de M. Allut est bien, sans exagération, un monument, au double point de vue littéraire et typographique ; sous ce dernier rapport, on peut même dire que c'est un chef-d'œuvre : papier, caractères, capitales ornées, frontispices gravés, vignettes sur bois, etc., tout se réunit pour donner à l'ouvrage sorti des presses de M. Louis Perrin, l'habile imprimeur lyonnais, ce cachet, cette physionomie qui font tressaillir de joie les bibliophiles.

A ces qualités, qui lui assignent un des premiers rangs parmi les livres édités de nos jours, l'Etude sur Champier réunit un incontestable mérite littéraire.

Elle est divisée en deux parties : la première, précédée d'un très-beau portrait de Champier et d'une intéressante introduction, est consacrée à sa biographie ; la

seconde, à sa bibliographie : c'est le catalogue descriptif de ses œuvres. M. Allut joint, entr'autres opuscules curieux, *Lordre de Chevalerie*, composé pour le duc de Lorraine, et qui fait ordinairement partie des *Chroniques d'Austrasie*. Ce traité, qui n'a jamais été réimprimé, est suivi d'un *Petit Dialogue sur la noblesse*, qui n'est guère moins rare.

Ces détails matériels suffisent pour donner une idée générale du livre; quant à la partie biographique, au lieu d'en rendre compte, j'ai mieux aimé la reproduire, au moins par extraits, surtout en ce qui concerne ce que j'appellerai la *vie lorraine* de Champier. J'ai été assez heureux moi-même pour découvrir dans nos Archives quelques renseignements inconnus à M. Allut lorsqu'il a publié son ouvrage, et qui compléteront son récit. J'ai guillemetté les nombreux passages empruntés à son Etude, afin de montrer combien de détails il a recueillis sur le personnage auquel il vient de restituer une tardive, mais légitime illustration.

« Champier naquit, vers la fin de l'année 1471 ou au commencement de 1472, à Saint-Symphorien-le-Chastel, gros bourg du Lyonnais, aujourd'hui Saint-Symphorien-sur-Coise. Son père, Claude, était un bourgeois notable de ce lieu; sa mère, Marguerite Girard, descendait d'un frère de Pierre Girard, évêque du Puy, créé cardinal du titre de Saint-Clément en 1390 et évêque de Tusculum.

» Il est probable que Symphorien reçut les premiers éléments des lettres à Lyon. Il étudia ensuite à l'Université de Paris, où Fauste Andrelin, qu'il a cité dans le nombre de ceux desquels il reçut les leçons, enseignait à cette époque. Il est certain aussi qu'il étudia la médecine et prit ses degrés à l'Université de Montpellier, de 1495 à 1498.

» Après avoir disputé quelque temps sur les bancs de l'école, suivant l'usage d'alors, il revint à Lyon, où il partagea ses loisirs entre la pratique et l'enseignement de la médecine. En 1502, il était à Tulle, en Limousin, où, pour tromper l'ennui de ce triste séjour, il composa *la Nef des Princes et des Batailles* et *la Nef des dames vertueuses*. Il était de retour à Lyon en 1503, et y publiait ce dernier opuscule, qui lui valut la bienveillance du beau sexe, à ce point que les dames se précipitaient en foule

sur son passage pour le voir, et qu'une gente damoiselle de Dauphiné, des plus distinguées par sa naissance, sa vertu et sa beauté, s'estima heureuse de lui donner sa main. Ce fut, en effet, vers cette époque, qu'il épousa Marguerite, fille d'Yves Terrail, seigneur de Bernin, et de Louise de Genost. Elle était nièce de Théodore Terrail, abbé d'Ainay, et cousine germaine du chevalier sans peur et sans reproche, dont Champier joignit le blason au sien, comme on le voit dans plusieurs de ses livres, où il s'est fait représenter, ainsi que sa femme, à genoux devant l'image du martyr saint Symphorien, son patron, avec l'écu de Champier parti de Terrail, à côté de lui.

» La réputation de Champier ne tarda pas à attirer sur lui les regards de ses concitoyens : il fut chargé, en 1504, de prononcer l'oraison doctorale de la Saint-Thomas, ce qui avait lieu chaque année dans l'église de Saint-Nizier, le jour de l'élection des conseillers de ville pour l'année suivante. Le consulat et les autres corporations assistaient en grand appareil à cette solennité; l'orateur chargé de composer et de débiter cette harangue officielle était choisi parmi ceux qui avaient déjà donné des preuves de leur mérite. Cette distinction signalait celui qui en était l'objet à l'estime publique, et peut-être le choix qui tomba sur Champier ne fut-il pas sans influence sur son avenir.

» Les succès qu'il obtint dans la pratique et dans l'enseignement de la médecine, les livres qu'il avait publiés et la faveur avec laquelle ils furent accueillis, étendirent au loin sa renommée comme praticien et comme écrivain. »

Suivant M. Allut, Champier dut quitter Lyon, vers 1506 ou 1507, pour venir en Lorraine, où il professa la médecine; il s'y lia d'une étroite amitié avec Hugues des Hazards, évêque de Toul, auquel il donne de grands éloges dans sa Chronologie des évêques de cette ville, à la suite des *Chroniques d'Austrasie*. Il se fit bientôt connaître d'Antoine, duc de Calabre, qui, devenu duc de Lorraine à la mort de son père René II, l'attacha à sa personne et le nomma son premier médecin.

Toutefois, on ne trouve pas de traces certaines du séjour de Champier en Lorraine avant l'année 1509–1510. A cette époque, il commence à figurer dans les comptes du trésorier général, comme touchant des gages en qualité de médecin du duc, conjointement avec Jean Geoffroy, dont la famille devait s'unir plus tard à la sienne :

« A maistre Symphorien Champier la somme de quatre » cens cinquante frans pour ses gaiges des moys de jan- » vier, février, mars, juillet, aoust, septembre, octobre, » novembre et décembre.....

» Et pour avril, may et juin, payé en France, dont des- » pence sera faicte cy après[1] »

Le duc ne se contenta pas d'assigner un traitement à Champier : afin de le fixer définitivement près de sa personne, il voulut le forcer à acheter une maison à Nancy et fit lui-même les frais de cette acquisition :

« A maistre Simphorien Champier, docteur en médi- » cine, la somme de mil frans, monnoye de Lorraine, » que mondit seigneur luy a donné tant pour achecter une » maison en ce lieu de Nancy que pour les repparacions » et accoustremens d'icelle. De la quelle somme ledict » maistre Simphorien avoit promis par la quictance qu'il » a baillié de ladicte somme, soubz l'obligacion de tous » ses biens quelzconques, achecter une maison audict » Nancy dedans quatre moys après la dacte d'icelle, ainsi » qu'il appert par le mandement de mondict seigneur le » duc donné à Nancy le ve jour du moys de mars... »

Champier ne semble pas s'être très-empressé de satisfaire à l'obligation qu'il venait de contracter, car on lit en marge de la mention précédente :

« Pour ce que ledict maistre Simphorien n'a encores » achapté ladicte maison, en ensuivant le contenu en l'ar- » ticle, soit tenu à tel d'en achapter une jusques audict » m fr. »

Pendant ce temps, Champier était probablement avec le duc Antoine à Bar, d'où celui-ci partit « le viij^e jour d'avril mil v^c et dix », et où il était de retour « le xve jour de juillet ensuivant[2] ».

Le médecin du prince, devenu son historiographe, raconte ainsi ce voyage :

1. La mention relative à Champier porte : « A maistre Simphorien » Champier, médecin de monseigneur le duc, la somme de cent livres » tournois pour ses gaiges desdicts trois moys. »

2. Compte de la recette et despense fait on voyage que monseigneur le duc a fait en France en ceste année, assavoir depuis le viij^e jour d'avril mil v^c et dix qu'il partit de Bar, jusques au xve jour de juillet ensuivant que mondit seigneur fut de retour à Bar. (Ce compte forme un des chapitres de celui du trésorier général pour l'année 1509-1510.)

« Environ mikaresme, dit-il dans ses *Chroniques d'Austrasie*, Monseigneur de Lorrayne partit de Nancy pour aller à Lyon devers le roy Loys XII, accompagné de bien cinquante gentilzhommes[1] bien accoustrez, et arriva le samedy de Pasques, et le lundy de Pasques partit avec le roy pour aller en Lombardie contre les Venitiens, et passèrent par Grenoble et par Brianson.... Estoit mondit seigneur de Calabre et de Lorrayne moult bien accompagné des Lorrains, tant que tous les Milanoys demandoient qui estoyent ceulx-là ainsi bien accoustrez et tous d'une livrée; leur harnoys couvert de damas jaune, blanc et bleu. »

« Jusque-là rien n'était venu troubler pour Champier l'uniformité d'une vie entièrement consacrée à l'étude ; une autre existence allait commencer pour lui. En échangeant le silence de son cabinet contre le tumulte des camps et les périls de la guerre, la robe et le bonnet du docteur contre le corselet et le heaume, la plume contre l'épée, il dut regretter plus d'une fois ses livres et ses habitudes paisibles, car il avait environ trente-sept ans, et c'était entrer un peu tard dans une carrière bien différente de celle qu'il avait suivie jusqu'alors. Néanmoins, cette transformation du docteur en homme d'armes ne l'étonna nullement, à ce qu'il paraît, car, pour son début, il se trouva avec l'armée française à la bataille d'Agnadel, où il se signala et mérita l'estime de son maître. »

Quelques jours après cette bataille, qui avait eu lieu le 14 mai, Champier revoyait sa patrie : il était à Lyon avec le duc, le 24 de ce mois, ainsi que l'atteste le mandement ci-après, relatif à un ouvrage que le docteur avait commencé, sans doute pour être agréable à son maître, et auquel il mit la dernière main aussitôt son retour d'Italie :

« A maistre Simphorien Champier quarante florins d'or
» quc Monseigneur le duc luy a ordonné pour faire im-
» primer les Couronnicques de Lorraine au lieu de Lyon
» le xxiij^{e} jour de may mil v^{c} et dix. Pour ce lv libvres. »

Le défaut de ponctuation de ce mandement peut soulever un doute sur le lieu d'où il semble daté; ce qui est certain, c'est que le duc Antoine, qu'on voit encore à Lyon dans le courant du mois de juin, s'y trouvait le dimanche

1. M. Digot a donné les noms de quelques-uns des gentilshommes qui accompagnaient le duc. V. *Histoire de Lorraine*, t. IV, p. 14.

29 mai, jour où il y soupa avec les ducs d'Angoulême et de Bourbon, pendant que trois joueurs d'instruments faisaient entendre leurs accords[1].

Champier accompagna de nouveau son maître pendant le voyage que celui-ci fit en France « depuis le xvij^{e} jour de may mil v^{c} unze jusques par tout le mois d'aoust[2] », et notamment à Lyon, où on voit le duc faire des achats chez un nommé Jehan Marion, marchand de cette ville.

Les comptes nous manquent pour les années 1511-1512, 1512-1513 et 1513-1514, et tout ce que je sais, c'est qu'à la première de ces dates, Champier était à Nancy, où il achevait de rédiger sa compilation médicale intitulée : *Rosa Gallica*, etc. On lit, en effet, au bas du 135e feuillet : *Finis hujus pretiosæ Margaritæ.. Apud Nanceium Lotharingie primarium oppidum... Anno* MDXII[3].

Le compte de 1514-1515 nous apprend que Champier ne toucha en Lorraine que ses gages des mois d'avril, mai et quinze jours de juin; il reçut le surplus, soit, durant « le voyage de France », soit « delà les monts ». Il était à Reims, le 24 janvier, au sacre de François Ier, où Antoine fut appelé à représenter le duc de Normandie, l'un des douze pairs du royaume ; et à Amboise, le 26 juin suivant, où se célébra le mariage du prince lorrain avec Renée de Bourbon.

Ces fêtes à peine terminées, François Ier repassa les Alpes pour tenter la conquête du Milanais. Le duc de Lorraine l'accompagna encore en Italie et se distingua à la journée de Marignan, où il faillit perdre la vie. Champier, qui était à ses côtés, raconte ainsi comment, tandis qu'on parlementait avec les Suisses, ceux-ci essayèrent de surprendre les Français dans leur camp, et comment le duc Antoine se trouva au plus fort de la mêlée :

« Le guet de l'avant-garde, laquelle menoit le seigneur Charles de Bourbon, entendit le bruyt des Suisses : si crya alarme, et vint alarme de main à main jusques au roy... Monsieur le duc de Lorraine, lequel se vouloit bou-

1. Compte du trésorier général pour l'année 1509-1510.

2. Trésorier général pour 1510-1511. Les gages de Champier, des mois de juin, juillet et août, lui sont payés en France.

3. *Nouvelles recherches de bibliographie lorraine*, par M. Beaupré.

ter à table pour soupper, entendit le cry et alarme, si monta à cheval sans soupper et nous aussi après luy, car il n'estoit plus temps de soupper et falloit penser ailleurs... Monseigneur de Lorraine entra dedans la bataille, si combattit moult vertueusement et luy fut tué son cheval dessoubz luy. Mais le capitaine de la garde, Jacob de Germini, incontinent fut près, si luy en bailla ung autre, et monta dessus incontinent ledit seigneur. Quant fut à cheval, un avanturier si le congneut et si luy dit : Monseigneur de Lorraine, courage, tout est à nous. Et en disant ce mot voulut frapper Monseigneur de Lorraine. Et ce voyant le coup, ledit Jacob de Germini lui bailla par derrière un coup de lance, si le getta mort par terre. Le seigneur de Bayard, lequel estoit lieutenant de Monseigneur de Lorraine, voyant ledit seigneur dans la presse au meilleu des Suysses en moult grand dangier, marcha vers luy, criant à haulte voix : Suysses traistres et villains maulditz, retournez manger du fromaige en vos montaignes si povez, mais je vous prometz que à ceste heure n'aurez loysir. Cryez mercy à ceste heure à Dieu de vostre trahyson, car demain ne sera temps et en enfer n'y a aucune rémission ni repentance. Alors frappa sur Suysses à tort et à travers, à dextre et à senestre, devant et puis derrière, et sembloit que son cheval fût celluy qui servoit par enchanterie à Clamades ou à Pacolet, ou bien qu'il vollast en l'air au throsne Dedalus. Si fiyt tant par sa hardiesse qu'il n'y avoit Suysse qui l'osast aborder, mais tous le fuyoient comme s'il eust esté ung autre Ciron centaure ou Hercules de Lybie. Et tant fit par sa prouesse, que celle bande de Suysses délaissèrent les Lorrains et Françoys qui suivoyent monseigneur de Lorraine et Bayard[1] »

« Nouvel Aristote auprès d'un nouvel Alexandre », bien que ses fonctions ne l'obligeassent pas à affronter les longues pertuisanes des Suisses, Champier donna, dans cette journée, de nouvelles marques de sa vaillance : il suivit son seigneur au plus gros du danger, et se montra aussi expert au fait des armes que les soldats blanchis sous le harnois. Le duc de Lorraine, témoin de ses prouesses, voulut, en récompense, l'armer lui-même chevalier ; il lui

1. Les Gestes ensemble la Vie du preux chevalier Bayard, livre III, chap. 2.

donna l'accolade et lui chaussa les éperons dorés sur le champ de bataille »; et afin que le témoignage de cet honneur reçût comme une sorte de consécration, Antoine octroya à Champier des lettres patentes de chevalerie, le seul exemple de ce genre qui soit connu en Lorraine. Ces lettres sont ainsi conçues :

« Antoine, etc. A tous présens et advenir, Salut. Comme » nous soyons certainement informez que nostre très-cher » et féal conseillier et premier médicin Siphorien de Champier, natif du pays de Lyonnois, docteur et chevalier » en médicine, soit extraict d'ancienneté de noblesse, tant » par la congnoissance qu'avons eu de ses plus prochains » parens que aussi de son nom et de ses armes, et que, » depuis le temps qu'il est en nostre service, il ce soit » trouvé avec nous estans au service du très crestien Roy » de France, la première contre les Vénissiens et la se- » conde contre les Milanois et autres leurs alliez Suysses » qui lors estoient ennemys mortelz dudit très crestien » Roy de France. Savoir faisons que nous, ce que dessus » considéré, et meismes les grandes sciences et très- » louables vertus et prudence que congnoissons estre en » la personne dudit messire Siphorien de Champier, avons » esté meu, sur la prière et requeste qu'il nous a faictes » le lendemain d'après la dernière bataille gaignée, de luy » baillier l'acollée avec l'ordre de chevalerie, comme » ayant bien mérité de l'avoir. Et en tesmoingnaige de ce, » luy avons octroyé ses présentes signées de nostre propre » main et à icelles fait mectre et appendre nostre grant » seel, que furent donnée au camp de Sainct Don près » Milan, le xxv[e] jour de septembre, l'an de grâce Nostre » Seigneur mil cincq cens et quinze.... »

« Décoré d'une dignité qui surpassait toutes les autres en ce temps-là et le mettait presque sur le pied de l'égalité avec les plus grands personnages, Champier vit ainsi se réaliser les rêves brillants de sa jeunesse; il oublia dès lors son extraction modeste et roturière et ne s'occupa plus qu'à se créer des aïeux. A dater de ce jour, le bourgeois de Saint-Symphorien-le-Chastel eut la prétention d'être gentilhomme de nom et d'armes, et, par une faiblesse peu digne d'un grand esprit, il préféra l'honneur imaginaire d'une longue suite d'ancêtres qui n'étaient pas

les siens[1], à la gloire d'être le premier de son nom, et de léguer à sa postérité la double noblesse des armes et des lettres, qu'il avait si bien méritée par sa valeur et par son savoir.

» Cependant un autre triomphe l'attendait à Pavie, où il était allé se reposer des fatigues de la guerre. Les docteurs de la célèbre université de cette ville, remplis d'admiration pour sa science, résolurent de l'agréger à leur collége, bien que leurs statuts s'opposassent formellement à ce qu'un semblable honneur fût décerné à un étranger... Le procès-verbal de sa réception fut fait par Jean-Marie de Lege, notaire apostolique et impérial, le 9 octobre 1515. A la suite de ce procès-verbal est la liste de dix-sept ouvrages de médecine publiés jusqu'à ce jour par Champier.

» Celui-ci resta encore cinq semaines à Pavie, après le départ du roi, puis il repassa les Alpes et rentra en France. Revint-il à Lyon ou se rendit-il à Nancy auprès du duc Antoine? je ne trouve aucun document qui puisse nous fixer sur ce point; cependant je vois plusieurs traités de lui, imprimés à Lyon en 1516, d'où il serait permis de conclure qu'il était cette année-là dans cette ville. Il y était très-certainement à la fin de 1519, puisqu'il fut élu consul pour l'année suivante, et il est même vraisemblable qu'il s'y fixa, car on le retrouve, en 1527, s'occupant activement de la fondation du collége de la Très-Sainte-Trinité et de l'agrégation du corps médical. »

Il ne m'est guère possible de résoudre complétement la question posée plus haut par M. Allut : dans le compte de l'année 1516-1517, Champier figure encore parmi les médecins du duc, avec 400 livres de gages; mais, à partir de l'année suivante, son nom disparaît de la place qu'il occupait dans le registre du trésorier général, et on le retrouve, sans être suivi d'aucune qualification, avec ceux des pensionnaires ou des gens retenus à pension; celle de l'ancien médecin du duc était de 200 francs.

1. Il se substitua au nom et aux armes d'une noble et ancienne maison de Champier, originaire du Dauphiné, éteinte vers la fin du xv[e] siècle. Sa famille, à lui, portait d'azur à une étoile d'or de six rais; cimier, une licorne d'argent; supports, deux sauvages bastonnés de même; devise : *Tu ne cede malis, sed contra audentior ito.*

La mention du paiement de cette somme est très-succincte et n'offre aucun intérêt; elle se reproduit dans les mêmes termes jusqu'au compte de 1534-1535; mais, aux suivants, pour un motif que je ne puis deviner, elle est beaucoup plus explicite :

« A maistre Simphorien Champier, médicin de monsei-
» gneur le duc, la somme de deux cens frans, monnoie de
» Lorraine, pour ses gaiges[1] de la présente année, les-
» quelz ij^c frans mondit seigneur le duc entendt et veult
» luy estre payé et continuer par chacun an sa vie durant,
» ainsy qu'il appert par mandement de mondict seigneur
» le duc donné à Nancy le vij^e jour d'avril mil v^c xxxvij
» (*sic*), avec coppie de ses lettres de retenue sur ce faictes
» et passées[2] ».

« A maistre Simphorien Champier, conseillier et médi-
» cin de monseigneur le duc, la somme de deux cens frans
» que monseigneur le duc luy a ordonné de pension par
» chacun an, comme il appert par les lectres patentes[3] de
» mondict seigneur le duc rendu ès comptes précédans[4] ».

De ce qui précède, il semble résulter la preuve que Champier avait quitté la Lorraine, ou du moins le service actif près de son maître, à partir de l'année 1517, et rien n'indique qu'il ait résidé dans notre pays depuis cette époque. Il est très-probable qu'il y revint plus d'une fois, mais je ne saurais admettre tout-à-fait ce que dit M. Allut dans le passage suivant :

« Depuis la bataille de Marignan, Champier, satisfait d'avoir noblement gagné ses éperons, tout entier à l'étude et à l'accomplissement de ses devoirs de bon citoyen, avait laissé sa lance au râtelier et partageait sa vie entre Nancy, *où l'exercice de sa charge le rappelait souvent*, et Lyon, où le soin de ses affaires et l'impression de ses livres exigeaient souvent sa présence. »

En 1525, à la suite d'une sédition populaire durant laquelle sa maison fut pillée et dévastée de fond en comble, Champier quitta cette dernière ville, où on ne trouve plus

1. Cette expression est employée indifféremment avec le mot *pension* dans les comptes précédents.
2. Trésorier général pour 1535-1536.
3. Je n'ai pu découvrir ces lettres, malgré toutes mes recherches.
4. Trésorier général pour 1537-1538.

de trace de lui jusqu'à l'année 1532[1], qu'il y publia ses *Castigationes pharmacopolarum*. Vers cette époque (1533), ses concitoyens, voulant lui faire oublier les justes griefs qu'il avait contre eux et lui donner une marque de leur estime, l'élurent consul pour la seconde fois. Néanmoins, quoique les membres du consulat fussent nommés pour deux ans, son nom ne figure pas sur leur liste en 1535. Toujours est-il qu'il publia encore quelques-uns de ses ouvrages à Lyon en 1535, 1536 et 1537.

Les biographes de Champier n'ont pas pu préciser la date de sa mort : les uns donnent celle de 1535, les autres celles de 1539 ou 1540; M. Allut croit qu'il mourut vers 1537. Voici une note des comptes du trésorier général de Lorraine, pour l'année 1538-1539[2], qui dissipe toutes les incertitudes sur ce point :

« A la vesve de feu maistre Symphorien Champier, con-
» seillier de monseigneur le duc, la somme de deux cens
» frans, monnoye de Lorraine, que mondict seigneur le
» duc luy a ordonné pour sa pension de son feu maryt de
» l'année présente, nonobstant qu'il n'eust actainct le
» temps. »

Champier avait eu de son mariage avec Marguerite Terrail deux fils, Antoine et Claude. Le premier, le seul dont j'aie à parler, hérita de la charge de son père, qu'il occupait déjà à la mort de ce dernier; il fut ensuite médecin et conseiller des ducs François Ier et Charles III. Il avait épousé Valérie, fille du collègue et probablement de l'ami de Symphorien Champier, le docteur Jean Geoffroy, lequel avait obtenu du duc Antoine, en reconnaissance de ses services, la place du Montet, près de Nancy; c'est pourquoi sa fille, à qui ce joli domaine avait sans doute été donné en dot, est qualifiée de dame de ce lieu. Le souvenir de cette dernière s'est perpétué dans le nom de la chapelle du Montet, que peut-être elle avait fondée, et qui s'appelle encore Sainte-Valérie ou Sainte-Valérienne.

Antoine Champier, qui mourut vers 1595, n'eut de sa femme qu'une fille, Chrétienne ou Christine, qui se maria à Antoine de Mars, baron de Juys en Dombes.

1. Il y a ici contradiction avec une assertion précédente, où l'auteur montre Champier à Lyon en 1527.

2. On voit, dans ce même compte, Antoine Champier, fils de Symphorien, figurer parmi les médecins du duc, aux gages de 400 francs.

Symphorien Champier dut venir plus d'une fois dans la charmante résidence du Montet visiter ses enfants ou se reposer de ses travaux; de là, ses regards embrassaient le riant panorama de Nancy, et il pouvait même distinguer la flèche et les toitures élancées du palais ducal où il était admis dans l'intimité du souverain.

Quant à la maison que le duc Antoine lui avait donnée à Nancy, c'est vraisemblablement celle que son fils, désigné alors sous le nom pompeux de Monsieur du Montet, habitait, en 1551, au « circuyt de la place » Saint-Epvre[1]; mais je ne saurais préciser l'endroit où elle était située. Sous ce rapport, Nancy est moins heureux que Lyon : on y connaît la maison où demeura Champier, et M. Allut a pu en donner le dessin; une rue de cette ville, rue bien ignorée il est vrai, porte aussi le nom du docteur, à la mémoire duquel ses concitoyens ont voulu rendre cet hommage.

Henri LEPAGE.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN[1].

MM. Voirin ont bien voulu offrir au Musée une petite peinture représentant sainte Geneviève, et au dos de laquelle on lit : « Ce petit cadre estoit attachée au lit de » feüe S. A. R. M. la duchesse doüairiere de Lorraine, » et donnée (à M. Mathieu, ancien pharmacien), par » Mademoiselle Brillon, le 28 avril 1772. »

MM. Voirin ont aussi donné un portrait de Stanislas, au crayon rouge, avec la signature du Roi de Pologne.

M. René Humbert, caporal au 6e de ligne, a offert : 1° un boulet en granit trouvé dans les fossés de la ville d'Epinal; 2° un poinçon de mineur découvert dans les anciennes mines de Bussang, dans une galerie où l'on voit la date de 1575 et les lettres A R; 3° un fragment de béton romain provenant des fouilles de Plombières, rue Napoléon III.

1. V. mon *Rôle des habitants de Nancy en* 1551-1552.

— M. Didon, ancien serrurier, a donné : 1° une marque de la Chambre des Comptes pour les mesures à livrer les grains; 2° une marque servant à étalonner les mesures des salines; 3° deux modillons en cuivre provenant du tombeau de Stanislas. Les deux premiers objets se trouvaient dans l'atelier de Lamour et ont été donnés par lui au père de M. Didon.

— M. l'abbé Muths, curé de Neuves-Maisons, a fait don d'une pièce de 15 deniers, de Léopold.

— M. Marcel, de Champigneulles, a donné un petit bronze romain et une monnaie du duc Henri II.

— M. Olry, instituteur communal à Allain-aux-Bœufs, a offert au Musée une trusatyle, une chaîne en fer bien ouvragée, une fibule et un fragment de poterie, trouvés à trois cents mètres du village, en fouillant un terrain pour y planter de la vigne.

— M. Tisserand, ancien greffier, à Chaligny, a offert plusieurs monnaies, parmi lesquelles une de Metz, deux de Lorraine et deux petits bronzes romains.

— Enfin, M. Guibal, ancien juge de paix, a donné : 1° une copie photographiée d'un portrait, peint par Girardet, du sculpteur Barthélemy Guibal, représenté offrant au Roi de Pologne le modèle en cire de la statue de Louis XV, qui décorait autrefois la place Stanislas de Nancy; 2° une pierre portant l'inscription suivante : « J'ai été » posée par Dieudonné Barthélemy Guibal le 21 novembre » 1751. » C'est la première pierre des fourneaux construit dans le jardin de sa campagne, à Lunéville, pour y couler les différentes pièces en plomb qui forment les fontaines de la place Stanislas.

M. Guibal a bien voulu joindre à ce double cadeau la notice suivante que nous nous empressons de publier.

Dieudonné - Barthelémy Guibal est né à Nîmes en 1699 ; son père était entrepreneur. Je ne sais où il a fait ses études, mais il paraît qu'il s'y était tellement distingué, qu'à l'âge de vingt-trois ans il fut appelé par le duc Léopold pour être son sculpteur.

Les nombreuses statues qui décoraient le Bosquet de Lunéville sont sorties de ses ateliers. Il y en avait entre autres dix, entre la terrasse du château et le Bosquet ; il ne reste que la première et la dernière ; dix (Apollon et les neuf muses) autour du grand bassin ; dans les carreaux, les quatre saisons, Diane, etc., au nombre d'environ vingt. Enfin les deux statues colossales de saint Pierre et de saint Michel qui surmontent les deux tours de l'église Saint-Jacques, à Lunéville.

A Nancy, Guibal a fait pour le Roi de Pologne les belles fontaines qui ornent deux des angles de la place Stanislas. Le devis qui accompagnait le projet présentait un chiffre que le Roi, avec son faible revenu, crut ne pouvoir atteindre. Alors Guibal lui dit : « Sire, cela tient au prix du bronze ; si vous voulez faire cet ouvrage en plomb, il ne vous coûtera que moitié à peu près. » Cela fut exécuté ainsi.

Guibal a aussi fait les quatre statues en pierre et le beau groupe en plomb qui surmontent l'Arc-de-Triomphe reliant la place de la Carrière à la place Stanislas ; les quatre statues assises au second étage de l'hôtel du Gouvernement, les bustes qui entouraient la place en avant et qui ont été brisés en même temps que la statue ; la décoration des deux portes ; enfin un très-grand nombre de groupes d'enfants, dont huit autour de la place de la Carrière, quatre sur les pavillons, six sur les balustrades du trottoir d'Amerval, d'autres sur les toitures de l'Hôtel-de-Ville, etc.

De son premier mariage, Guibal eut un fils nommé Nicolas, qui obtint un grand prix de Rome ; il voyagea en Italie et en Allemagne, et fut nommé premier peintre du roi de Wurtemberg. Six des nombreux enfants qu'il eut de son second mariage (deux garçons et quatre filles) parvinrent à un âge avancé.

Guibal avait marié sa fille aînée à Mathis, son meilleur ouvrier, quoiqu'il fût sans fortune, et qui, après la mort de son beau-père, se ruina. On procura une place à sa femme en Russie : elle partit pour Saint-Pétersbourg avec ses trois filles, qu'elle y maria plus tard avec

trois Lorrains. Elle appela près d'elle son frère, qui fut anobli et nommé directeur des enfants trouvés, et ses trois sœurs, dont l'une devint dame d'honneur de l'impératrice Catherine II, une autre épousa le général Perret, qui prit Ocsakof lors de la conquête de la Crimée. Il ne resta à Lunéville que son plus jeune frère, qui faisait alors ses études et devint notaire.

Le sculpteur Guibal mourut en 1759.

CHRONIQUE.

S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes a bien voulu adresser la lettre suivante au Président de la Société d'Archéologie à l'occasion de l'envoi du *Dictionnaire géographique de la Meurthe :*

« Paris, le 26 octobre 1860.

» Monsieur le Président,

» J'ai reçu deux exemplaires du *Dictionnaire géographique de la* » *Meurthe* rédigé par vos soins, d'après les instructions du Comité.

» Je ne saurais trop vous féliciter et vous remercier, Monsieur le » Président, du zèle dont vous avez fait preuve en cette circonstance. » Grâce à votre empressement, le Dictionnaire géographique de la » Meurthe pourra être mis sous presse très-incessamment, et le monde » savant ne tardera pas à connaître un travail dont s'honorera à juste » titre la Société d'Archéologie lorraine.

» Je vous renouvelle avec plaisir, Monsieur le Président, les assu- » rances de ma considération la plus distinguée. »

BIBLIOGRAPHIE.

M. Huillard-Bréholles, membre de la Société des Antiquaires de France, vient de publier une très-intéressante *Notice sur une ancienne peinture historique de la collégiale de Saint-Dié*, représentant l'empereur Henri VI donnant l'investiture de l'avouerie de Saint-Dié au duc de Lorraine, et le même empereur donnant à saint Dié en personne l'investiture par l'anneau d'or ; cette Notice est accompagnée d'un fac-simile de la peinture en question, au bas de laquelle on lit : *Dominus dux Lotoringie—prepositus ecclesie hujus—imperator Hanricus VI— dux Barvare—rex Bohemie—imperator Henricus VI in maiestate — sanctus Deodatus.*

— *Etudes historiques sur l'ancienne Lorraine*, par M. Victor de Saint-Mauris, ancien introducteur des ambassadeurs, membre de l'Académie de Stanislas, etc. — L'histoire de Lorraine a occupé, de nos jours, beaucoup d'esprits sérieux. Le livre de M. Digot a rempli naguère une lacune, il a rendu facile et a mis à la portée de tous une matière dont il fallait auparavant acheter la connaissance par de laborieux efforts. Aussi a-t-il obtenu spontanément un succès mérité. L'ouvrage que nous annonçons n'est pas une histoire proprement dite, circonstanciée et poursuivie dans tous ses détails; ce sont des études sur les contrées qui composaient autrefois le grand royaume de Lothaire, et plus spécialement sur la seule qui en ait retenu le nom. Exposer brièvement les origines lorraines, la formation du royaume de Lothaire, son existence tourmentée et sa prompte dislocation en une multitude de souverainetés éparses; s'attacher alors à celui de ces petits Etats, qui, continuant de s'appeler Lorraine, a eu le plus de vitalité, le suivre dans toutes les phases de son développement jusqu'à la consommation de ses destinées, rétrécissant ou élargissant le tableau selon que l'intérêt grandit ou décroit; enfin reprendre, dans un aperçu historique, naturellement plus restreint, les autres Etats qui, sortis comme le duché de Lorraine du démembrement lotharingien, ont eu avec lui des relations étroites, mais n'ont pas su fonder une véritable nationalité, tel est le plan de cette publication.

Les Etudes historiques sur l'ancienne Lorraine formeront 2 vol. in-8° de 450 à 500 pages. Le prix de chaque volume sera de cinq francs. Les souscriptions sont reçues aux librairies de M. Vagner, rue du Manége, 5, et de Mlle Gonet, rue des Dominicains, à Nancy.

RECUEIL DE DOCUMENTS SUR L'HISTOIRE DE LORRAINE.

L'éditeur de ce Recueil, M. L. Wiener, prévient les amateurs que, par suite de la perte de plusieurs membres de la Société, quelques noms peuvent être ajoutés sur la liste de souscription, et il prie les personnes qui n'auraient pas retiré leurs volumes, de vouloir bien le faire le plus tôt possible.

Pour paraître en 1861 : *Enquête sur la guerre des Rustauds*, document entièrement inédit, tiré du Trésor des Chartes de Lorraine.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imprimerie de A. LEPAGE, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

9e ANNÉE. — 12e NUMÉRO. — DÉCEMBRE 1860.

RECTIFICATION.

Quelques exemplaires de notre avant-dernier numéro portent, par erreur : *Numéro 9. — Août et septembre.* Il faut lire : NUMÉROS 9 ET 10. — SEPTEMBRE ET OCTOBRE.

SOUSCRIPTION A UN FRANC.

RESTAURATION DE LA GALERIE DES CERFS.

NEUVIÈME LISTE.

Petit, employé de l'enregistrement, à Massiac (Cantal)	5	»
Alexis Butte (6e souscription)	10	»
Un anonyme	3	50
Le comte A. de Circourt, à Fontainebleau (7e s.) ..	45	»

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 12 décembre.

Vingt membres environ assistent à la réunion.

Le Président fait savoir que M. le Recteur de l'Académie de Nancy lui a adressé, mais trop tard pour qu'elle pût être communiquée aux membres de la Société d'Archologie, une lettre d'invitation pour la séance de rentrée des Facultés, du 20 novembre dernier.

Ouvrages offerts à la Société.

Notice biographique et littéraire sur Dom Augustin Calmet, par M. Aug. Digot.

Essai d'une Statistique agronomique de l'arrondisse- de Toul, avec une carte, par M. E. Jacquot. Envoi de M. le Préfet.

Discours prononcé à l'audience de rentrée de la Cour impériale de Nancy, par M. E. Liffort.

Des alphabets européens appliqués au sanscrit, par M. G. Du Mast.

Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France. T. IV.

Répertoire archéologique de l'Anjou. Décembre.

Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres.

Mémoires de la Société académique de l'Oise. T. IV.

Revue des Sociétés savantes des départements. Octobre.

Revue de l'Art chrétien, par M. l'abbé J. Corblet. Novembre.

Le Magasin de la Haute-Lusace (en allemand) ; quatre fascicules.

Admission et présentation de membres.

Sont admis comme membres de la Société : MM. Charles Thouvenin, étudiant ; Théod. Simette ; Arthur Benoit, de Berthelming,

Sont présentés comme candidats : MM. l'abbé Soulié ,

directeur du pensionnat Saint-Léopold ; Albert Gouy, ancien officier d'état-major ; Baraban, avoué au Tribunal ; Bègue, commissaire de police ; Eugène Bertin, professeur suppléant à l'Ecole de Médecine.

Lectures.

M. Léon Mougenot communique un travail de M. Louis Benoit, intitulé : *La pierre tombale de Mathias Kilburger*. 1621. La Société vote l'impression de ce morceau, qu'accompagne une lithographie. M. l'abbé Guillaume continue la lecture du *Démembrement du diocèse de Toul*. M. Henri Lepage donne communication d'une note de M. Joly sur les armoiries de Lunéville.

MÉMOIRES.

NOTES SUR LA LORRAINE ALLEMANDE. — LES RHINGRAVES ET LES REITRES PENDANT LES GUERRES DE RELIGION DU XVI° SIÈCLE.

III.

Cette étude serait incomplète si l'on passait sous silence les exploits militaires des Rhingraves et quelques particularités d'un intérêt local qui se rattachent cependant à l'histoire générale. Quand Frantz de Sickingen, que l'Allemagne revendique comme l'un des types les plus brillants de sa chevalerie, vint menacer Metz en 1518, les citains furent sauvés, grâce à *un comte au païs d'Allemaigne, le Rin de greffe*, qui arriva avec une escorte de vingt chevaux, et, que Dom Tabouillot suppose, mais à tort, être Jean de Helmstadt. Un autre Rhingrave se présenta aussi, dans des circonstances semblables dans la cité de Trèves, assiégée par le marquis de Brandebourg, en 1552. Nous avons parlé, dans la seconde partie de cette notice, de ce personnage, appelé par Dom Calmet Philippe comte du Rhin[1]. Les négociations qu'entreprirent ces deux sei-

1. V. à l'année 1518, la Chronique rimée de la cité de Metz et les Chroniques de Huguenin. — E. de Bouteiller, Hist. de Frantz de Sickingen, p. 69 et suiv. — Dom Calmet, Hist de Lor., 1728, t. III col. 7.

gneurs allemands, sont généralement connues; celles dont se chargèrent d'autres Rhingraves, au nom de la France, le sont beaucoup moins, et les chroniqueurs contemporains évitent souvent de les mentionner.

Les princes d'Allemagne, après s'être ligués contre Charles-Quint, avaient reconnu, par un traité conclu le 5 octobre 1551, le roi de France Henri II vicaire du Saint-Empire et protecteur de la liberté germanique; les innovations religieuses avaient répandu en Allemagne une agitation que la politique de la France avait contribué à entretenir. Henri II avait *des pensionnaires et des serviteurs occultes* dans la ville libre impériale de Strasbourg et dans les principales cours. Parmi ses agents, on remarquait les Rhingraves, chargés tour à tour d'entretenir des intelligences avec les princes révoltés contre l'empereur; de recevoir leurs députés sur les frontières de France, à Saint-Dizier, pour les conduire à la cour, à Fontainebleau (1551), enfin d'escorter Henri II, quand, après s'être emparé des Trois-Evêchés, il se dirigea vers l'Alsace à la tête d'une brillante armée, dont le troisième corps était commandé par un Rhingrave (1552)[1].

Celui d'entre eux dont il est ici question se trouve désigné dans le vieux missel qui leur servait d'obituaire avant qu'ils n'eussent changé de religion : c'est Jean-Philippe, qui mourut à l'âge de quarante-six ans, à Orcamps, en Picardie, en 1566. Leur historiographe nous apprend qu'il avait l'usufruit d'une portion du comté de Salm, et qu'il s'était engagé vis-à-vis de son frère aîné, Philippe-François, revêtu alors de la dignité du séniorat, à ne pas contracter de mariage, afin de contribuer à la splendeur de la famille. Colonel de reîtres et de lansquenets des plus distingués, nommé par le roi chevalier de l'ordre de Saint-Michel, il avait été « nourri en France, dit Vieilleville, et créé gentilhomme de la chambre. » La France n'avait pas été le seul théâtre de ses combats :

1. V. Mém. de François de Rabutin (Collect. de Michaud et Poujoulat, t. VII, p. 408 et suiv., et Mém. de Vieilleville (ibid., t. IX., p. 132 et suiv.).—V. sur Jean-Philippe: Wild und Rheingr., paragaphes 46, 47 et 52. — La plupart des chroniqueurs du temps des Valois mentionnent les Rhingraves. — Comme le Musée lorrain, le Musée de Cluny possède le portrait de l'un d'eux, en costume de colonel de reîtres.

il s'était joint aux trois cents gentilshommes volontaires qui, après avoir gagné Milan, Rome et la Sicile, allèrent se jeter dans Malte assiégée par toutes les forces de l'empire ottoman. L'espace nous manque pour apprécier comme nous le voudrions cette expédition chevaleresque dont fit partie le sieur de Brantôme, et dont il parle longuement dans ses Mémoires. Jean-Philippe avait aussi été au nombre des trois cents gentilshommes faits prisonniers à la bataille de Saint-Quentin, gagnée par les Espagnols, le 10 août 1557, malgré un renfort considérable de lansquenets conduits par le comte palatin du Rhin.

C'était une nécessité pour les parties belligérantes de s'adresser aux troupes étrangères, car, au XVIe siècle, l'organisation des armées nationales permanentes, qui fut une révolution dans l'art militaire, n'étant pas d'un usage général, et les gentilshommes français ne formant que des corps de volontaires dont le service irrégulier ne permettait pas toujours de tenir campagne, il fallut recourir aux bandes ou régiments[1] de lansquenets à la solde des colonels allemands, au nombre desquels se trouvaient les Rhingraves et divers autres princes de l'Empire, auxquels, au dire du maréchal Castelnau, on offrit le bénéfice énorme de ne fournir que moitié soldats et d'être payé double[2]. Ce ne fut pas seulement un motif de lucre qui les engagea à marcher au secours de Charles IX lorsqu'éclatèrent les guerres de religion : ils furent guidés par des considérations d'un ordre plus élevé, qui n'ont pas toujours été bien comprises, même par les anciens historiens. Méze-

1. Quand l'organisation de la légion tomba en désuétude, on créa des colonels-généraux d'infanterie française et suisse; mais les colonels allemands, au service de France, continuèrent à commander leurs bandes de quinze cents lansquenets. Quant à la cavalerie étrangère, elle était principalement formée de reîtres, divisés en compagnies ou cornettes représentant nos escadrons actuels, et subdivisés en guidon. On les appelait aussi pistoliers, du nom de leur arme principale; celle des lansquenets était la pique. L'artillerie formait à peine un corps à part.

2. La montre était la revue où la paie se distribuait aux soldats. Castelnau rapporte, dans ses Mémoires, que, malgré le profit qu'il y avait à faire la montre sur de vieux rôles, le rhingrave Jean-Philippe, un de ses grands amis, lui déclara à plusieurs reprises que la guerre civile lui déplaisait fort en France. (Mém. de Castelnau. Bruxelles. 1741, t. I, p. 114 et suiv.)

ray paraît croire que les levées se firent, les unes dans les pays catholiques, les autres chez les protestants. Il n'en est rien: M. de Lansac était chargé par le roi de s'adresser aussi aux princes protestants et de leur représenter, dit M. de Thou, qu'ils *etoient plus obligez que personne de le deffendre pour empescher que suyvant le mesme exemple leurs subjects ne les attaquassent.*

Nous ne saurions omettre un fait, bien futile en apparence, mais qui, suivant le caractère et les mœurs de l'époque, prit les proportions d'un événement et dut contribuer à rattacher un des principaux chefs de la maison des Rhingraves à la politique de la France : ce fut la liaison de Frédéric avec une des dames d'atours de la reine Catherine de Médicis, Charlotte de la Beaune, plus connue sous le nom de baronne de Sauves. Cette intrigue (1567) entre un comte sauvage du Rhin et une des plus belles personnes de la cour se trouve mentionnée dans l'histoire abrégée de sa maison[1].

Le prince de Condé et Châtillon entretenaient une active correspondance au nom du parti protestant[2]; mais leurs négociations furent traversées, en 1562, par le cardinal de Lorraine et le duc de Guise : le colloque de Poissy (1561), en mettant au jour les nouvelles doctrines religieuses des calvinistes de France, leur avait aliéné le concours des luthériens d'Allemagne, et les Guise avaient habilement profité de cette disposition des esprits pour faire un nouvel appel aux princes protestants de ce pays. Cet appel devait être entendu, non seulement par des princes qui s'étaient mis sous le protectorat de la France, mais aussi par des populations guerrières dont les instincts belliqueux s'étaient développés, soit par la nécessité de se protéger, soit grâce à l'influence de leurs seigneurs : ceux de la baronnie de Fénétrange avaient établi dans chaque village des compagnies de *buttiers* ou arquebusiers, auxquels il était accordé des récompenses et des franchises de taille; revêtus d'une livrée, ces buttiers étaient tenus de s'exercer chaque dimanche, depuis Pâques jusqu'à la Saint-Michel, sur un préau spécialement affecté à cet

1. V. Vild und Rheingr., p. 132.

2. V. Alting., Hist. eccl. Palat., p. 1365.

usage[1]. Quant aux bourgeois de la ville, malgré la charte d'affranchissement de 1584, ils devaient marcher au premier cri de guerre et *suivre les seigneurs allant en voyage quand il leur plaît et en tel nombre qu'ils ordonnent, et ce parmi leur nourriture seulement*[2].

En considérant l'ardeur belliqueuse dont étaient animés les Rhingraves, la facilité qu'ils avaient à pénétrer en France, en traversant la Lorraine, alors pays neutre, on n'est plus étonné que Catherine de Médicis, au moment où les Anglais envahissaient une de nos plus belles provinces, qui leur avait été livrée, se soit adressée, le 22 juin 1522, *à son cousin le comte rhingrave chevalier de l'ordre du roi*, relativement à une levée de 6,000 lansquenets.

Le 5 mars 1563, Charles IX écrivait au rhingrave, de Fontainebleau : « Mon cousin, pour ce que je désire estre accompagné en mon voyage de Lorraine d'un bon nombre de chevaliers de mon ordre, desquels je vous ai choisi pour l'un, je vous prie que, incontinent la présente reçue, vous vous prépariez pour faire ledit voyage et ne falliez vous trouver à Châlons en Champaigne à la prochaine feste de Pâques d'où je fais compte de partir incontinent après ladite feste pour achever mon voyage, où je serai bien aise de vous voir en si honneste équipaige que ma compaignie en soit honorée, et d'un train si réglé et bien ordonné qu'il n'y ait point de confusion en toute ma troupe, s'il est au monde possible, et je vais prier Dieu qu'il vous ait en sa garde.

Signé : CHARLES[3].

1. L'institution des buttiers, qui fournissait des troupes plus ou moins aguerries, fut remise en vigueur au XVI[e] siècle : quand les reîtres parurent, en 1569, autour de Dieuze, les arquebusiers d'Insming furent mandés pour défendre la tour de Lindre. On retrouvait encore, en 1720, à Niederstinzel, terre de Géroldseck, la butte et la loge des bustiers ; à Romelfing, terre de Brackenkopf, il fut affecté au rétablissement de la cible un quart du pré dit des bustiers ; à Berthelming, terre de Schwanhals, il en fut de même. (V. les terriers du Sr Maurice Le Page. Arch. dép.)

2. V. les *Communes de la Meurthe*, t. I, p. 541. Le terme de voyage, employé dans la déclaration dont nous venons de reproduire un passage, désignait les expéditions militaires qui avaient lieu si fréquemment en ces temps de trouble; on le rencontre souvent dans les Mémoires de Castelnau, Brantôme, Bassompierre, etc.

3. L'auteur de l'Histoire de Saint-Dié, M. Gravier, auquel nous avons emmprunté ces deux lèttres, dont la seconde est reproduite *in*

Durant le siége de Rouen, dont la prise, le 26 octobre 1562, fut suivie de la soumission des principales places de Normandie, François de Guise parvint à repousser une sortie désespérée des assiégés; mais il lui *falut emmener de la cavalerie où le comte Reingrave fit une fort belle charge avec cent chevaux reistres qu'il avoit avec luy qui combattirent jusque dans leurs fossez et leur infanterie, et quelque peu de cavalerie qu'ils avoient jestée hors*[1].

Le maréchal Castelnau, laissé au siége du Havre-de-Grâce avec le Rhingrave Jean-Philippe, un de ses anciens compagnons d'armes, avec lequel il s'était trouvé à la prise de Calais par le duc de Guise, en 1558[2], nous donne de curieux détails sur les engagements qui eurent lieu entre les reîtres et les Anglais. Jean-Philippe commandait un régiment de 4,000 lansquenets et 1,500 reîtres : ce fut à lui que le duc de Warwick fut obligé de s'adresser pour la reddition de la place, le 27 juillet 1563[3].

extenso, n'a pas toujours évité une certaine confusion entre les rhingraves et les comtes de Salm, surtout quand il attribue à ces derniers des services importants rendus à la cour de France, des négociations en Allemagne, etc. Le comte de Salm, Jean IX, gouverneur de Nancy, ne paraît, pas plus que ses frères, s'être occupé d'affaires étrangères à la Lorraine.—V. Lettre de François de Clèves, duc de Nemours, à M. le comte du Rhin, chevalier de l'ordre et colonel d'un régiment de lansquenets, 12 sept. 1557. (Autographes de M. de Pixerécourt, 1840, n° 231. Belle lettre avec cachet.)

1. V. Brantôme, Vie des cap. ill. Leyde. 1722, t. VI. p. 180.—Plusieurs rhingraves s'étaient rendus au siége de Rouen, et selon Varillas (Hist. de Charles IX, Paris. 1685. t. I, p. 515.), ce fut dans la tente d'Otto de Kyrbourg que fut transporté le roi de Navarre blessé mortellement. Ce chef austère de la maison des Rhingraves est désigné sous le nom d'Othon-Louis : il dut se trouver mal à son aise avec son costume sévère au milieu des brillants capitaines de l'armée catholique. Se retira-t-il après le pillage de Rouen où les grands seigneurs se vautrèrent à l'égal de soldat? C'est ce que nos recherches ne nous ont pas permis de constater; mais l'on peut supposer, d'après le silence des chroniqueurs, qu'il ne suivit pas l'exemple de Dauhn, en prenant part aux autres guerres de religion.

2. V. Discours de la Prinse de Calais. Tours. 1558.

3. V. les Mém. de Castelnau et de Bassompierre, passim. Claude-Antoine de Bestein, lieutenant-colonel du Rhingrave et oncle du maréchal de Bassompierre, fut fait prisonnier au siége du Havre et emmené en Angleterre.

Vers la fin de 1568, la guerre s'étant rallumée avec une nouvelle fureur, Charles IX envoya sur les frontières de Lorraine et d'Alsace le duc d'Aumale, afin d'observer les mouvements de Wolfgang de Bavière, comte palatin du Rhin, duc de Deux-Ponts, chargé d'amener des renforts aux calvinistes; le duc d'Aumale devait, en arrêtant l'ennemi, opérer sa jonction avec 5,600 chevaux levés par le margrave Philibert de Bade, les Dietzen, bâtards de Hesse, le comte de Linange-Westerbourg, les rhingraves et d'autres colonels de reîtres. Le passage de ces différents corps de troupes ne se fit pas sans de grandes difficultés, qu'augmentaient encore les rigueurs de l'hiver. Seul, le jeune rhingrave Jean-Philippe, le neveu de celui dont nous venons de parler, parvint à traverser, avec Bassompierre, une partie de la France et à joindre, au mois de mars 1569, l'armée du duc d'Anjou : les protestants furent vaincus à Jarnac, et Condé tué d'un coup de pistolet[1].

Malgré l'arrivée des corps auxiliaires du duc de Deux-Ponts, retardés comme l'avaient été ceux de Dandelot au siége de Rouen, l'armée de Coligny, après plusieurs combats, finit par se trouver trop faible pour lutter contre celle du duc d'Anjou et dut chercher à s'appuyer sur Mongommery en ouvrant aux Anglais la Guyenne et le Poitou. L'amiral, arrêté près de Montcontour, se vit forcé d'engager, le 3 octobre, une action décisive, où les reîtres et les lansquenets des deux partis en vinrent aux mains. Les lansquenets de Coligny, auxquels il était dû plusieurs montres, étaient fatigués de voir la guerre tirer en longueur et demandaient *bataille ou congé*. Coligny, après avoir perdu un temps précieux, parvint à les apaiser : ils se prosternèrent, et, après avoir baisé la terre, comme ils avaient coutume de le faire quand ils se préparaient à un combat général, ils donnèrent leur foi de combattre courageusement, et tinrent leur serment. Ils formaient un corps de 4,000 piquiers ou hallebardiers, habillés à peu près

1. J'ay veu les Huguenots nous donner deux batailles sans aucuns estrangers, assavoir celle de Saint-Denys où nous avions des Suisses six mille; à celle de Jarnac ils n'en avoient non plus, nous avions des Suisses et mesmes des reistres, fort peu pourtant que le jeune comte Reingrave avoit : les Huguenots puis après ont eu, et trop pour avoir nuit à la France beaucoup (Brantôme, Mém., Vie des cap. ill., t. III, p. 208).

comme l'étaient ceux de Marignan; Coligny leur fit mettre une chemise par-dessus leurs habits pour les distinguer des lansquenets de l'armée catholique, et porter de plus la jécole et l'écharpe de taffetas jaune et noire en mémoire du duc de Deux-Ponts; les mousquetaires étaient rares parmi eux et à peu près inutiles; en tête de leurs bandes marchaient un rang de soldats, armé de ces effroyables épées à deux mains qui font l'étonnement de ceux qui en voient dans les musées de curiosités. Quirin Gandolf, seigneur de Hohen-Géroldseck, que les historiens français appellent Grusele, lieutenant du duc de Deux-Ponts, et Jacob Gravillars, vieux routiers des guerres de Flandres, les commandaient. Ils étaient soutenus par quatre compagnies de cheval, allemands et français, et dirigés par Coligny en personne. Louis de Nassau menait la bataille : c'est ainsi que l'on désignait le corps principal de l'armée, ne consistant plus qu'en cavalerie légère, d'une grande utilité dans ces guerres d'escarmouche, depuis que les gentilshommes qui le composaient avaient troqué le lourd harnois de gendarmes pour la casaque blanche des chevaux-légers et des arquebusiers.

L'armée du duc d'Anjou portait la casaque cramoisie; on y remarquait, à l'avant-garde, les reîtres de Jean-Philippe, qui, aux pistolets, qui avaient fait leur réputation, avaient ajouté le corselet et la bourguignote, armes défensives qui leur manquaient d'abord. C'était *des pistoliers qu'on appeloit reistres*, dit Brantôme, *parce qu'ils étoient noirs comme beaux diables.*

Nous ne retracerons de cette sanglante bataille que l'épisode le plus saillant, celui qui en précipita le dénoûment : « Louis de Nassau, dit M. Michelet, y chargea avec l'élan aveugle de Condé. L'amiral même, malgré son âge, dans cette nécessité, agit de sa personne, tua de sa main l'un des rhingraves, protestant mercenaire qui combattait les protestants. Mais l'homme de louage, avant que l'amiral lui brulât la cervelle, avait eu le temps de le blesser. Une balle perça la joue de Coligny, lui brisa quatre dents; le sang, qui emplissait sa bouche et l'étouffait, l'arracha du champ de bataille. »

Au récit du brillant historien, dont toutes les sympathies sont pour le parti de l'amiral, nous ajouterons quelques détails fournis par Daubigné et Coligny : les deux adver-

saires s'abordèrent tous deux trente pas en avant de leurs escadrons; ce fut au milieu d'une grêle de coups de pistolets et d'arquebuses qui fit tomber l'épée et le baudrier de Coligny et rompit la courroie de sa cuirasse, en sorte qu'elle ne tenait plus que par le haut, qu'il fut attaqué par Jean-Philippe, qui le blessa *au costé droit du nez* et lui cassa quatre dents d'un coup de pistolet. L'amiral, dans toute la force de l'âge, malgré ses cinquante-deux ans, riposta à son tour, et le jeune colonel de reîtres tomba de cheval, le coude fracassé[1]. Ce n'était pas, comme on l'a dit, une lutte de protestant contre protestant; les deux adversaires étaient l'un protestant et l'autre calviniste, et la dissidence était alors plus grande entre les deux sectes qu'entre les protestants et les catholiques. Quant à la qualification de mercenaire, prise aujourd'hui dans un sens défavorable, c'était le synonime des mots *soldoyez, soldados*, qui ont fait celui de soldat, nom que François Ier, le roi chevalier, fut un des premiers à se glorifier de porter.

Après des prodiges de valeur de part et d'autre, l'armée protestante, plus faible d'un tiers, fut vaincue ; celle du duc d'Anjou ne perdit que 500 hommes, entr'autres le margrave de Bade, tué dans une charge de cavalerie. Jean-Philippe fut transporté, avec plusieurs gentilshommes de marque, de l'autre côté de la Loire, à Bourgueil, où il fut confié aux soins du célèbre Ambroise Paré, ainsi que son frère Frédéric, Christophe de Bassompierre, Charles et Pierre de Mansfeld. *Ces deux cousins*, dit à ce sujet le maréchal de Bassompierre en parlant de son père Christophe et de Charles de Mansfeld[2], *avec d'autres colonels qui furent aussi employez, servirent utilement le roy aux*

1. V. Coligny, Mém. Paris, MDCCLXV, pages 102 et suiv. M de Thou et plusieurs historiens gardent le silence sur la rencontre de Coligny et du Rhingrave; d'autres, comme Daubigné, assurent que le Rhingrave fut tué du coup, ce qui est controuvé par Davila, Bassompierre, et le testament reproduit dans la deuxième partie de cette notice.

2. Christophe II, baron de Bassompierre, seigneur de Haroué, maître d'hôtel, chef des finances du duc de Lorraine, colonel de quinze cents reîtres pour le service du roi, était le frère de Claude-Antoine et le frère du maréchal. Charles, comte de Mansfeld, était aussi colonel de reîtres ; il servait dans l'armée royale avec son père, Pierre-Ernest, tandis que son cousin, Wolrad, servait dans celle des princes et protégea la retraite des reîtres de l'armée protestante à Montcontour.

guerres civiles des huguenots, principalement aux batailles de Jarnac et de Montcontour, auxquelles mon père, faisant tout devoir digne de lui et de sa charge, fut blessé en la première, au bras gauche d'un coup de pistolet, qui lui emporta l'os du bras nommé la noix, qui coupoit les deux os et donne le mouvement au coude dont il fut estropié, et en l'autre bataille qui se donna la même année, il eut un autre coup de pistolet au même lieu du bras droit que le précédent, qui l'estropia au bras droit, comme auparavant il étoit du gauche. Et est à remarquer que deux autres colonels, à sçavoir le Reingraff neveu de celuy dont esté parlé cydessus, et qui avoit épousé la cousine germaine de mon père, nommée Diane de Damasfurt, fille du comte de Fontenai, son oncle, laquelle par le deceds dudit Reingraff, qui mourut de cette blessure, étant demeurée veuve, fut remariée au marquis d'Auray[1]*, et le comte Peter-Ernest de Mansfeld, qui avait épousé la sœur de mon grand-père, lequel avoit été envoyé par le duc d'Albe au secours du roi avec des troupes. Ces trois colonels, dis-je, furent blessez à mesme endroit et à mesme bras droit et furent mis à mesme chambre, pensez par un mesme chirurgien nommé M. Ambroise Paré, qui en fait mention dans son livre.*

Le Rheingraff mourut sur la fièvre qui l'emporta : les deux autres par les bénéfiees d'une eau excellente, qui avait été donnée autrefois par le baron de la Garde à M. de Lorraine, de laquelle M. de Guise secourut alors feu mon père, qui en fit part au comte de Mansfeld, son oncle, dont le lit était proche du sien, laquelle eau prise dans une cuiller, empêchoit trois heures la fièvre à venir, ce qui les sauva.

Poussés la plupart par un vif sentiment de sympathie pour la France, ces colonels allemands étaient venus se jeter bravement dans la mêlée, et quand ils en sortaient, c'était pour aller s'asseoir à leurs foyers dévastés, poursuivis par les invectives des deux partis : *mais qui les a fait venir,* dit Brantôme, *ces messieurs les estrangers plus prompts aux trompettes et tabourins d'argent que de cuivre? C'est une chose fort périlleuse,* disait Castelnau,

1. Quoique l'orthographe de ces noms soit défigurée, il est facile de reconnaître ceux de Diane de Dommartin, veuve du jeune rhingrave, remariée au marquis de Havré.

que d'appeler les estrangers de religion contraire et envoyez par les princes d'Allemagne, qui ne demandoient que l'entretenement de nos guerres civiles, aussi bien que les Anglois et les Espagnols.

De leur côté, les auxiliaires des huguenots avaient, en termes forts amers, reproché à leurs compatriotes le drapeau qu'ils avaient choisi, les engageant à se rallier à eux pour le triomphe de la confession d'Augsbourg, règle de leur foi commune ; mais ceux-ci leur répondirent que cette confession n'avait rien de commun avec la secte de Calvin et la révolte ; ils publièrent, vers 1568, un manifeste dont la traduction est intitulée : *Responce que les seigneurs allemens estans de présent au service du roy, font sur l'exortation et remonstrance à eux faicte par les Reytres et gens de guerres allemens, qui sont du party des rebelles.* Ce manifeste fut signé par *Philibert, marquis de Bade; Jean-Philippes Reingraff; Friderich Reingraff; Georges, compte de Leiningen, seigneur de Wluesterbourg et Chambourg, tousiours franc; Christoffle, baron de Bassompierre, seigneur de Haroué; Albert, comté de Dietz*[1].

Frédéric fit encore la cinquième guerre de religion (1573-1574). Nous ignorons s'il assista à la Saint-Barthélemy, comme son cousin Christophe de Bassompierre, et si, plus tard, les hautes fonctions auxquelles il fut appelé à la cour de Lorraine ne l'entraînèrent pas à soutenir, pendant la ligue, le parti de Charles III et celui du marquis du Pont.

Depuis longtemps les populations se soulevaient sur le

1. Traduit d'alleman en françois, à Paris. Jouxte la copie imprimée pour Agnian Cyrat, colporteur au palais. MDLXXXVI.

Le fondateur de la branche de Grumbach avait suivi l'exemple des rhingraves ses frères, à en juger par l'inscription tumulaire de Saint-Johannisberg : *en l'année 1585, le 5 août, à six heures du matin, est décédé à l'âge de trente-trois ans le très-noble comte et seigneur Jean-Christophe wild et rhingrave, comte de Salm, seigneur de Fénétrange, qui se rangea en France du coté de Sa Majesté royale...*

M. de Thou parle d'un autre rhingrave qui s'était distingué, en 1572 dans la guerre de Flandres et mourut en marchant au secours de Mons en Hainaut, assiégé par le duc d'Albe. Il n'en est question, ni dans le *de bello belgico*, de Strada, ni dans l'Histoire des Wild et Rhingraves.

passage des reîtres et des lansquenets, et à leur approche les villes fermaient leurs portes. On a attribué aux lansquenets de Jean-Philippe le second incendie de Saint-Sauveur-en-Vosges, qui eut lieu en 1568, au moment où la vallée d'Allarmont était traversée par des bandes armées qu'attirait en France la troisième guerre de religion. Cette assertion est-elle justifiée et le rhingrave prit-il part au sac d'une abbaye qui renfermait les tombes des comtes de Salm, ses ancêtres? Le duc Charles III, tout en prescrivant les mesures les plus énergiques pour préserver ses frontières, avait renouvelé les édits qui défendaient à ses sujets de prendre du service hors de la Lorraine, et appelé à son tour *des colonels allemands, capitaines et autres entretenus*, dont les élégants costumes se trouvent reproduits par le burin de Frédéric Brentel, à la suite de *la Pompe funèbre*. En détruisant à Auneau les reîtres et les lansquenets de l'armée protestante, qui avaient passé la vallée de Lutzelbourg dans les derniers mois de l'année 1587, au nombre de 45,000, le duc de Guise fit briller son nom d'un nouvel éclat. A leur tour, les reîtres de l'armée catholique furent défaits par Henri IV, et la bataille d'Ivry (1590) les fit à jamais disparaître des rangs de l'armée française, mais non de la Lorraine.

Louis BENOIT.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. Alex. de Metz-Noblat, président de la Société des Amis des Arts, a bien voulu offrir, au nom de cette Société, un exemplaire des médailles en bronze qu'elle décerne. Cette médaille porte, d'un côté, les armes du Roi de Pologne avec la légende : ACADÉMIE DE STANISLAS, et de l'autre, autour de la place destinée à recevoir le nom du lauréat, la légende : SOCIÉTÉ LORRAINE DES AMIS DES ARTS, FONDÉE A NANCY EN 1833.

— Mlle Zoé Dieudonné, de Neuviller-sur-Moselle, a fait don des Litanies de la Sainte-Vierge en une série de

gravures, et de deux lettres autographes de M. Chaumont de La Galaizière, évêque de Saint-Dié.

— M. Didon, père, ancien serrurier, a ajouté aux objets mentionnés dans notre dernier numéro : 1° deux portraits à l'huile, l'un d'une religieuse, l'autre, d'une des princesses filles de Léopold ; 2° une ancienne mesure de grains, dite bichet ; 3° deux fragments de grille, ouvrage de Lamour ; 4° un bel exemplaire du recueil des œuvres de cet artiste, gravées par Colin.

BIBLIOGRAPHIE.

NOTICE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE SUR DOM AUGUSTIN CALMET,

PAR AUG. DIGOT.

Se vend au profit du Musée lorrain[1]

Cet ouvrage va paraître dans le prochain volume des *Mémoires de la Société d'Archéologie ;* mais on a pensé être agréable aux amateurs de collections lorraines en en faisant tirer à part un certain nombre d'exemplaires qui pourront se joindre aux précédentes études biographiques publiées par M. Aug. Digot.

Celle que nous annonçons aujourd'hui, et dont l'auteur a bien voulu permettre d'affecter la vente à l'œuvre nationale du Musée lorrain, est, sans contredit, la meilleure de celles qu'il a composées jusqu'à ce jour. Non seulement il y a rassemblé une foule de particularités restées inconnues, mais il s'est livré, sur la vie et les œuvres du laborieux Abbé de Senones, à des jugements qui mettent parfaitement en lumière son caractère et ses travaux.

1. Chez M. Lucien Wiener, rue des Dominicains, 53, à Nancy, au prix de 3 francs.

Personne, mieux que notre savant confrère, n'était à même de traiter un pareil sujet : il s'est identifié, en quelque sorte, par ses goûts, avec le personnage dont il avait à parler, et il l'a fait avec cette sagacité, cette conscience, cette droiture d'esprit qui le distinguent..

La *Notice biographique sur Dom Calmet* devra donc être recherchée par toutes les personnes curieuses de savoir ce qu'a été véritablement, comme homme et comme écrivain, l'auteur de ces gigantesques productions dans lesquelles, malgré leurs défauts, nous sommes heureux d'aller puiser encore aujourd'hui les éléments de presque toutes nos études sur la Lorraine.

Tout en donnant au docte Bénédictin les éloges dont il est digne à tant de titres, M. Digot n'a pas reculé devant la critique de ceux de ses actes ou de ses écrits qui lui ont paru mériter quelques reproches. Il n'a pas tracé un panégyrique, mais une biographie complète, remplie d'appréciations tout-à-fait neuves, et aussi justes qu'impartiales.

RECUEIL DE DOCUMENTS SUR L'HISTOIRE DE LORRAINE.

L'éditeur de ce Recueil, M. L. Wiener, prévient les amateurs que, par suite de la perte de plusieurs membres de la Société, quelques noms peuvent être ajoutés sur la liste de souscription, et il prie les personnes qui n'auraient pas retiré leurs volumes, de vouloir bien le faire le plus tôt possible.

Pour paraître en 1861 : *Enquête sur la guerre des Rustauds*, document entièrement inédit, tiré du Trésor des Charles de Lorraine.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imprimerie de A. LEPAGE, Grande-Rue, 14.

TABLE DES MATIÈRES.

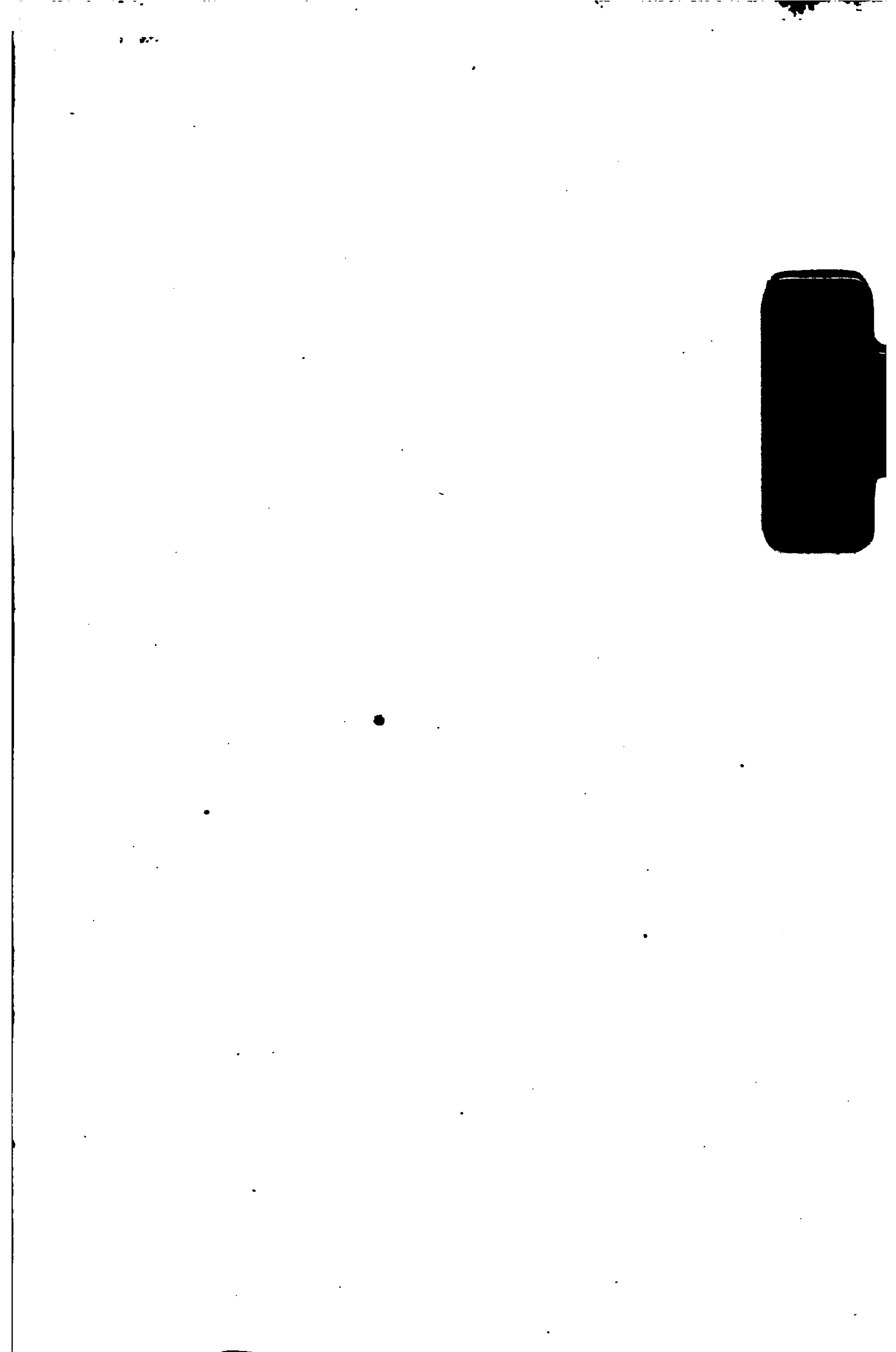
I. Société d'Archéologie.

Séances.

Mémoires et Communications.

Chronique.

II. MUSÉE LORRAIN.



Wiener, en indiquant exactement les volumes, et en faisant connaître par quelle voie ils devront les recevoir. Ils feront tenir [le prix en timbres d'affranchissement ou en bons sur la poste. Chaque volume envoyé franco coûterait 40 cent. en sus.

Nancy, Imprimerie de A. LEPAGE, Grande-Rue, 14.

